THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

6
1890/92

DE L'IMPRIMERIE CAGNIARD

Rues Jeanne-Darc, 88, et des Basnage, 5

ROUEN

BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

TOME VI

ANNÉES 1890-1892

ROUEN
A. LESTRINGANT
Libraire de la Société de l'Histoire de Normandie,
11, RUE JEANNE-DARC, 11

PARIS
A. PICARD ET FILS
Libraire de la Société de l'École des Chartes,
82, RUE BONAPARTE, 82

1892

THE CENTER
LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.
1871 Guizot.
1872 Chéruel.
1873 Antoine Blanche.
1874 de la Sicotière.
1875 Léopold Delisle.
1877 Louis Passy.
1879 Eugène de Beaurepaire.
1880 Jules Lair.

MM.
1881 Siméon Luce.
1882 Desnoyers.
1883 de Beaucourt.
1884 de Glanville.
1885 Boivin-Champeaux.
1886 G. Picot.
1890 Beautemps-Beaupré.

ANCIENS PRÉSIDENTS

MM. de Lépinois (1869 à 1873).
le marquis de Blosseville (1873 à 1886).

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions

1891
MM. Alfred Bligny.
Bouquet.
Pierre Le Verdier.
Lormier.
Sauvage (l'abbé).

1892
MM. Ch. de Beaurepaire
Félix.
Héron.
Le Sens.
de Merval.

1893
MM. Henri Cavrel.
d'Estaintot.
Gravier.
Huet.
J. Loth (l'abbé).

LISTE DES SOCIÉTAIRES

MM. les Sociétaires, dont les noms, qualités ou domiciles auraient été inexactement indiqués, ou qui changeraient d'adresse, sont priés de vouloir bien en informer M. Gravier, trésorier de la Société, à Rouen, rue Alsace-Lorraine, 18.

MM. Alaboissette [443], avoué, à Evreux (Eure).

Alexandre (l'abbé) [455], curé de Sauvic (Seine-Inf.).

Allard (Paul) [61], ancien magistrat, rue de la Corderie, 12, à Rouen.

Allard (Christophe) [338], ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Nicolas, 26, à Rouen.

Allard (l'abbé Amédée) [339], place Saint-Gervais, à Rouen.

Amonville des Nots (d') [405], ancien officier d'artillerie, rue d'Anjou, 78, à Versailles (Seine-et-Oise).

Angérard (Edmond) [418], notaire, rue du Quai, 44, à Louviers (Eure).

Appert [335], rue d'Argentan, 10, à Flers (Orne).

Aubé (le Docteur) [470], rue de la Prison, 15, à Rouen.

Augé [334], ✿, libraire-éditeur, rue de la Grosse-Horloge, 36, à Rouen.

Baconnière de Salverte [464], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, avenue Marceau, 54, à Paris.

Bagneux (le comte de) [250], au château de Frontebosc, par Limésy (Seine-Inférieure).

Bagot (Léon) [309], avocat, ancien magistrat, à Evreux (Eure).

Mme Barry de Merval (la comtesse du) [163], rue de la Chaise, 10, à Paris; à Coulant (Sarthe) et au château de Merval, par Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).

MM. Barthélemy (Anatole de) [203], ✻, ✿, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et de la *Société nationale des Antiquaires de France*, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.

Baudry (Paul) [70], place de la Motte, 2, à Rouen.

Beaucourt (le marquis de) [227], à Moraimville, par Blangy-le-Château (Calvados); à Paris, rue de Sèvres, 85.

MM. Beaucousin [318], propriétaire, à Yvetot (Seine-Inférieure).

Beaurain [311], bibliothécaire de la Ville, impasse des Sapins, 10, à Rouen.

Beaurepaire (Ch. de) [2], ✻, I. ⚜, correspondant de l'Institut, archiviste du département de la Seine-Inférieure, rue Beffroy, 24, à Rouen.

Beaurepaire (Eugène de) [46], ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel, à Caen (Calvados).

Beautemps-Beaupré [234], ✻, conseiller à la Cour d'appel, rue de Vaugirard, 22, à Paris.

Beauvoir (l'abbé de) [14], curé de St-Godard, rue de l'Ecole, 43, à Rouen.

Bénet [384], archiviste du département du Calvados, à Caen.

Berly (Henri de) [72], référendaire au Sceau de France, à Paris, rue Gaudot-de-Mauroi, 26.

Bézuel d'Esneval (Adrien) [425], rue Saint-Guillaume, 29, à Paris.

Biencourt (le marquis de) [174], rue de Poitiers, 12, à Paris.

Bidault (Edouard) [429], boulevard Jeanne-Dare, 2, à Rouen.

Biochet [358], notaire, à Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure).

Blanche (Alfred) [208], C. ✻, ancien conseiller d'État, avocat, à la Cour d'appel, rue Daru, 5, à Paris.

Blanche (Emmanuel) [19], docteur en médecine, quai du Havre, 12, à Rouen.

Blanquart (l'abbé) [461], curé de la Saussaie (Eure), par Elbeuf-sur-Seine (Seine-Inférieure).

Bligny (Alfred) [224], avocat, ancien conseiller à la Cour d'appel, boulevard Beauvoisine, 60.

Bligny (Jules) [200], notaire honoraire, rue d'Harcourt, à Rouen, et à N.-D.-du-Hamel, par Montreuil-l'Argillé (Eure).

Bois du Bais (le comte du) [394], à la Tour-du-Pin (Isère) ; avenue des Trues, 51, à Paris.

Boivin-Champeaux [184], ✻, ancien premier président de la Cour d'appel de Bourges, à Champeaux, près Bernay (Eure).

Boucheret [153], avoué, à Neufchâtel (Seine-Inférieure).

Boudehan [295], propriétaire, boulevard Beauvoisine, 93, à Rouen ; au parc de Gaillon, par Gaillon (Eure).

Boulatignier [235], C. ✻, au château de Pise, à l'Étoile, par Lons-le-Saunier (Jura) ; au coteau de Montboron, à Nice (pendant l'hiver).

Bouquet [5], ✻, I. ⚜, professeur hon., rue Bras-de-Fer, 2 *b*, à Rouen.

MM. Boury (le comte de) [447], rue Beffroy, 12, à Rouen et à Amfreville-la-Campagne (Eure).

Bourmont (le comte Amédée de) [379], archiviste-paléographe, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 1, à Paris, ou au château de la Roche, par Vaas (Sarthe).

Bréard (Charles) [404], attaché au Ministère des finances, rue Saint-Lazare, 68, à Paris.

Bréard (Paul) [474], notaire, à Honfleur.

Mme Brissac (la comtesse Henri de) [175], rue Saint-Dominique, 201, à Paris.

MM. Brissac (le comte Ferdinand de) [374], au Grand-Quevilly; à Paris, rue de Varennes, 45.

Broglie (le duc Albert de) [280], ✻, membre de l'Académie française, ancien ministre, à Broglie (Eure); à Paris, rue de Solférino, 16.

Cagniard (E.) [356], ✿, imprimeur, rue Jeanne-Darc, 88, à Rouen.

Caillemer [395], ✻, I. ✿, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de droit, rue Victor-Hugo, 61, à Lyon.

Caneaux [99], docteur en médecine, à Saint-Martin-du-Tilleul, par Bernay (Eure).

Cavrel (Edouard) [451], rue Bouquet, 42, à Rouen; à Ymare, par Boos (Seine-Inférieure).

Cavrel (Henri) [416], rue Thiers, 14 *bis*, à Rouen.

Chambray (le marquis de) [63], à Chambray, par Damville (Eure).

Chanoine Davranches [409], avocat général, place de l'Hôtel-de-Ville, 21, à Rouen.

Chéruel [37], O. ✻, I. ✿, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, membre du Comité des travaux historiques, rue de l'Odéon, 16, à Paris.

Chrétien [316], procureur de la République à Versailles (Seine-et-Oise).

Civille (le comte Alphonse de) [257], rue Guillebert, 26, à Caen (Calvados).

Civille (le marquis de) [45], conseiller général de la Seine-Inférieure, à Rouen, rue de l'Ecole, 6; au Bois-Héroult, par Buchy (Seine-Inférieure).

Collier [437], notaire, à Bernay (Eure).

Comont (l'abbé Georges) [210], curé de Varengeville-sur-Mer, par Offranville (Seine-Inférieure).

MM. Contades (le comte de) [391], vice-président de la *Société historique et archéologique de l'Orne,* à Saint-Maurice-du-Désert, par la Ferté-Macé (Orne).

Coppinger (Emmanuel) [412], ancien conseiller de préfecture, à Neuville, près Dieppe, et à Paris, rue Bassano, 1.

Courval (Adrien de) [183], propriétaire, à Rugles (Eure).

Coutan [471], docteur-médecin, inspecteur des bains du Tréport (Seine-Inférieure).

Croismare (le marquis de) [196], à Versailles (Seine-et-Oise).

Dallet (A.) [452], archéologue, à Saint-Aubin-de-Bonneval, par le Sap (Orne).

Darcel (Alfred) [139], ✻, directeur du Musée de Cluny, au Musée de Cluny, à Paris.

Dedde (l'abbé) [327], à Vergetot, par Criquetot-l'Esneval (Seine-Inf.).

Delaherche (A.) [222], à Beauvais (Oise).

Delamare (Louis) [370], à Thuit-Anger (Eure).

Delaporte (l'abbé) [341], curé de Sainte-Marie, rue Clovis, au Havre (Seine-Inférieure).

Delhomme (Jules) [346], rue de l'Horloge, à Evreux (Eure).

Delisle (Léopold) [36], C. ✻, I. ✿, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, président du Comité des travaux historiques, membre de la *Société nationale des Antiquaires de France,* rue Neuve-des-Petits-Champs, 8, à Paris.

Denoyers (Georges) [430], avocat à la Cour d'Appel, rue Jeanne-Darc, 8, à Rouen.

Depitre [372], ancien magistrat, rue la Folie-Regnault, 52, à Paris.

Desbois [88], ancien notaire, boulevard Beauvoisine, 17, à Rouen.

Desbuissons [410], avocat à la Cour d'appel, rue Thiers, 1, à Rouen.

Desmares (Maurice) [420], filateur, rue de la Gare, 2, à Louviers (Eure).

Dubois (l'abbé Aimé) [450], curé de Louye (Eure), par Dreux (Eure-et-Loir).

Dubois-Guchan (Gaston)]440], ancien pensionnaire de l'École des chartes, place du Friche-Saint-Martin, à Sées (Orne).

Duchemin (Pierre) [446], correcteur au *Journal de Rouen,* avenue de Grammont, 37 A, à Rouen.

Dufresne (Robert) [459], au manoir de Calmont, près Dieppe (Seine-Inférieure).

MM. Dulau [453], libraire, Soho Square, 37, à Londres.

Dupont [120], ancien conseiller à la Cour d'appel, rue Pémagnie, à Caen.

Duval [477], archiviste du département de l'Orne, à Alençon.

Estaintot (le comte d') [7], avocat, correspondant du Comité des travaux historiques, rue des Arsins, 9, à Rouen.

Félix [296], ✻, conseiller à la Cour d'Appel, rue Etoupée, 33, à Rouen.

Fleury (l'abbé) [167], curé de Notre-Dame-des-Anges, à Boisguillaume, près Rouen.

Fleury [390], directeur de la *Semaine Religieuse du diocèse de Rouen*, rue des Minimes, 8, à Rouen.

Formigny de la Londe (A. de) [191], rue des Carmes, 33, à Caen (Calvados).

Fourcin [156], propriétaire, à Sommery (Seine-Inférieure).

Fournier (Raoul) [402], agent principal de la Compagnie *l'Urbaine*, route de Rouen, à Louviers (Eure).

Frigot (Emile) [249], à Saint-Saëns (Seine-Inférieure).

Frondeville (le marquis de) [476], rue Daru, 13, à Paris.

Gambu (Paul) [419], agent principal de la Compagnie, *La Nationale*, rue de l'Hôtel-de-Ville, 15, à Louviers (Eure).

Garreta [439], rue Chasselièvre, 27, à Rouen.

Gasté (J. de) [243], rue Saint-Roch, 19, à Paris.

Gesbert de la Noe-Seiche [456], ancien président à la Cour d'Appel, rue du Sacre, 7, à Rouen.

Glanville (de) [97], propriétaire, président de l'*Association normande*, rue Bourg-l'Abbé, 19, à Rouen.

Gonse [259], ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Plaimbosc, par Etouttevillе; à Paris, avenue d'Antin, 28.

Gravier (Gabriel) [260], I. ✻, président honoraire et secrétaire général de la *Société normande de Géographie*, rue Alsace-Lorraine, 18, à Rouen.

Grouchy (le vicomte de) [398], ✻, ✻, ministre plénipotentiaire, avenue Montaigne, 29, à Paris.

Guerrots (des) [60], propriétaire au château des Guerrots, par Auffay (Seine-Inférieure).

Guesnier [332], avocat, ancien juge au Tribunal de première instance, rue Jeanne-d'Arc, 96, à Rouen.

MM. Hain [255], ✻, ancien président à la Cour d'Appel, rue de Bayeux, 44, à Caen (Calvados).

Héron [321], I. ✻, professeur libre, rue du Champ-du-Pardon, 20, à Rouen.

Heuzey (Gustave) [448], fabricant de produits chimiques, boulevard Cauchoise, 26, à Rouen.

Homais [427], conseiller général de la Seine-Inférieure, avocat à la Cour d'appel de Rouen, rue Thiers, 6.

Houssemenne [381], négociant en grains, à Goderville (Seine-Inférieure).

Hue (l'abbé) [336], au château de Croissy, par Chatou (Seine-et-Oise) ; rue Saint-Dominique, 28, à Paris.

Huet [392], ✻, conseiller à la Cour d'Appel, rue du Contrat-Social, 41, à Rouen.

Hunolstein (le baron d') [375], au château de Cany (Seine-Inférieure); à Paris, rue de Grenelle, 81.

Izarn [109], propriétaire, à Evreux (Eure).

Join-Lambert [454], conseiller général de l'Eure, à Brionne, et rue de Penthièvre, 24, à Paris.

Keittinger (Jules) [444], manufacturier, rue du Renard, 165, à Rouen,

Mme Keller (Jean) [159], à Paris, rue de Varennes, 19.

MM. Kermaingant (de) [378], ✻, avenue des Champs-Elysées, 102, à Paris.

La Bédoyère (le comte de) [310], au château d'Harfleur (Seine-Inférieure).

Lachèvre [426], rue Morand, 1, à Rouen.

La Germonière (de) [345], place Vendôme, 20, à Paris; et au Vast (Manche.)

Laisné (Henri) [141], conseiller à la Cour d'Appel, à Rennes.

Lair (Jules) [125], ✻, archiviste-paléographe, directeur de la Compagnie des Entrepôts et Magasins généraux, boulevard de la Villette, 204, à Paris.

Lamer [179], juge au Tribunal de première instance de Rouen, rue de Sébastopol, 21, au Mont-Saint-Aignan (Seine-Inférieure).

La Quesnerie (de) [323], ✻, lieutenant-colonel, chef d'Etat-major du gouvernement de Toul, à Toul (Meurthe-et-Moselle) ; et au château de Carqueleu, par Cailly (Seine-Inférieure).

MM. La Sicotière (Léon de) [204], sénateur, à Alençon (Orne).

Lauvray [263], notaire, rue Écuyère, 44, à Caen (Calvados).

Le Bouteiller (Georges) [28], notaire, place Saint-Sauveur, 19, à Caen (Calvaldos).

Le Breton [373], ✻, ✻, conservateur du Musée de céramique, rue Thiers, 25 b, à Rouen.

Lefort [445], I. ✻, professeur d'histoire au Lycée Corneille, rue de l'Hôpital, 39, à Rouen.

Legay [289], ancien conseiller à la Cour d'Appel de Rouen, aux Andelys (Eure).

Legentil [74], ✻, ancien conseiller à la Cour d'Appel, rue de Fontenelle, 29, à Rouen.

Lecrelle (Arsène) [407], avocat, docteur ès-lettres, rue Neuve, 11, à Versailles (Seine-et-Oise), et à Pont-de-l'Arche (Eure).

Legros (Alexandre) [198], banquier, rue Alexandre-Legros, 15, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Le Hardy (Gaston) [276], secrétaire-adjoint de la Société des Antiquaires de Normandie, à Rots, par Bretteville-l'Orgueilleux (Calvaldos).

Le Marchand (Augustin) [367], ingénieur-constructeur, rue Traversière, 2, aux Chartreux, près Rouen.

Le Mire (E.) [80], propriétaire, rue du Nord, 1, à Rouen.

Lenormand aîné (l'abbé) [180], chanoine honoraire, rue Saint-Louis, 22, à Evreux (Eure).

Le Pesant (Albert) [297], conseiller général de la Manche, à Coutances (Manche).

Lépinois (Charles de) [406], avenue de Neuilly, 168, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Lerenard-Lavallée [403], juge au Tribunal de première instance, à Bernay (Eure).

Leroy-Beaulieu [340], ✻, avenue Uhrich, 27, à Paris.

Lesens (E.) [352], boulevard Cauchoise, 28, à Rouen.

Lesourd (l'abbé) [411], professeur à l'Institution Join-Lambert, au Boisguillaume.

Lestanville (Gustave de) [51], au château de Boscoursel, par Fleury-sur-Andelle (Eure).

Lestringant [468], libraire-éditeur, rue Jeanne-d'Arc, 11, à Rouen.

MM. Leverdier (Georges) [432], boulevard Cauchoise, 8, à Rouen.

Le Verdier (Pierre) [339], avocat, rue Thiers, 22, à Rouen.

Lewis (S.-S.) [441], rév., membre et bibliothécaire du *Corpus Christi College*, à Cambridge (Angleterre).

Lormier (Ch.) [6], avocat, membre de la Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure, rue Racine, 15, à Rouen.

Loth (l'abbé Anatole) [58], curé du Pollet, à Dieppe.

Loth (l'abbé Julien) [4], ✠, curé de Saint-Maclou, rue Martainville, 195, à Rouen.

Louvet (Léon) [463], avocat, rue Jeanne-d'Arc, 57, à Rouen.

Luce (Siméon) [123], ✠, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, archiviste aux Archives nationales, boulevard Saint-Michel, 95, à Paris.

Mackau (le baron de) [216], ✠, député de l'Orne, avenue d'Antin, 22, à Paris.

Malandain [86], juge suppléant au Tribunal de première instance, rue Thiers, 52, à Rouen.

Malicorne [424], expert-géomètre, à Pomereux, par Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure).

Mandrot (Bernard de) [460], archiviste-paléographe, rue Pierre-Charron, 57, à Paris.

Martin (Alphonse) [467], secrétaire de la Société d'études diverses du Havre, place de l'Église, 3, à Sanvic (Seine-Inférieure).

Martin (William) [94], rue de Monceau, 64, à Paris ; rue d'Elbeuf, 43, à Rouen.

Massif (A.) [190], libraire, rue Notre-Dame, à Caen (Calvados).

Masson (Maurice) [415], rue du Champ-du-Pardon, 1, à Rouen.

Mauduit [329], avocat, à Neufchâtel (Seine-Inférieure).

Merval (St. de) [8], à Canteleu (Seine-Inférieure).

Michel (l'abbé) [422], curé d'Auzouville-sur-Saâne, par Bacqueville (Seine-Inférieure).

Mie-Keittinger [400], cours des Casernes, 25, à Montpellier (Hérault).

Moinet [337], directeur des Hospices, à l'Hospice-Général, à Rouen.

Monod (Gabriel) [270], ✠, directeur-adjoint à l'École des hautes-études, membre du Comité des travaux historiques, directeur de la *Revue historique*, parc de Clagny, 18 *bis*, à Versailles (Seine-et-Oise).

Montaiglon (Anatole de) [324], ✠, professeur à l'École des chartes,

membre du Comité des travaux historiques et de la *Société nationale des Antiquaires de France,* place Royale, 9, à Paris.

MM. Montholon-Semonville (le prince de) [176], au château de Quevillon, par la Bouille (Seine-Inférieure) ; rue de Grenelle-Saint-Germain, 142, à Paris.

Montier (Amand) [392], ✿, docteur en droit, maire de Pont-Audemer (Eure).

Morin (l'abbé Georges) [423], vicaire de Sainte-Madeleine, rue du Champ-de-Foire, 12, à Rouen.

Mortemart (le duc de) [290], au château d'Orcher, par Harfleur (Seine-Inférieure); rue de Matignon, 16, à Paris.

Neuville (le vicomte Louis de) [228], à Saint-Michel-de-Livet, par Livarot (Calvados).

Niel (Eugène) [397], rue Herbière, 28, à Rouen.

O'Reilly (Farell) [475], juge au Tribunal de première instance, rue de Sainte-Adresse, 25, au Havre.

Ouf (l'abbé) [39], curé de Saint-Saëns (Seine-Inférieure).

Oursel [298], ancien magistrat, à Bertreville-Saint-Ouen, par Bacqueville (Seine-Inférieure).

Oursel (Constant) [435], rue du Vieux-Palais, 7, à Rouen.

Passy (Louis) [124], ✻, député de l'Eure, ancien sous-secrétaire d'État, membre de la *Société nationale des Antiquaires de France,* à Gisors (Eure); rue de Clichy, 48, à Paris.

Pellerin (Arthur) [265], juge au Tribunal de première instance, à Domfront (Orne).

Petel (le docteur) [478], chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, rue Thiers, 20.

Picard (Alphonse) [343], libraire, rue Bonaparte, 82, à Paris.

Pichon (le baron Jérôme) [239], président de la *Société des Bibliophiles français,* membre de la *Société des Antiquaires de Normandie,* au château de Montessart, par Honfleur (Calvados); quai d'Anjou, 17, à Paris.

Picot (Georges) [385], membre de l'Institut, rue Pigalle, 54, à Paris.

Pimont (Alfred) [355], consul d'Autriche-Hongrie, rue de Fontenelle, 30, à Rouen.

Pontgibaud (le comte de) [245], à Saint-Marcouf, par Montebourg (Manche).

MM. Porée (l'abbé) [368], inspecteur de la *Société française d'archéologie*, curé de Bournainville, par Thiberville (Eure).

Pouyer-Quertier [16], G.-O. ✻, ancien ministre, sénateur, rue de Crosne, 22, à Rouen.

Prémont [188], ancien conseiller à la Cour d'Appel, rue Guilbert, 8, à Caen (Calvados).

Prevel [229], à Varneville par Tôtes (Seine-Inférieure).

Prevost (Gustave) [62], avocat, ancien magistrat, rue Chasselièvre, 42, à Rouen.

Quesnel (Henri) [279], propriétaire, aux Baons-le-Comte, par Yvetot (Seine-Inférieure), et rue des Bons-Enfants, 78, à Rouen.

Régneaux (l'abbé) [79], archiprêtre de la Métropole, rue Saint-Romain (cour des Libraires), à Rouen.

Regnier (Louis) [466], rue Chartraine, 59, à Évreux (Eure).

Reiset (le comte de) [44], O. ✻, ministre plénipotentiaire, au Breuil-Marcilly, par Dreux (Eure-et-Loir).

Renaud (l'abbé) [396], curé-doyen de Saint-Jean, à Elbeuf-sur-Seine (Seine-Inférieure).

Revilliasc (le vicomte de) [233], au château de Boislonde, Fontenay-le-Pesnel, par Tilly-sur-Seulles (Calvados).

Roche [154], juge au Tribunal de première instance, à Dieppe (Seine-Inférieure).

Rondeaux (Fernand) [399], rue de Crosne, 29, à Rouen.

Rotours (Jules des) [449], au château des Rotours, par Putanges (Orne), et avenue de Villars, 9, à Paris.

Rousselin [331], ancien président au Tribunal de première instance, rue Chasse-Marée, 12, à Rouen.

Roys (le marquis des) [38], ancien député, à Gaillefontaine (Seine-Inférieure), et boulevard de la Tour-Maubourg, 11, à Paris.

Salin (Patrice) [73], I. ✻, secrétaire de section au Conseil d'État, boulevard Saint-Germain, 175, à Paris.

Sauvage (l'abbé) [24], ✻, chanoine-intendant de la Cathédrale, 13, rue des Bonnetiers, à Rouen.

Schickler (F.) [144], propriétaire, à Bixy, par Vernon (Eure), et place Vendôme, 17, à Paris.

Schickler (le baron de) [244], à Martinvast (Manche), et place Vendôme, 17, à Paris.

MM. Semichon (Ch.) [388], ✻, inspecteur des finances, rue Cassette, 11, à Paris.

Somménil (l'abbé) [90], chanoine honoraire, à Blosseville-Bonsecours, près Rouen.

Tardif (Joseph) [401], docteur en droit, archiviste-paléographe, rue de Boulainvilliers, 16, à Paris.

Tertu (le comte de) [237], à Tertu, par Trun (Orne).

Thil (Léon) [261], conseiller à la Cour d'Appel, rue du Champ-des-Oiseaux, 13 B, à Rouen.

Mgr Thomas, archevêque de Rouen [472], ✻, à l'archevêché.

MM. Tougard (l'abbé) [313], ✻, docteur ès-lettres, professeur au Séminaire du Mont-aux-Malades, près Rouen.

Tourville (le Tendre de) [34], O. ✻, président honoraire à la Cour d'Appel, rue de l'École, 32, à Rouen.

Toussaint [133], avocat, rue d'Estimauville, 23, au Havre.

Travers (Émile) [464], archiviste-paléographe, correspondant de la *Société des Antiquaires de France*, rue des Chanoines, 18, à Caen (Calvados).

Valin [474], avocat, rue Rollon, 7, à Rouen.

Mme Valon (de) [42], quai Voltaire, 7, à Paris.

MM. Vatimesnil (de) [253], au château de Vatimesnil, par les Thilliers (Eure).

Verger (Charles) [197], Pont-Audemer (Eure).

Wallon (Henri) [421], agrégé de l'Université, manufacturier, rue du Val-d'Eauplet, 45, à Rouen.

Warenghien (de) [330], ancien magistrat, rue de Vienne, 16, à Paris.

Avranches (la ville d') [285].

Bernay (la ville de) [436].

Caen (la Cour d'appel de) [170].

Caen (la ville de) [231].

Cherbourg (la ville de) [119].

Coutances (la ville de) [105].

Dieppe (la ville de) [103].

Evreux (la ville d') [458].

Lisieux (la ville de) [457].

Louviers (la ville de) [78].

PONT-AUDEMER (la ville de) [431].
ROUEN (la Cour d'Appel de) [371].
ROUEN (la ville de) [220].
ROUEN (le Grand-Séminaire de) [357], rue Poisson.
ROUEN (le Petit-Séminaire de) [348], au Mont-aux-Malades.
VALOGNES (la ville de) [347].
YVETOT (la ville de) [462].

AVIS

MM. les Sociétaires qui n'ont pas réclamé les volumes auxquels ils ont droit, sont instamment priés de les réclamer ou d'en demander l'envoi, en s'adressant à M. Lestringant, libraire de la Société, à Rouen, rue Jeanne-d'Arc, 11, ou chez l'un de ses correspondants, MM. Alph. Picard, libraire à Paris, rue Bonaparte, 82, et Massif, libraire à Caen, rue Notre-Dame. La Société, après un temps relativement assez court, ne saurait être responsable, si l'un ou l'autre de ces volumes se trouvait épuisé et par suite venait à manquer.

Des bons, par duplicata, seront, sur leur demande, adressés aux membres de la Société qui, n'ayant pas encore reçu leurs volumes, n'ont pas conservé leurs bons originaux.

Les nouveaux Sociétaires, recevant un volume d'une publication commencée avant leur admission, peuvent demander en échange un autre volume de la collection des publications de la Société.

Ils doivent recevoir, aussitôt après leur admission, un exemplaire des Statuts et les feuilles parues du volume du Bulletin en cours de publication.

Le Conseil fait appel au zèle de MM. les Sociétaires et il prie ceux qui peuvent recruter la Société de lui présenter de nouveaux membres le plus tôt possible. Il les convie aussi à adresser à l'un de ses membres les documents qui leur paraîtraient susceptibles d'être publiés dans le Bulletin.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à Rouen

DANS L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

SÉANCE DU LUNDI 16 JUIN 1890

Le procès-verbal de la séance du 2 juin est adopté.

M. le Président ayant fait remettre à la Commission des fonds les rapports de l'archiviste et du trésorier, préparés en vue de la séance générale du 19, M. Héron, l'un des commissaires, communique au Conseil son rapport, qui est approuvé.

Ouvrages offerts : *le Cartulaire de l'Abbaye de N.-D. de la Trappe,* publié par la Société hist. et arch. de l'Orne, le 1er *Bulletin* du tome IX des Bulletins de cette Société (1890), et deux brochures envoyées par M. Emile Travers, qui sera remercié de ce double envoi, une œuvre posthume de son père, M. Julien Travers, *Biographie de Louis-Henri Moulin*, et une Notice biographique et littéraire de Julien Travers, par M. Eug. de Beaurepaire.

La séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SOCIÉTAIRES, TENUE A ROUEN

Le 19 juin 1890

Présidence de M. Beautemps-Beaupré.

Sont présents au bureau, avec M. le Président d'honneur : MM. Ch. de Beaurepaire, président, Gravier, trésorier, H. Cavrel, archiviste, A. Bligny, secrétaire, P. Le Verdier, secrétaire-adjoint, Beaurain, le comte d'Estaintot, Félix, Héron, Lesens, A. de Merval et l'abbé Sauvage, membres du Conseil d'administration.

Ont aussi répondu à l'appel de leur nom : MM. Ch. Allard, P. Allard, l'abbé Blanquart, Baudry, Cagniard, Ed. Cavrel, le marquis de Civille, l'abbé Fleury, Lamer, Le Mire, Masson, et Oursel.

S'étaient excusés : MM. Boivin-Champeaux, Bouquet, Ch. Bréard, Chanoine-Davranches, Legay, Heuzey, Niel et de Salverte.

M. le Président d'honneur ouvre la séance et prononce le discours suivant :

« Je dois commencer par vous remercier de la bienveillance extrême que vous m'avez témoignée en me conférant le périlleux honneur de vous présider dans cette circonstance solennelle, et c'est en vain que je recherche les motifs qui ont pu me désigner à votre choix, alors que dans la Société de l'Histoire de Normandie vous comptez tant d'illustres confrères qui par leurs origines, leurs

études ou leur séjour au milieu de vous, étaient bien plus naturellement désignés à vos suffrages.

« Mes origines, en effet, ne me rattachent que faiblement à la Normandie ; mais je puis dire que moi aussi j'appartiens à ce beau pays, s'il est vrai, comme je le crois, qu'on puisse dire que l'on appartient au pays où l'on a passé la première et la meilleure partie de sa vie, auquel on est rattaché par la plupart des souvenirs de famille et ceux de la période de l'enfance ou de la jeunesse, qui laissent dans l'esprit les impressions les plus profondes.

« Et au moment où les années s'écoulent à grands pas, il m'est de plus en plus impossible d'oublier que c'est au milieu de vous que j'ai fait mes débuts dans la magistrature, il y a de cela bien longtemps, sous un des présidents les plus remarquables qu'il m'ait été donné de rencontrer, M. Collas, président du Tribunal d'Alençon, et je puis dire que rien de ce qui concerne la Normandie ne m'a laissé indifférent.

« Et cependant ce n'est pas la coutume de Normandie ni le problème si intéressant de ses origines qui a été l'objet de mes études.

« Entraîné par des recherches sur les origines de la communauté conjugale, j'ai trouvé de nombreux textes qui, bien que connus de nos anciens historiens du droit, étaient depuis tombés dans l'oubli le plus complet. Puis, au cours de mes recherches, j'ai rencontré, dans les archives du grand fief de l'Anjou et du Maine, qui a conservé son autonomie presque complète jusque dans les dernières

années du XVe siècle, des documents nombreux permettant de reconstituer d'une manière à peu près certaine l'état de ses anciennes juridictions, surtout pendant la dernière période de l'époque féodale.

« L'institution des présidiaux, la création de nouveaux et nombreux offices de judicature, la vénalité des charges et les événements de toute espèce, si considérables et si nombreux, qui se sont passés au XVIe siècle et qui ont presque entièrement bouleversé l'organisation des pouvoirs publics, ont effacé, dès une époque qui en était voisine, le souvenir de ces institutions qui, sous une forme parfois bizarre, contenaient souvent des garanties sérieuses, et qu'il est toujours intéressant et quelquefois indispensable de connaître pour comprendre la vie et l'administration de ces souverainetés de second ordre, qu'on appelait les grands fiefs.

« Quelle place occupe la coutume de Normandie dans l'ensemble de la législation française, antérieurement à la rédaction du Code civil?

« La plupart de ceux qui, dans les temps modernes, ont écrit sur l'histoire du droit français, se sont bornés à placer, sans autre explication, la Normandie au nombre des pays de coutumes.

« Cette entière assimilation est-elle exacte? et ne faut-il pas placer la Normandie dans une classe à part? — Nos ancêtres, Messieurs, ne s'y sont pas trompés; quand ils ont parlé des règles de droit auxquelles étaient soumis les habitants de la Normandie, ils se sont toujours servis du mot *Droit normand*, et les auteurs qui ont écrit sur le

Droit commun de la France ou même sur le Droit civil moderne, dans un temps où la science du droit n'était pas encore presque exclusivement bornée à la confection de dictionnaires, ont toujours désigné sous le nom *d'auteurs du Droit normand* les grands jurisconsultes qu'a produit le duché de Normandie.

« Si, en effet, la Normandie était, comme le reste de la France, soumise au Droit romain et au Droit canonique, en tout ce qui est relatif aux contrats et obligations, lorsqu'on arrive aux matières qui sont plus spécialement régies par les coutumes, le régime matrimonial, les douaires, les successions, la féodalité elle-même, il est impossible de ne pas être frappé des différences nombreuses et importantes qui séparent le Droit normand de cet ensemble de règles, peu différentes entre elles, suivies dans les pays qui composent la vallée de la Loire et le cours moyen et supérieur de la Seine, qu'on a, à juste titre, désignées sous le nom de *Droit commun de la France*.

« Ce serait un travail du plus haut intérêt que celui qui aurait pour but d'éclaircir, d'une manière complète, les origines de la coutume de Normandie, de rechercher notamment si dans l'exclusion des filles qui a lieu dans presque toutes les successions, dans le *bref de mariage encombré* qui donne à la femme une garantie efficace contre les dilapidations du mari, en même temps que les droits des tiers sont respectés, il ne faut pas voir un reste des coutumes primitives qui se sont formées dans la Neustrie, après son occupation par les tribus Frankes, ou si, au contraire, ces dispositions ont été importées soit direc-

tement par les hommes du Nord lors de leur établissement, soit indirectement lorsque sous la domination des ducs de Normandie, rois d'Angleterre, des relations continuelles se sont établies entre les deux pays, et ont pu amener une influence réciproque sur leurs usages.

« C'est surtout dans l'examen des écrits de toute nature, antérieurs à la conquête de l'Angleterre, et plus encore dans les chartes du XIe siècle que peut se trouver la solution de ce difficile problème. Il faut remonter beaucoup plus haut que le très ancien Coutumier, si ancien qu'il soit, puisqu'on peut l'attribuer aux dernières années du roi Richard ; car, si l'on excepte ce qui est relatif à la question de la représentation, les règles qu'il contient sont celles qui ont toujours été celles de la coutume de Normandie.

« Une chose est bien certaine maintenant, c'est que la Normandie a précédé, et de beaucoup, les autres parties de l'Ancienne France dans la rédaction de ces compilations qui sont plus tard devenues la base des coutumes officiellement rédigées. Le très ancien Coutumier, même dans sa partie la moins ancienne, est antérieur d'un assez grand nombre d'années à la *Compilatio de usibus Andegaviæ*, qui, malgré son titre latin, est un écrit français, et qui est elle-même antérieure à la coutume d'Anjou et du Maine, qu'un compilateur inconnu a réussi à placer pendant plusieurs siècles sous l'autorité du roi Saint-Louis.

« Le grand Coutumier de Normandie doit être contemporain de ce texte. D'un côté comme de l'autre, ces pra-

ticiens avisés et expérimentés qui ont su parfois se placer au-dessus de la pratique la plus ordinaire des affaires, ont si bien compris les besoins de la société au milieu de laquelle ils vivaient qu'ils ont fait œuvre durable, et que cette œuvre n'a subi de changements que ceux que les progrès de la langue française, progrès auxquels ils ont, je crois, contribué d'une manière efficace, devait amener dans la rédaction de lois destinées à être connues de tous.

« Rédigés d'abord en latin, les Coutumiers de Normandie ont été traduits de très bonne heure en français, et le nombre considérable des manuscrits suffirait pour prouver combien la connaissance en a été répandue.

« Il ne paraît pas au premier abord en avoir été de même des coutumes d'Anjou et du Maine. Les manuscrits sont très peu nombreux, mais les commentateurs angevins ont, je crois, commencé leur œuvre avant les commentateurs normands. Dès 1385, la coutume la plus ancienne était l'objet d'une glose qui ne porte, il est vrai, que sur la moitié du texte, mais le surplus du texte a subi de nombreux remaniements.

« Peu après, en 1391, les gens de conseil auxquels on s'accordait à reconnaître le droit de faire de véritables lois sur tout ce qu'on appelait *le fait de la justice,* décrètent une série de réformes dans le but de simplifier la procédure, qui avait, dès cette époque, atteint un degré de complication dont il est difficile de se faire une idée. Quelques délais, quelques formalités peu nombreuses furent supprimés; mais les actes, les défauts, les simples fautes de procédure elles-mêmes donnaient lieu à d'innombrables

amendes au profit du seigneur (c'est ainsi qu'on désignait le duc d'Anjou, comte du Maine); elles étaient perçues avec beaucoup de régularité après chaque assise; une réforme générale sérieuse aurait entraîné une diminution des droits de justice auxquels avait droit le seigneur, et alors, comme aujourd'hui, les intérêts du fisc ont passé avant ceux des justiciables.

« En 1411, première rédaction officielle faite par les gens de conseil d'Anjou et du Maine, réunis à Tours, suivant Choppin.

« Entre 1430 et 1440, rédaction de l'œuvre considérable de Claude Liger, qui réunit en un de ces ouvrages, que de son temps on appelait *Sommes*, l'ensemble de tout le droit féodal, civil et criminel, qui régissait les grands fiefs d'Anjou et du Maine.

« En 1463, nouvelle rédaction officielle de la Coutume en vertu de lettres patentes du roi René.

« A la fin du xve siècle, la procédure est réglée sans grandes réformes par un style dont la rédaction est encore officielle.

« Enfin, en 1508, la coutume d'Anjou et la coutume du Maine sont rédigées séparément par les commissaires du Parlement de Paris qui apportent peu de modifications aux coutumes plus anciennes. Il n'y a pas eu de seconde réforme au xvie siècle, en sorte que les coutumes d'Anjou et du Maine ont à peu près échappé aux violentes intrusions du Droit romain, et l'œuvre des rédacteurs de la coutume de 1411 est restée pendant quatre siècles le Code de l'Anjou et du Maine.

« A côté des coutumes, les recueils des décisions des tribunaux. Ici, la Normandie reprend toute sa supériorité : elle avait une justice souveraine, tandis que celle de l'Anjou et du Maine était soumise au Parlement de Paris; les décisions des juridictions locales ont rarement été conservées. Celles des Echiquiers de Normandie sont, au contraire, très nombreuses; elles embrassent une période de temps considérable et sont un vivant commentaire de la coutume qu'elles viennent compléter ou éclairer.

« Quant aux commentaires, ce serait une erreur que de croire que Le Rouillé et Terrien n'ont pas eu de prédécesseurs; ce serait le contraire qui aurait lieu de nous frapper d'étonnement, et si l'on devait acquérir la conviction que les bibliothèques ne contiennent aucun commentaire du *Grand Coustumier de Normandie*, on pourrait, sans hésiter, affirmer que c'est le temps qui nous les a enviés.

« Mais il n'en est rien. Mes recherches des manuscrits, des coutumes d'Anjou et du Maine, m'ont fait connaître deux commentateurs du *Grand Coustumier,* l'un qui se place vers 1460, l'autre entre 1500 et 1510.

« L'auteur du premier de ces commentaires porte un nom illustre dans la jurisprudence; il se nomme Valen et était de Dieppe. Faut-il voir en lui un ancêtre du commentateur de l'ordonnance de la marine? — A deux siècles de distance, le rapprochement serait bien hasardé.

« Son ouvrage est un manuscrit du format de nos in-4°, de 239 ff. sur parchemin. Il contient un commentaire très détaillé avec cette disposition que je n'ai rencontrée nulle

part ailleurs, que pour chaque chapitre le commentaire précède le texte même du chapitre.

« C'est un manuscrit autographe à la fin duquel se trouve cette mention : « escript à Dieppe par moi Mahieu « Vàlen l'an de grace mil CCCC LX. LXI. LXII et LXIII, « le XXVIIe jour de juin.

« *Tu qui succisti de Virgine Virgineum lac*
« *Celestis regni scriptorem participem fac.* »

« Ce manuscrit n'est malheureusement pas d'un accès très facile, car il est à Londres, *British Museum*, Harl. 4488.

« De même qu'un autre manuscrit de la même bibliothèque (Harl. 4413), qui m'a servi à établir le texte de la coutume d'Anjou et du Maine de 1463 (t. III, p. 121), ce manuscrit provient de la bibliothèque de Loménie de Brienne ; ses armes se voient sur le plat de la couverture de ces deux manuscrits. Il a été acheté le 18 mai 1724, dans une tournée faite en France par des Anglais, au nombre desquels se trouvait un nommé Woodman, auxquels Pocquet de Livonière vendit, moyennant 10 pistoles, son beau manuscrit de la coutume d'Anjou et du Maine.

« Le *British Museum* contient six autres manuscrits de la coutume de Normandie, mais ceux-là sans commentaire.

« L'autre commentaire est d'une date un peu plus récente. Il se place entre 1500 et 1510 ; le manuscrit (Bibl. nat. fr. 2765 provenant du fonds Lancelot) porte la date de 1510 avec la signature de son auteur, Gilles Lemaître,

qui demeurait à Périers, à l'autre extrémité de la Normandie. C'est un ms. in-f° sur papier, de 275 ff. d'une très belle exécution.

« Je ne puis parler de l'œuvre de Valen que d'après d'anciens souvenirs ; je n'ai fait et n'ai pu faire du manuscrit qu'un examen sommaire ; cependant, je crois pouvoir dire que je n'y ai remarqué aucune citation de Droit romain, et que c'est du fond même de la pratique normande que Valen a tiré tout l'exposé de sa doctrine et les explications qu'il donne de la coutume.

« Il en est de même de Gilles Lemaître. Pour celui-là je puis être beaucoup plus affirmatif : je n'ai pas trouvé une seule citation de Droit romain dans les parties où je l'ai examiné avec le plus d'attention, les dots, les douaires, les successions, où il est si facile de tirer des arguments du Droit romain pour discuter les difficultés qui peuvent se présenter. S'il en existe dans quelques autres parties de cet ouvrage, elles y sont très rares.

« Il est sans doute fort difficile de savoir ce que pouvaient être à cette époque les juridictions locales d'Arques, de Périers ou de Valognes ; celles de Coutances avaient peut-être plus d'importance ; mais des œuvres aussi considérables que celles de Valen et de Gilles Lemaître sont le résultat à la fois d'une très longue pratique dans des juridictions qui, au premier abord, ne semblent pas bien considérables, sans doute aussi des relations nombreuses de leurs auteurs avec les praticiens d'autres juridictions du pays, et surtout de la sagacité avec laquelle ils ont mis en

œuvre les documents, produit du sol même, à l'aide desquels ils ont pu composer leurs commentaires.

« Autant qu'un examen sommaire a pu me le montrer, Lemaître est du nombre des jurisconsultes, on peut lui donner ce nom, qui ne se contentent pas de discuter un texte avec plus ou moins de bon sens et de finesse, et d'invoquer à l'appui des solutions qu'il donne des décisions d'une application plus ou moins douteuse. Souvent il donne des explications historiques ; si elles ne sont pas toujours d'une justesse irréprochable, elles nous montrent au moins qu'il est de ceux pour lesquels la loi que l'on applique n'est pas un fait unique et isolé, indépendant d'un passé auquel elle se rattache toujours d'une manière intime et pour lesquels aussi, même au point de vue de l'interprétation pratique, l'histoire du droit est bien souvent le guide le plus sûr que l'on puisse suivre.

« Nous allons maintenant jeter un coup d'œil rapide sur quelques-unes des différences par lesquelles le Droit de la coutume de Normandie se distingue de celui des coutumes d'Anjou et du Maine, en même temps que des autres coutumes de France, la dévolution des successions, le régime matrimonial et la transmission de la propriété.

« Le signal des guerres qui ensanglantèrent l'Ouest de la France et amenèrent la réunion de la Normandie, de l'Anjou et du Maine à la couronne de France fut, on le sait, une question de succession. Pendant que la noblesse de l'Anjou, du Maine, de la Touraine et de la Bretagne considérait le droit des enfants d'un fils prédécédé comme

tellement certain, qu'elle se souleva en masse (1) pour proclamer la souveraineté d'Artur, la coutume de Normandie prononçait encore l'exclusion des petits-fils issus d'un fils survivant, et c'est sur une semblable disposition, qu'il pouvait à la rigueur présenter comme un droit personnel, que Jean pouvait s'appuyer pour maintenir son droit exclusif à la souveraineté des pays réclamés par Artur. Mais ce droit changea assez promptement.

« Une des questions qui dominent en Normandie la dévolution des successions est celle de savoir si les choses échues sont ou non partageables.

« Cette question a peu d'importance dans l'Anjou et le Maine où les baronnies seules, c'est-à-dire les fiefs les plus importants, et elles ne sont pas nombreuses, sont impartageables; tous autres fiefs sont partageables.

« En Normandie, il en est autrement.

« Ne sont pas partageables : les comtés, les baronnies, les fiefs de haubert, les sergenteries qui appartiennent au domaine du duc, les vavasseries tenues noblement, et en général tous les fiefs dont la garde appartient au seigneur jusqu'à ce que les héritiers soient en âge.

« Sont partageables : les fermes feaulx, les censives, les franches tenures, les servages, bordages, bourgages, vavasseries qui ne sont pas tenues noblement, et en général toutes terres tenues non noblement, sans cour ni usage, et où le seigneur ne peut réclamer nulle garde.

« S'il n'y a que des filles pour héritières, le droit d'aînesse existe en faveur de l'aînée dans l'Anjou et le Maine,

(1) *Rech. sur les anc. jurid. de l'Anjou et du Maine*, t. I, p. 289.

— l'aînée a les deux tiers et tous les avantages que la coutume réserve aux fils aînés, les puisnées ont le tiers qu'elles se partagent entre elles.

« Si l'une des puisnées meurt sans héritier, les deux tiers de sa succession appartiennent à l'aînée ou à sa représentation.

« Si c'est l'aînée qui meurt, l'aînée des puinées aura les deux tiers et les autres le tiers.

« La fille aînée succède aussi comme aînée dans les successions coutumières.

« En Normandie, il n'y a pas d'aînesse entre filles.

« Les fiefs nobles, quels qu'ils soient, se partagent également entre elles ou entre leurs héritiers mâles, représentant les différentes branches de l'hoirie. — La sœur aînée aura seulement le chef manoir et ce qui en dépend, et les autres sœurs tiendront d'elle.

« La cause de cette coutume, dit Lemaître, est pour secourir à la fragilité des femmes.

« L'Anjou et le Maine n'avaient sans doute pas la même opinion sur la fragilité des femmes, ni sur les moyens d'y porter secours.

« Lorsqu'il n'y a que des fils, la coutume de Normandie, de même que les coutumes d'Anjou et du Maine, proclame que l'aîné est principal héritier, chef et estoc de sa ligne, de même que le père l'était de son vivant. Mais les conséquences auxquelles l'application de cette règle avait donné lieu dans les deux coutumes étaient fort différentes.

« En Normandie, tout se rapporte à l'existence du fief de haubert.

« S'il n'y en a qu'un, il appartient exclusivement à l'aîné qui doit aux puisnés seulement une pension (provision de vivre) jusqu'à concurrence du tiers, et jusqu'à ce qu'il les ait établis :

« Soit en les mariant,

« Soit en leur procurant un service *(vel in servicio)*, nous dirions aujourd'hui *une place*,

« Soit en y pourvoyant d'autre manière *(provendis vel provectis)*.

« Si outre le fief il y a des escheoites,

« L'aîné peut choisir et prendre les escheoites,

« Le fief de haubert sera dévolu indivisément aux puisnés pour leur provision de vivre, mais ne deviendra pas pour cela divisible.

« En tout cas, l'aîné doit avoir le chef et principal manoir.

« S'il y a deux fiefs de haubert et des escheoites, l'aîné choisit pour prendre, ou celui des fiefs qu'il voudra, ou les escheoites comme dans le cas qui précède.

« Le second choisira ensuite.

« Les autres puisnés auront le surplus.

« Les tenures non nobles appartiendront aux puisnés, mais seulement jusqu'à concurrence du tiers de la succession, en cas d'insuffisance, ils auront action pour se faire compléter leur tiers .

« S'il y a fils et filles en Normandie :

« Les sœurs partagent avec les frères les meubles et les biens en bourgage.

« Elles ne peuvent rien réclamer des mesnages ou masures s'il n'y en a plus que de frères.

« Elles ont droit au tiers des choses non nobles qu'elles se partagent également.

« Elles n'ont aucun droit sur les escheoites collatérales.

« Après le décès du père, les sœurs n'ont pas droit à la succession d'un frère prédécédé ; elles sont exclues par les frères vivants, tant qu'il en existe.

« Anjou et Maine :

« Les filles puisnées prennent leur tiers en pleine propriété.

« En succession collatérale elles succèdent par héritage.

« Quoique le système des coutumes d'Anjou et du Maine présente des analogies avec celui de la Normandie, il s'en sépare par des différences notables.

« Outre l'avantage du principal chastel, manoir ou herbergement à son choix, avec certaines dépendances importantes, l'aîné a les deux tiers de tous les héritages et conquêts. Les puisnés ont le troisième tiers en usufruit, c'est l'aîné qui fait la foi pour eux. Le revenu de ce tiers a tellement le caractère de *bienfait*, c'est le mot dont se servent ces coutumes, que si les puisnés font des économies qu'ils employent en acquisitions de terres, ces acquisitions retournent à l'aîné.

« Les meubles appartiennent à l'aîné, fils ou fille, à la

charge d'exécuter le testament et de payer les dettes et arrérages de rentes et devoirs.

« Les filles mariées par leurs père et mère sont exclues de leurs successions dans les deux pays ; il y a bien quelques différences secondaires, mais le principe du mariage avenant est le même.

« Dans les deux pays aussi, interdiction absolue de faire la condition de l'un des hoirs meilleure que celle des autres.

« Mais le point sur lequel la coutume de Normandie se sépare le plus complètement, non seulement des coutumes d'Anjou et du Maine, mais encore des autres coutumes de France, est le régime matrimonial.

« Les plus anciennes chartes d'Anjou et du Maine constatent que dans un très grand nombre de circonstances importantes le mari et la femme agissent conjointement.

« Dans les nombreuses donations faites aux églises ou aux couvents par des seigneurs de peu d'importance, aussi bien que par les comtes d'Anjou, on voit intervenir la femme dans la donation que fait le mari, soit de ses propres biens, soit de ceux de sa femme ; puis, lorsqu'il s'agit de se garantir contre des recours de la femme, des indemnités de natures diverses lui sont payées pour assurer de ce côté la propriété tranquille entre les mains des donataires.

« Mais il est bien certain que dès avant le XIe siècle les principes de la communauté conjugale étaient posés dans l'Anjou et le Maine, et les coutumes du XIIIe siècle n'ont fait que proclamer ce qui était un usage bien plus que

séculaire, qu'il s'agît de biens nobles ou de biens roturiers.

« La femme noble pouvait s'affranchir de toute participation aux engagements du mari en renonçant à la communauté. Ce n'est que beaucoup plus tard que ce droit fut reconnu à la femme coustumière.

« Il n'en était pas de même en Normandie; les acquêts faits en bourgage tombaient seuls en communauté.

« Pour le surplus, le régime matrimonial de la Normandie ressemblait bien plutôt au régime *d'exclusion de la communauté* qu'à tout autre.

« Et quant aux actes par lesquels le mari aliénait ou engageait les biens de la femme, elle pouvait, si elle n'y avait pas consenti, faire révoquer ce qui avait été fait, et l'acquéreur avait droit à une indemnité sur les biens du mari.

« Si elle y avait consenti, elle avait action en indemnité d'abord contre son mari, puis une action en revendication contre les tiers, si le mari ne pouvait l'indemniser; que les biens aliénés fussent des propres de la femme ou des biens constitués en dot, il n'y avait de différence que pour l'époque à laquelle les biens étaient évalués et pour la date de l'hypothèque que la femme pouvait invoquer en sa faveur.

« Tel n'avait pas toujours été le droit de la Normandie. A une époque plus ancienne, le *bref de mariage encombré* pouvait dans tous les cas amener la nullité complète des actes du mari. Lemaître donne des détails curieux sur les causes de ce changement de jurisprudence, en même temps qu'il nous représente, sous un jour très peu

flatteur, les maris d'une époque peu antérieure à celle où il écrivait,

« *Quid* si la femme a consenti? (Lemaistre, f° 192).

« On doit noter que anciennement on faisoit les lettres « et on les passoit sous les seaux des vendeurs et seaux « ignotz (inconnus), et n'étoit lors aucuns tabellions « royaux, ne on passoit les lettres ne venditions devant « eux comme on fait pour le present.

« — Si donc la femme consent à la vente avec son « mari, elle ne pourra jamais revoquer cette vente, car les « tabellions ne passent aucunes lettres, si ce n'est la « volonté et consentement des vendeurs par ordonnance « sur ce faite, et le contiennent les lettres des contrats. Et « ainsi quant à present la femme ne serait pas recevable « à dire qu'elle l'eût fait devant les tabellions par force « ou contrainte. Car en tel cas les tabellions ne reçoivent « point les payements comme dit est. Mais anciennement « au cas posé au doute elle eût été reçue à contredire la « vendition par bref (de mariage encombré), non obstant « qu'elle s'y fût consentie, pour ce que les maris pouvoient « pour lors contraindre les femmes à passer lettres de vendi- « tion approuvées sous leur seaux ou autres seaux ignotz. « Et pouvoient les maris mettre ès lettres ce qu'il leur « plaisoit en prejudice des femmes, dont il en advenoit « plusieurs inconvenients. Et pour ce fut lors la coû- « tume introduite qu'elles peussent revoquer telles vendi- « tions non obstant leur consentement; laquelle cause « quant à présent cesse et n'a point de lieu, et pour ce ne « use plus du texte ainsi qu'il gît..... »

« Ces observations de Lemaître ne s'appliquent qu'à la nullité absolue des actes du mari, et à l'action de la femme pour se faire remettre en possession de ses biens aliénés au moyen du bref de mariage encombré, action possessoire qui duroit un an après la dissolution du mariage. Mais il avait toujours été entendu que la femme qui avait consenti à l'aliénation de ses biens avait action en récompense contre son mari d'abord, puis contre les acquéreurs si le bien du mari ne suffisait pas pour l'indemniser (art. 532 et suiv. de la coutume).

« Malgré l'ordonnance de Philippe-Auguste de 1214, qui fixait le douaire des femmes à la moitié, la Normandie avait conservé l'ancien taux; le tiers des biens du mari était soumis au douaire. L'Anjou et le Maine avaient conservé ce taux pour les femmes nobles, et le Maine pour les femmes non nobles; celles-ci, dans l'Anjou, avaient leur douaire fixé à la moitié sur les choses censives et au tiers sur les choses hommagées. En Anjou, la femme noble, héritière de terre, n'avait droit qu'au douaire convenancé, c'est-à-dire promis expressément au moment du mariage. Cette distinction n'était pas admise en Normandie, où d'ailleurs par l'application des règles sur le partage des successions le nombre des femmes héritières de terre devait être moins grand qu'ailleurs.

« Du reste, dans les deux pays, c'étaient les mêmes biens qui étaient soumis au douaire.

« Dans un autre ordre d'idées, nous trouvons que la Normandie était restée fidèle au principe fondamental du crédit, la publicité des actes de transmission de propriété,

ou de ceux qui la grèvent de charges importantes; la coutume d'Anjou et du Maine rédigée en 1411, § 332, reconnaît cette différence et déclare que les contrats d'achat et vente d'héritages et de rentes ne sont pas publiés dans l'Anjou et le Maine, comme ils le sont en Normandie et en Bretagne.

« Il m'aurait été bien facile de multiplier les points de comparaison entre la coutume de Normandie d'une part, et d'autre part les coutumes non seulement d'Anjou et du Maine, mais aussi les autres coutumes de droit commun. Si je voulais entrer dans le détail des différences ou même simplement me borner à ce qui a trait au partage des successions en matière féodale, nous trouverions de bien nombreux points de différence qui achèveraient de vous démontrer combien on a eu raison de donner le nom de Droit normand aux règles de droit qui régissaient les populations de la Normandie. Mais il me faudrait étrangement abuser de votre patience pour vous faire entrer dans un grand nombre de détails qui, si intéressants qu'ils puissent être, ne seraient jamais, dans une réunion comme celle à la présidence de laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'appeler, qu'une bien sèche nomenclature.

« On a beaucoup parlé des mémoires de familles, des livres de raison publiés de plusieurs côtés, entre autres par nos anciens, la Société des Antiquaires de Normandie. Ces publications sont on ne peut plus utiles pour faire connaître la vie de nos ancêtres, sans laquelle il est souvent bien difficile de comprendre les événements auxquels ils ont pris part; mais cette intelligence ne devient vrai-

ment complète que si l'on peut joindre à ces mémoires les textes des coutumes qui ont été entre les mains de tous, et y joindre un certain nombre de chartes, de contrats, d'actes judiciaires, dans lesquels on trouve des détails qui n'ont pas toujours trouvé place dans la rédaction des coutumes, et qui nous permettent de nous mêler pour ainsi dire à la vie d'époques fort actives et fort animées, au lieu de se borner à les considérer de loin comme un tableau demeuré immobile dans son cadre. »

M. le Président de la Société de l'Histoire de Normandie prend ensuite la parole et prononce le discours suivant :

« Messieurs et chers confrères,

« Quand il nous a fallu nous rendre compte de l'état de nos publications, en la présente année, nous aurions peut-être regretté d'en être revenus, pour l'époque de notre Assemblée générale, à l'observation stricte de notre règlement, si nous n'avions obtenu l'honneur d'être présidés, en ce jour, par le magistrat éminent dont nous venons d'entendre le discours. Grâce à lui, la pensée ne peut venir à personne que la convocation à laquelle vous avez répondu ait été sans objet, et nous avons la certitude d'obtenir de vous, sans peine, un délai pour l'achèvement des publications arriérées. Nous vous en remercions dès maintenant, Messieurs et chers confrères, et nous en remercions surtout M. Beautemps-Beaupré, à qui nous avons cette nouvelle obligation.

« Ce n'est pas, en effet, le premier avantage que nous ayons retiré d'une confraternité qui nous est si honorable,

et à laquelle M. Beautemps-Beaupré veut bien, de son côté, attacher quelque prix.

« Bien des fois déjà il nous avait témoigné, de la manière la plus gracieuse, l'intérêt qu'il prend à nos travaux, en nous adressant, à titre de confrère, les importants ouvrages qu'il a publiés, dans chacun desquels on remarque une érudition profonde, jointe à une clarté parfaite. Il suffira de citer les *Coustumes du pays de Vermendois et ceulx des environs,* publiées d'après le manuscrit inédit des Archives du département de l'Aube ; — le *Livre des Droiz et des commandemens d'office de justice,* publié d'après le manuscrit inédit de la Bibliothèque de l'Arsenal, 2 volumes, 1865; — les *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 4 volumes, 1877-1883 ; — les *Recherches sur les juridictions des mêmes provinces pendant la période féodale*, tome 1er, 1890; — une *Notice sur le sénéchal Guillaume Desroches*, de 1199 e 1222, qui est extraite du volume précédent.

« Les textes qui forment la matière de quelques-uns de ces ouvrages sont précédés d'introductions qui permettent d'en apprécier l'intérêt, et qui présentent, avec une grande précision, et dans l'ordre le plus rationnel, tous les renseignements qu'on peut espérer y rencontrer. A vrai dire, pour le *Livre des droiz et des commandemens d'office de justice*, les textes peuvent être considérés, non comme la partie principale, mais comme les pièces justificatives de recherches très savantes sur l'état de la jurisprudence, au commencement du xve siècle ou à la fin du xive, dans le Poitou et dans quelques pays circonvoisins. On en peut

dire autant des *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine, antérieures au* XVIe *siècle*, qui nous font connaître tout le système administratif de ces deux provinces. Quant à la notice sur Guillaume Desroches, c'est une biographie très étudiée, qui nous offre un type de parfait bailli, au temps où ce haut fonctionnaire, tout à la fois homme de guerre, administrateur et justicier, s'employait, sous la direction de l'autorité royale, à préparer, à fonder l'unité de la nation française. Comme l'Anjou et la Normandie furent pendant assez longtemps soumis aux mêmes souverains, on ne doit pas être surpris de trouver, dans un des volumes de M. Beautemps-Beaupré, le récit d'événements qui nous intéressent tout particulièrement, de ceux notamment qui eurent pour conséquence, sous Jean-sans-Terre et Philippe-Auguste, la réunion de la Normandie à la France; d'y rencontrer certains personnages qui nous sont connus comme normands, tels que Thomas Becket; — Raoul de Varneville, archidiacre de Rouen, trésorier d'York, évêque de Lisieux, chancelier de Henri II, de 1173 à 1181 ; — Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely, nommé à la chancellerie en 1189; — Gautier de Coutances, qui ne fut que vice-chancelier, mais qui, dans la liste de nos archevêques, figure avec le titre de *magnifique,* en reconnaissance des bienfaits dont il combla l'église de Rouen.

« Les institutions administratives et judiciaires de l'ancienne France ont été, comme on le voit, le principal objet des études de M. Beautemps-Beaupré, et nous aimons à saluer en lui un digne disciple de Montesquieu, dont

l'*Esprit des lois* servira toujours de modèle à ceux qui cherchent, dans les usages et dans la législation, la mesure de la civilisation d'un peuple.

« Qu'il me soit permis de rappeler que notre Société, elle aussi, s'est préoccupée d'éclairer, autant qu'elle l'a pu, l'histoire des coutumes et des institutions de notre ancienne province.

« Notre dernière publication, les *Comptes-rendus des échevins de Rouen,* édités par M. Julien Félix, permettent de suivre, pendant une longue période de temps, l'organisation municipale dans une ville qui passait autrefois pour la seconde de France. Ces comptes-rendus commencent à peu près à l'époque où s'arrêtent les travaux de M. Chéruel, lequel a tiré le meilleur parti possible des documents, malheureusement en trop petit nombre, que les archives communales fournissent pour le moyen-âge.

« Comme, après sa réunion à la France, la Normandie, au point de vue civil, n'a conservé quelque unité que par ses États, sorte de représentation provinciale fort imparfaite, et par ses coutumes, soit anciennes, soit réformées, notre Société a cru devoir entreprendre la publication des documents relatifs à ces assemblées et celle des anciens Coutumiers, qui, malgré leur importance, n'étaient encore connus que par des textes assez défectueux.

« En ce qui me concerne, j'essaierai de répondre à la confiance que la Société m'a témoignée, en poursuivant, de règne en règne, la publication des documents qui sont relatifs aux Etats.

« Il nous est aussi permis d'espérer que M. Joseph Tardif

se décidera prochainement à mettre la dernière main à l'édition des *Coutumiers,* que nous attendons avec une légitime impatience.

« Sans aucun doute, l'éditeur nous donnera un texte excellent, mais sera-t-il en son pouvoir de nous renseigner sur le nom de l'auteur, nom qui, jusqu'à ce jour, s'est dérobé à toutes les recherches que l'on a pu faire?

« Ce fut assurément, l'œuvre d'un avocat normand, et, à ce propos, il est opportun de rappeler que tous les commentateurs de la Coutume ont été avocats, que la liste de ces commentateurs s'ouvre et se clôt par les noms de deux avocats dieppois, Mathieu Valen, dont vient de nous parler M. le Président, et David Hoüard, auteur du *Dictionnaire de Droit normand.* Mais, quand on remonte au moyen âge, que savons nous de ces avocats dont l'influence cependant a été si considérable?

« C'est à peine si nous avons quelques noms à citer pour le XIIIe siècle, tels que celui de Nicolas Du Quesne, *plaideur*, auquel la Ville de Rouen, en 1260, fait payer 33 l. 10 s. pour son salaire de toute l'année et pour toutes ses dépenses; celui de Guillaume Bienvenu, à qui la même Ville, la même année, paie, on ne sait pourquoi, la somme de 15 s.

« Et pourtant dès cette époque les avocats étaient très nombreux. Eudes Rigaud constatait avec peine qu'à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte il y avait deux avocats, qui dépensaient trop et n'étaient pas suffisamment capables ; il notait que l'abbaye de Saint-Ouen avait trois avocats à sa solde. En 1298, les religieux de Silly s'en-

gageaient à payer à Guillaume Le Queux, écuyer, une pension viagère de 100 s. t., à charge, par ledit Guillaume, de servir, sa vie durant, l'abbaye de ses plaidoiries et de ses conseils, dans toutes les affaires qu'elle aurait, devant les baillis, les vicomtes de Falaise et d'Alençon, avec toute espèce de personnes, sauf le seigneur du dit Guillaume et ses parents jusqu'au degré de cousin germain (1).

« Le nom d'un ancien avocat de Rouen nous est révélé par des chartes du commencement du XIIIe siècle. Le 1er mars 1219, un nommé Roger, fils d'Ansger de Castenei, au moment de partir pour Bologne (2), fait don, à la Madeleine de Rouen et aux religieux du Mont-aux-Malades, de la moitié de tout son *masage* du quai Symenel, sis en la paroisse de Saint-Vincent. De retour à Rouen, il prend, dans une charte de 1229, le titre de *jurisperitus* (3). Suivant toute vraisemblance il avait pour père *Ansgerus de Casteneio,* que l'on voit cité parmi les douze pairs de la commune de Rouen, dans une charte donnée du temps de la mairie de Luc de Donjon. En janvier 1222, on voit encore mentionné, avec le titre de *jurisperitus*, un nommé Robert Le Tailleur ; mais, comme son nom figure dans une charte passée devant Alain Le Breton, official, entre ceux de Mathieu Le Fèvre et de Roger, l'un notaire, l'autre clerc de la cour d'église, on est forcé de supposer que ce *jurisperitus* était un avocat ecclésiastique, et tout porte à

(1) M. Léopold Delisle, *Cart. normand.*

(2) Siège d'une université fameuse.

(1) In tenemento magistri Rogeri Ansgeri, jurisperiti (F. du Valasse).

croire qu'il faut reconnaître le même caractère à Roger fils d'Ansger.

« Grands partisans du droit romain, qu'ils allaient étudier dans les universités, et dont ils s'efforçaient de faire passer les règles et les formules dans les actes et les contrats, les avocats et les juges en cour d'église ont pris, de bonne heure, les titres universitaires de *jurisperitus,* de docteurs et de licenciés en droit.

« Les avocats civils, ou, comme on disait plus ordinairement, les *conseillers en cour laie*, ne portent, au contraire, aucun titre universitaire, et l'on ne saurait s'en étonner, puisqu'il ne leur importait de connaître que la *Coutume*, et que la *Coutume* ne rentrait pas dans l'enseignement des universités.

« Ce qu'on s'explique moins, c'est la rareté des documents à consulter sur les règlements qui devaient être suivis pour la réception des avocats dans notre province, sur leur organisation, en tant qu'Ordre. Du reste, il faut observer qu'il en est de même pour l'Ordre des avocats au Parlement de Paris, à en juger par le beau livre de M. De la Chenal.

« A défaut de documents positifs, force nous est de nous contenter de conjectures plausibles. Dans une société où l'on n'arrivait à la maîtrise d'un métier, si vulgaire qu'il fût, qu'après un long apprentissage, on ne peut croire qu'un praticien pût être admis à plaider dans une cour séculière, à moins d'un certain temps de cléricature chez un avocat juré, à moins d'une présentation en règle d'une

suffisance reconnue par le juge (bailli ou vicomte) et d'une prestation de serment.

« Les registres de l'Echiquier contiennent trop peu de dispositions relatives aux avocats, pour qu'il y ait lieu à élimination.

« Mai 1366 : « Il est ordonné et publié en l'Eschiquier « que aux advocas, quant ilz répliqueront, ne sera donné « délay pour eulx traire à part, mès repliqueront présen- « tement.

« Il est ordené et deffendu expressément que nul, quel « qu'il soit, ne siet ou viegne seoir aux piés des seigneurs « tenant l'Eschiquier, fors les baillis, vicomtes et leurs « lieutenans et lez procureurs des baillis du Roy notre sire « tant seulement, et tous autres yront seoir aux sièges dez « advocas et des chevaliers, et hors le siège et parement « des seigneurs tenant ledit Eschiquier.

« Item que les advocas et autres personnes assistant « pour juger audit Eschiquier se siéent bien et deuement « et ordenéement, sans donner empeschement, les uns aux « autres, et que ilz se gardent de murmurement, par quoy « délay ou empeschement doie venir en l'ordenance des « juges ou audience dudit Eschiquier pour leur murmu- « rement, sur peine d'amende. »

« Pâques 1386.

« Pour ce que aucune fois, quant deux parties plaident « l'une à l'autre, et l'une dit aucune injure à l'autre en « plaidant, soubz umbre de dire que ce sert à sa cause, et « il le fait pour diffamer ou blasmer sa partie, et que, par « espécial, nul ne doit dire aucune injure à autre, s'il ne

« sert à sa cause neccessairement, la cour deffent, que,
« désormais en jugement, soit Eschiquier, bailliage, vi-
« comté ou ailleurs, aucun ne die injure à sa partie, ni à
« autre, se il ne sert neccessairement à sa cause; et deffent
« lad. court aux advocas et procureurs du Roy, quant à
« la cour de l'Echiquier, et as juges, procureurs du Roy et
« autres officiers des autres cours subjets, où se avendra,
« en Normandie, qu'ils le facent tantost amender par ceulx
« qui ce feront. »

« Pâques 1398.

« Pour ce que aucuns advocas et conseilliers, par leur
« convoitise ou malice pourroient ou vouldroient plaidier
« souventes fois jugemens sur hoqués et achaisons et
« autrement, contre coustume, au préjudice du peuple et
« contre le bien de justice, la Court ordonne que désor-
« maiz, ès jugemens qui sont escrips, soient mis les noms
« des advocas qui auront plaidé iceulx jugement tant de
« la partie des demandeurs, que de la partie des deffen-
« seurs, afin que, s'il y a tricherie ou mauvaise pour-
« pensée, que ceulx qui ce feront en soient corrigez et
« pugnis. »

« Echiquier de 1426.

« Est ordonné par la Cour que désormais aucun ne soit
« receu à patrociner en cour laye devant les baillis, vi-
« contés et autres juges du pays de Normandie pour pos-
« tuler et y faire et exercer l'office d'advocat ou conseiller
« publique, se premièrement il n'est trouvé suffisant, ex-
« pert et habile, et ait fait serment en assise (1). »

(1) Terrien, *Commentaires du Droit civil*, 1re édition, 1574, p. 350.

« Le registre de l'Echiquier de 1474 fait connaître la formule du serment que prêtaient les avocats de Normandie et leur séance à cette juridiction souveraine ; il distingue des simples avocats, les avocats notables qui occupaient des bancs immédiatement au-dessous de ceux des avocats du Roi ; il donne la liste de tous les avocats qui, cette année, siégèrent et prêtèrent serment à l'Echiquier. On en compte en tout 274 : 49 pour le bailliage de Rouen ; 55 pour le bailliage de Caux ; 15 pour le bailliage de Gisors ; 54 pour le bailliage de Caen ; 45 pour le bailliage d'Evreux ; 56 pour le baillage d'Alençon. Tous sont rangés par vicomtés, probablement suivant la date de leur réception, à la suite des avocats et des procureurs du Roi, qui ne sont guère pour eux que des confrères, à peine distingués par le rang et par les fonctions.

Thomas Basin, qui avait rêvé une réforme complète de la procédure, fait de ce personnel un portrait peu flatté, bien différent de celui qu'il trace ailleurs des juges du tribunal de la Rote, l'idéal pour lui d'une juridiction.

« Il existe en Normandie, par toutes les contrées de la « province, un nombre considérable d'avocats séculiers, « parmi lesquels il en est beaucoup, d'une extrême scélé- « ratesse, qui engagent le peuple de ce pays dans des » procès auxquels il n'est malheureusement que trop « porté ; qui nourrissent le peuple dans ces procès, ou qui, « pour mieux dire, s'en nourrissent eux-mêmes ; qui, par « leurs artifices, achèvent sa ruine et lui enlèvent le peu « que les impôts lui ont laissé ; espèce d'hommes dépravés, « bien que, parmi eux, il puisse s'en rencontrer, mais en

« fort petit nombre, un peu plus équitables que les « autres. Ces avocats, encore qu'ils soient étrangers à la « littérature, qu'ils n'aient aucune connaissance du droit « civil, du droit canonique, au moyen de certaines cou- « tumes dont ils font abus, se sont emparés du gouver- « nement de presque tout le pays, si bien qu'il n'est prélat « ni chevalier, pour qui ce ne soit une nécessité de se sou- « mettre à eux et de les ménager. Ils ont, en effet, formé « entre eux une association, une ligue si étroite qu'on ne « saurait toucher à l'un, sans toucher à tous. Il n'est pas « de tribunal dans la province qui ne soit à leur discré- « tion; et, dans les Assemblées d'Etats, comme s'ils étaient « les seuls représentants de la Normandie, ils décident ou « écartent par leurs votes tout ce qui leur plaît (1). »

Ailleurs il renouvelle contre les avocats, en y joignant les juges, le reproche d'ignorance en littérature et en droit. *Atqui in provincia Normanniæ, ubi provinciales solis quibusdam consuetudinibus innituntur, et judices et advocati totius patriæ illiterati et penitus juris sunt ignari.* (2) Il dénonce comme un danger public l'importance qu'ils ont prise dans la province.

A l'en croire, « le corps des avocats s'était tellement « étendu et fortifié en Normandie, qu'il fallait que tous les « autres corps, ecclésiastiques et civils du pays, lui obéis- « sent et lui fussent soumis. Ils s'étaient tellement mul- « tipliés par les cités, les villes, les villages et les cam-

(1) Thomas Basin, *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, éd. de M. Jules Quicherat, II, p. 32.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 371.

« pagnes, tellement enrichis, qu'ils semblaient avoir con-
« fisqué, à leur profit, l'administration et le gouvernement
« de la province entière, à ce point que les gentilshommes
« du pays, sans rougir de se mésallier avec des roturiers
« et des paysans, s'estimaient heureux de leur donner à
« eux et à leurs fils, leurs filles en mariage, et, de la
« sorte, laissaient aller entre leurs mains leurs patrimoines
« et les avaient pour héritiers. C'était merveille à quelle
« fortune, en peu d'années, plusieurs d'entre eux étaient
« parvenus ! Tels qui, en commençant, n'avaient ni sou ni
« maille, en 7 ans, en 5 ans, avaient gagné, dans la pro-
« fession d'avocat, 300, 400 écus et plus de rentes en
« beaux biens et en fiefs nobles. Cette corporation,
« acharnée sur le peuple, le mangeait, l'épuisait jusqu'à
« la moelle, en entretenant chez lui cette manie de la chi-
« cane à laquelle ils le savaient enclin (1). »

« Il faut pardonner à Thomas Basin, qui avait éprouvé de cruels déboires dans sa laborieuse carrière, l'aigreur qu'il s'est permise dans ses jugements, évidemment passionnés, sur les avocats d'une province dont Louis XI l'avait banni. Mais on doit en retenir ces points, à l'abri, croyons-nous, de toute contestation. Vers la fin du XVe siècle, les avocats formaient un ordre puissant, compact, discipliné, indifférent au droit romain, qu'il laissait aux ecclésiastiques, uniquement attaché à la Coutume, dont lui seul il connaissait les secrets, plus encore par la pratique que par les livres; fournissant à tous les tribunaux, depuis la justice de village jusqu'au bailliage, le personnel des magistratures seigneuriales et royales.

(1) *Ibid.*, p. 386.

« On peut mettre en doute que l'établissement des cours souveraines leur ait été favorable, parce que cet établissement amena nécessairement la création de nombreux offices dont les titulaires formèrent une véritable noblesse de robe, que ses attributions politiques élevèrent notablement au-dessus du barreau.

Terrien remarque qu'anciennement « les advocats « estaient appelez conseillers comme assistant au juge « pour lui donner conseil, et par l'advis desquels le juge « doit donner ses sentences et jugemens. » « Mais, ajoute « cet auteur, depuis l'érection de la cour de parlement, le « titre de conseiller leur a esté osté, et ne leur est « demeuré que ce nom d'advocat. »

« La disparition du titre de conseiller coïncide, en effet, avec l'érection du parlement; mais la raison qu'en donne Terrien ne doit pas être fondée puisque lui-même cite un arrêt de 1542, qui ordonne qu'un nommé Olivier des Perrois, licencié ès-lois « seroit reçu au serment simple « d'avocat, mais qu'avant qu'ordonner s'il seroit reçu à « assister aux jugements devant les juges ordinaires et « donner sentence et opinion, il seroit examiné devant les « commissaires par ce deputez » (1). On voit par là que les avocats pouvaient encore, à cette époque, être admis à participer aux fonctions judiciaires, après examen fait devant la cour. Il est probable que, si le titre de conseiller leur fut enlevé, ce fut uniquement pour empêcher de les con-

(1) Guillaume Terrien, lieutenant-général du bailli de Dieppe, *Commentaires du droit civil*, 2e édition, 1578, p. 351.

fondre avec les magistrats du parlement qui n'avaient pas d'autre qualification que celle de conseillers.

« Vers le temps où fut rendu cet arrêt, le grade de licencié en droit fut exigé de ceux qui voulaient se faire recevoir avocat au parlement. Aussi ne manquent-ils pas, en général, de se parer de ce titre universitaire.

« C'était donner raison, au moins sur un point, à Thomas Basin, et reconnaître que le droit romain, enseigné dans les Universités, valait mieux, pour former un habile avocat, que le droit coutumier, pour lequel il n'y avait pas d'enseignement public, et que, du reste, on songea bientôt à réformer et à rédiger sous une forme authentique.

« Dans notre province, l'histoire et la littérature ont trop d'obligations aux avocats pour que, tôt ou tard, on ne songe pas à faire pour eux ce que M. De la Chenal a fait pour ceux du parlement de Paris. L'œuvre, du reste, a déjà été commencée, à Rouen, par M. Decorde ; à Caen, par M. Pierre Carel.

« Notre Société y trouverait certainement son compte, parce qu'une étude de ce genre mettrait en lumière certains ouvrages qu'il y aurait intérêt pour nous à publier.

« Mais, en attendant que ces indications nous soient fournies, les matériaux ne nous manquent pas pour nos publications.

« Nous comptons, en effet, être en état de vous remettre, avant la fin de l'année, le *Coutumier*, de M. Tardif; les *Cahiers des Etats sous le règne de Charles IX;* le

premier volume des *Œuvres de Robert Blondel,* qui, en ce moment, est presque achevé, et fera, nous en sommes persuadé, le plus grand honneur à notre savant et laborieux confrère, M. Héron.

« Nous avons aussi commencé un volume de Mélanges, où l'on trouvera, avec les noms des éditeurs, MM. l'abbé Sauvage, Bouquet, Bligny, Le Grelle, Bréard, Toussaint, Pierre Le Verdier, une liste des baillis de Caux, une notice sur les Emmurées de Rouen, la correspondance de Sarrau avec Grotius, des documents relatifs au commerce maritime de Dieppe et du Havre, à la confrérie de la Passion en l'église Saint-Patrice de Rouen, et la nomenclature de nombreuses pièces historiques qui furent recueillies par Dom Lenoir pour son histoire, restée manuscrite, de la province de Normandie.

« M. Duval, archiviste de l'Orne, et M. le sénateur Léon de la Sicotière nous ont proposé d'anciennes chroniques concernant le Perche normand, auxquelles nous sommes disposés à faire le meilleur accueil, mais sur lesquelles nous n'avons pas encore reçu tous les renseignements nécessaires pour prendre une décision.

« M. Beaucousin nous a transmis une copie mise au net et complètement annotée d'un État des fiefs du bailliage de Caux en 1503, copie établie d'après trois manuscrits des Archives de la Seine-Inférieure et de la Bibliothèque nationale.

« M. Alfred Bligny, notre zélé secrétaire, à qui nous ne saurions jamais témoigner trop de reconnaissance, a formé pour nous un recueil des lettres de Miroménil, lequel fut,

comme on sait, premier président de Normandie avant de devenir chancelier de France.

« Ces deux manuscrits pourront paraître assez prochainement.

« Nous espérons bien aussi, Messieurs et chers Confrères, tirer parti pour le choix de nos publications des précieuses indications de notre Président d'honneur. Si l'époque de l'année à laquelle tombe notre Assemblée générale ne nous a pas permis de lui procurer un auditoire digne de sa parole éloquente, du moins peut-il être assuré que sa peine ne sera pas perdue. Conservé dans notre Bulletin, son discours restera présent à nos mémoires, nous servira de guide, et sera, pour M. Beautemps-Beaupré, un titre à la reconnaissance de toute notre Société. »

La parole a été ensuite donnée à M. Héron qui a lu le rapport suivant, fait au nom de la Commission des fonds :

MESSIEURS,

Les comptes de M. le Trésorier, arrêtés au 14 juin 1890, ont été soumis à l'examen de votre Commission des fonds, composée de MM. Beaurain, comte d'Estaintot et A. Héron, rapporteur. Nous avons l'honneur de vous présenter les résultats qu'elle a constatés.

RECETTES :

Avoir au 9 décembre 1889.....	7.674 fr. 05
Balance d'intérêts des fonds déposés au Comptoir d'Escompte au 31 déc. 1889...	34 40
A reporter	7.708 fr. 45

Report.....	7.708 fr.	45
Vente de volumes.....	529	20
Reçu de M. Tardif, pour à compte sur sa part des frais d'impression du tome II des *Coutumiers de Normandie*.....	300	»
213 cotisations (1886-1887, 1 ; 1887-1888, 3; 1888-1889, 4; 1889-1890, 205.	4.260	»
	12.797 fr.	65

DÉPENSES :

Frais d'administration, correspondance, convocations, assurances, etc.....	458	40
Facture Cagniard, impression des deux volumes des *Comptes rendus des Échevins de Rouen*, publiés par M. Félix...	2.962	60
Facture Cagniard, fournitures diverses et impression d'un bulletin.....	204	40
Payé à M. Cagniard, pour à compte sur les frais d'impression du 2e volume du *Coutumier de Normandie*.....	300	»
	3.925 fr.	40

BALANCE :

Recettes.....			12.797 fr.	65
Dépenses			3.925	40
Avoir au 14 juin 1890			8.872 fr.	25
En dépôt au Comptoir d'Escompte.....	8.859 fr.	12		
En caisse.....	13	13		
	8.872 fr.	25	8.872	25

Ces résultats vous donnent, Messieurs, la satisfaction de constater, une fois de plus, que la situation financière de la Société est des plus prospères.

L'actif actuellement disponible se monte, en effet, comme vous venez de le voir, à la somme de 8,872 fr. 25, à laquelle viendront s'ajouter : 1° 193 fr. 85 dus par M. Lestringant, libraire, pour vente de volumes ; 2° 880 fr., montant de 44 cotisations arriérées.

Ces deux articles figureront, s'il n'y a pas de mécompte, aux recettes de l'exercice prochain.

Le tableau du mouvement des cotisations nous fait connaître qu'il en reste à recouvrer 47 ; sur ce nombre, la Commission vous propose d'en annuler 3. Il en reste donc 44 (3 pour 1887-88, 8 pour 1888-89, 33 pour 1889-90). Si ce nombre est plus élevé que d'ordinaire, la cause en est que la séance générale ayant lieu de plus bonne heure que les années précédentes, M. le Trésorier n'a pas eu le temps de faire présenter une seconde fois leurs quittances aux Sociétaires qui se trouvent en retard.

Depuis la dernière séance générale, les deux volumes édités par M. Félix ont été livrés aux membres de notre Compagnie, comme complément des exercices 1887-1888 et 1888-1889. Nous leur devons actuellement les deux volumes de l'exercice 1889-1890, dont l'un est presque entièrement composé, et le tome II de l'*Ancien Coutumier de Normandie* qui appartient à l'exercice 1885-86. Cet ouvrage, qui a été l'objet de beaucoup de remaniements, sera sans doute d'un prix fort élevé ; mais nous ferons remarquer que 1,000 fr. l'année dernière, 300 fr.

cette année, ont été versés à compte sur les frais d'impression. Tout porte donc à croire que les 8,872 fr. 25 dont nous pouvons disposer dès à présent seront plus que suffisants pour nous permettre de satisfaire à nos obligations.

Il ne nous reste plus, Messieurs, qu'à vous proposer d'approuver les comptes de notre Trésorier, M. Gravier, et de lui adresser les remerciements auxquels il a bien droit pour le zèle qu'il met à remplir les fonctions dont il a bien voulu se charger.

MESSIEURS,

Votre Commission a également procédé à l'examen de l'inventaire général des volumes édités par la Société, des archives et de la bibliothèque, dressé par M. l'Archiviste pour la période qui s'étend du 1er juin 1889 au 1er juin 1890.

Au 1er juin 1889, M. Lestringant, libraire, et les libraires en correspondance directe avec lui avaient en magasin 1,334 volumes. Ce nombre s'est augmenté depuis de 268 exemplaires des *Documents sur la marine normande,* de 229 exemplaires de chacun des deux volumes des *Comptes rendus des Échevins*, soit 458 volumes, et de 6 provenant du dépôt de la rue Saint-Lô, nombre total 732, qui, ajoutés au nombre précédemment donné, 1,334, élève le dépôt au chiffre de 2,066 volumes.

Sur ce nombre, 494 ont été remis aux Sociétaires et 29 vendus, ce qui réduit le nombre actuellement en dépôt chez nos libraires à 1,543 volumes : soit 1,250 chez

M. Lestringant, 192 chez M. Picard, 80 chez M. Massif et 21 chez M. Lebel.

Mais il a été décidé par le Conseil d'administration de considérer comme remis aux Sociétaires les volumes mis en dépôt jadis chez ce dernier libraire, dont il a été impossible d'obtenir de compte. En défalquant donc ces 21 volumes, il reste en tout 1,522 volumes en dépôt chez les libraires de la Société.

Le dépôt de la rue Saint-Lô, confié aux soins de M. Wilhelm, renfermait, au 1er juin 1889, 2,749 volumes.

M. Wilhelm a reçu depuis 101 exemplaires des *Documents sur la marine normande*, et 101 exemplaires de chacun des deux tomes des *Comptes rendus des Échevins*, en tout 303 volumes, plus 8 volumes divers, ce qui élève le total de son dépôt à 3,060 volumes. Il en a livré 65 : il lui en reste donc actuellement 2,995.

En résumé, la Société a :

Chez M. Lestringant et les autres libraires.....	1.522 volumes.
Au dépôt de la rue Saint-Lô.....	2.995 —
	4.517 volumes.
D'après le précédent inventaire, elle en possédait.....	4.083 —
Elle a donc en plus.....	434 volumes.

Du 1er juin 1889 au 1er juin 1890, la Société a reçu 45 volumes et brochures que M. l'Archiviste a inscrits sur son registre d'entrée, où ils portent les numéros 265 à 309.

Votre Commission, Messieurs, vous propose d'approuver le compte de notre archiviste, M. H. Cavrel, et de lui adresser des remerciements pour les soins vigilants qu'il apporte à la conservation de nos collections et de nos archives.

Le Rapporteur,
A. HÉRON.

Les comptes de MM. Gravier et H. Cavrel sont approuvés et ces messieurs remerciés, en même temps que des remerciements sont adressés par l'assemblée à M. Héron.

Il est ensuite procédé au renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration, après toutefois que l'Assemblée a entendu M. Beaurain la prier de l'excuser s'il ne peut plus assurer son concours au Conseil et demander de le remplacer par un autre candidat.

Sont nommés membres du Conseil, MM. H. Cavrel, d'Estaintot, Gravier, l'abbé Loth et Huet.

Le séance est levée.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

tenues à Rouen

DANS L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 1890

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire

Le Conseil s'est réuni pour reconstituer son bureau.

Sont réélus au scrutin :

MM. Ch. de Beaurepaire, *président;*
Bouquet, *vice-président;*
Gravier, *trésorier;*
H. Cavrel, *archiviste;*
A. Bligny, *secrétaire;*
P. Le Verdier, *secrétaire-adjoint.*

Sont désignés, pour faire partie de la Commission des fonds, MM. le comte d'Estaintot, Héron et Huet.

Sur la présentation de MM. Héron et Gravier, M. de Berranger, commis principal des contributions directes, demeurant à Rouen, est nommé membre de la Société.

La séance est levée.

SÉANCE DU JEUDI 7 AOUT 1890

Présidence de M. Bouquet, vice-président.

Les procès-verbaux des dernières séances sont lus et adoptés.

Ouvrages offerts : le *Journal des Savants* (avril, mai et juin 1890) ; la *Revue historique* (juillet et août); le *Cahier des plaintes, doléances et remontrances du Bailliage secondaire de Pont-Audemer; le Procès de Jacques-Cœur,* par G. du Fresne de Beaucourt; *A propos de Jacques, François et Louis-Hector de Callières,* par Henri Jouan.

Un rapport est présenté par M. Lesens sur des documents provenant des archives de la ville du Havre, envoyés par M. Toussaint : ces documents ne pourraient être insérés que pour partie dans le volume des *Mélanges* que se propose de faire paraître la Société, mais ils sont déjà publiés par nombreux extraits dans l'*Histoire du Havre,* de M. Borely ; dès lors, les statuts s'opposent à ce que ces documents soient de nouveau publiés par la Société.

Le Secrétaire fait savoir que, s'étant aperçu lui-même que l'une des pièces par lui proposées a déjà été publiée dans l'*Histoire du Commerce de Rouen,* de M. Fréville, M. Ch. Bréard l'a remplacée par quatre documents relatifs au règne de Louis XII ; ils ont un réel intérêt et la publication en est autorisée dans le volume de *Mélanges.*

Des vers sur l'église de Gisors, annoncés par MM. Régnier, d'Evreux, et l'abbé Blanquart, de la Saussaie, n'étant

pas encore parvenus, ne pourront être présentés que plus tard au Conseil.

M. A. Bligny est, conformément aux statuts, désigné pour être le commissaire du volume de *Mélanges*, qui sera distribué pour l'exercice 1890-1891.

M. le Président informe le Conseil que le Ministère de l'Instruction publique a droit à de nouveaux remerciements de la Société, remerciements que M. le Président s'est empressé de lui adresser, car, sur l'avis favorable du Comité des Travaux historiques, M. le Ministre a attribué à la Société une nouvelle allocation de 1,000 fr. actuellement encaissée.

Il n'y a pas à penser que la ville de Rouen augmente cette subvention d'une façon indirecte.

Le Secrétaire a eu communication d'une lettre écrite en réponse à un espoir manifesté que le Conseil recevrait de la ville de Rouen la demande d'un certain nombre d'exemplaires du dernier ouvrage édité par M. Félix ; il n'a été demandé que deux exemplaires des *Comptes rendus des Échevins de Rouen, de 1409 à 1701.*

La séance est levée.

II

NOTES SUR LES ANCIENS AVOCATS DE NORMANDIE

Nous empruntons aux Registres de l'Echiquier la liste des avocats de la province, qui comparurent devant cette juridiction souveraine en 1474, les formules du serment qui leur était imposé et des recommandations qui leur étaient faites, formules qui ont été publiées, avec quelques modifications, dans les *Commentaires du droict civil tant public que privé*, de Terrien. Nous avons cru utile de présenter ici quelques notes que nous avons recueillies sur les avocats de la Haute-Normandie. Elles aideront à faire comprendre les reproches de Thomas Basin. Par elles on voit clairement que, si les avocats laissaient aux baillis les titres honorifiques de la magistrature, ils en obtenaient les fonctions réelles en qualité de lieutenants généraux et de lieutenants commis de ces hauts fonctionnaires ; que, d'autre part, les seigneurs ecclésiastiques ou civils étaient véritablement dans leur dépendance, soit pour l'exercice de leurs droits de hautes justices, où l'on retrouvait, comme dans les juridictions royales, deux sortes de tribunaux, les sièges de baillis ou de sénéchaux et les sièges de vicomté, soit pour la tenue des plaids et gage-plèges qui étaient un privilège d'un nombre infini de fiefs. Il était peu de praticiens qui ne joignissent à leurs occupations de conseillers dans les tribunaux royaux, celles de magistrats dans une haute justice. Il est aussi à remarquer que dans la liste des avocats que nous publions

peu de noms sont accompagnés de la qualification de maître, qui ne suppose pourtant que le grade de maître ès-arts. Quant à l'ordre dans lequel ces noms sont rangés, ce ne peut être que l'ordre chronologique suivant la date de la réception ou de la prestation de serment des avocats.

Ch. de B.

Vendredi XIIIIe jour d'octobre 1474.

Les bailliz, vicontes et autres officiers en judicature, et leurs lieux-tenans, présens et comparens ou dit Eschiquier, firent les seremens qui ensuivent.

« Vous jurez par Dieu et ses saintes Euvangilles que bien et loyaument vous servirez le Roy en vos offices, ses droiz et le bien de la chose publique garderez, tendrez le peuple et subgietz en paix à votre povoir, ferez justice au povre comme au riche, sans accepcion d'aucun, garderez les coustume et usage du pais de Normendie, ne prendrez, ne exigerez sur les subgietz, soubs umbre de vos offices ne autrement, aucuns dons ne autres prouffis corrompables, exécuterez et accomplirez diligemment les commandemens du Roy et de ceste court, et générallement ferez en toutes choses loyaument ce que à vos offices appartient. »

Et après les conseilliers et advocas et les procureurs et actournez du dit pays, présens ou dit Eschiquier, dont les noms sont cy-après déclairez firent les seremens qui ensuivent :

« Premièrement, que loyaument et diligemment vous excercerez l'office de conseillier et advocat en l'Eschiquier et ailleurs pour et contre quelque personne que ce soit.

« *Item* que ne soustendrez, en demandant ne en deffendant,

aucunes causes, se ne les croiez en vos consciences estre bonnes et loyalles.

« *Item* que se, ou procès et démené de la cause, en quelque estat qu'elle soit, il vient à votre congnoissance que, en bonne conscience, vous ne puissez ou doiez maintenir la dite cause, vous la laisserez et plus ne advocacierez en icelle.

« *Item* que en vos plaidoieries, en demandant ou en deffendant, en reppliquant ou autrement, vous ne direz, proposerez ne controuverez aucuns fais, se votre maistre ou son actourné ne les vous a diz ou affermez estre vrais.

« *Item* que, en conseillant ou en plaidant, vous ne exposerez ou alléguerez aucun fait, coustume, stille ou autre chose, se ne croyez que ce soit raison et équité.

« *Item* que, se vous savez en aucune cause le droit du Roy ou que la chose lui touche en aucune manière, vous en advertirez la court.

« *Item* que pour quelconque cause, tant soit grande, et de quelconque personne, vous ne prendrez pour vos sallaires, oultre la somme de trente livres tournois, et, des moindres, au dessoubz, par juste et raisonnable porcion, selon la qualité des causes et la faculté des personnes, et ne ferez marché ne convenance aucune avec partie ou son actourné, d'aucune quantité de la cause ou d'avoir aucune part ou porcion de la chose ou demande encommencée.

« *Item* que ne demourrez en l'Eschiquier pour conseillier ne dire votre oppinion afin de jugement en aucune cause, quelle qu'elle soit, en laquelle vous aurez esté paravant advocas ou conseilliers devant les baillis, vicontes ou autres juges ou lieux-tenans, ou que en la cause vous ayez dit votre oppinion à partie, combien que ce ne feust en jugement comme conseillier en la cause.

« *Item* semblables seremens faictes-vous, procureurs ou actournez, et que ne prendrez, pour quelque cause, tant soit grande ou de quelque personne que ce soit, pour votre sallaire, oultre la somme de dix livres tournois, et, des moindres, au dessoubz, selon la qualité des causes et la faculté des personnes. »

Et oultre l'en fait commandement ausdis advocas et conseilliers faire et garder les choses qui ensuivent :

« Premièrement qu'ils soient diligens de faire les collations avec leurs maistres des causes et matières qu'ils devront plaidier en l'Eschiquier.

« *Item*, que ils viennent en l'auditoire de l'Eschiquier, prestz de besongner, à six heures de main, laquelle heure a este advisée jusques à ce que autrement en soit ordonné, et que en ce soient diligens en manière que, par leur demeure, les plaidoieries ne soient retardées ou empeschées.

« *Item*, que nul ne commence à parler, se il n'est derrière le banc au lieu à ce ordonné.

« *Item*, que, en conseillant ou plaidant, ne parle fors que ung d'ung costé et ung d'autre.

« *Item*, que ilz soient ententifs de oyr l'un l'autre paisiblement et parfaictement sans hocqueter et sans interrompre leurs paroles et plaidoieries.

« *Item*, en ensuivant l'ordonnance autrefois faicte en l'Eschiquier, la Court commande ausdits advocas, sur peine d'amende, [qu'] ilz abrègent leurs plaidoieries et qu'ilz allèguent le plus tost qu'ilz pourront les principalles raisons et fais neccessaires et qui pevent prouver leurs matières, sans faire réitérations ou redites, mesmement qu'ilz sont en lieu où ilz pourront estre bien entendus.

« *Item* pareillement, et en ensuivant comme dessus l'or-

donnance autrefois faicte en l'Eschiquier, les matières seront plaidées par les advocas qui les auront conseillées et demenées ou par autres advocas du bailliage dont la matière sera sortie, et non autres. Toutes voyes les parties pourront, se bon leur semble, prendre du conseil de quelque bailliage qu'ilz voudront pour les conseiller à demener et conduire leurs dictes matières.

« *Item* que nul ne commence à plaider aucune cause ou demander audience ou délivrance jusque à ce que la partie soit appelée par la court.

« *Item* que durant les plaidoieries nul ne viengne parler aux seigneurs tenans l'Eschiquier ne au greffier au parquet, se il n'est appelé.

« *Item* est ordonné par la court que, pour dupplique ne sera donné délay pour soy traire à part, mais duppliqueront présentement, se il n'y a nouveaux fais.

« *Item* que aucuns, durant les plaidoieries de l'Eschiquier, ne facent aucunes requestes, ne demandent audiences particulières ou extraordinaires, sur paine d'amende ; mais, se ilz veullent faire requestes ou demander audiences, baillent leurs requestes par escript devers la court, et on y pourverra selon ce qui sera à faire de raison. »

Ensuivent les noms des advocas et procurèurs jurez au dit Eschiquier.

Premièrement advocas du bailliage de Rouen. Maistre

Regnault de Villeneuve (1), Karados Garin (2), advocas du Roy; Guillaume Picart (3), procureur du Roy.

(1) D'abord, conseiller en cour laye ; lieutenant général du vicomte de Roumare pour le Chapitre de Rouen, 26 mars 1456 ; avocat du Roi dès 1462. Marié à Jeanne Picart, dame de l'Ouraille, dont mention, 4 juillet 1472 ; acquéreur, avec elle, du fief de Mélamare, qui leur fut vendu par Jean Dumont, 8 août 1480 (Tab. de Rouen) ; propriétaire, à Rouen, de l'hôtel du *Lion d'Or* devant N. D. de la Ronde (aujourd'hui l'hôtel Détancourt), où logea la reine d'Angleterre, 11 juillet 1462 (Délibérations de la ville de Rouen) ; cité, 22 juillet 1479, 8 août 1480, 19 av. 1480 (Tab. de Rouen). C'est par erreur que le nom de Nicolas a été substitué à celui de Regnault dans l'inscription suivante d'une tombe qui se voyait à N. D. de la Ronde : « Gist noble homme maistre Nicolas de Villeneuve, escuyer, en son vivant sieur de Bellebœuf et de Neuvillette, premier advocat du Roy nostre sire à Roüen lequel décéda le 25 janvier 1482 avec luy gist Damoiselle Jeanne Picard, sa femme, dame de l'Ouraille, laquelle décéda l'II juin 1506, et porte de gueules à trois fers de pique d'argent. » (*Hist. de Rouen*) Un Jean de Villeneuve fut vicomte de l'Eau à Rouen, de 1414 à 1417.

(2) Jehan Garin dit Karados (ainsi écrit-il lui-même son nom), avocat et conseiller en cour laye, paie la façon des autels de St. Jean et de St. Pierre, en l'église de St Nicolas de Rouen, 1453, 1454 ; sénéchal de St Gervais, 1er juin 1463 (F. de l'abb. de Fécamp. Barentin); se rend, comme avocat, à Longueville, pour une affaire qui intéressait le seigneur du Bec-Crespin, 1462-1463 ; pensionnaire de l'abbaye de Saint-Ouen, 100 s. de gages par an, 1469 ; bailli du Bec-Crespin, aux gages de 15 l. par an, 1483-1487 (Comptes du Bec-Crespin) ; bailli et garde du scel des obligations de la sie de la Fontaine-Jacob, près Rouen, 1461-1475 ; nommé bailli de Tancarville après le décès de Robert de Villeneuve, 1478, charge qu'il conserva jusqu'en 1482 ; chargé de tenir les plaids à Boos, pour les religieuses de St-Amand, 1460, 1463, 1474, 1482 ; avocat du Roi dès 1465, décédé ant. au 22 janv. 1485, laissant pour héritier son fils Richard, qui fut comme lui avocat et qui, en 1488, était sous-sénéchal des religieux de Saint-Lô en leur seigneurie de Ste Marguerite.

(3) Guillaume Picart sr d'Estelan, procureur du Roi dès 1453, bailli

Robert de Villeneufve (1), Michel Millart (2), Pierre de Quièvremont (3), maistre Robert De la Fontaine (4), Guil-

et capitaine de Rouen en 1479 ; déchargé de cet office par lettres du Roi, du 4 oct. 1483 (Reg. du bailliage de Rouen) ; marié à Jeanne de la Garde, qui lui survécut et fut enterrée aux Cordeliers de Rouen, 13 mai 1493 (*Hist. de Rouen*).

(1) Avocat en cour laye, 5 oct. 1448 ; pensionnaire du Chapitre de Rouen, 1448-1478 ; vicomte de Déville et des aumônes de l'archevêché, 1461 ; bailli de Dieppe pour l'archevêque, 1463-1480 ; sénéchal de Lisieux, 1453 (Arch. de la S.-Inf. G. 531) ; sénéchal de la haute Justice de Fontaine-le-Bourg, pour l'abbaye de Fécamp, 1463 ; bailli de Tancarville, aux gages de 40 l. par an, 1470-1479 (Comptes de Tancarville) ; sénéchal de Jumièges, 1464-1469 ; sous-sénéchal de St-Ouen, 15 l. de gages par an, 1469 ; beau-frère de l'avocat Robert Du Quesnay, qui avait épousé Catherine de Villeneufve ; confrère de la confrérie des Trépassés au cimetière S.Maur, 1472 ; député aux Etats de Normandie, au mois d'av. 1461 ; marié à Jeanne Gouliault, qui, devenue veuve, épousa René Parent, vicomte de Rouen ; décédé ant. au 26 août 1478, laissant pour héritier son frère Regnauld, précité.

(2) Fils aîné et héritier d'un Jean Millart, comme lui, conseiller en cour laye dès 1424, lequel fut sénéchal de St-Gervais et procureur aux causes de l'archevêché, et décéda ant. au 22 av. 1437 ; conseiller en cour laye, 29 sept. 1458 ; frère d'un orfèvre de Séez, cité 25 mars 1463 (Tab. de Rouen).

(3) Conseiller en cour laye, 5 oct. 1448 ; pensionnaire de l'archevêque et son conseiller aux hauts-jours ; bailli de Tancarville aux gages de 40 l. par an, 1482-1503 (Comptes de Tancarville) ; bailli du Bec-Crespin aux gages de 15 l. par an, 1484-1489 (Comptes du Bec-Crespin) ; bailli de Dieppe, 1491-1493 (Arch. de la S.-Inf. G. 538) ; pensionnaire de l'abbaye de St-Ouen, 60 s. de gages par an, 1489 ; de l'abbaye de Beaubec, 60 s. par an, 1484-1480 (Comptes de Beaubec) ; de l'abbaye du Valasse aux gages de 60 s. par an, 1495 (Comptes du Valasse) ; tresorier de S.-Laurent de Rouen, 1496-1497. Sa tombe se trouvait à S.-Laurent avec cette inscription : « Cy gist noble homme Pierre de Quièvremont, sr d'Heudreville, conseiller en cour laye ». Un Louis de Quièvremont, sr d'Heudreville, conseiller à l'Echiquier, 1503.

(4) Robert De la Fontaine, fils de Guillaume De la Fonfaine, avocat

laume Toustain (1), maistre Robert Le Lieur (2), maistre

en cour laye, qui fut lieutenant général et bailli de Rouen, 1464-1465 ; vicomte de Déville pour l'archevêque, 1471-1473 (Arch. de la S.-Inf. G. 462) ; chargé de tenir les plaids à Boos, pour les religieuses de S.-Amand, 1483-1487 ; bailli de Dieppe et d'Alihermont, pour l'archevêque, 1479-1486 (*Ibid*, G. 426) ; pensionnaire de la Ville de Rouen ; lieutenant de la sénéchaussée de Normandie, 1493 ; conseiller lay à la grande sénéchaussée, av. 1497 ; fut député de la Ville de Rouen aux Etats de Normandie, oct. 1491, mars 1492, oct. 1492, oct. 1493, mai 1494 ; prenait le titre d'écuyer et de seigneur de Pissy. Maria sa fille Jeanne à Georges Alorge, qui suit, 15 janvier 1486 ; frère de Zanon De la Fontaine et de Guillaume De la Fontaine, qui suit. Un Robert De la Fontaine, pensionnaire, aux gages de 100 s. par an, du sr de Pont-Saint-Pierre, 1477-1483 (Comptes de Pont-Saint-Pierre) ; bailli et sénéchal du Valasse, aux gages de 10 l. par an, 1495 (Comptes du Valasse).

(1) Guill. Toustain, conseiller en cour laie, 6 fév. 1456 ; pensionnaire de l'abbaye de St-Ouen, 100 s. de gages par an, 1469 ; vicomte de la Fontaine-Jacob, 1481 ; lieutenant général du vicomte de Rouen, 1474-1479 ; marié à Jacqueline Gouel, fille de l'avocat Jean Gouel. Un Guill. Toustain, lieutenant commis du vicomte de Rouen, 1483-1486 ; délégué de la Ville de Rouen aux Etats de Normandie, mai 1485 ; nommé conseiller lay à la sénéchaussée, av. 1497, conseiller à l'Echiquier, 1499. Un Jean Toustain, procureur de la Ville de Rouen, en juillet 1468. Un Louis Toustain, notaire et secrétaire du Roi et maître de ses comptes, 3 déc. 1474 (Tab. de Rouen).

(2) Robert Le Lieur, conseiller en cour laie, 14 oct. 1461 ; pensionnaire du Chapitre de Rouen, 1473 ; vicomte du dit Chapitre en remplacement de Carados Garin, 18 fév. 1483 ; bailli du même Chapitre ; pensionnaire de l'abbaye de St-Ouen, 60 s. de gages par an, 1469 ; du seigneur de Pont-S.-Pierre, 60 s. par an, 1477-1478 (Comptes de Pont-S.-Pierre) ; avocat du Roi au bailliage, 26 av. 1484-1491 ; à la sénéchaussée de Normandie, av. 1497. Peut-être le même que le Rob. Le Lieur, qui fut sénéchal de la terre de S.-Gervais, près Rouen ; vicomte de Pavilly, 17 fév. 1483 ; sénéchal de Jumièges, 1494-1497 ; décédé en 1499.

Thomas Du Quesnay (1), Jean Gouel l'aisné (2), Pierre

(1) Fils de Jean Du Quesnay, qui fut avocat de 1431-1434 et sénéchal de l'archevêché, 1439 ; sénéchal des aumônes de l'archevêché, 1461-1463 (Arch. de la S.-Inf. G. 598, 599) ; lieutenant général du bailli du Chapitre, 1431 ; bailli du Chapitre, 1437 ; chargé de tenir les plaids à Boos pour les religieuses de S.-Amand, 1446 ; bailli de Longueville, 1458. Il se rendit à Rome avec son beau-frère Rob. de Villeneufve pour le jubilé, et revint à Rouen, le 23 mai 1450, porteur de lettres adressées par le cardinal d'Estouteville au Chapitre de Rouen. Il mourut à Rouen et fut enterré en la chapelle St.-Anne de l'église Se.-Croix-S.-Ouen, où une fondation fut faite pour lui, 11 sept. 1463. Thomas Du Quesnay, son fils, décéda ant. au 3 nov. 1487, laissant un fils Robinet et une fille Annette, dont la tutelle échut à son frère Robert Du Quesnay, docteur en théologie, chanoine de Rouen.

(2) Jean Gouel, l'aîné, lieutenant de Louis de Bovent, sr de la Rochere, maître et enquêteur des eaux et forêts en Normandie et en Picardie, 2 avril 1453 ; procureur de Pierre de Brézé, comte de Maulévrier, 23 août 1456 ; anobli par l'édit des francs-fiefs ; sénéchal de la Haye-Gonnor, 1484-1485 (Comptes de l'abbaye de Beaubec) ; appelé comme avocat à Longueville par le sr du Bec-Crespin en 1463 ; qualifié notable personnage et lié avec l'archevêque, 1485-1486. — Jean Gouel l'aîné fonda, à S.-Laurent de Rouen, un obit pour sa femme (2 fév. 1464) ; maria son fils Jean Gouel le jeune à Laurence Goulle, sœur de Richard Goulle, prêtre, docteur en médecine, et lui donna en le mariant le fief de Bellengues à S.-Aubin-sur-Mer, 27 juillet 1463, 26 mai 1464. Un Roger Gouel, sr de Posville, fut bailli de Dieppe, 1450-1451 ; sénéchal de l'abbaye de S.-Ouen, 30 l. de gages par an, 1469 ; sénéchal et garde du temporel des religieuses de Montivilliers, aux gages de 9 l. par an, 1471-1489 (Comptes de Montivilliers) ; bailli de Longueville, aux gages de 40 l. par an, 1468 (Comptes de Longueville) ; bailli de Beaubec en la haute justice des Ventes d'Eavy, Braquetuit, Neufmesnil, aux gages de 50 s. par an, 1484-1485. Il fut aussi garde du temporel de l'archevêché, 1478-1479 ; député en cour par les Etats de Normandie, 1461 ; se rendit à Caen en 1471 pour la composition des francs-fiefs. A l'Echiquier de 1469, ledit Roger Gouel « fut appelé à soy seoir au 1er banc où se siéent les advocas du Roy, non pas à cause de son office, mais pour l'honneur de sa personne et qu'il est notable homme » ; fondation pour lui à Se.-Croix-S.-Ouen de Rouen en 1471.

Raoluin (1), Pierres Lamy (2), Colin Letellier (3), Guillaume De la Fontaine (4), Mahieu Deschamps (5), Michel Baril (6), Nicolas Le Roy (7), Jourdain Basire (8),

(1) Pierre Raoulin, écuyer, sr de Longpaon, fils de Robert Raoulin, conseiller en cour laye, bailli du Chapitre, pensionnaire de l'archevêché, fut nommé lieutenant général du bailliage de Rouen, 9 déc. 1483, l'était encore le 3 oct. 1485; député de Normandie, oct. 1491, mars 1492, sept. 1494.

(2) Conseiller en cour laye dès le 15 fév. 1464, fut lieutenant commis du vicomte de Rouen de 1473 à 1480. Un Pierre Lamy, vraisemblablement son père, est qualifié lieutenant général du vicomte de Rouen, en 1466.

(3) Cité comme conseiller en cour laye, 14 juin 1463; sénéchal du Chapitre de Rouen, pour la terre de Boisguillaume, 13 av. 1490.

(4) Était frère de Robert De la Fontaine, précité; commis par le Roi, le 21 janv. 1479, pour connaître des causes dont le vicomte de Rouen et ses lieutenants ne pouvaient connaître pour cause de saon; bailli de Dieppe, 1480-1487 (Arch. de la S.-Inf., G. 531, 537); décédé en 1489. Un Guillaume De la Fontaine cité comme aide pour le greffier civil de l'Echiquier, 1469.

(5) Cité comme conseiller en cour laye, 1462, 26 juin 1487; lieutenant commis du vicomte de Rouen de 1467 à 1471. Un Robert Deschamps fut vicomte du Bec-Crespin aux gages de 10 livres par an, 1452-1467; pensionnaire de l'abbaye de Valmont, 20 s. par an, 1462-1468.

(6) Cité, le 25 mai 1460, comme avocat en cour laye; décédé ant. à 1483. Un Huet Baril, conseiller en cour laye, à Rouen, en janv. 1415 (Tab. de Rouen).

(7) Cité comme avocat en cour laye, 10 janv. 1461, 1er av. 1485; procureur pour Mgr de Pont-S.-Pierre, 1487; fils de Robert Le Roy, de Fresnay, près St-Victor; frère d'un Guillaume Le Roy, chanoine et prévôt en la cathédrale de Tours, 3 av. 1489.

(8) Cité comme avocat en cour laye, 29 juillet 1462-1487; lieutenant commis du sénéchal de Jumièges, 21 oct. 1465; lieutenant commis du bailli de Rouen en la vicomté de Pont-Audemer, 24 janv. 1475; eut un fils Robinet Basire, comme lui avocat.

Guillaume Ango (1), Jehan Theroulde (2), maistre Ysembart Cauvel (3), maistre Jehan Masselin (4), Jehan Dubosc (5), maistre Guieffroy Goudart (6), Jehan Heuzé (7), Guill. Gouel (8),

(1) Fils de Richard Ango, avocat ; cité lui-même comme avocat en cour laye, 21 juin 1465. Noble homme Guillaume Ango, sr de Veulles, marié, 29 nov. 1466, à Marguerite De la Perreuse dont il eut un fils, comme lui nommé Guillaume, cité 5 fév. 1487 ; lieutenant général du vicomte de Rouen, 1483-1503 ; paroissien de St-Lô de Rouen, 17 janv. 1489. Fut envoyé à Caen, en 1470, pour la composition des francs-fiefs, et de là au Grand Conseil.

(2) Cité comme avocat en cour laye, 1465 ; fils de Roger Theroulde, comme lui avocat ; lieutenant commis du bailli de Rouen, 1470-1474 ; décédé ant. au 20 oct. 1493.

(3) Cité comme avocat en cour laye de 1456 à 1477 ; pendant tout ce temps, procureur général de l'archevêché ; décédé ant. à 1483.

(4) Un Jean Masselin, lieutenant général du vicomte de Rouen, 6 fév. 1487, 1488 ; pensionnaire de l'abbaye de St-Amand, 1499-1509. Marié, le 11 avril 1465, à Colette De la Haie.

(5) Fils de Gieffin Du Bosc, sr de Coqueraumont, cité, 27 août 1466 ; pensionnaire de la Ville de Rouen, 18 oct. 1494 ; nommé conseiller lay en la sénéchaussée de Normandie, av. 1494.

(6) Encore cité comme conseiller en cour laye, 5 janv. 1489.

(7) Fils de Jean Heuzé, comme lui conseiller en cour laye ; marié à la fille de Jean Bouette ; lieutenant commis du bailli de Rouen, 1483-1484 ; nommé conseiller en la sénéchaussée de Normandie, av. 1497 ; conseiller à l'Echiquier, 1499. Un autre Jean Heuzé, fils de Cardin Heuzé, fut nommé procureur général de la Ville de Rouen, en déc. 1501.

(8) Jean Gouel, fils de Guillaume Gouel qui précède, fut seigneur de Frontebosc, avocat du Roi, et décéda ant. au 11 juillet 1483. Une fondation fut faite par sa veuve et par son fils Jacques Gouel. Il fut lieutenant général du vicomte de Rouen, de 1473 à 1483. Son fils Guillaume fut conseiller de l'archevêché en 1490, 1491 ; vicomte de Douville pour le Chapitre de Rouen, 1498 ; nommé procureur du Roi en la sénéchaussée de Normandie, 1497.

Jehan Lorin (1), Pierre Daré (2), Pierre Giel (3), Jehan Le Damoisel (4), Guillaume Etienne (5), Laurent

(1) Jean Lorin, conseiller en cour laye, trésorier de la fabrique de Ste-Croix-St-Ouen, de Rouen, en 1478. Un Andrieu Lorin, écuyer, avait pour héritiers, en 1466, ses frères Jacques Lorin, écuyer, sr de Faroy, et Henri Lorin, bachelier en décret, chanoine de Narbonne et d'Amiens. Un Lorin secrétaire des gens des Comptes en Normandie, en 1447.

(2) Pierre Daré, sr de Bucordé, envoyé vers le Roi, en 1470, pour la composition des francs-fiefs ; secrétaire du Roi et lieutenant général du vicomte de Rouen, 1472, 1473 ; lieutenant général du bailli de Rouen de 1489 à 1506 après une courte interruption, du 6 déc. 1497 au 3 mai 1498 environ; chargé par le Chapitre de Rouen, de la défense de ses droits pendant la vacance du siège, 5 fév. 1483. Fut, en 1480, trésorier de l'église St-Jean de Rouen, où il contribua à l'établissement de la confrérie de l'Immaculée-Conception; décédé ant. à 1515, Son fils, Louis Daré, sr du Château-Raoul et du Mont-aux-Prêtres.

(3) Pierre Giel ou Gyhel, postulant en cour laye, fils et héritier de feu Philippe Gyhel, 26 juin 1465 (Tab. de Rouen); nommé lieutenant commis du bailli de Rouen, 11 déc. 1483; bailli et garde du scel des obligations de la haute justice de la Fontaine-Jacob, 1486, 1487; pensionnaire du prieuré de St-Gervais près Rouen, 1484. Gyel fut excommunié par le Chapitre pour avoir frappé un clerc dans le cimetière de la Cathédrale, en 1484, et fut absous en vertu d'arrêt de l'Echiquier du 21 janv. 1485. De son mariage avec Marguerite Guesdon, fille de Laurent Guesdon, avocat du Roi, il eut un fils, nommé comme lui Pierre, cité comme avocat en cour laye, en 1513.

(4) Cité comme conseiller en cour laye, 21 déc. 1463. On trouve des avocats de ce nom, à Rouen, dans le cours du 16e siècle. Un Jean Le Damoisel était sénéchal de Boisguillaume, de 1564 à 1574.

(5) Lieutenant général de Roger Gouel, bailli de Dieppe, 1450, 1451 (Arch. de la S.-Inf. G. 418); cité comme conseiller en cour laye, demeurant à Dieppe, 18 juin 1467. Un Jean Etienne, sr de Pelletot, conseiller en cour laye, par. de St-Laurent de Rouen, 6 nov, 1494.

de la Perreuse (1), Loys Du Bosc (2), Pierre Gosselin (3), Jehan Le Leureux (4), Jehan Dauteny (5), Pierre Bertran (6), Guernot Linant (7), Pierre Rogier (8), Jehan Garin (9),

(1) Lieutenant commis du vicomte de Rouen, 1487 ; pensionnaire de la Ville de Rouen, 18 oct. 1494; nommé conseiller à l'Echiquier en 1499 ; sr de Fresquiennes; avait acheté, 26 nov. 1493, de Nicolas Osmont, le fief de Buscoursel, sis à Barentin et à Pissy. Un Jean de la Perreuse, seigneur, en 1455, de Fresquiennes et de Thibermesnil (Arch. de la S.-Inf., F. Danquin). Un Jean de la Perreuse, écuyer, domicilié à Rouen, 19 nov. 1463.

(2) Fut nommé conseiller lay en la sénéchaussée de Normandie, av. 1497.

(3) Encore conseiller en cour laye, en 1484. Un Jehan Gosselin, probablement le même que Pierre du Mesnil Gosselin, cité 26 fév. 1490, 24 mars 1494 (Tab. de Rouen); cité comme avocat en cour laye, 23 mai 1463. On trouve à Rouen des avocats de ce nom dans tout le cours du 16e siècle.

(4) Encore conseiller en cour laye, 18 oct. 1493. Un Guillaume Le Leureur, cité comme avocat en cour d'église, 5 déc. 1464.

(5) Jean Dauteny, écuyer, sr de Bertrimont, procureur pour les demoiselles de Donquerre, 21 mars 1458 (Tab. de la Fontaine-Jacob). Cité comme avocat en cour laye, 25 juillet 1460; greffier du bailliage de Rouen, 1470, 27 mai 1473 (Comptes de Tancarville et registres capitulaires). Un Guill. Dauteny, cité comme notable personnage, lié avec l'archevêque, 1485, 1486 (Arch. de la S.-Inf., G. 472).

(6) Perrenot Bertran, employé comme clerc par le sr de Pont-St-Pierre, 1454-1456 ; pensionnaire de ce seigneur, 60 s. par an, 1477-1483 (Comptes de Pont-St-Pierre).

(7) Un Roger Linant était receveur du comté de Tancarville, 1477, 1478 ; vicomte des eaux-et-forêts de Tancarville, 1492.

(8) Cité comme marié à Catherine Baudry et domicilié sur la par. St-Sauveur de Rouen, 18 av. 1474. Un Evrard Rogier, avocat en cour laye, chargé de la conduite des causes du pitancier de Fécamp à Vitefleur, 1475.

(9) Parent de Carados Garin, précité; vicomte de la Neuville-Champ-d'Oisel pour le Chapitre de Rouen, 1486; vicomte, ensuite bailli de cette seigneurie, 1499; lieutenant du bailli d'Eu en la vicomté de Roumare, 1492. Jean Garin, conseiller en cour laye, sr du fief de Bellegarde à Moulineaux, 9 juillet 1487.

maistre Guillaume Martinbosc (1), Jehan De la Rue (2), Jehan le Bouq (3), Jehan Manchon (4), Georget Alorge (5), Robinet Raoulin (6), Guillaume Bigot (7), Guillaume De la

(1) Guill. de Martinbos, lieutenant général du bailli de Gournay et de la Ferté en Bray, 26 oct. 1492, 6 mars 1493 ; vicomte de la Rosière pour l'abbaye de Beaubec, 1498 ; lieutenant de la seigneurie de Beaubec, 1502. Un Raoulin de Martinbos, probablement son fils, lieutenant général de la vicomté de Beaubec, 29 janvier 1498, 13 mai 1502.

(9) Encore conseiller en cour laye, 26 février 1491.

(3) Pierre Le Bouq, lieutenant général du bailli de Dieppe, 15 sept. 1464. Un Jean Le Bouq, aide pour le greffier civil de l'Echiquier de Normandie, 1469. Jean Le Bouq, natif de Rouen, reçu bourgeois de Dieppe, 27 sept. 1477 (Arch. de la S.-Inf. G. 527.)

(4) Tient les plaids à Boos pour les religieuses de St-Amand, 1478.

(5) Georges Alorge, conseiller en cour laye, par. de St-Martin-du-Pont à Rouen, 10 juillet 1487, 5 sept. 1489 ; lieutenant du vicomte de l'Eau de Rouen, 28 déc. 1498 ; fils de Jean Alorge, sr de Senneville ; épouse, le 15 janv. 1486, Jeanne, fille de Robert De la Fontaine, sr de Pissy, bailli de Dieppe ; tient les plaids à Boos pour les religieuses de St-Amand, 1486-1487. Un Robert Alorge, sr de Senneville, lieutenant du vicomte de Gisors, procureur général de la Ville de Rouen, 1491, décédé en déc. 1501.

(6) Probablement le fils de Pierre Raoulin, précité ; était avocat du Roi au bailliage de Rouen, 4 fév. 1514.

(7) Guill. Bigot, sr du Mesnil-Esnard et de la Turgère, avocat et conseiller en cour laye, par. St-Laurent de Rouen, 23 sept. 1461 ; vicomte de Bondeville, 1480 ; vérifie le compte du Pont-St-Pierre, 3 août 1487 ; lieutenant général du bailli de Rouen, 1497 ; fils de Guillaume Bigot et de Marion Lespringuet ; marié à Colette de Servaville ; décédé ant. au 17 mai 1499, laissant pour héritiers ses frères, Noël Bigot, licencié ès-lois, curé de Gueuteville, et Antoine Bigot, sr des Fontaines. Une fondation fut faite pour lui en l'église St-Laurent de Rouen. Un Laurent Bigot, lieutenant général du bailli de Rouen, 1497.

Roque, Jehan La Vache (1), Jehan Du Bosc (2), Guillaume Prevosteau (3).

Viconté de Pont-Autou et Pont-Audemer.

Guillaume Le Bienvenu, advocat du Roi (4).

Simon Baudouin, Pierre Cardouel (5), Jehan Le Bienvenu, Simon de Vivefay (6), Pierre Poitevin, Guillaume Fortin (7), Jehan de Bailleul, Guérard d'Avrenches, Henri

(1) Jean La Vache, bailli vicomtal en la seigneurie de Gaillon et Frênes-l'Archevêque, 1493-1494, 1498-1499 (Arch. de la S.-Inf. G., 570, 574). — Un Robert La Vache, avocat, pensionnaire du Roi, 1405-1407 ; pensionnaire du sr de Lillebonne, 1415; avocat du Roi au bailliage de Rouen, vers le même temps. Un autre Robert La Vache, conseiller en cour laye, demeurant à Etrépagny, 1463, et 25 mai 1464; vicomte d'Etrépagny, 28 sept. 1467. Un Jacques La Vache, sénéchal de l'abbaye de St-Amand de Rouen, pour le pays de Caux, 1499.

(2) Probablement Jean Du Bosc, sr de Coqueromont, qui fut nommé conseiller à l'Echiquier en 1499.

(3) Marié à Jeanne de Meautis, 4 sept. 1466; sa femme enterrée à St-Maclou, 8 nov. 1478. Un Guill. Prevosteau, licencié ès-lois, avocat en cour d'église, 8 mai 1458, 5 déc. 1459.

(4) Indiqué comme avocat dans le registre de l'Echiquier de 1469. Jean Le Bienvenu, sr de l'Épine, son fils, cité plus loin, avocat du Roi en la vicomté de Pont-Audemer, 1491-1497; nommé conseiller à l'Echiquier, en 1499.

(5) Pierre Cardouel, lieutenant du bailli de Rouen, en la vicomté de Pont-Audemer, 1488-1496. Un Pierre Cardouel, conseiller en cour laye, décédé ant. à 1507, laissant pour fils et pour héritier Pierre Cardouel, curé d'Heudreville, 15 mars 1506 (Tab. de Rouen). Pierre Cardouel, député pour le Tiers-Etat, aux Etats de Normandie en janv. 1498.

(6) Cité comme conseiller en cour laye et comme propriétaire à Etreville, 26 août 1479 (*Ibid*).

(7) Guillaume Fortin, député aux Etats de Normandie, en déc. 1491 et en oct. 1493. Un Pierre Fortin, conseiller en cour laye, marié à Annette Grippon, fille d'un avocat, 22 av., 25 nov. 1493 (*Ibid*).

Chiquet, Estienne Piedelièvre, Thomas de Morsenc, Jehan Du Tuit, Guillaume Chuffes(1), Jehan de Bellemare (2), Nicolas Besoigne, Pierre Olivier.

Viconté d'Auge.

Maistre Robert Grente, advocat du Roi.

Jehan Vippart (3), maistre Guillaume Le Perchié (4), Guillaume de Beufville, Etienne Du Fossé, Nicolas Le Perchié, Jehan Deuve, Nicolas Destin (5), Pierre de Saint-Martin, Guillaume De Launoy, Henry Chouquet, Robert De la Mare (6), Robert Hédiart (7), Robert Dumont.

Viconté de Pont-de-l'Arche.

Maistre Jehan Le Portier (et non Poitier), advocat du Roi,

(1) Un Regnaud Chuffes, notable personne, lié avec l'archevêque Rob. de Croismare, 1485 (Arch. de la S.-Inf., G. 472.) Un Jean Chuffes lieutenant du bailli de Rouen en la vicomté de Pont-Audemer, 1501-1503.

(2) Un Jean de Bellemare, lieutenant du bailli de Rouen, en la vicomté d'Auge, 1494.

(3) Jean Vippart, sous-sénéchal de Lisieux, 1454. (Thomas Basin (*Hist. des règnes de Charles VII et de Louis XI*, IX, p. 209.) Un Guil. Vippart, député à Caen pour la composition des francs-fiefs, en 1470.

(4) Procureur du Chapitre de Lisieux, 1461 (Thomas Basin, ouvrage précité, IV, p. 227.)

(5) Un Robert Destin, conseiller en cour laye, sénéchal du prieuré de St-Michel de Rouen, 1482, 1483 ; conseiller de l'archevêque, 1494, 1496 ; sénéchal de l'archevêché, 1497-1508 ; sr de Villerest ; acquéreur du fief de Branville, 2 sept. 1485.

(6) Robert De la Mare, député aux Etats de Normandie, oct. 1491 et oct. 1493.

(7) Un Richard Hédiart, avocat en cour laye à Rouen, par. St-Laurent, 1549.

Jehan Langlois (1), Jehan Challenge (2), Jehan Le Houchu, Guillaume Colecte, Jehan De Marbeuf (3), Cosmet Roussel, Jehan Avaril, Richart Bacheler (4), Guillaume Huillart (5), Jacques Bridou (6).

Advocas du bailliage de Caux.

Guillaume de Chenevelles, advocat du Roy en icelui bailliage (7), Guillaume Le Mareschal, procureur du Roy ou dit

(1) Un Jean Langlois était, en 1454, lieutenant en la vicomté de Pont-de-l'Arche (Arch. de la S.-Inf., F. du Chapitre); en 1461-1463, lieutenant-général du bailli de Louviers et de Gaillon (*Ibid.*, G. 598, 599).

(2) Jean Callenge ou Challenge, écuyer, sr du Hamel d'Acquigny, 1er août 1463, demeurant à Ailly près Louviers, 9 janvier 1466 (Tab. de Rouen); vicomte de Pont-de-l'Arche, 1487-1493; eut pour successeur, dans cette charge, 1505-1517, Jacques Challenge, qui fut avocat du Roi en la vicomté de Pont-de-l'Arche et député aux États de Normandie en 1493 et 1494. Un Jean Challenge, avocat pensionnaire de l'abbaye de Sainte-Catherine, licencié ès-lois, bailli de Louviers, 1503-1522.

(3) Jean De Marbeuf, lieutenant du bailli de Rouen en la vicomté de Pont-de-l'Arche et ressorts, 30 octobre 1481.

(4) Un Richard Bacheler, bailli de Louviers et de Gaillon en 1450 et 1452.

(5) Demeurant à Elbeuf; était fils de Guill. Huillart, écuyer, et d'Alis Binet. Un Guill. Huillart, vicomte, pour le Chapitre de Rouen, de la Neuville-Chant-d'Oisel, 1453-1468.

(6) Un Robert Bridou, conseiller en cour laye, après avoir été lieutenant du vicomte de la Neuville-Chant-d'Oisel en 1486, fut, en 1489, vicomte de cette haute justice dépendant du Chapitre de Rouen. Richard Bridou, fils de défunt Jacques Bridou et Michelle de Poissy, 1503.

(7) Guill. de Chenevelles dit le jeune, fils de Guill. de Chenevelles et de Maline Alorge, avocat du Roi au bailliage de Caux, 1461-1488; payé par le comte de Longueville, pour avoir servi Mgr aux collacions de ses matières, 1468 (Comptes de Longueville); reçoit régulièrement,

bailliage (1), Adam Desmares, advocat du Roy en la viconté de Caudebec (2).

Nicolas Aux-Coulombs (3), Audou (et non André) Len-

chaque année, des religieuses de Montivilliers, 15 sous d'étrennes au jour de l'an, 1471-1488 (Comptes de Montivilliers); conseiller du sieur de Torcy et de Blainville, lieutenant du Roi en Normandie, 12 juin 1486. Un Guill. de Chenevelles, marié à Bonne de Carrouge, dame de la Rivière; bailli de l'abbaye et haute justice de Beaubec et garde du scel des obligations de Beaubec, 16 août 1474; bailli de Beaubec, aux gages de 10 l. par an, 1484, 1485 (F. de Beaubec); décédé à la fin de l'année 1486 (Tab. de Neufchâtel).

(1) Guill. Le Mareschal, procureur du Roi au bailliage de Caux, 1451, 1463, 1469; reçoit régulièrement, chaque année, des religieuses de Montivilliers, 100 s. d'étrennes au premier de l'an, 1471-1488 (Comptes de Montivilliers); n'est plus indiqué, comme procureur du Roi, dans les comptes suivants, où l'on voit substitué à son nom celui de Jean Le Mareschal, vraisemblablement son fils.

(2) Adam Des Mares, avocat du Roi à Caudebec dès 1448, marié à Maline Segueult, fille d'un avocat de Rouen; qualifié second avocat du Roi au bailliage de Caux, recevant des religieuses de Montivilliers, régulièrement chaque année, 16 sous d'étrennes au premier de l'an, 1471-1477. Son nom ne se trouve pas aux années suivantes (Comptes de Montivilliers). Sénéchal de Manneville-ès-Plains, pour les mêmes religieuses, aux gages de 60 s. par an, 1463-1473. Adam Des Mares, bailli de Crétot, pour le seigneur de Pont-Saint-Pierre; sénéchal de Valmont, aux gages de 5 l. par an, 1454-1462 (Comptes de Pont-St-Pierre); senéchal de Valmont, aux gages de 60 s. par an, 1462-1468 (Comptes de Valmont); décédé ant. à 1481. Un Adam Des Mares, sous-sénéchal du fief de Baudessart à Croismare pour l'abbaye du Valasse, aux gages de 20 s. par an, 1495-1498 (Comptes du Valasse). — 1473, « En despens faiz par Adam Des Mares, séneschal de la seigneurie de Manneville, pour estre venu tenir les plés dudit lieu, 25 s. — En despens faiz par ledit séneschal en ung aultre voiage qu'il estoit venu tenir lesdits plés et tauxer les amendes par le commandement de Mme l'abbesse de Montivilliers, 25 s. ». (Comptes de Manneville).

(3) Nicolas Aux-Coulombs, natif d'Arques, sr de la Jonquière, bailli

fant (1), Jehan Viennens (2), Jehan Hellart (3), Guillaume

d'Eu et de Roumare, 1466-1493; vicomte, pour le Chapitre de Rouen, à Londinières et à Martin-Église, ensuite bailli des mêmes seigneuries après la mort de Beaurain, 1466; garde du scel des obligations des mêmes lieux; verdier de Croixdalle en 1474, 1475. Il fut député à Caen par le bailliage de Gisors pour la composition des francs-fiefs. Il prenait le titre d'écuyer d'écurie du Roi.

(1) Audou Lenfant, fils d'un lieutenant commis du bailli de Caux en la vicomté de Montivilliers; avocat en cour laye dès 1466; bailli de Berneval, 2 juillet 1446 (Cart. de Cressy); conseiller pensionnaire du comte de Longueville, 30 l. par an, 1468 (Comptes de Longueville); conseiller de l'archevêque à Dieppe, 1460-1480 (Arch. de la S.-Inf., G. 520, 526, 424, 431); prenait le titre d'écuyer et de sr de Hanouart.

(2) D'une famille considérable d'Harfleur; vicomte de Graville, aux gages de 10 l. par an, 1480 (Comptes de Graville); vicomte du Bec-Crespin, aux gages de 10 l. par an, 1484, 1485 (Comptes du Bec-Crespin); vicomte de Tancarville, aux gages de 10 l. par an, 1470-1490, date de sa mort (Comptes de Tancarville); pensionnaire de l'abbaye de Montivilliers, 60 s. de pension par an, 1471-1489 (Comptes de Montivilliers); appelé à Goderville pour y soutenir une cause de l'abbaye de Valmont, 1467-1468 (Comptes de Valmont). Un Jean Viennens, trésorier de la fabrique de Sainte-Croix-Saint-Ouen, à Rouen, 1489. Un Louis Viennens procureur de la ville d'Harfleur, député en 1490 aux États de Normandie.

(3) Jean Hellart, écuyer d'écurie du Roi, lieutenant-général du bailli de Caux, 27 déc. 1480; avocat du Roi au bailliage de Caux, reçoit des étrennes de l'abbaye de Montivilliers, 1487-1494 (Comptes de Montivilliers); cité comme avocat du Roi au bailliage et conseiller des matières de l'église du Valasse, aux gages de 60 s. par an (Comptes du Valasse).—Jean Hellart, peut-être le même, bailli de Graville, aux gages de 8 l. par an, 1480 (Comptes de Graville); lieutenant du bailli de Fécamp en la sie de Harfleur, aux gages de 100 s. par an, 1491 (Comptes de Fécamp); avocat pensionnaire de Montivilliers, 1493-1494 (Comptes de Montivilliers); conseiller de Mgr le comte de Tancarville, bailli des eaux-et-forêts, aux gages de 40 s., 1482-1503 (Comptes de Tancarville);

Vaprée (1), Eustace Richart, Jehan Gosselin (2), Jehan Le Marinier (3), Pierre Dupuis (4), Guillaume Le Terrier (5), Jehan Du Mesnil (6), Maistre Mathieu Vallen (7), Raoullin

vicomte de Tancarville, 1494-1503. *Ibid.* — Un Robert ou Robinet Hellart, écuyer d'écurie du Roi, lieutenant du bailli de Caux, 1467-1468 (Comptes de Fécamp); lieutenant général du bailli; reçoit 30 s. de 32 s. d'étrennes de l'abbaye de Montivilliers, 1471, 1494; distinct de Robert Hellart, écuyer, avocat et conseiller en cour laye, pensionnaire de la même abbaye, aux gages de 40 s., 1471-1478 (Comptes de Montivilliers); bailli de Graville, aux gages de 8 l. par an, 1472 (Comptes de Graville).

(1) Employé comme avocat par le sr du Bec-Crespin, 1462-1463 (Comptes du Bec-Crespin).

(2) Gosselin, cité comme lieutenant particulier du bailli de Caux en la vicomté d'Arques, en 1465.

(3) Un Guill. Le Marinier, avocat de Mgr de Longueville, aux gages de 30 l. par an, 1507 (Comptes de Longueville).

(4) Employé, comme avocat, par le sr du Bec-Crespin, 1462-1463 (Comptes du Bec-Crespin); vraisemblablement le même que Pierre Dupuis, sr du Mont-Edeline, frère d'un Nicolas Dupuis, procureur du duché de Longueville, anobli en 1471, cité par M. d'Estaintot, *Rôle des nobles du bailliage de Caux*, p. 4.

(5) Cité, comme conseiller en cour laye à Caudebec en 1495, *Chartrier de Caudebec*, fo 105.

(6) Jean Du Mesnil, écuyer, fils aîné et héritier de feu Raoul Du Mesnil, avocat en cour laye, à Rouen, 17 août 1462. Un Andrieu Du Mesnil, verdier de Tancarville, aux gages de 27 l. par an, 1482-1503 (Comptes de Tancarville).

(7) Maistre Mathieu Valen, fils de Guillaume ou Guillemot Valen, conseiller de l'archevêque à Dieppe, est cité comme avocat dans le registre de l'Echiquier de 1469. Après la mort de Beaurain, il se mit sur les rangs pour obtenir, des chanoines de Rouen, une charge judiciaire dans une de leurs hautes justices et leur adressa, à cette occasion, la requête suivante : « A vénérables et discrètes personnes, Messieurs les Doyen et Chappitre de l'Eglise de Rouen. Supplie treshumblement Mathieu Valen, maistre ès ars conseiller en court laye, demourant

Simon (1), Pierre Veron(2), Maistre Jehan Le Carpentier (3),

à Dieppe. Comme par le trespas de feu Guillaume de Beaurain l'office de bailly en voz terres et seigneuries de Martineglise et Londinieres soit vacant en votre disposition, qu'il vous plaise de voz bénignes graces donner audit suppliant icellui office de bailly, se en icelui office n'estoit, par voz seigneuries, pourveu de la personne de Nicolas Aux-Coulons, votre viconte en ladite terre de Martinéglise, euquel cas vous plaise au dit suppliant conférer icelui office de viconte de Martinéglise. Et en ce faisant le dit suppliant priera Dieu pour vous. » Les chanoines donnèrent la charge de bailli à Aux-Coulombs, et celle de vicomte à Guillaume Terrien, précité. Ce Valen est l'auteur du *Commentaire de la Coutume de Normandie,* dont M. Beautemps-Beaupré parle dans son discours. — Un Jean Valen, écuyer, demeurant à Brétot, s'intitulant seigneur de ce lieu, avait épousé, en 1483, Marie Le Cauchois, qui lui apporta la seigneurie d'Hermanville (Tab. de Rouen, actes des 6 juin 1463, 9 juillet 1464). Quant à Gilles Le Maistre, autre commentateur de la *Coutume de Normandie,* ne serait-ce pas le même qu'un Gilles Le Maistre, avocat au Parlement de Paris, 1532-1540, conseiller de l'archevêque de Rouen, et consulté par ce prélat dans plusieurs affaires importantes, notamment dans un procès contre l'archevêque de Lyon (Arch. de la S.-Inf., G. 392, 393, 398, 399, 400, 1847.)

(1) Raoul Simon, conseiller en cour laye, 4 mai 1479 (Tab. de Rouen); lieutenant à Dieppe du Sénéchal de l'archevêché, 1484 (Arch. de la S.-Inf., G. 534).

(2) Pierre Veron, lieutenant général du bailliage de Dieppe, 1473-1502. Un Jean Veron, procureur général de l'archevêque à Dieppe, 1469-1480 (Arch. de la S.-Inf., G. 526, 531).

(3) Jean Le Carpentier, conseiller en cour laye à Neufchâtel, 14 juillet 1486 (Tab. de Neufchâtel); pensionnaire de l'abbaye de Beaubec, 60 s. par an, 1484, 1485 (Comptes de Beaubec); avocat pour la comtesse de Tancarville, 27 sept.1487 (F. de Beaubec); bailli du Roi en la châtellenie de Gaillefontaine, ajourné à l'Echiquier pour torts faits par lui au Chapitre de Rouen, 20 oct. 1489; lieutenant général du bailli de Caux, en la vicomté de Neufchâtel, et garde du scel les obligations de cette vicomté, 15 sept. 1495, 12 nov. 1496 (Tab. de Beaubec); tient les assises à Montivilliers, 17 juillet 1498, 22 avril 1505.

Maistre Pierre Lermite (1), Jehan Du Buc (2), Jehan Le Mercier (3), Pierre Desmares (4), Guillaume Desmares (5), Robert Bonsens (6), Jehan Le Mareschal (7), Guillaume Theroulde (8), Guillaume Le Parmentier (9), Pierre de Ba-

(1) Fils de Robert Lermite, bailli de Gournay ; cité comme conseiller en cour laye, dès le 25 avril 1464.

(2) Cité comme conseiller en cour laye, dès le 25 mars 1463.

(3) Jean Le Mercier, vicomte d'Aumale, 28 nov 1465. Un Nicolas Le Mercier, écuyer, vicomte de Martinéglise, 13 juin 1503.

(4) Pierre Des Mares, sr de Bellefosse, cité comme avocat en cour laye, 13 juin 1467; sénéchal de Croixmare pour l'abbaye du Valasse, aux gages de 40 s. par an, 1495-1498 (Comptes du Valasse).

(5) Guillaume Des Mares, sr Des Mares et du Boscguillebert, fils d'Adam Des Mares, qui précède (Tab. de Rouen) ; député à Caen par la vicomté de Caudebec, pour la composition des francs-fiefs, 1470 ; lieutenant particulier du bailli de Caux en la vicomté de Caudebec, 28 fév. 1473, 30 janvier 1475; 2e avocat du Roi au bailliage de Caux ; reçoit 17 sous 6 deniers d'étrennes des religieuses de Montivilliers le 1er de l'an, 1487-1494 (Comptes de Montivilliers). Un Guillaume Des Mares, écuyer, verdier du Valasse et de Fongueusemare et sénéchal de Houquetot, aux gages de 6 livres par an, 1495-1498 (Comptes du Valasse).

(6) Robert Bonsens, sous-sénéchal d'Harfleur pour l'abbaye de Montivilliers, aux gages de 40 s. par an, 1472-1473 (Comptes de Montivilliers) ; bailli des eaux-et-forêts de Tancarville, 1481-1482 (Comptes de Tancarville). Un Jean Bonsens cité comme avocat en cour d'église, 7 déc. 1487.

(7) Probablement le fils de Guillaume Le Mareschal, précité. Un Jean Le Mareschal, procureur du Roi au bailliage de Caux en 1497. Un Jean Le Mareschal, procureur du Roi au bailliage de Caux, en la vicomté d'Arques, en 1523.

(8) Un Jean Theroulde, fils de Roger Theroulde, comme lui conseiller en cour laye à Rouen, 12 sept., 1465-1480.

(9) Lieutenant particulier du bailli de Caux au siège de Cany, en 1476-1477. Un Guieffin Le Parmentier, dit Cueuret, avocat en cour laye, avait épousé la fille de Colin de Baudribosc, écuyer, bourgeois de Rouen, 24 oct. 1456.

vent (1), Robin Raoul (2), Guillaume Houel (3), Colin Perron, Jehan Piedecoq (4), Raoulin Chappel (5), Tassin Coulombel, Nicolas Cantel (6), Thomas Le Marinier (7),

(1) Guillaume de Bavent, conseiller en cour laye, pensionnaire de l'abbaye du Valasse, aux gages de 30 s. par an, 1461-1468; l'abbaye de Valmont lui donne, pour ses érivières du jour de l'an, la somme de 10 s., 1462, 1468 (Comptes de Valmont); pensionnaire de l'abbaye de Fécamp, aux gages de 32 s. 6 d., 1465; lieutenant général du sénéchal de Fécamp, aux gages de 100 s. par an, 1491. — Un Robert de Bavent, sous-sénéchal de Valmont, aux gages de 30 s. par an, 1462-1468 (Comptes de Valmont). Un Jean de Bavent aliène, le 17 mars 1488, ses fiefs d'Ouainville à Angerville et du Francquenay à Avremesnil. Un Jean de Bavent, licencié ès-lois, lieutenant général du bailli de Caux à Neufchâtel, 1513.

(2) Lieutenant du vicomte du Valasse, aux gages de 30 s. par an, 1495, 1498 (Comptes du Valasse). Un Robert Raoul, conseiller en cour laye à Rouen, 21 mars 1384 (Bailliage de Rouen); trésorier de Ste-Croix-St-Ouen, à Rouen, 1488.

(3) Un Jean Houel, cité comme conseiller en cour laye, garde du scel du tabellionnage de Rouen en 1489; comme conseiller en cour laye, à Caudebec, en 1493. Un Pierre Houel, procureur du Roi à Caudebec, tué par son gendre Le Tellier, qui fut délivré, en 1534, par le privilège de St Romain.

(4) Jean Piédecoq, écuyer, lieutenant général du vicomte de Montivilliers, 21 octobre 1563. Jean Piédecoq, écuyer, sous-sénéchal et garde du temporel des aumônes de l'abbaye de Montivilliers, aux gages de 100 s. par an, 1471-1494 (Comptes de Montivilliers). Un Denis Piédecoq, sous-sénéchal, 1466, 1467.

(5) Raoul Cappel, lieutenant particulier du bailli de Caux en 1493.

(6) Vicomte d'Arques, le 12 novembre 1487.

(7) Cité comme conseiller en cour laye, 17 mars 1487 (Tab. de Rouen); prenait le titre de sr de St Mars; obtint lettres d'anoblissement en mars 1495 (M. d'Estaintot, *Rôle des Nobles du bailliage de Caux*, p. 28). Un Jean Le Marinier, conseiller de l'église de Fécamp, aux gages de 10 l. par an, 1491 (Comptes de Fécamp).

Guillaume Le Prevost (1), Robinet Gades, Jehan Haquet (2), Gillet de Nerval (3), Jehan Hebert, Pierre de Grasquesne (4), Jehan Dureaume (5), Guillaume Le Roux (6), Jacquet Le

(1) Cité comme avocat en cour laye, 11 déc. 1494, 8 juillet 1499.

(2) Jean Haquet, député à Caen pour la composition des francs-fiefs, en 1470; procureur substitut du Bec-Crespin, aux gages de 50 s. par an, 1455-1463; procureur de la même seigneurie, aux gages de 100 s., 1484-1485 (Comptes du Bec-Crespin); procureur de Graville, aux gages de 60 s. par an, 1480, 1482 (Comptes de Graville); pensionnaire de l'abbaye de Montivilliers, 60 s. par an, 1471-1494 (Comptes de Montivilliers); commis par le lieutenant général du bailli de Caux pour une information, 27 déc. 1480; procureur et conseiller de l'abbaye du Valasse, aux gages de 30 s. par an, 1495-1498 (Comptes du Valasse). Un Pierre Haquet, sénéchal de Sainevilie, en 1493.

(3) Gillet de Nerval, consulté par l'abbaye de Valmont, 1467-1468 (Comptes de Valmont); lieutenant commis du vicomte de Neufchâtel, 1472. Un Guill. de Nerval, fils de Jean, conseiller en cour laye, 20 juin 1460 (Tab. de Rouen).

(4) Pierre de Grasquesne, écuyer, sr de Triquerville et du Val-Infray, sénéchal de Petiville pour le Chapitre de Rouen, 6 fév. 1486 (Tab. de Rouen); vicomte du Valasse, aux gages de 100 s. par an, 1495-1498 (Comptes du Valasse).

(5) Conseiller en cour laye, 1471-1478; tabellion à Dieppe, 1479; procureur de l'archevêque en cette ville, 1480-1492 (Arch. de la S.-Inf., G. 424, 528, 531, 538).

(6) Un Guill. Le Roux, vicomte d'Elbeuf, 9 mai 1456 et 4 déc. 1465. Un Guill. Le Roux, lieutenant général du vicomte d'Elbeuf, tenant les plaids de Boissay-le-Châtel, 1485-1493; vicomte de Longueville, aux gages de 27 l. par an, 1507 (Comptes de Longueville). Un Etienne Le Roux, avocat du Roi à Montivilliers, 1497; pensionnaire de l'abbaye de Fécamp, 4 l. par an, 1491 (Comptes de Fécamp), du comte de Tancarville, 100 s. par an, 1493-1503 (Comptes de Tancarville).

Cauchois (1), Parrey Le Coq (2), Tassin Richart, Guillaume Terrien (3), Guillaume Des Hayes (4), maistre Jehan de Grouchy (5), Jehan Le Fèvre, Colin Serée (6), Rogerin Faé (7), Huchon Lesueur, Robert Des Frieches (8), Guil-

(1) Jacques Le Cauchois, conseiller de l'archevêque à Dieppe, 1485-1492 (Arch. de la S.-Inf., G. 536, 538); vicomte de Martinéglise pour le Chapitre de Rouen, 23 juin 1486; vicomte des Ventes d'Eavy, Bracquetuit, Neufmesnil, sénéchal de St-Ouen Prenembourse, Veules et Angiens pour l'abbaye de Beaubec, aux gages de 6 l. par an, 1484-1485 (Comptes de Beaubec); sous-sénéchal des religieuses de St Amand pour le pays de Caux, 1499.

(2) Un Jean Le Coq, lieutenant général du bailli de la Neuville-Chant-d'Oisel, pour le Chapitre de Rouen.

(3) Un Guill. Terrien, procureur du Chapitre de Rouen, 1451; préféré à Valen, 17 mars 1465, pour l'office de vicomte de Martinéglise.

(4) Guill. Des Hayes, sénéchal du Vertbosc pour le sr du Bec-Crespin, aux gages de 40 s. par an, 1484-1485; pensionnaire de l'abbaye du Valasse, 60 s. par an (Comptes du Bec-Crespin et du Valasse). Un Jean Des Hayes, avocat en cour laye à Caudebec, décédé en 1495.

(5) Cité comme avocat dans le registre de l'Echiquier de 1469; peut-être le même que Jean de Grouchy, qualifié sr de la Chaussée.

(6) Nicolas Serée, conseiller en cour laye à Neufchâtel, 15 juin 1465.

(7) Un Roger Faé, lieutenant du vicomte de Martinéglise en 1503.

(8) Un Robert Des Frieches ou Des Fresches, lieutenant en la vicomté de Neufchâtel du bailli de Caux, et garde du scel des obligations de la vicomté dudit lieu, 9 déc. 1499-1505 (F. de Beaubec); probablement fils de Robert Des Frieches, qualifié Robinet Des Fresches, marié à Marguerite Gosse, 17 août 1486 (Tab. de Neufchâtel). — Au registre de ce Tabellionnage, 3 nov. 1486, on trouve un certificat ainsi conçu : « A tous etc. savoir... aujourd'huy etc... tabellions etc... Se comparurent Robert Des Frieches, Thomas des E.... Maistre Robert Duval, Robert Enguerren et Jehan Gouel, tous praticiens en court laye, demourant au dit Neufchastel au bailliage de Caux, lesquelz distrent et rapportèrent par devant les dits tabellions que, par la coustume, stille et usage du pays et duchié de Normandie en la Charte aux Normans, nul n'est reçu

laume Clement, Audou Barbe, Etienne Mauduict (1).

Advocas et procureurs du bailliage de Caen.
La Viconté de Caen, advocas.

Robert Des Hayes, advocat du Roy.

Roger de la Valecte (2), Pierre Poulain, Andrieu Regnoult, Jehan Le Sens (3), Jehan Parisy, Benoist Belliart, Guillaume De Verson, Guyon Vaussan, maistre Nicole Poulain, Richard Bellot, Jehan Richart, Eustache Richart, Jehan Bourgueville (4), Jehan Anzerey (5), Jehan (nom enlevé) (6).

Suit la liste des procureurs, au nombre de 32.

à plaider contre son fait et obligacion en... sy non en deux cas, c'est assavoir en alléguant faulseté en la dite obligation ou en proposant paiement du contenu en..., en chascun desquels deux cas y est tenu et subjet garnir main de justice de la somme déclarée en la dite obligacion ou exécucion requise, et que, en quelque lieu que soit le procès sur ce intenté, la partie demanderesse et porteresse de la dite obligacion est receue à faire... la dite requeste d'icellui garnissement, et que ainsi est usé notoirement par tout le pays, sans aucune difficulté. »

(1) Etienne Mauduit, procureur de la seigneurie de Lillebonne, aux gages de 10 l. par an, 1477 (Comptes de Lillebonne).

(2) Député aux Etats de Normandie, avril 1461; député de Caen pour la composition des francs-fiefs, 1470.

(3) Procureur de la Ville de Caen, député pour la composition des francs-fiefs, 1470.

(4) Jean Bourgueville, député par les Etats de Normandie pour requérir provisions sur leurs requêtes; vraisemblablement un des ancêtres de Bourgueville, l'auteur des *Antiquités de Neustrie*.

(5) Probablement un des ancêtres des Anzeray qui remplirent pendant longtemps les charges les plus honorables au Parlement de Normandie.

(6) Le registre de l'Echiquier de 1469, à la suite des avocats de la vicomté de Caen, cite Eustace Richart, Pierre Louvet, Jean de Nantreul, Nicolas Gresille, « receuz par requeste et auctorisez par la court à

Advocas de la viconté de Bayeux.

Robert Malatour, advocat du Roy (1).

Richard Lambart, Pierre Le Cavé, Enguerren Desmaretz dit Broufville, Nicolas Desmares, Jehan Artur, Jehan Dudoit, Jehan Cornet, Guieffroy Le Long, Olivier Conseil, Jehan Le Landoys, Jehan de Creppon, Martin Le Maire, Jehan Dodin, Pierre Tailleboys.

Suit la liste des procureurs, au nombre de 12.

Advocas en la viconté de Falaise.

Girard Brasdefer, advocat du Roy.

Jehan Vauquelin, Nicolas De la Rue, Jehan Desbuaz, Charles de Longy, Gervais de Lannoy, Jehan Du Bar, Raoul Le Cloutier, Jehan De la Noë, Jehan Le Verrier, Anthoine Desbuaz, Pierre Ferrant, Charles Le Mazier, Jehan Gauthier, Jehan Cointet, Pierre de Serans, Jehan Ernault.

Suit la liste des procureurs, au nombre de 11.

Advocas en la viconté de Vire.

Thomas Juhel, advocat du Roy.

Jehan Fauquet, Raoul De Bordeaux, Thomas Terière, Raoul du Grippel, Robert de Tournebu.

Suit la liste des procureurs, au nombre de 18.

Advocas et procureurs du bailliage de Cotentin jurez En la viconté de Costances advocas.

Maistre Jehan Poisson, advocat du Roy.

postuler comme advocas après ce que, par les officiers du Roy en la dite vicomté, ilz ont esté tesmoignez suffisans et ont faict les sermens acoustumés devant maistre Jehan Du Mesnil, conseiller, assistant ou dit Eschiquier, à ce commis. »

(1) Déjà cité avec le même titre dans le registre de l'Echiquier en 1469.

Jehan d'Anneville, Jehan d'Anneville, Guillaume Le Sage, Jehan Lamy, Raoullet Goeslart, Colin Gervais, Robin Jourdain, Jehan de Gourfaleur, lieutenant du vicomte.

Suit la liste des procureurs, au nombre de 8.

Advocas en la viconté de Carenten.

Maistre Robert Josel, lieutenant général du bailli de Costentin; maistre Robert De Mante, procureur du Roy ou dit bailliage; Nicolas Morant, advocat du Roy ou dit bailliage.

Maistre Jehan Lévesque, Jehan Charrot, Guillaume Bréart, Richart Simon, Guillaume Couillart, Guillaume Dagoubert, Bauldre Costelle, Nicolas de Beuseville, Giret Langevin, Jehan De la Mare.

Suit la liste des procureurs, au nombre de 13.

Advocas en la vicomté de Valongnes.

Michel Jehan, advocat du Roy.

Raoul Langlois, Jehan Le Fournierre, Michel Clive, Georges Le Vavasseur, Guillaume Fouquet, Ph. de Bavent, Pierre Le Verrier, Philippin Jallot, Raoul Castel, Raoul Vautier, Andrieu Marie, Olivier Martin, Jehan Burguefer, Guillaume Larchier, Lucas Le Duvet, Gieffin Le Venart, Pierre De la Roque, Richard Clotart, Jehan Béchevel (1).

Suit la liste des procureurs, au nombre de 11.

Advocas en la vicomté d'Avrenches.

Hervé Janvier, advocat du Roy.

Pierre Hallays, Richard Le Franc (2).

Suit la liste des procureurs, au nombre de 7.

(1) On voit indiqués, au registre de l'Echiquier de 1469, Me Nicole Demante, Thomas Hardy, Michel Clive, Georges Le Vavasseur, Philippe Le Roy, Pierre Jallot, Philippin Jallot, Guillaume Fouquet.

(2) On voit indiqués *ibid.* Hervé Jehenvier, Pierre Le Halloys, Jehan Le Moine, Jehan Carrel et Richard La Hache.

Advocas au bailliage de Gisors jurez.

Cardin Maignart (1), Jehan Le Moine, Colin Le Tellier (2), Guillaume De la Fontaine, Simon Mordant (3), Robin Du Vieu (4), Robin Le Pelletier (5), Pierre Michiel, Robert Alorge (6), Thomas Gilles, Thomas de Saveneaumare (7), Vincent Burel, Robert Lesmenguier, Guillaume Le Blanc, Jehan Chappelle.

Suit la liste des procureurs, au nombre de 7.

Advocas jurez du bailliage d'Evreux.

Jacques Erquembourg, Nicolas de Louvigny (8), Maistre

(1) Devint lieutenant du vicomte de Gisors. Son fils Guillaume fut conseiller du Roi à l'Echiquier en 1501.

(2) Fut bailli de la haute-justice de Grandmont près Gaillon.

(3) Etait avocat et conseiller de l'archevêque au bailliage de Gisors, en 1473-1474 (Arch. de la S.-Inf. G. 560).

(4) Etait conseiller de l'archevêque en la juridiction de Gaillon, en 1472, 1473 (Arch. de la S.-Inf. G. 605); sénéchal de la seigneurie de Courcelles, pour l'abbaye de Beaubec, aux gages de 60 s. par an, 1484-1485 (Comptes de Beaubec).

(5) Robert Le Pelletier, conseiller en cour laye, commis par Blanche de Gamaches, dame de Pont-Saint-Pierre, pour vérifier les comptes de cette seigneurie, 10 janv. 1464 (Comptes de Pont-Saint-Pierre).

(6) Robin Alorge, lieutenant général de Hugues de Bodil, vicomte de Gisors, 10 fév. 1465 (Tab. de Rouen).

(7) Thomassin de Saveneaumare, conseiller en cour laye à Andely, 11 mai 1465 (Tab. de Rouen). Fut député à Caen pour la composition des francs-fiefs en 1470. Un Antheaumet de Saveneaumare, receveur pour l'archevêque des terres de Fresnes-l'Archevêque et de Corny, 1465, 1466; procureur de l'archevêque au bailliage de Gisors, 1473, 1474 (Arch. de la S.-Inf. G., 555, 550). Un Etienne de Saveneaumare, procureur pour l'archevêque à Fresnes-l'Archevêque, 1498, 1499 (*Ibid.*, G. 574).

(8) Député à Caen pour la composition des francs-fiefs; probablement Nicolas de Louvigny, sr du Mesnil-Augeron (Bonnin, *Monstres généralle*

Jacques Le Moine (1), Guieffroy Postis (2), Guillaume Sebire (3), Philippe Valles (4), Pierre Tassel, Guillaume Costentin, Maistre Guy Maquerel (5), Anthoine Dupuis, Jehan Desmares, Jehan Lozé, Guillaume Pichery (6), Guillaume Morant, Colin Petit, Jacques Le Massis, Raoulin Boudin (7), Jehan Le Velu (8), Maistre Nicole Dumont, Guillaume Noice, Pierre Le Doyen (9), Jehan Desplanches (10), Gilles Berthelot, Bertram De la Haye (11), Mahieu Tricherie, Maistre Robert Sebire (12), Guillaume Le Prevost, Jehan Carré (13),

de la Noblesse du bailliage d'Evreux en 1469, p. 3, 4.) Marié à Jeanne Sebire, 1498.

(1) Jacques Le Moine, député à Caen pour la composition des francs-fiefs, 1470.

(2) Probablement Gieffroy Postiz, sr d'une portion de fief nommé Hault-Menilles, *Monstres* de 1469, p, 6.

(3) Probablement Guill. Sebire, sr de la Heuze à Garencières, *Ibid.*, p. 6.

(4) Philippe Valles, substitut du procureur du Roi au bailliage de Rouen, l'un de ceux devant qui eurent lieu les *Monstres de la Noblesse du bailliage d'Evreux* en 1469.

(5) Guy Macquerer, cité aux *Monstres* de 1469, p. 9.

(6) Peut-être Guill. Picori, sr d'une portion de fief qui fut Rogier de Fontaines, *Ibid.*, p. 67.

(7) Raoulin Boudin, sr des Blayveites et de Graveren, *Ibid.*

(8) Jean Le Velu, écuyer, *Ibid.*, p. 57.

(9) Pierre Le Doyen, écuyer, sr de Couldray et de Morceng, *Ibid.*, p. 38.

(10) Jehan Des Planches, écuyer, sr d'une portion de Tenney et St-Ligier-le-Bordel, *Ibid.*, p. 35.

(11) Bertran De la Haye, écuyer, sr de Bonneval et d'Avernes en partie, député à Caen pour la commission des francs-fiefs en 1470, *Monstres* de 1469, p. 39.

(12) Robinet Sebire, propriétaire d'une portion du fief uni à Honneteville.

(13) Jehan Carré, neveu de Robert de Mentallon, sr du Gerié, *Ibid.*, p. 52.

Prégent Harel, Jehan Le Seneschal, Jehan Du Rouyl (1), Maistre Guillaume Madeline, Guieffroy Quincarnon, Guillaume Le Breton (2), Jacques Laurens, Guillaume Le Conte (3), Maistre Germain Lucas, Pierre Dirlande, Jehan Baudin, Regnault Hallebout, Jehan Muterel, Jehan de Tourneton, Raoulet Girart, Gabriel Grieu, Michel Theruble.

Suit la liste des procureurs, au nombre de 20.

Advocas du bailliage d'Alençon.

La viconté d'Alençon advocas.

Guillaume Broucet, vicomte d'Alençon.

Jehan Le Roberdel, procureur oudit bailliage, Guillaume Le Rouillé (4), Pierre Du Mesnil, Raoullin Mallart, Philippe Du Chesnay, maistre Anthoine Broucet, maistre Guillaume Belart, maistre Jehan Chesnel, Jehan Erart, maistre Guieffroy Moynet, Jehan Broucet, Robert Broucet, Thomas Guillemet, Thomas Ferreur, Guillaume Du Mesnil, Pierre Bordin (5).

Suit la liste des procureurs, au nombre de 9.

La viconté de Verneuil advocas.

Maistre Michiel Cresté, maistre Mahieu Aubert, maistre Denis Guinchestre, Guillaume Souchie, Guerin Labestete, Thomas Bertram, Colin Magdaleine.

(1) Jean de Rouyl, sieur du lieu, *Monstres*, p. 36.

(2) Guillaume Le Breton, sr de la Couture, *Ibid.*, p. 22.

(3) Guill. Le Conte, tenant d'une aînesse dite le fief du Hérenger, *Ibid.*, p. 52.

(4) Probablement le père du commentateur de la Coutume.

(5) M. de Courtilloles, *Chronologie historique des grands baillis du conté et duché d'Alençon*, p. 40, 41, cite comme lieutenants géné-

La viconté d'Argenten, advocas.

Jehan Mallet, lieutenant général du bailli d'Alençon.

Macé Hastesse, Guillaume De la Pallu.

Bardin Le Fort, advocat du Roy.

André Avesgo, Edouart Nollet, Guyon Picart, Jehan Droulin, Raoulin de Courteilles, Girart Myée, Jehan Godet.

Jehan Louvel, lieutenant du viconte.

Jehan Caillet, Jehan Beroult, André de Pierrefitte, Jehan Guillebout, Colin Sereur, Jehan Delamare, Robert Guyon (1).

Suit la liste des procureurs, au nombre de 18.

La viconté de Moustereul et Bernay, advocas.

Maistre Nicole Dumont, advocat, Pierre Dirlande, Guillaume Le Petit, Guillaume Agis, Blaisot Dubuisson, Jehan Dirlande, Pierre Hardi, Jehan Le Maistre, Jehan Jouvin.

Suit la liste des procureurs, au nombre de 3.

Advocas à Dampfront.

Mainfroy Picart, Jehan Cousin, Fabien Le Rouyer, Léon Millet, lieutenant du viconte.

Suit la liste des procureurs, au nombre de 4.

raux ou commis du bailli d'Alençon, Jean Le Robardel, 1451; Pierre De Mesnil, 1475; Raoul, Mallart, sr de Méhéru et de Fontaines, vers 1484; Jean d'Erard, 1443.

(1) Au même mémoire sont cités comme lieutenants généraux du bailli d'Alençon, Jean Mallet, de 1450 à 1458, de 1461 à 1464; Jean Mallet, 1470 et années suivantes; Macé Hatesse, 1481, 1483.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

tenues à Rouen

DANS L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

SÉANCE DU LUNDI 10 NOVEMBRE 1890

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire

M. le Président ouvre la séance. Il veut que ses premières paroles rappellent la mémoire de M. Alfred Bligny, ancien conseiller à la Cour d'appel, secrétaire de la Société, que celle-ci a eu la douleur de perdre récemment.

M. A. Bligny a rempli pendant six années les fonctions de secrétaire avec un dévouement et une activité auxquels la Société et le Conseil ont maintes fois rendu hommage. Soit pour le recrutement des sociétaires, soit pour la recherche des documents à publier, soit pour la rédaction

du Bulletin, soit pour la surveillance des impressions, ses services étaient de tous les jours. Dans la préparation de la Bibliographie historique normande, M. Bligny apportait un zèle et un labeur qui lui méritent les remerciements de la Société. Elle lui doit encore la confection des *Tables* qui terminent le 4e et le 5e volume de son Bulletin, ouvrages de patience qui permettent de mieux utiliser les nombreux documents épars dans cette publication. M. A. Bligny avait enfin commencé à réunir les matériaux d'un volume relatif à l'administration financière de la Haute-Normandie, à l'époque de la Ligue, qu'il se proposait d'offrir à la Société, lorsque la mort est venue le frapper prématurément.

M. le Président, en conséquence, propose au Conseil de consigner au procès-verbal l'expression de la reconnaissance de la Société en vers M. A. Bligny et celle des regrets que lui cause sa perte.

Le Conseil s'associe aux sentiments de M. le Président et adopte cette proposition à l'unanimité.

Le procès-verbal de la dernière séance est ensuite lu et adopté.

Le Conseil procède à l'élection d'un nouveau secrétaire en remplacement de M. A. Bligny. M. Pierre Le Verdier, secrétaire-adjoint, est élu.

L'élection d'un nouveau secrétaire-adjoint est ajournée.

Ouvrages offerts : *L'Épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, par Edmond Le Blant (envoi du Comité des travaux historiques) ; *Revue historique* (sept.-oct. 1890) ; *La grande cheminée sculptée de l'an-*

cienne abbaye de Cherbourg, brochure par G. Amiot ; *Journal des Savants* (juillet-août 1890) ; *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France* (t. II, 1re liv.)

Depuis la dernière séance, M. Victor Toussaint a envoyé à M. le Président une copie du manuscrit de Millot, « Mémoire d'échevinage et détail du bombardement du Hâvre » ; il en propose l'insertion dans le volume de *Mélanges*, en préparation. L'intérêt de ce document est attesté par M. Lesens, qui a été chargé de l'examiner. Il est vrai que le mémoire de Millot a été souvent mis à contribution par les historiens du Havre, mais c'est à peine si quelques pages seulement en ont été reproduites ; le rapporteur en propose la publication intégrale, par les soins de M. Toussaint. La proposition est adoptée.

Rendant compte de l'état des publications, le Secrétaire fait savoir au Conseil que le volume des *Mélanges* (exercice 1889-1890) et celui des *Cahiers des États de Normandie sous Charles IX* (exercice 1890-1891) seront bientôt composés ; le premier volume des *Œuvres de Blondel* (exercice 1889-1890) est entièrement composé.

La séance est levée.

SÉANCE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 1890

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Conseil enregistre les démissions de Mme Jean Keller et de M. de la Quesnerie.

Le Secrétaire informe le Conseil que la préparation des volumes subit, à l'imprimerie, un arrêt momentané, résultant de l'encombrement qu'amène la fin de l'année.

M. Tardif a renvoyé corrigées les épreuves des huit premières feuilles du Coutumier ; on attend les sept suivantes qu'il possède encore. Les corrections sont toujours très nombreuses quoique ce soient, paraît-il, les quatrièmes épreuves qui lui sont envoyées depuis la mise en pages. Le Secrétaire est chargé de réclamer de M. Tardif la correction et le renvoi des sept feuilles qu'il a conservées.

M. l'abbé Sauvage a lu et dépose sur le bureau les Documents sur la confrérie de la Passion de Rouen et l'introduction préparés par M. P. Le Verdier, ouvrage précédemment adopté pour le volume de *Mélanges*. L'impression en est autorisée.

Le Conseil adopte la publication, dans le *Bulletin*, de documents communiqués par MM. A. Bligny, le comte d'Estaintot, Félix, l'abbé Sauvage.

La séance est levée.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

LETTRES PATENTES PORTANT INTERDICTION ET DESTITUTION DE CONSEILLERS AU PARLEMENT DE ROUEN (3 MARS 1637.)

Lorsque la mort est venue le frapper, M. Alfred Bligny, qui, depuis de longues années, dirigeait spécialement ses études vers l'histoire du Parlement de Rouen, avait extrait de ses cartons et offert au Conseil, pour le *Bulletin*, le document suivant, recueilli à la Bibliothèque nationale.

Ce sont des lettres patentes du 3 mars 1637, interdisant six conseillers au Parlement, en destituant deux autres, pour avoir pris la part la plus active à un arrêt de remontrances qui avait déplu au Roi. Il est à remarquer que ces lettres patentes ne se trouvent ni en original ni en copie dans les registres du Parlement, et qu'elles ont échappé, ainsi que les mesures rigoureuses et extraordinaires qu'elles prescrivent, aux historiens de cette Compagnie, Pavyot du Bouillon (1) et M. Floquet.

C'était au commencement de l'année 1637 ; la cour de Parlement, aussi bien que les États de Normandie, qu'on n'avait pas réunis depuis trois ans, étaient assez mal vus des ministres, par suite de leurs résistances aux mesures fiscales du gouvernement. Nombre d'édits, dont le seul but était de procurer de l'argent, avaient été repoussés par des refus d'enregistrement, quand, au mois de février « arriva, dit Floquet, à l'Hôtel-de-Ville de Rouen, une

(1) Bibl. mun. de Rouen, Ms. Y. 63, anc. f., (tome II, f° 277 et suiv.).

déclaration qui frappait cette ville d'un impôt de 400,000 livres, à lever sur tous, exempts ou non exempts, ecclésiastiques, nobles ou roturiers. L'alarme était dans la ville ; toutes les compagnies s'émurent et le Parlement avec elles. »

Le 18 février, les chambres des enquêtes, de la tournelle et de l'édit, déléguèrent six de leurs membres, les conseillers Deshommets, du Val de Coupeauville, du Moucel, de Gallentine, Costé et Le Peigné, pour se rendre à la grand'chambre et demander l'assemblée de toutes les chambres, afin de délibérer sur « *le subject de la taxe et deniers ordonnez par le roy estre levés sur ceste ville de Rouen.* » Ce fut le conseiller Deshommets qui porta la parole. Le premier président, Faucon de Frainville, qui passait pour tout dévoué aux ministres, refusa avec obstination la convocation demandée ; mais les délégués insistèrent et l'on en vint même jusqu'à échanger des paroles aigres : « *se sont suivies plusieurs paroles* », écrit le greffier. La grand'chambre donna tort au premier président, et la réunion générale fut décidée. Elle eut lieu le jour même. On y arrêta « *que très humbles remonstrances seroient faictes au roy sur la forme et consequence de ses lettres de déclaration, et, ce pendant, surseance de l'execution d'icelles* ». Les remontrances furent expédiées. Elles furent sans doute aussi suivies bientôt d'un rapport sur ce qui s'était passé, envoyé par le P. P., qu'on accusa de s'être fait, dans la circonstance, le délateur de ses collègues.

L'irritation fut grande à la Cour. On répondit aux

remontrances, d'abord, par le document que nous reproduisons, puis par l'annonce d'un voyage du roi, à Rouen, où il tiendrait un lit de justice et procéderait d'autorité à l'enregistrement de ses édits. Louis XIII se mit en route et arriva jusqu'à Gisors.

Le Parlement envoya vers lui des députés, le 5 mars, « *pour lui faire ses très humbles remontrances suivant les arrets du dix huitiesme jour de febvrier et du deuxiesme mars* » (1), bien résolu à défendre les intérêts de la province et ses privilèges de cour souveraine. Pourtant il fallut négocier. Les magistrats délégués eurent des entrevues avec le roi, Richelieu, le chancelier Seguier. Ils tinrent leurs confrères au courant de leurs démarches ; leurs lettres, reliées dans le registre du Parlement, fournissent une intéressante relation de leur mission. Il fallait de l'argent. On obtint que la ville ne paierait que 300,000 liv. et, de menaces en menaces, on finit par enregistrer, « *du très exprès commandement du roy, par plusieurs fois réitéré* », jusqu'à quatorze édits devant produire vingt-deux millions (2).

Quant aux conseillers, victimes de la colère des ministres, on devine ce qu'il advint d'eux. Le Parlement ne tint aucun compte des lettres patentes, qu'il se garda bien

(1) Arrêts civils, 5 mars 1637.

(2) Floquet, *Histoire du Parlement*, t. IV, p. 501 et suiv.—*Registres secrets*, vol. 1636-1638, f° 211 à f° 274, *passim* ; — Ch. de Beaurepaire, *Cahiers des États de Normandie sous Louis XIII*, t. III, p. 226 et suiv.

d'insérer dans ses registres. Les magistrats frappés continuèrent à siéger, et firent sans doute leur paix avec le P. P., qui paraissait les avoir dénoncés (1).

P. L. V.

(Bibl. Nat., Q. ms. Brienne 357, p. 36.)

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous ceux qui les presentes verront, salut. Nous vous avons assez fait connoitre le soin et l'affection que nous avons pour le bien et grandeur de cette couronne, n'ayant jusques ici obmis aucuns moiens de ceux que nous avons jugez necessaires pour parvenir à ce desseing pour lequel nous avons porté nostre personne jusques aux extremitez du royaume et mesme dans les pais etrangers, l'exposant à toutes sortes de perils pour surmonter les difficultez qui s'opposoient à une si louable entreprise, à laquelle, tout ainsi que nous y avons travaillé avec une grande vigueur et assiduité, nos ennemis n'ont aussi oublié aucun artifice pour nous y traverser, emploiant non seulement toutes leurs forces pour empescher l'accroissement de cette monarchie dont ils redoutent le pouvoir, mais encore pour en procurer, s'ils eussent peu, la ruine et la dissipation. La conduite touttefois que nous avons tenue pour la preserver de tant de violens efforts a esté accompagnée d'une si grande prudence que nous les avons

(1) Au registre secret ils figurent comme présents, sans interruption ; — au registre des arrêts civils, on voit cités comme rapporteurs pendant tout le mois de mars, les conseillers de Mathan, Costé, du Moucel, Le Pigné, du Val, de Galentine, de Benneville.

rendus, graces à Dieu, jusques à present inutiles ; mais comme ils ne se lassent point de tenter de nouveaux moiens pour advancer leurs desseins, il nous seroit fort difficile de nous y opposer, si nous n'avions en plusieurs lieux de puissantes armées sur pied, soit dedans soit hors de nostre royaume, à la subsistance et entretenement des quelles nous ne saurions pourvoir que par des sommes immenses qui surpassent de beaucoup nostre revenu ordinaire ; et parce que nous avons reconnu que nos peuples ne peuvent plus que difficilement supporter les grandes charges que la nécessité nous oblige de continuer, nous avons jugé à propos de diviser et separer cèlle de la taille, qui se monte à 40 millions, et d'en rejetter la moitié sur les villes et bourgs clos et l'autre moitié la faire lever sur les sujets du plat pais, affin que par ce moien nous puissions plus facilement satisfaire aux despenses extraordinaires de la guerre et que nos sujets ressentissent par cet ordre le soulagement que nous avons l'intention de leur procurer. Pour cet effet, nous avons adressé nos commissions dans les provinces adressantes aux maires et eschevins des villes, la plus grande quantité desquelles sont disposées, ainsy que nous l'avons appris, à nous donner le secours que nous avions desiré. Toutefois nostre ville de Rouen, qui est la capitale de nostre province de Normandie, a refusé de nous rendre en cela l'obéissance qui nous est deue, bien qu'elle ait plus de pouvoir que les autres de fournir la somme à laquelle elle a esté cotisée, attendu sa richesse et le grand commerce qui s'y fait de toutes sortes de marchandises, et, ce qui nous a estonné le plus, c'est que nous nous promettions que ceux de nostre cour de Parlement apporteroient l'authorité que nous leur avons commise pour surmonter les difficultez qui se pourroient rencontrer ; mais

tant s'en fault que cela ait esté qu'au contraire ils ont, par une entreprise extraordinaire, arresté, par deliberation du 18 febvrier dernier, que très humbles remonstrances nous seroient faictes sur la forme et consequences de nosd. lettres de commission, et ce pendant sursis l'execution d'icelles, bien qu'elles ne leur soient adressées et que, s'agissant d'une imposition et levée de deniers, telles affaires soient du tout esloignées de leur jurisdiction, ce qui fait voir, à nostre grand regret, qu'au lieu de contribuer au soulagement des necessitez publiques, ils renversent les ordres que nous avons estimez les plus justes pour fournir auxd. depenses et servent comme d'instrument et de moyen pour empescher l'effet de nos volontez, estant les premiers à les mespriser, à deservir nos conseils et en arrester l'execution; et d'autant que le retardement qui est apporté par ce moien à la levée et imposition de nos deniers nous est si grandement prejudiciable que nous avons sujet de faire connoistre à nostre dite court de Parlement le mescontentement que nous avons d'une telle action, que nous ne pouvons souffrir de ceux qui ont lieu de donner bon exemple à nos peuples qu'ils leur fournissent des moiens de rebellion, outre qu'une telle faute ne se peut dissimuler sans diminution de nostre autorité et dont l'impunité donneroit la hardiesse aux autres d'executer les mauvaises intentions qu'ils pourroient avoir contre nostre service, joint aussy que comme nous avons tousjours honoré nos Parlements de nostre bienveillance quant ils se sont entretenus dans le respect et l'obéissance à laquelle de nous sont obligez, nous devons, au contraire, lorsqu'ils abusent de l'authorité que nous leur avons attribuée, leur faire ressentir les effets de nostre courroux et indignation,

A CES CAUSES, après avoir esté bien et deuement informez

que les sieurs Des Hommets (1), Duval Copeauville (2), Du Moucel (3), de Gallantyne (4), Costé (5) et Lepeigné (6), conseillers en nostre dite court de Parlement de Rouen, ont esté les promoteurs de lad. deliberation prise en notre dite court contre le bien de nostre service et qu'ils ont esté deputez par les chambres afin de deliberer sur ce qui seroit à faire sur le sujet de la taxe des deniers par nous ordonnés estre levez sur nostre dite ville de Rouen, et qu'outre les conseillers dessus nommés les s^rs^ de Besnieville (7) et

(1) Jérémie Deshommets, reçu conseiller le 26 mars 1612, mort en 1648.

(2) Raoul Duval, s^r^ de Manneville et Coupeauville, reçu le 29 janvier 1614, mort le 31 octobre 1639, eut pour successeur son fils Charles du Val, s^r^ de Manneville, reçu en 1641 ; il fut inhumé en l'église Saint-Martin-sur-Renelle.

(3) Richard du Moucel, s^r^ de Richemont, reçu le 22 dècembre 1614, à la place de son frère, Pierre du Moucel, s^r^ de Sassetot ; mort en 1655. (*Bibl. de Rouen*, man. Y. 24, tome II, B, 2e partie, folio 89.) Il a été omis dans le Catalogue et Armorial du Parlement de notre savant confrère, M. St. de Merval.

(4) Pierre de Galentine, s^r^ de la Vallée, reçu conseiller le 29 novembre 1616, après avoir exercé pendant plusieurs années et avec succès la profession d'avocat. Sa haute capacité rendait pour lui superflu l'examen qui précédait toute admission, aussi, lors de sa réception « après avoir répété sa loy et chapitre et faict ses ouvertures fortuites, tous messieurs les présidents lui parlèrent en latin, et, ce faict, il fut receu sans aucun examen, non comme docteur à Toulouse, mais comme ayant faict plusieurs années la fonction d'advocat, ainsi que luy mesmes l'a remarqué en ses mémoires, » (*même manuscrit*) ; mort à Paris, le 11 mars 1640.

(5) Pierre Costé, s^r^ du Mesnil et St-Suplis, né en 1595, reçu conseiller le 27 mars 1618, mort doyen du Parlement le 1er mars 1674.

(6) Israël Peigny, Le Peigné ou Le Pigné, s^r^ de Lardinière, de la R. P. R., reçu le 10 février 1620.

(7) Jacques de Benneville, s^r^ du lieu, reçu le 8 août 1606, mort le 10 dècembre 1659.

Mathan (1), aussy conseillers en lad. court, se sont comportés avec beaucoup de mepris de nostre authorité dans leurs opinions et ont insisté, contre les advis des principaux de lad. court de Parlement, que l'on mît en deliberation la proposition faicte par les deputez, Nous, pour venger l'injure faicte à nostre authorité et retenir par un chatiment exemplaire nos autres officiers en leur devoir, avons, de l'advis de nostre Conseil, où estoient nostre très cher et amé frère unique, le duc d'Orleans, et autres princes, seigneurs et officiers de ceste couronne, dit et declaré, disons et declarons par ces presentes signées de nostre main, voulons et nous plaist que lesd. Deshommets, du Val Copeauville, du Moucel, de Galantine, Costé et Le Peigné demeurent interdits, comme de fait nous les interdisons de tout exercice et fonction de leurs charges, et pour le regard desd. de Benneville et Matan, nous les en avons privés pour jamais, et à cet effect nous avons, de nostre plaine puissance, authorité royale, supprimé et supprimons les deux offices de conseillers, sans qu'ores ny à l'advenir ils puissent estre restablis par quelque cause et occasion que ce soit, defendant très expressement à notre court de Parlement de les admettre au nombre des officiers d'icelle ny de permettre qu'ils aient aucun entretien ny voix deliberative, ny de faire aucune fonction de

(1) Henry de Mathan, sr de St-Ouen, chanoine de la cathédrale de Rouen, archidiacre du Vexin normand, prieur du Bourgachard, conseiller clerc, reçu en mai 1617, par la résignation de son oncle, Joachim de Mathan, qui lui transmit également ses bénéfices ecclésiastiques ; mort en 1645. Ses héritiers vendirent son office à « M. Aguesseau », premier président au Parlement de Bordeaux, et il eut pour successeur François Aguesseau, clerc (*même manusc.*) En même temps que lui, fut conseiller au Parlement son cousin Charles de Mathan, sr de Semilly, reçu en 1621, mais il était mort en 1637.

juge, et à tous nos subjects de les reconnoitre comme nos officiers, declarant dès à present tous jugements et arrêts auxquels ils auroient assisté nuls et de nul effet, voulant que, 24 heures après la publication des presentes, ils aient à se retirer de nostre ville de Rouen sans qu'ils y puissent rentrer jusques à ce que par nous en ait esté ordonné. Avons en outre cassé et annulé led. arresté et deliberation comme donné par attentat contre notre autorité, ordonnons que la minute en sera tirée des registres et mise ès mains de nostre très cher et féal chevalier et chancelier de France, le s^r Seguier, et qu'en son lieu la presente declaration soit inscrite sur lesd. registres. Si donnons et mandons à nos amés et feaux les gens tenans nostre cour de Parlement de Rouen que lesd. presentes ils facent lire et publier et enregistrer, tout le contenu de icelles garder et observer sans y contrevenir ny souffrir estre contrevenu, car tel est notre plaisir. En tesmoin de quoy nous avons faict mestre nostre scel sur lesd. presentes. Donné à St Germain en Laye, le 3e jour de mars l'an de grace 1637, et de nostre regne le 27e. *Signé :* Louis. *Sur le reply* : par le Roi. *Scellé sur double queue de cire jaune.*

LETTRES PATENTES DE CHARLES VII

CONCERNANT LES OFFICES DONNÉS PENDANT L'OCCUPATION DE LA NORMANDIE PAR LES ANGLAIS (1450).

Le 19 octobre 1449, les bourgeois de Rouen ouvraient les portes de leur ville aux troupes royales commandées par Dunois, et les Anglais quittaient les murs de la cité où s'était accompli le martyre de Jeanne d'Arc. Le 10 no-

vembre suivant, Charles VII y faisait son entrée solennelle et quelques mois plus tard, le 15 avril 1450, la bataille de Formigny, gagnée par Arthur de Bretagne, connétable de Richemont, amenait le 12 août de la même année la reddition de Cherbourg, dernier poste occupé par l'ennemi, assurant l'affranchissement complet de la Normandie et mettant fin à l'occupation d'une province assujettie depuis 1418 à la domination étrangère. Au cours des péripéties de la longue lutte que nos rois soutenaient contre l'envahisseur, les offices, comme les domaines, furent tour à tour l'enjeu et la récompense des dévouements intéressés qu'ils s'efforçaient de conquérir ou de retenir. Dans cette curée de charges largement rémunérées plus d'une erreur fut commise, favorisée par l'avidité des solliciteurs autant que par la prodigalité facile d'un monarque calculant légèrement la rançon que lui imposait le zèle vénal de sujets dont le secours lui était nécessaire et souvent les mêmes emplois furent concédés à plusieurs titulaires à la fois. C'est pour rétablir en cette matière un ordre que le retour de la paix rendait indispensable, supprimer des prétentions et éteindre des contestations ou même des procès issus d'une confusion qu'il avait contribué à créer que Charles VII, redevenu maître de son royaume, adressa au Parlement de Normandie les lettres patentes dont la possession nous permet de communiquer le texte à nos confrères.

J. F.

Charles, A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Salut. Comme après la conqueste ja piéça faite par noz anciens ennemis et adversaires les Anglais de noz pais et

duchié de Normandie et pendant le temps qu'ilz les ont tenus et occupez, ayons, par importunité de requerans, inadvertance ou autrement, donnez pluseurs des offices qui durant le temps de ladicte occupation ont vacqué tant par mort, résignation, forfaiture que autrement à pluseurs gens sans avoir eu regart à quelz personnes en avons fait don, ne de quelz gens devoit estre pourveu ausdits offices et soit ainsi que, au commencement de nostre derrenière entrée en nostred. pays pour la recouvrance d'icellui sur nosd. ennemis, ayons voulu pourveoir d'offices et estaz à ceulz qui nous servoient à icelle recouvrance et à ce les préférer afin que chacun feust plus curieux et enclin de soy emploier en nostred. service et en continuant icelle nostre recouvrance et en ensuivant nostre dicte voulenté, en ayons pluseurs pourveuz en divers estaz et offices en nostred. pays de Normandie et en révocant tous les dons qui en avoient esté fais à autres paravant la recouvrance des places et lieux où estoient lesd. offices et sur ce avons octroyé nos lettres patentes tel qu'il appartient en tel cas ; toutevoyes pour ce que, pour la très grant importunité que avons sur ce eue de requérans, avons fait don d'aucuns desd. offices à pluseurs personnes et mesmement avant la réduction des villes et lieux où iceulx offices sont establiz pluseurs procès se sont meuz et meuvent chacun jour et se veullent les parties aider tant des dons anciens qu'ilz prétendent leur avoir esté faiz desd. offices durant lad. occupation de nostred. pays et duchié comme d'autres par nous à eulx faiz depuis nostred. entrée avant la réduction et recouvrance des villes et lieux où sont establis lesd. offices et par ainsi ne seroient jamais seurs esd. offices ceuls à qui en avons fait don, si non que par nous soit faicte [savoir] nostre voulenté et entencion sur ce, Savoir faisons [que nous pour] éviter lesd. procès et nosd.

officiers estre et demourer [paisibles possesseurs desd.] offices, après grant et meure délibéracion eue sur [lesd. offices] avecques les gens de nostre grant conseil, Avons [voulu, ordonné] déclaré, voulons, ordonnons et déclarons par [ces presentes que] tous les offices qui par nous ont esté donnez depuis nostred. derrenière entrée en cestui nostre pays et duchié de Normandie, tant es villes, places et lieux champestres de nostred. pays et duchié que autres pais par nous réduiz et recouvrez depuis le commencement de nostre derrenière entrée en cestui nostre pays de Normandie, seront et demouront à ceulx à qui en aurons premièrement fait don après la recouvrance et réduction en nostre obéissance desd. villes, places et lieux, sans ce que aucun y puissent troubler ne empescher par vertu desd. premiers dons fais durant lad. occupacion de noz ennemis, ne ceux qu'ilz prétendent leur avoir esté par nous fais depuis nostred. entrée avant lesd. recouvrance et réduction desd. ville, places et lieux ainsi par nous recouvrez et réduiz, ne autrement pour quelque cause que ce soit et lesquelz dons ainsi fais durant lad. occupacion et depuis nostre derrenière entrée avant lad. recouvrance et réduction desd. villes, places et lieux, Nous, par l'advis et délibéracion que dessus, avons cassez, révoquez et adnullons [ez], cassons, révoquons et adnulles [ons] du tout par sesd. présentes, en mectant au néant tous procès et autres exploix qui par occasion de ce ont esté ou seroient encommancez en quelque court ou juridiction que ce soit. Si donnons en mandement par cesd. présentes à nos amez et féaulx conseillers les gens tenans et qui tiendront nostre parlement, les maistres des requestes de nostre hostel, les généraux de la justice des aides, aux prévost de Paris, bailly de Rouen, Gisors, Caen et Evreux, Costentin et à tous nos autres justiciers et

officiers ou à leurs lieuxtenans et à chacun d'eulx, si comme à lui appartiendra, que nostre presente ordonnance, voulenté, déclaration et édit ilz entretiennent et gardent et facent garder et entretenir de point en point selon sa forme et teneur et à ce faire et souffrir contraignent ou facent contraindre ceulx qu'il appartiendra, vigoreusement, sans déport, sommérement et de plain, non obstant oppositions ou appellations quelconques et cesd. présentes publient et facent enregistrer en leurs auditoires afin que doresnavant aucun débat n'en adviengne. Car tel est nostre plaisir. En tesmoing de ce, nous avons fait mectre nostre séel ausd. présentes. Donné à Argentan le xxvie jour de may, l'an de grâce mil CCCC cinquante et de nostre règne le xxviij^e, Ainsi signé par le Roy en son grand conseil, Delalore.

Les Genz de Normandie.

DROITS ET PRIVILÈGES DE LA MAIRIE DE MONCHAULX : AVEU RENDU AU COMTÉ D'EU LE 3 MAI 1618.

L'ancienne commune de Monchaux, aujourd'hui Monchaux-Soreng, du canton de Blangy, jadis ville forte et close de murailles, protégée par un château que Monstrelet proclamait « la plus belle forteresse du comté d'Eu », est bien déchue de cette ancienne splendeur ; elle se trouve réduite à 475 habitants, et encore avec l'addition des anciennes paroisses de Soreng et d'Epinay, qui y ont été administrativement réunies. Ses murailles sont démantelées, son château, plusieurs fois pris et repris pendant la guerre de cent ans, complètement en ruines. Elle partageait jadis

avec les communes d'Eu et de Blangy le privilège d'avoir un maire désigné par le comte d'Eu, sur une liste de présentation de trois membres, un lieutenant de majorité et six échevins. Les privilèges de cette mairie étaient importants. Nous les trouvons énumérés avec soin dans un aveu rendu à la comtesse d'Eu, alors Catherine de Clèves, duchesse douairière de Guise, sous la date du 3 mai 1618, que nous avons mis à la disposition de la Société de l'Histoire de Normandie. Il a paru digne de la publicité du Bulletin, à raison des droits fort intéressants dont il constate l'existence. Du reste, à cette époque, Monchaux était déjà en pleine décadence et devait être absorbé par le développement toujours croissant de Blangy. Nous avons volontiers accepté de préparer la copie de ce document en l'annotant, à l'aide de titres précieux pour l'histoire du comté d'Eu, que nous avons eu l'occasion de consulter (1).

D'ESTAINTOT.

De très haute et très puissante dame madame Catherine de

(1) Ces titres nous avaient été communiqués par l'honorable et regretté M. de Girancourt, en mars 1879, lors d'un procès relatif aux usages dans la forêt d'Eu, suivi devant la Cour de Rouen. Ils étaient contenus dans un volume in-folio, relié en parchemin, appartenant à M. Lasnel, propriétaire et ancien maire de Blangy ; il comprenait les documents dont l'énumération suit :

1° Factum pour Mlle d'Orléans, comtesse d'Eu et première paire de France appelante, intimée, demanderesse

Contre les habitants de Richemont et d'Aubeguimont et François Le Vaillant, escuyer, intimés, appelans, deffendeurs et demandeurs (17 p.)

2° Extrait de l'évaluation du comté d'Eu faite par M. Jean Fragnier, auditeur de la Chambre des Comptes de Paris, en exécution de la commission à luy donnée le 7 apvril 1557 lors de laquelle commission

Clèves, duchesse douairière de Guise, contesse d'Eu, pair de France, souveraine du Chasteau Regnault et aultres terres et seigneuries.

Se sont comparus Pierre de Haudrecie, maire de la ville de Monchaulx, Nicolas Verdière lieutenant de la majorité, Charles Desplassy, Claude de Lailly, Gaillard Le Bailly, François Crameny, Jehan Gorré et J. Louart, eschevins de ladite ville de Monchaulx, baillent advcu et dénombrement de ce que lesdits maire et eschevins tiennent de madame a cause de la conté d'Eu duquel la teneur en suit :

Nous maire et eschevins de la ville de Monchaulx tenons et advouons à tenir de madicte dame le corps de la commune et baonlieue d'icelle ville de Monchaulx avecq leur usage franchise et libertez à ce appartenantz, à cause de laquelle mairerie nous maire et eschevins dessusdits sommes tenus présenter chacun an à madame la contesse ou ses officiers trois hommes par nous eslus en icelle commune et mairerie, desquelz madicte dame ou ses dictz officiers peult faire et establir l'un d'iceulx maire, celuy quy luy plaict, lequel maire ainsy estably madicte dame ou ses officiers peult faire jurer de bien et loyaulment garder son droict et le droict de ladicte commune de Monchaulx et de

Me Jehan Landry a esté substitué par le procureur général de la Chambre des Comptes (manuscrit XVIIe siècle, fos 7 à 19).

Au ro de la p. 19, une mauvaise copie des lettres de Charles VII érigeant en 1458 le comté-pairie d'Eu.

3o Le procès-verbal de la saisie du comté d'Eu, en date du 20 mai 1658.

Les deux premiers folios manuscrits d'écriture moderne, le surplus imprimé, paginé 1 à 121.

4o L'arrêt du Parlement de Paris du 28 mai 1660 sur les oppositions au décret du comté.

Imprimé et paginé 1 à 50.

touttes les droictures, franchises et libertez appartenant à icelle desquelz la déclaration en suit :

Premièrement chacun jurez de ladicte ville de Monchaulx peult avoir four en sa maison pour cuire son pain, s'il luy plaist, et aura ladicte dame la moictié du fournage et, sy le juré est boullenger, il paiera comme ung boullenger (1). Sy aulcun juré ou fide juré d'icelle ville faict aucun meffaict, pour lequel les officiers ou sergeant de madicte dame le mènent ou veullent mener au chasteau dudit lieu, il peult bailler pleige d'aister à droit, lesdits officiers ou sergent le doibvent laisser sans mener audit chasteau; aulcun forfaict ne peult estre adjugez par le sénéchal ou officiers de madicte dame d'aulcuns desdictz jurez ou fils de jurez que lesdicts maire et eschevins ne soient présentz au jugement faire. Les dicts maire et eschevins et communaulté de ladicte ville de Monchaulx ont telle liberté que sy icelle ville doibt aulcuns deniers desquelz elle ne se puisse acquitter par taille, lesdictz maire et eschevins peuvent achepter au prouffict de ladicte ville et faire cesser tous aultres taverniers jusques à ce que les vins d'icelle ville soient vendus, reservé les vins qu'y seront *à brochée;* les dictz maire et eschevins et communaulté sembla-

(1) Dans l'évaluation du comté d'Eu, en 1557, figure parmi les revenus du Comté la ferme des fours de Monchaux pour une valeur de 4 livres.

Le Comté avait également un droit de franche taverne affermé 5 sous en 1557.

Le droit sur les fours paraît avoir remplacé la banalité de four et consistait en un droit de 4 s. 6 d. par feu. En 1658 il se baillait à ferme avec celui du Tréport.

Quant au droit de franche taverne, il consistait dans « le droit d'avoir et prendre par le fermier 40 s. sur chaque tonneau de vin vendu en détail par tel tavernier qu'il voudra choisir, à ce moyen ledit tavernier est exempt de payer aucune aide de ville » (Procès-verbal de saisie du comté d'Eu en 1658.)

blement ont telles libertez et droictures que le mougnier du moullin de ladicte ville doibt esmouturer leurs grains au mellieu de l'aire du moullin, et sy les dictz maire et eschevins entendent que lesdictz moullins ne sont au prouffict et utillité d'icelle ville, ils doibvent requérir ou demander à madicte dame ou ses officiers que ledict moullin soict levé et amendé, tant qu'il soict au prouffict et utillité d'icelle ville, et madicte dame est tenue à le faire faire et ordonner. Iceulx maire et eschevins peuvent et doibvent tenir plaids et jurisdiction (1) de chastel et debte et conventions de jurez vers jurez, et jusques aux gaiges de bastailles, ce aulcun juré de ladicte ville pour aulcun faulce mesure faict amende envers madicte dame la contesse parquoy ilz perdent son mestier an et jour, il peult estre rappelé par lesdictz maire et eschevins de ladicte ville. Sy madicte dame prend amende d'aulcun juré pour aulcun maldit ou mal façon lesdictz maire et eschevins peuvent semblablement prendre amende (2) de leurs dictz jurez par le

(1) Les officiers municipaux de Monchaux tenaient essentiellement à leurs droits et en particulier à celui de jurisdiction, dont l'appel ressortissoit devant le bailly d'Eu. Dans l'arrêt du parlement de Paris du 28 mai mai 1660, sur les oppositions au décret du comté d'Eu, il est donné acte de l'opposition « des habitants, maire et eschevins de Monchaux à ce qu'ils soient maintenus en la possession qu'ils ont de justice et police dans le dit bourg de Monchaux, comme aussi aux droits de hallage, pesage, mesurage, langueyage, droits de chaussée... Pareillement dans les droits d'usage dans la forest dudit comté d'Eu... et autres droits, franchises et exemptions... tels que de contracter par devant lesdicts maire et eschevins entre bourgeois, pour les exemptions à eux accordées de fouage et franchise du guet, franchise de droit de chaussée audit comté et jusques à la rivière de Somme. »

(2) D'après le procès-verbal de 1658 « la moitié des amendes que les dits maire et eschevins peuvent juger » devait être versée au receveur général du Comté.

jugement du comun d'entre eulx, c'est assavoir du maldict ou mal faict; Sy aulcune masure est en ladicte ville dequoy aulcun des jurez demende et requiert divisc, madicte dame est tenue d'envoyer son sergeant en ladicte masure avec preud'homme de ladicte ville et doibt icelle divise estre faicte par entre eulx. — Item touttes conventions et contractz faictz entre lesdictz jurez devant deulx eschevins en quelque lieu que ce soict, tels contractz et conventions doibvent valloir et tenir. — Item sy aulcun juré de ladicte ville prend à ferme ..... moullin ou four de madicte dame (1) les dictz maire et eschevins en cas de jurisdiction doibvent avoir la congnoissance comme d'un des aultres jurez. Si aulcun des jurez veult porter sa paste au four ou son bled au moullin, il luy peult et doibt porter; Sy madicte dame met aulcun mongnier à garder son moullin ledit mongnier doibt jurer et faire serment devant madicte dame, ses officiers, et devant lesdictz maire et eschevins qu'il ne fera aulcune injure ou extorsion aulcune pour quelque don, promesse ne aultrement — Lesdictz maire et eschevins peuvent mettre baon sur lesdictz jurés : C'est assavoir de chastel de convention et sur les bouchers, poissonniers, sur touttes choses appartenant audict mestier de drappier (2) sur les vinetiers en telle manière que s'ils mettent mauvois vin avecques le bon, fort et rappé ou qu'il ne puisse mettre vin quy ne soit bon et légitime et sy aultrement font, madicte dame en aura amende de dix huit solz tournois de chacun qui fera le meffaict et lesdits maire et eschevins dix huict solz tournois semblablement. — Item sy aulcun

(1) Dans l'évaluation de 1557 est indiqué appartenir au Comté d'Eu « un moulin à blé et à drap là où sont baonniers les habitants de Monchaux et Riu sous peine de forfaicture. »

(2) La note précédente constate l'existence d'un moulin à draps.

estranger faict aulcune follie ou injure à aulcuns des jurez de ladicte ville de Monchaulx lesdictz maire et eschevins peuvent deffendre icelle ville de Monchaulx audict malfaicteur estranger sans le commandement, congié ou lissence de madicte dame jusques à ce qu'il aict amendé ledict mal fait ou injure à ladicte ville — La Halle de ladicte ville (1) compecte et appartient ausditz maire et eschevins et aultres jurez de ladicte ville sauf et réservé la viconté du pain des estrangers vendue ilec ledict pain. — Item madicte dame la contesse ne peult mener la commune hors ladicte ville que ladicte commune neretourne ou puisse retourner au vespres en icelle ville et sy par aulcun cas madicte dame la retient, icelle commune est aux despens et coust de madicte dame — Ladicte ville a tous les jours de vendredy marché publicq du tout jamais perpétuellement en la forme et manière qu'il est à la ville de Blangy au jour de mercredy, nonobstant lequel marché demourent lesdictz maire et eschevins bourgeois et commune d'icelle de Monchaulx en leurs franchises et libertez de vendre et achepter par tout à quy ils marchandent ainsy estoient et avoient auparavant l'octroy accord et ordonnance dudict marché — Item ont lesdictz maire et eschevins et comunaulté dudict lieu de Monchaulx droict de chaussée

(1) Dans l'évaluation de 1557, la ferme du marché à grains figure pour 4 l. dans les revenus du Comté.

Dans le procès-verbal de 1658, la ville est bien déchue : « audit lieu les dits seigneurs comtes d'Eu ont les droits de revendage, de mesurage, estalage, menus acquits, franche taverne et autres tels et semblables qu'ès villes d'Eu et Blangy, lesquelles ne se baillent à présent à ferme d'autant qu'il ne se vend plus aucuns grains, encore qu'il y ait une petite halle et n'y a presque plus de marchez audit Monchaux depuis l'établissement de ceux de Blangy et neantmoins lesdites fermes se publient pour la conservation des droits. »

sur les passantz par dedans ladicte ville de Monchaulx cest assavoir... Sur les chariotz charrettes et chevaulx et aultres bestiaulx en la forme et manière que ceulx de la ville de Blangy — lesdictz maire et eschevins bourgeois et jurez de ladicte ville de Monchaulx ont icelle franchise et libertez qu'ils sont francqs quicttes et exempts de tous travers jusques à la rivière de Somme et quittes et exemptz de tous acquitz en la conté d'Eu ; iceulx maire eschevins bourgeois et jurez d'icelle ville sont francqz et quicttes de grains pour leur user en ladite ville de Blangy. Sy aulcun juré ou non juré mal faict ung des jurez de ladicte ville de Monchaulx, lesdictz maire et eschevins et commune de ladicte ville peuvent aller à l'hostel et manoir dudict mal faicteur et luy abattre sa maison s'il ne le plaize de dix livres tournois, de laquelle il baillera pleige et caultion suffisante ausdictz maire et eschevins —Item lesdictz maire et eschevins manans et habittantz dudict lieu de Monchaulx sont francz quitte et exemptz de fouage, mesme sont franqs quictte et exemptz de guet en ladicte comté d'Eu, sauf que sy le chasteau (1) dudict Monchaulx estoit en estat, ilz doibvent faire le guet chacun à

(1) Dans l'évaluation du Comté d'Eu, en 1557, on lit : « à Monchaux y a chastel qui est partie rédiffié, basse court, fossé, pont-levis et au-dessous d'icelle y a ville qui autrefois a esté close de fossés et murailles et a esté desmoly il y a longtemps par les guerres. »

Dans le procès-verbal de la saisie du Comté d'Eu, dressé le 20 mai 1658 :

« Le principal domaine dudit Monchaux consiste au chasteau dudit lieu qui est fermé de murailles, fossés et pont levis, mais la plus part des bastiments sont tombés en ruines et ne reste de bon qu'une porte ou donjon entre quatre tourelles fort hautes basties de pierre de grez.

« La basse court dudit chasteau a esté entièrement ruinée et desmolie et la place du jardin est à présent à usage de labour contenan

son tour. — Item lesdict maire et eschevins manans et habittants dudict Monchaulx sont coustumiers à la forestz d'Eu (1) et ont à raison de ladicte coustume droict de prendre et avoir en ladicte forest tout mort bois pour maisonner et édifier avecques les haistres par l'amende et par livrées et le sec bois en estant et le vert en gesant et aussy droictz de pasturages pour leurs bestiaulx en paiant pour chacune beste un denier tournois le tout hors les ventes en deffend, laquelle mairerie commune et choses declarées nous maire et eschevins dessus nommés tenons et advouons à tenir de madicte dame la contesse en la forme et manière que cy dessus est déclarée.

Baillé et présenté et ainsy advoué par lesdictz advouantz audict Monchaulx par devant nous Richard Miton, licentié en droict, sieur de Froideville, bailly vicontal du conté d'Eu, le troisième jour de may mil six centz dix huit lequel adveu a esté receu sauf à blasmer, à laquelle fin a esté ordonné ausdicts advouantz produire ce qu'ilz verront bien estre à la fin

une acre ou environ. Dans le chasteau il y a une chapelle fondée par les sieurs comtes d'Eu dont la collation leur appartient ».

Le droit de guet était, suivant l'évaluation de 1557, de 4 sols tournois par tête et était levé annuellement sur les sujets hors bourgage.

Quant aux fortifications de la ville on lit dans le procès-verbal de 1658 « le bourg de Monchaux étoit autrefois fermé de murailles qui ont été ruinées par les guerres et n'en reste que les fondements et les portes. »

(1) Dans le procès-verbal de 1658 « les habitants dudit Monchaux paient par an pour chacun feu une mine d'avoine pour ledit droit d'usage et les veuves trois boisseaux, desquelles maisons ainsi qu'elles sont à présent la déclaration en suit (on en compte trente-huit).

« Outre lesquelles redevances est encore deub par les maisons qui sont dans la rue du Bost, au dit lieu de Monchaux, au nombre de vingt-cinq, pour chacune treize œufs et treize deniers. »

de leurs adveux pour en prendre communiquation par ledict sieur pour en venir par luy dire sur le blasme ou acceptation.

(Signé) : Miton.

LE JUBILÉ DE 1700

VOYAGE A ROME DU FILS D'UN MARCHAND DE ROUEN

Etablie en 1300 par le pape Boniface VIII, l'institution du jubilé, dont la périodicité fut rendue plus fréquente par ses successeurs, attira longtemps à Rome de nombreux pèlerins, empressés à gagner les indulgences attachées à la visite des lieux saints. Leur affluence dès le début, fut assez considérable pour motiver, sous Charles VI, la mesure restrictive que Froissart (année 1399) relate en ces termes : « Dans le même temps arriva l'ouverture de « la grande indulgence de Rome, qui donna sujet aux « chrétiens de se préparer pour aller visiter l'église du « prince des apôtres ; mais comme il se fût fait pour cela « un grand transport d'argent hors du royaume, il fût fait « défense aux Français d'y aller et l'on envoya exprès des « gardes sur les frontières pour empêcher qu'on en pût « sortir ». Cette prohibition ne tînt pas contre le zèle des fidèles et, jusqu'au XVIIIe siècle, l'usage persista, même dans la bourgeoisie, d'accomplir un voyage dont les fatigues et la longueur ne rebutaient pas l'ardeur religieuse de nos pères. C'est ainsi que, le 16 septembre 1700, Bernard-Claude Deshays, de la paroisse de Saint-Erblanc, âgé de vingt-un ans, de poil brun et de taille moyenne,

muni du certificat de Messieurs les Grand-Vicaires de Monsieur l'Archevesque de Rouen, comme l'indique le passeport que lui délivrèrent le maire et les échevins de cette ville, la quittait pour se diriger sur Rome, d'où il écrivait à son père, marchand de gallons d'or, rue des Carmes, des lettres dont la sincérité naïve et le style familier fournissent une description exacte et populaire des cérémonies que le jubilé, auquel, par une rare coïncidence, se joignait l'intronisation d'un pape nouvellement élu, déployait aux yeux charmés des curieux accourus de tous les pays de l'Europe. Le Conseil de la Société de l'Histoire de Normandie, auquel nous avions communiqué cette correspondance extraite des documents que nous avons recueillis sur cette famille, dont le nom se retrouve dans les charges municipales, consulaires et judiciaires de Rouen, a pensé qu'elle n'était pas dépourvue d'intérêt et nous espérons que son appréciation sera ratifiée par les lecteurs auxquels nous la soumettons.

J. F.

A Rome, le 14e de dessanbre 1700.

Mon très cher père et très chère mère,

Celle cy est pour vous assurer de mes très humbles et repects, en vous souhetant un heureux commancement de siècles suivy d'un grand nombre d'année, priant le Seigneur mil fois qu'il vous conserve tout deux et nostre famille, frères sœur et parents.

Je vous diray pour nouvelle que dimanche 5e l'on prépara

tout pour le couronnement de Sa Sainteté (1), qui fut le jour de la Vierge 8e de ce mois. Je n'ay jamais veu tant de monde qu'il y en avet; depuis le pont St-Ange jusque dans St-Pierre tout estoit plein depuis 4 heures du matin jnsqu'à 8 heures de soir. L'on commança à 8 heures du matin. Le Pape aprocha de la porte Sainte porté dans son fauteuil par 8 prélats fesant un tour devant la ditte porte; il fut dans un trosne préparé, où il y fut un demy car d'heure et rentra dans St-Pierre par la porte Sainte et fut à la chapelle de St-Gregroire, où on luy brula les estoupes devant luy et les cardinaux se revestire des habits pontificaux et fure bien deux heure dans la ditte chapelle ; ensuitte il fut chanté la grande messe avec Monseigr le cardinal de Bouillon (2); l'on chanta 3 fois les Kyriez, 3 fois le Gloria in excelsis et troix fois l'évangille et 3 fois le credo, se qui dura encor long temps ; ensuitte quand la messe fut ditte, il vint à la chapelle du St-Sacrement. Par bonheur l'on me poussa pendant que les cardinaux passests et je vis tout et les vis resortir de St-Pierre. Premièrement passère tous les evesque revetus de chapes blanches et un mitre blans ensuitte les cardinaux avec aussy un mitre de damas blans et des pendans de frange rouge; ils estoient magnifiquement revêtus de chapes touttes rebrodée d'or à flons blans et dessous un surplis avec de la dantelle d'une beauté non pareille et leur grande soutanne coulleur de feu portée par des prélats ; il y en avet qui avoient des chasubles et des tuniques. Le cardinal

(1) Clément XI, successeur d'Innocent XII.

(2) Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne, né en 1644, cardinal en 1669 ; grand aumônier de France, il fut rappelé de l'ambassade de Rome lors de l'affaire du quiétisme, refusa de rentrer, puis après s'être soumis aux ordres du roi, quitta de nouveau la France en 1710, pour retourner à Rome où il mourut en 1725.

de Bouillon estoit derière, qui est extrèmement changé ; il n'a pas plus de mine que Mr Le Maistre de Paris ; en suitte Sa Sainteté passa dans son fauteuil et deux grande figure de queue de pan que l'on portoit à ses deux costée et un dais de tafestas par festons que l'on portoit à 4 ; on le porta sur la devanture de St-Pierre où il fut couronné à 2 heures après midy. Aussy tost le pont St-Ange fit une descharge et quantité de trompette jouais et donna sa benediction qui estoit pour toutte la crétienté et en donna un autre pour le peuple qui y estoit. L'on ne peut pas voir une plus grande cérémonye, il en coutta cepandant la vie à 2 ou 3 personne qui se trouvère escrasée sur le pont St-Ange par les carosse. La reine de Poulongne (1) y estoit avec sa suitte et son carosse qui me charmoit. Le soir l'on tira beaucoup de canons, de bouettes, de fusées vollantes et la girande qui sortoit comme une gerbe de bled sur le pont St-Ange ; toutes les rue pleins de feux, de fallots et de flambeaux ; cela estoit charmant.

L'on en fit autant le jeudy au soir et le samedy le Pape fut dire la messe à St-Laurens en reconnoissance de se qu'il avet esté chaplain de la ditte esglize et c'estoit la feste d'un pape St. qui est dans la ditte esglize. Nous le revisme repassé avec toutte sa suitte. Premièrement marchoit une compagnye d'hommes bien montée avec des plumasse bloeue et blans sur leurs casques et les trompettes, ensuitte une autre compa-

(1) Marie Casimire, fille de Henri, marquis de La Grange d'Arquien, née près de Nevers, emmenée en Pologne par Marie-Louise de Gonzague, femme de Wladislas IV, y avait épousé J. Radzivil, prince de Zamojski ; devenue veuve, elle se maria avec Jean Sobieski, grand maréchal, élu roi le 20 mai 1674. Lorsque Sobieski mourut en 1696, elle se retira à Rome, où elle tint une cour brillante, et ne revint en France qu'en 1714, pour s'éteindre obscurément deux ans plus tard au château de Blois qui lui avait été assigné comme retraite.

gnye avec des plumasse rouge et blans, ensuite les beaux cheveaux de celle tout rebrodée d'or et d'argent, ensuitte passa quantitté de M^rs tous revêtus d'habits de soye noirs qui marchoient devant Sa Sainteté, qui estoit dans son carosse de vlours coulleur de feu pleins de gallons d'or. Il estoit seul sur le derière avec un chapeau rouge et des cordons qui pendoient et sur le devant estoit le cardinal de Bouillon avec un autre ; suivoit tous les cardinaux montez sur des mulles bien ornéez et aussy les prélats ; ensuitte passa les chaisses du Pape portée par deux mulles comme des littières ; elles sont comme le carosse avec ses armes rebrodée d'or dérières ; il y en a 2 comme cela et une par des porteurs ; ensuitte passe plus de 200 hommes très bien montée avec des plumasses et des petits estandarts rouge et coulleur de feu avec les timballes ; ensuitte passa une compagnie d'hommes revestus de casques et corcelets de fer, le sabre à la main et tous les suisses et touts les carosse des cardinaux. Il ne me peut pas bien souvenir de tout ce qu'il y avet tant que cela estoit beau à voir ; cela dura une demy heure à passé.

Le lendemain dimanche 12e nous achevasmes nostre jubillé ; je n'ay pas manqué d'invoquer le Seigneur pour vous dans touttes mes stations. L'ambassadeur de France est revenu de samedy y cy (1) ; j'ay veu ses carosses de loing, il sont magnifique ; l'on ne peut pas voir de plus belles choses que j'en vois ; aussy le chagrin m'acable d'une sy grande force que j'en suis déconnaissable ; mon visage est comme mon

(1) Louis Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois, marquis des Baux, pair de France, né en 1642, après s'être distingué pendant les guerres du règne de Louis XIV, devint ambassadeur à Rome où il mourut le 3 janvier 1701. La lettre du 18 janvier qu'on lira plus loin donne les détails de ses obsèqnes.

habit ; je ne suis pas maistre de moy mesmes. Nous sommes maigris de moytié par les meschantes nouritures que nous prenons, qui sont quelque fois des choux cuits à moytié dans l'eau et un peu d'huille que l'on met dessus, ou bien du rit de demesme, ou bien du bled de demesme, ou bien des fèves que je n'aymois point fricassez ; il faut que je les mange y cy cuittes dans l'eau avec un peu d'huille ; cela vous feret mal au cœur sy vous voyez ses mets ; quand s'est les jours gras, il y mette un peu de bouillon à la place d'huille qui est très meschante en ce pays. Quand je songe comme j'ay esté ellevé, je me chagrine jusqu'à la mort ; il faut cependant prendre patience, Dieu est le maistre de tout. Je ne trouveré jamais un meuilleur pays que le nostre, plus fertille en touttes choze. Je ne suis pas le seul qui se desples y cy, mais tous les François qui n'y peuve pas resté 8 jours. Cependant nous attenderons le caresme pour partir, ne fesant pas bon marcher l'hyver, quoy qu'il fait y cy un temps de printemps de chez nous.

Je vous prie sy vous me faitte réponce de me marquer, s'il vous plaist, le nom et surnom de famille de Mad^e^ Guesnon et aussy le sien de Mlle Margot qui est chez elle et aussy le nom de Mlle Blanbureau, parce que l'on met 12 de ses amis, le St Père acordant l'indulgence pour moy et toutte ma famille du premier degré d'affinité et consanguinité ; sy vous voulez y mestre quelque un de vos amis vous pouvez me le marquer le nom et surnom et aussy de me marquer, s'il vous plaist, en quel jour arive la St-Erblant ne sachant quel feste l'on prendra ; ce seroit un grand honneur pour vous, estant trézorier, de donner une indulgence à perpétuité ; il en coutte q'une pistolle, cepandant il en coutte assez autre part ; enfin vous ferez ce qu'il vous plaira. J'en pourez prendre une pour 7 ans pour le Petit-Quevilly et une pour la feste de nostre

mestié. Vous me marquerez, s'y vous plaist, s'il est nécessaire d'en aporté. Je pourez avoir des reliques à espozé dans l'eglize, mais cela seroit incommode à porté, estant dans une grande caisse cachetez du cardinal vicaire ; je tacheray d'en avoir dans du papier pour faire seulement en castillez, mais il ne peuve pas estre espozée dans l'église.

J'ay esté porté une lettre à Mr Renauts, chevalier de St-Lazare, chez Monseigneur le cardinal de Bouillon ; je luy demandis sy il ne pouvet pas me faire placer par son moyen quelque part pour escrire ; il me dit qu'il l'y en avet beaucoup y cy qui mouroient de faim, parceque il y avet beaucoup de jeunes gens qui vienne à Rome, croyant que les alloites tomboient touttes rosties et que cepandant s'estoit bien le contraire et qu'il avoit un bon conseil à me donner, qui estoit de faire mon jubillé et de voir ce qu'il y avet à voir dans Rome et que je m'en retournasse. Il me reconforta bien de cette mannière. Il m'a promis de me donner des Agnus Dei. J'ay à force de produire de mon escriture partout et par amis, trouvé un homme qui avoit bezoin d'un garçon qui lui servit de garçon pour escrire, pour coudre et estre comme vallet ; je suis avec luy depuis 2 jours. Il faut que je fasse bien des chozes qui me semble bien estranges ; il faut passer par là ne pouvant faire autrement. Il est bien vray que je souffre ; mais sy plest au Seigneur, cela ne durera pas. Il me souviendra longtemps de Rome. Je me proposés de passer outre, mais je suis assez content d'estre venu jusque y cy ; ce qui me fait de la peine encor, c'est que nous avons 400 lieues à faire à pied et nous qui sommes des pauvres marcheurs ! j'apréhende que je ne tombe malade y cy ; tout seroit perdu. Pourveu que je vous voye avant que de mourir, c'est tout ce que je demande au Seigneur ; je croy qu'il ne m'abandon-

nera pas pourveu que j'aye recours à lui, c'est toutte ma consollation et celle de vous embrasser le plus tost que je pouray, vous priant de me croire à jamais, d'un cœur tendre et plein de respect,

Mon très cher père et cher mère, vostre plus humble et fidèle serviteur fils,

B. C. Deshayes.

Je vous prie de faire mes compliments à mon oncle et ma tante Deshayes, leur souhetant un heureux commancement de siècles et nos amis pareillement. Je salue mes frères et ma pauvre petitte sœur que je voudrois bien voir et embrasser ; je vous prie de l'embrasser pour moy. Mon cher camarade vous souhette un heureux commancement de siècle et à toutte nostre famille, il se porte fort bien ; il travaille dans la place de Navonne et moy je suis vis à vis la douanne neuve proche la Rotonde ; je say quasy tous les cartiers de Rome. Il vint un jeune homme de famille 15 jours devant nous, il croyait trouver à travailler ; n'ayant pu trouver, il a chercher à estre laquais ; il n'a pu trouver de place ; il est réduit à demander son pain y cy. Cela est très fascheux ; il n'est pas tout seul comme cela, il y en a plus de 500 comme luy, enfans de bonne famille. Je n'ay jamais veu tant de pauvres comme il y en a dans Rome, on ne voit que cela et l'on est très peu charitable y cy ; quand je songe à cela, je me consolle un peu. Je vous dis tout comme je le pense, ne cherchant point de finesse ; vous sçavez que je n'en ay point et connoissez mon humeur qui est d'aller tousjours droit. Je vous pris d'envoyer l'incluze à mon oncle Guesnon, cela leur fera plaisir. Je vous prie d'assurer Mr et Madame Dorieu de mes obéissance en leur souhettant un heureux commance-

ment de siècle remplie de prospéritée aussy bien qu'à toutte son aimable famille que j'embrasse de tout mon cœur.

L'embassadeur a esté hier à St-Jean de Latran. L'on prépare tous les 4 église pour Sa Sainteté qui doit aller le 16e de ce mois faire ses stations. Je prie le Seigneur qu'il donne sa sainte bénédiction sur vous et sur toutte la famille et la maison en ayant bon bezoin. Mr le cardinal de Nouaille (1), archevesque de Paris, doit bien tost faire son entrée et saluer sa Sainteté pour recevoir le chapeau et s'en retourner en bref. Adieu pour se siècle ; je ne vous escryray et n'auray l'honneur de vous voir que dans l'autre siècle, qui sera, s'il plest à Dieu, meilleur pour nous. J'atendray de vos nouvelles avec impatience ; l'on ne peut en avoir devant 40 jours. Je vas voir quelque fois Mr Marbaux, s'il n'y en a point. Il nous a pas seullement offert de ses services, quand je luy portis le billet que Mr Valletier vous donna ; s'il l'on fesoit fons sur des gens comme cella, l'on mourroit bien de faim : il y en a pas un qui nous ait offert un coup à boire. Je croy que vous receverez la présante la veille des Roys, nous en ferons de pauvres Roys ycy, estant avec un homme seul, qui est extrêmement avare et qui me commande comme au dernier des vallets. Je le suis bien aussy du moment qu'il faut servir de servante, de vallet et de garçon ; se n'est q'un garçon marchand que l'on a envoyé y cy pour vendre des marchandises de chapeaux, de bas, de toille indienne ; il est de Livorne (2), il s'apelle Joseph Le Munier. Il faut prendre patience. L'on dit qu'il y aura un beau carnaval y cy ; je prie Dieu qu'il vous donne bonne vente se carnaval y cy, quoy qu'il soit court. Le fils de Mad. Mariqué salue sa mère et

(1) Louis-Antoine de Noailles, né en 1651, mort à Paris en 1729.
(2) Livourne.

toutte sa famille, leur souhetant un heureux commancement de siècle ; il vous salue et se recommande bien à vous. Le fils aisné de Mr Ansselin est party il y a 15 jours, ne pouvant resté y cy ; il m'a promis qu'il vous escriroit sy tost qu'il seroit arivé à Paris. Il y a y cy un grand jeune homme qui a demeuré chez Mr Planié, vostre peruquer ; il m'a dit qu'il s'en estoit allé à cause d'un procez qu'il avet au Parlement contre les peruquiers ; il le porte beau. Pour finir le papier, je vous prie de dire à Marie que je me recommande bien à elle ; j'ai prié Dieu pour elle en particulier à St-Pierre; elle sera un des douze pour l'indulgence à l'article de la mort. Je me recommande à vos prières.

A Rome, le 18e jeanvier 1701.

Mon très cher père et très chère mère,

J'ay receu la chère vostre le 16e du courant en datte du 20e Xbre qui m'a bien donné de la joye et à mesme temps du chagrin d'aprendre que vous estes demeuré des gouttes. J'ay pensé dans le moment que vous en aviez esté pris 2 ou 3 fois, c'est pourquoy je croy que se ne sera rien et que le Seigneur que je prie nous préservera d'un long cours, connoissant avoir grand besoin de vostre présance partout. Nous avons veu touttes les cérémonyes qui se sont faittes, comme celles des 2 enfans de la Reine de Poulonge à qui l'on donna à St-Louis le cordon bleu. Il s'est fait de gros repas où les cardinaux François y estoient et le cardinal de Bouillon n'y estoit point. Le jour de St-Tomas, le Pape acorda à tous ceux qui feroient leurs dévotions ledit jour et qui visiteroient St-Jean de Lastran gagneroient le jubilé, comme s'ils visitoient 3e fois les église ; quoy que nous l'avions gagné, cela n'a pas empesché que nous l'ayons gagné et fait à vostre

intention et pour toutte la famille, vous assurant qu'il vous est acordé aussy bien que s'il vous l'estiées venus faire y cy. Je n'ay jamais veu temps de monde se jour là et de belle compagnyes de 4 à 500 hommes, tous revestus de blans, avec la musique. L'on a fait un sompteux service à St-Jacques des Espagnols pour le Roy d'Espagne (1). Nous avons veu la fermeture de lá porte sainte dont nous pouvons dire tant que nous viverons que nous avons servi à la fermé, ayant donné des briques pour y mettre ; le Pape mit la première brique ; l'on commança à midy et on dit les vespres et fut finy à une heure de nuit. Je n'y jamais tant admiré le Pape que cette journée, il vint à la chapelle du St-Sacrement où nous estions, et l'admirasme bien une grosse car d'heure. Il y eut un M^r^ proche de nous qui receut un coup de pique dans le front, ce qui fit un grand bruit. Le cardinal de Bouillon ferma la porte s^te^ de St-Paul, il y mit le premier rang de brique. Nous fusmes à la messe de minuit à St-Louis où sont les Pères de l'Oratoire, qui fût chantée en musique ; il n'y a que les François qui y vont ; à la messe de minuit j'ay veu le véritable berçau de nostre Seigneur quand il est venu au monde. A Ste-Marie-Majeure, Mr Renault de chez M^r^ le cardinal de Bouillon m'a fait présant de 12 agnus Dei et quelque petitte relique qui m'a fait bien du plaisir : s'estoit le jour de St-Jean et fusme à St-Jean de Lastran entendre vespre, où il y avet 32 cardinaux et le sénateur de Rome fit un présant d'un calice et un platine et 8 flambeaux que l'on portoit devant luy et visme les reliques, les testes de St-Pierre, St-Paul et bien d'autres.

Ce qui m'a surpris, c'est la mort du prince de Monaco, embassadeur de France, qui est mort le 3e jeanvier à 4 heures

(1) Le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, venait d'être proclamé roi d'Espagne sous le nom de Philippe V.

du matin et aporté à St-Louis le 7e du dit à 2 heures de nuit ; cela dura plus de 2 heures à passé ; je n'ay jamais veu tant de lumières ; je ne puis pas vous dire tout ce qu'il y avet, cela seroit trop long ; je vous diray seulement qu'il estoit porté sur un lit de vlours, revestu des habits royaux, la face découverte, couronné et le cedre à sa main et 4 estandards aux 4 coins qui voltigoient. Il fut le lendemain tout du long de la journée expozé dans l'église et on fit son service ; il y avet 50 torche qui bruloient aux deux costés ; le soir l'on le mit dans un coffre de plomp et on le posa dans une chapelle en dépost jusqu'à ce qu'on ait des nouvelles de Paris. L'on regrette bien se grand homme ; l'on croit qu'il est mort de déplaisir. Il y avet quantité de cardinaux montée sur des mulles à sa suitte et de grand seigneurs et prélats.

Nous fusmes avanhier voir le puis que vous me marquez, que j'avois desja veu ; cependant nous y descendisme avec de la lumière ; c'est un torrent qui passe au bas ; il y a 118 montée ; Mr Dorieu y joua du hautbois. Il y a bien autre choze à voir que nous ne voyrons pas ; pour moi, je me contente bien de ce que j'ay veu et voudrois de tout mon cœur estre hors de Rome tant que j'y languis, estant avec une personne qui auroit courage de me faire mourir de faim estant un joueur qui espargne tout pour joué. Saché que je ne mange point du pain ma sufisance, puisqu'il faut après le repas que j'agette du pain ou que j'aille au cabaret ; cela me semble bien rude ; vous ne m'avez pas élevé sur se point là et jamais plaint le pain ; tous les repas ordinaire que nous faisons, c'est pour un sols de fève cuitte dans un peu d'eau avec un peu d'huille, n'en mangeant pas ma sufisance ; vous cracheriez dessus. Il est bien vray que vous ne me plaindrez pas ; avec juste raizon, ne sachant pas ce que je possédois dans vostre maison. Sy

Dieu me fait la grâce de retourner dans peu, comme je l'espère, cela me semblera un petit paradis pour moy.

Tous les cardinaux sont partis par terre et leur esquipage par mer ; le cardinal de Nouiailles est parti le 4e de ce mois. J'aurois bien souhetté m'en retourné par le grand chemin, quoy qu'on dit que les princes d'Ytalye ne donne point passage à l'Empreur (1), l'on dit qu'il ne fera bon marché de plus de 3 mois d'ycy, c'est pourquoy je croy que je prendray le party de la mer. Mr Dorieux ne voudret pas s'en aller sy tost, ce qui fera que nous pouvons peut estre nous quitté avec bien du chagrin, ne pouvant vivre comme je suis ; il a d'autre dessains ; Mr son père veut qu'il aille en Espagne. Il voudroit faire plus qu'il ne peut; il a esté la semaine passée 2 ou 3 jours bien malade d'une grosse fièvre dont il n'est pas trop rétably, ce qui me donna bien du chagrin ; je croyois que nous estions perdus ; il songet desja de vouloir aller à l'hospital ; je luy dis que je vendres jusqu'à la dernière choze que j'aures pour luy n'ayant que luy d'amy et ne l'abandonnerois jamais. Cependant je pourré peut estre reveny tout seul. Il voudret bien que Mr son père ne sut pas qu'il et eu cette fièvre, il n'est pas d'un bon tempérament pour voyagé. Il ne sera pas nécessaire de m'envoyer mon habit à Lyon, espérant ne faire que passé; Lyon ne me revient point du tout, de plus il ne se fait point de besongnes comme chez nous au quelle j'estois routtiné ; vous me parlez de la grande navette, il faudroit en faire aprentisage devant que d'y travailler, de plus les meilleurs ouvriers de Paris n'en trouve pas. Je seray bien aize de trouver mon habit propre quand je seray de retour. Je n'ay pas eu seulement deux jours de joye depuis que je suis party ; je croy que j'en

(1) Léopold Ier, empereur d'Allemagne.

auré que quand je seray au haut de la coste du port St-Touen où je reconnaistray cette ville que j'ay tant regrettée et n'en trouveray jamais une sy agréable. Je ne puis pas vous marquer assez l'activité que j'ay de vous revoir en bonne santé et ma chère mère et toutte nostre famille ; cependant j'ay encore à bien souffry dy sy à ce temps là. Je passeray le carnaval y cy, n'en ayant qui cy à cauze du jubilé qui est aux autres villes.

Il n'y a plus de cérémonye à voir dans Rome que la possession du Pape à St-Jean de Lastran, mais l'on ne sçait pas quand se sera. Pour ce qui est des cannes que vous me marquez, je croy que vous ne pouvez mieux faire que de tirer de Lyon, se sont des rançonneus à Marceille et ne vous l'envoyres point couppées ; cependant sy je passe par là, je voyré ce que l'on poura faire et parleré au sr Couillette qui nous a payé les lettres de change et celuy d'Avignon qui pouret mieux faire vostre affaire les faisant couper. Je tâcheray d'aporter une indulgence pour le jour de St-Luc pour St-Erbland pour 7 ans, ne pouvant pas en prendre à perpétuité : il ne me resteroit pas assez pour aller jusqu'à Lyon ; vous avez eu la bonté de nous envoyer chaq'un 40 liv., sur quoy il faut diminuer le change qui y va à 6 liv., à ce qu'on m'a dit, pour 40 liv. ; ce n'est plus que 34 liv. et il faut emporté tout au moins pour 4 francs ou 5 liv. de médaille, chaplets, passeports et pour l'article de la mort une indulgence qui coute un teston, qui le veut un peu propre ; il me faut une paire de souilliers et 2 ou 3 jours à moy pour voir le reste qu'il y a à voir et faire ses affaires là : regardez ce qui me restera. Il ne faut pas estre malade avec tout cela ; je remercye Dieu de me donner la santé ; je deverois estre crevé du chagrin que j'ay pris ; sy je songès tous jours à ce que j'ay

quitté, je ne pourès pas vivre un seul moment dans Rome ; je n'y jamais veu un sy mauvais temps qu'il y fait depuis que nous y sommes : il n'a pas fait 4 jours de beau, toujours pleut et l'on ne peut voir rien ; il a gelé quelque jours aussy fort comme il fait chez nous ; enfin je vous marqueré la veille de mon despart la résolution que j'auray prise. Il y a sy loing entre vous et moy que je m'ymagine ne pouvoir jamais arivé à mon pauvre lieu natal, qui sera un jour, un jour, sy plaist à Dieu, de joye pour moy, où j'espère vous embrasser et vous marquer, d'un cœur remply de joye, le zelle que j'ay et que j'auray toutte ma vie auprès de vous avec beaucoup de soumission et de respect,

Mon trés cher père et chère mère,

Vostre très humble et très affectionné serviteur et fils,

B. C. Deshayes.

Je salue tous mes frères et ma chère petitte sœur et Marie et tous nos parents et amis. Mon cher camarade vous salue ; je feray ce que je pouray pour revenir avec luy ; je retarderoy plustot quelque quinzaine, quoy que je mange bien de la vache enragée y cy, sans celle que je mangeré encore. Je suis sy troublé que je ne puis vous expliqué tout. Il me souvient des parolles que ma mère me dit quelque temps devant de partir : je croy faire mon purgatoire y cy. Tout la pluspart des François que j'ay vus m'ont dit qu'il avés esté tous vollez en chemin, ce qui me donne de la préhension et encore une plus grande, c'est que l'on prend y cy les jeunes gens que l'on vend (1) ; me voilà dans une mauvaise pase, je seray heureux

(1) A l'Université de Cambridge (1630 environ) le jeune Cavendish employait son argent de poche à acheter un cheval, 50 livres ; un chien,

sy je m'en tirée bien. Vous sçavez que Dieu ne m'a pas donné de lumière pour paroistre dans le monde comme d'autres, je vous assure que j'ay bien apris ce que coutte le pain à gagné, il n'est pas nécessaire que j'en vois davantage, quoy que c'est malgré moy. Je croy cependant que vous pouriez nous escrire encore une fois ; je ne vous escriray que quand je partiray et comment, à moins qu'il survint quelque acident de maladye ou autre choze. Je me recomande tousjours au Seigneur et à vous, mon cher père et chère mère, à qui j'ay touttes les obligations du monde. Le carême est très rude à passé y cy, ne mangeant point de boeure ny de fromage, tout à l'huille. Je me recommande à vos prières ainsy que ceux de tous nos amis.

De Rome

Monsieur

Monsieur Claude Deshayes
marchand de gallons d'or
rue des Carmes

Rouen.

port deub.

A Rome, le 21e février 1701.

Mon très cher père et très chère mère,

Après vous avoir assuré de mes très humbles respects, vous assurant de nos santées, priant le Seigneur qu'ainsy soit des vostres, je vous diray que nous partirons sy plaist à Dieu ce jourdhuy à midy acompagnes de deux bons garçons, dont il

12 livres ; un petit chanteur, 50 livres. — V. Emile Montégut. Les curiosités historiques et littéraires. *Le duc et la duchesse de Newcastle* (*Revue des Deux-Mondes*, 1890).

y en a un de chez Mgr le cardinal de Qualin (1), esvesque d'Orléans ; il se nomme Tezio, son frère est résidant à Turin ; l'autre est de chez l'ambassadeur de France deffunt. Nous avons résolu d'aller par Notre-Dame de Lorette ; j'aurois eu regret toutte ma vie d'avoir esté sy près d'un sy saint lieu et n'y avoir pas esté ; de là nous espérons aller à Boulongne (2), Millan et Turin, où nous vous prions, sy tost la presante receue, de nous escrire, à l'adresse de Mr Tezio, officier de Madame Royalle pour rendre à Mr Dorieux, j'ay donné la mesme adresse à Mr Marbaux en cas qu'il vienne de vos lettres, espérant y estre aussy tost que vostre lettre, à moins qu'il nous arivit malheur. Je croy que je quitteray Mr Dorieu à Turin espérant aller en Espaigne ; pour moy, j'espère passer droit à moins que vous me marquiées d'aller à Marceille pour ces cannes, vous en ferez ce qu'il vous plaira ; vous pouvez conter que Rome m'a bien mortifié et tout ce que je vous ay marqué n'a esté que trop véritable pour moy.

Nous fusme hier par un de mes amis à la table du Pape où nous fusme servis par des prélats et vesselle d'argent en six services et nous usmes la médaille que je garderay toutte ma vie et la pagnotte benitte ; nous fusmes hier aux 3 fonteine à 2 lieues de Rome. Je vous diray que tous mes amis m'on bien fait plaisir, particulier Mr de Linne, marchand, dont Mr Frossard, suisse de Mr l'archevesche m'avoit donné une lettre : il

(1) Pierre de Cambout de Coislin, grand aumônier de France, a fourni à V. Hugo, le type d'un des personnages les plus sympathiques de son roman *les Misérables*, l'évêque Myriel. Un gentilhomme pauvre qu'il recevait comme pensionnaire ayant eu la faiblesse de lui dérober une pièce d'argenterie, il lui fit confesser sa faute et, après lui avoir donné 20 louis, il l'invita à prendre dorénavant ses repas à la table épiscopale.

(2) Bologne.

m'a fait avoir des passeports de l'embassadeur d'Espagne et du cardinal de Genson (1), ambassadeur de France ; le dit s^r de Linne m'a dit qu'il vous escriroit dans peu au sujet de quelque marchandise qu'il auroit bezoin de Rouen, en vous payant vostre commission. Il dit que s'il pouvet avoir un honneste homme en se pays là qu'il tireroit pour plus de 2000 escus de marchandise de mercerie. Je soupé hier au soir chez luy : c'est un homme qui entreprend beaucoup de choze, mais il hable un peu ; son neuveu est le mestre des 3 roys, proche la halle au bled ; il est d'Evreux ; vous luy respondrez à ce qu'il vous dira ; c'est Mr Lenoir, proche le gros horloge, qui a esté tousjours son commissonaire.

L'on ne me conseille pas de passer à Venise, d'autant qu'il y a des Allemants. J'ai eu beaucoup d'agnus Dei de mes amis et quelque relique ; j'ay fait bénir des médaille et des chaplets par le Pape et avons des indulgences pour toutte la famille et 12 de nos amis. Je serois au désespoir si on me pilloit tout cela, ayant bien eu de la peine à les obtenir et qui sont choze de grande consequence. Je n'aporte point les indulgences pour St-Erbland et pour le Petit-Quevilly d'autant qu'il ne seront preste que dans 8 jours ; un de mes amis s'en est chargé et me les envoyra par amis.

Je vous diray avoir veu le carnaval de Rome, qui est une choze admirable par la despance que font les Romains : tous chariots d'or et les prince fesant le coché et s'entre jette des dragéez ; cela dure 8 jours et chaque jour de différante choze ; je ne peux pas vous exprimer les beautez, l'on viendroit volontiers de plus de 400 lieues pour voir cela, Monseigneur

(1) Grand aumônier de France, ambassadeur de Louis XIV, en Pologne comme en Italie, il appartenait à la branche aînée des Forbin-Janson.

le cardinal de Bouillon part de Rome samedy prochain et va à Chambéry attendre les ordre de Sa Majesté (1), c'est le Pape y cy qui a ménagé cette affaire là : il va en poste par Florence ; je croy qu'il restera tout à fait en France. Je croy que vous en devez estre informez par les gasettes ; je vous prie d'en informer mon oncle Guesnon, qui m'en a prié dans sa lettre. Nous ne serions pas partis sy vitte, sy se navet esté un garçon que l'on a envoyé de Livourne, qui voudroit estre reparty. J'ay veu la vigne Bonguese (2) qui a six mil d'enceinte, qui [est] une choze digne d'admiration ; sa esté un pape qui l'a fait faire pour son plaisir. Nous avons veu la cave où a esté St-Pierre et St-Paul ; j'ay vu aussy la véritable colonne où nostre Seigneur a esté flagellé. Nous avons esté 8 jours à faire nos affaires ; j'ay esté plus long temps à faire mes adieux que en partan de chez nous. Il nous souviendra à Lorette de prié Dieu pour vous et tâcherons de faire dire une messe pour nos deux familles à la Ste chapelle de Lorette. Je me recommande à vos prières et tous ceux de vos amis, c'est l'espérance de celuy qui vous embrasse comme estant sensiblement, mon très cher père et très chère mère,

Vostre très humble et très obéissant serviteur et fils,

B. C. Deshayes.

Je salue tous mes frères et sœur et Marie, vous priant d'assurer mon oncle et ma tante Deshayes de mes obéissance, ainssy que mon oncle Guesnon et madame son espouze que j'embrasse ainssy que tous nos amis. Je vous prie aussy d'assurer Mr et madame Dorieux et toutte sa chère famille de

(1) Il s'agissait de faire lever la saisie de ses biens ordonnée par Louis XIV, à cause de son refus de rentrer en France.

(2) Borghèse.

mes obéissance ; je suis fâché qu'il nous faudra quitter : l'on dit qu'il ne fait pas bon pour les François en Espagne. Je fus il y a 4 jours monté dans la pomme de St-Pierre où il peut bien 37 personnes ; cela est d'une furieuse hauteur. Je me recommande à vostre miséricorde.

De Rome.

à Monsieur

Monsieur Claude Deshaye
marchand de gallons d'or
rue des Carmes

Rouen.

port deub

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenues à Rouen

DANS L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

SÉANCE DU LUNDI 5 JANVIER 1891

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrage offert à la Société et déposé sur le bureau : *Revue historique*, novembre-décembre 1890.

Le Conseil enregistre la démission de M. Lerenard-Lavallée (n° 403).

Sont proclamés membres de la Société : M. le comte de Pomereu (n° 480), membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, présenté par MM. Ch. de Beaurepaire et P. Le Verdier ;

M. le vicomte Léon de Janzé (n° 481), membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, présenté par MM. l'abbé de Beauvoir et le marquis de Civille.

Le Conseil désigne pour son correspondant à Caen M. Paul Massif, libraire en cette ville, en remplacement de son père, M. Massif, décédé.

SÉANCE DU LUNDI 2 FÉVRIER 1891.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Le Conseil apprend, avec regret, la mort de M. Alexandre Legros, de Fécamp, membre de la Société.

Sont proclamés membres de la Société :

M. Guislain-Lemâle (n° 482), homme de lettres, au Havre, présenté par MM. Bouquet et Lesens ;

M. Tony Genty (n° 483), avocat à la Cour d'Appel de Caen, présenté par MM. Ch. de Beaurepaire et P. Le Verdier ;

M. A. Perquer (n° 484), ancien membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, présenté par MM. Ch. de Beaurepaire et Héron ;

M. le marquis de Bailleul (n° 485), présenté par MM. Ch. de Beaurepaire et P. Le Verdier ;

M. Olry, (n° 486), député de l'Eure, présenté par MM. l'abbé Sauvage et Henri Cavrel.

Le Conseil, examinant l'état des publications en préparation, constate que les dix-huit premières feuilles du volume de *Mélanges* sont tirées, que le premier volume des Cahiers des États sous Charles IX est presque entièrement composé, que le premier volume des Œuvres de Blondel l'est complètement. Ces trois volumes formeront le contingent de l'exercice arriéré 1889-1890 et la moitié de ce

celui de l'exercice courant 1890-1891. La seconde moitié de ce dernier exercice devait être acquittée avec le second tome des Œuvres de Blondel, mais l'éditeur, M. Héron, informe le Conseil qu'en raison des difficultés et des recherches considérables que doit entraîner pour lui cette publication, un long délai lui sera nécessaire pour mener à bien son entreprise. Le retard très légitime ainsi annoncé par M. Héron et la nécessité de pourvoir à l'exercice 1891-1892 amènent le Conseil à se préoccuper d'autres publications à adopter. Des études vont être faites dans ce but.

SÉANCE DU LUNDI 2 MARS 1891.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts à la Société et déposés sur le bureau : *Le fief d'Avrilly et ses seigneurs*, par M. Chanoine-Davranches; — *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, (t. IX, 4e f.) ; — *Journal des Savants*, sept., oct., nov., déc. 1890; — *Revue historique*, janv.-fév. 1891.

La correspondance comprend des lettres de remerciements des membres récemment admis, et des lettres ministérielles relatives au Congrès des Sociétés Savantes de 1891 et à la 15e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui s'ouvrira le 19 mai prochain.

Est proclamé membre de la Société : M. Emile Hébert (n° 487), membre du Conseil général de l'Eure, présenté par MM. Bouquet et Gesbert de la Noë-Seiche.

Se préoccupant du choix d'une publication à entre-

prendre pour compléter le contingent de l'exercice 1890-1891, M. le Président signale un état des fiefs du pays de Caux qui formerait la matière d'un volume et qui a été l'objet des études d'un membre de la Société. M. Félix offre de son côté d'éditer un très important inventaire du mobilier de Pierre Surreau, receveur général en Normandie, mort en 1425. Sur chacune de ces deux propositions des renseignements nouveaux seront ultérieurement soumis au Conseil.

Il est décidé ensuite que le cahier des Etats de Normandie de 1657, retrouvé récemment par M. de Beaurepaire, et qui est inséré dans le volume de *Mélanges*, sera l'objet d'un tirage à part, de manière à pouvoir être ajouté au tome III des Cahiers des Etats sous Louis XIII et Louis XIV, qu'il complète.

Enfin le Conseil délibère sur les moyens de hâter l'achèvement du tome II des Coutumiers. M. Tardif a terminé le renvoi des épreuves corrigées des quinze premières feuilles ; il est décidé que ces quinzes feuilles seront tirées sans que l'on attende le reste du volume : il importe en effet de rendre à l'imprimeur la disposition de caractères immobilisés depuis plusieurs années. Le Secrétaire écrira à M. Tardif une lettre dont les termes sont arrêtés.

II

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE NORMANDE

1890

A. E. H. T. (A. Hellot). Notes et souvenirs d'un Cauchois. Documents inédits sur l'histoire du pays de Caux. In-8, 79 p., Yvetot, Bretteville, 1888-1890.

Affiches normandes (Les), paraissant le dimanche. In-4 (n° 1, 22 décembre 1889). Rouen, imp. Lecerf.

Allard (Christophe). Deux Normands, membres de l'Académie des Inscriptions au xviiie siècle : Louis et Jean Boivin. (2e partie, Boivin de Villeneuve) (40 p.).
(Précis Acad. Rouen, 1888-1889).

Almanach-Annuaire de la ville et de l'arrondissement de Pont-Audemer, suivi des cantons limitrophes de Brionne et Thiberville, pour 1891. In-16, 192 p., Pont-Audemer, imp. adm., 1890.

Almanach-Annuaire de l'Eure, pour 1890, 48e année. Evreux, Hérissey.

Almanach-Annuaire de la ville et de l'arrondissement de Bernay, comprenant les cantons limitrophes de Cormeilles, Montfort, Saint-Georges-du-Vièvre et la ville d'Orbec, pour 1891 (1re année). In-16, 176 p., vign., Pont-Audemer, impr. adm.

Almanach de l'Écho de la vallée de Bray. Annuaire de la ville et de l'arrondissement de Neufchâtel pour 1891 (1re année). Neufchâtel, imp. Cœurderoy-Féray. In-16, lxiv-160 p., vign.

Almanach de l'Orne pour 1891. In-16, 160 p., Alençon, Renaut-de-Broise.

Almanach du pays de Bray. Annuaire de 1891 (40e année). In-18, 192 p., Neufchâtel-en-Bray, imp. Duval.

Almanach liturgique du diocèse de Rouen pour 1891. In-18, 180 p., Rouen, imp. Mégard et Cie.

Amiot (G.). La grande cheminée sculptée de l'ancienne abbaye de Cherbourg. In-8, 38 p., Cherbourg, Le Maout, 1890.

(Extrait des *Mémoires de la Société académique* de Cherbourg).

Anger (l'abbé Ach.). Histoire de Notre-Dame-de-la-Délivrance, près Saint-Sauveur-le-Vicomte. In-8, Cherbourg, imp. Saint-Joseph, 1890.

Angot (A.). Louis Bouilhet, sa vie, ses œuvres.
(Normandie littéraire, années 1888, 1889, 1890).

Annuaire administratif et historique du département de l'Orne pour 1890. In-8, Alençon, Guy, 1890. (320 p. dont partie histor., 111 p.).
(Publié par L. Duval, archiviste du département. — V. ce nom).

Annuaire administratif, statistique, industriel et commercial d'Argentan et de son arrondissement, pour 1890. In-8, 150 et lxii p., Argentan, imp. du *Journal de l'Orne.*

Annuaire de la ville de Fécamp et des communes de Cany, Criquetot, Etretat, Goderville, Fauville, Sassetot, Valmont, Yport (1re année, 1889), p. in-16. Fécamp, imp. Banse et fils.

Annuaire des cinq départements de la Normandie, ou Annuaire Normand, publié par l'Association Normande (56e année, 1890). In-8, cvi-473 p., Caen, Delesques; Rouen, Lestringant.

Annuaire du port de Dieppe pour l'an 1891, publié par les

soins de la Chambre de commerce, sur les documents fournis par le service des ponts et chaussées. In-8, XLII-143 p., Dieppe, imp. Levasseur et Cie.

Annuaire du port de Honfleur pour l'année 1890, publié par les soins de la Chambre de commerce sur les documents fournis par le service du port (avec traduction anglaise). In-8, 97 p. et plan, Le Hâvre, imp. du Commerce.

APPERT et CHALLEMEL. L'ermitage du bois de Flers. In-12. 72 p., Flers, Levesque, 1889.

Archives de la Manche, revue mensuelle (n° 1, 15 janvier 1890). In-8, Saint-Lô, imp. Jacqueline.

ARNAUD (F.). Notes d'histoire locale. Jacques Daviel, chirurgien et professeur à l'Hôtel-Dieu de Marseille (1723-1746). In-8, 16 p., Marseille, imp. Barlatier et Barthelet.
(Extrait du *Marseille médical*).

Art libre (L'), journal artistique, littéraire, illustré, du département de la Manche (n° 1, 30 mars 1890). In-4, Avranches, imp. de l'Art libre.

Baie de Seine (Instances de la). Attérissements. Documents, etc. In-4, 238 p., Le Hâvre, imp. L. Murer, 1890.

— Documents relatifs aux anciens droits des comtes de Tancarville dans la —. In-4, 48 p., Rouen, typ. Bernheim-Wolf, 1878.
(Cf. Bull. de la Soc. de l'Hist. de Norm., t. IV, p. 192).

BAILLIARD. Fouilles dans le chœur de l'abbaye de Graville; sépulture de Louis Mallet.
Bull. de la Comm. des Antiquités de la S.-Inf., 1890, p. 289-294.

BARBIER (l'abbé P.). Mgr Hautin, évêque d'Evreux. In-8, 24 p. et portr. Orléans, imp. Jacob.

BARBIER de MONTAULT (Mgr). Le cardinal d'Estoute-

ville (1483). — (Œuvres complètes de Mgr B. de M., tome I, Rome, Inventaires ecclésiastiques, p. 5-30, in-8). Poitiers, Blais, Roy et Cie, 1889.

Barine (Arvède). Bernardin de Saint-Pierre. In-12, 189 p., portr., Paris, Hachette, 1891.

Barret (l'abbé P.). Catalogue sommaire des manuscrits, livres et objets exposés à l'exposition bibliographique de Séez, du 2 au 6 octobre 1889 (Congrès de l'Association normande). In-12, 31 p., Séez, imp. Montauzé.

— Les fouilles de Saint-Céneri-le-Geré.
(Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne, t. IX, 1890).

Batiffol (P.). Charte byzantine inédite pour l'établissement des Normands en Calabre, 1079.
(*Mélanges d'arch. et d'hist. — Ecole française de Rome*, 1890).

Beaucousin (A.). Essai historique sur le fief et la chapelle de Blengues à Alvimare. In-8, 16 p., Rouen, Cagniard, 1890.
(Extrait du Bull. de la Comm. des Antiquités de la Seine-Infér., 1890).

Beaurepaire (Ch. de). Notes sur les juges et assesseurs du procès de condamnation de Jeanne d'Arc. In-8, 135 p., Rouen, Cagniard, 1890.
(Extrait du *Précis Acad. Rouen*, 1888-89).

— Notice sur l'église Saint-Étienne-des-Tonneliers de Rouen (20 p.); — Devis de la construction de l'église des Cordeliers de Rouen (4 p.); — Note sur les anciennes clôtures des chœurs de la Cathédrale et de Saint-Ouen de Rouen (5 p.); — Notes sur la Table de marbre du Palais à Rouen (4 p.); — Notes sur l'église Saint-Godard (16 p.); — Notice sur la coutellerie de Rouen vers la fin du moyen-âge (14 p.).
(Bulletin de la Comm. des Antiquités de la Seine-Infér., 1890, passim).

— La marine normande sur les côtes de Guinée. (Disc. prononcé à l'Ass. Gén. de la Société de l'Hist. de Normandie le 19 déc. 1889).

— Accord conclu entre le gouverneur de Saint-Georges de Mine et les marchands français (1582).

(*Bull. Soc. Hist. de Normandie*, tome V, fasc. 1890).

— Les avocats, en Normandie, au moyen-âge. (Disc. prononcé à l'Ass. Gén. de la Soc. de l'Hist. de Norm. du 19 juin 1890).

— Notes sur les anciens Avocats de Normandie (30 p.).

(*Bull. Soc. Hist. Norm.*, tome VI, fasc. 1890).

— Notes sur Jean Hue de la Roque, haut doyen du chapitre de Rouen, bibliophile. — Notes sur les maîtres d'humanités à Rouen au XVIe siècle. (Disc. pron. aux Ass. Gén. de la Soc. des Bibl. Norm. des 12 décembre 1889 et 18 juin 1890).

— Cahier des États de Normandie de 1655, suivi des remontrances présentées au roi par les députés des États de décembre 1657. (Partie complémentaire). In-8, 30 p., Rouen, Cagniard, 1891.

(Extrait de *Mélanges. Documents publiés et annotés*, etc. Soc. de l'Hist. de Norm.).

— Notice sur les Halles de la Basse-Vieille-Tour de Rouen. In-8, 48 p., Cagniard, 1891.

(Extrait du *Précis Acad. Rouen*, 1889-90).

Beaurepaire (Ch. de), Bligny (A.), Bouquet (F.), Sauvage (l'abbé), Bréard (Ch.), Le Verdier (P.), Toussaint (V.). Mélanges. Documents publiés et annotés par —. In-8, 428 p., Rouen, Cagniard, 1891.

(Publication de la *Soc. de l'Hist. de Norm.)*

Beaurepaire (Eug. de). Julien Travers. Notice biographique et littéraire. In-8, 118 p., Caen, Delesques, 1890.

(Extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Caen).*

— Journal des choses mémorables arrivées à Caen, publié d'après des notes manuscrites du XVIIe et du XVIIIe siècle. — Notice sur M. le duc de Clermont-Tonnerre, membre du Conseil général de l'Eure.

(Annuaire Normand, 1890).

Beautemps-Beaupré. Du Droit Normand, disc. prononcé à l'Ass. Gén. de la Soc. de l'Hist. de Norm. du 19 juin 1890.

(Bull. Soc. Hist. Norm.. t. VI, fasc. 1890).

Becker (Otto). Jacques Daviel. Ein Gedenkblatt. In-4, 12 p., pl., Wiesbaden, Bergmann.

Bénet (Armand). Documents sur Verneuil. (Les parcheminiers, statuts).

(Bull. Soc. hist. et arch. de l'Orne, t. IX).

Bernage. Notice sur M. Louis-Athenaïs Mourier (1815-1889), ancien directeur au ministère de l'Instruction publique, par Bernage, professeur au lycée Condorcet. In-8, 48 p., Evreux, imp. de l'Eure.

Bernier (Le R. P.). Notice sur la vie du T. R. P. Duval, religieux de Sainte-Marie de Tinchebray. In-8, 15 p., La Chapelle-Montligeon.

Berson (F.). Géographie du département du Calvados. In-4. Paris, Guérin et Cie, 1890.

Bigot (A.). Notice biographique sur M. Eugène Eudes-Deslongchamps.

(Bulletin de la Soc. géol. de France, 1890 — Id. *Soc. Linn. de Norm.*, 1890).

Blain (Le chanoine). L'esprit et les vertus du B. Jean-

Baptiste de la Salle, ouvrage publié à Rouen en 1733, nouvelle édition, etc. In-8, XII-495 p. et portr. Paris, Poussielgue frères.

BLAIRET (L). A travers Fécamp. L'abbaye; les bénédictins francs-maçons; la bibliothèque municipale. In-8, 18 p., Fécamp, imp. Blairet et Cie.
(Extrait du *Mémorial Cauchois).*

BLIGNY (A.). Bibliographie historique normande, 1889.
(Bull. Soc. Hist. Norm. t. V, fasc. 1890).

— Notes tirées par Dom Lenoir des Archives de la Chambre des Comptes de Paris. In-8, 58 p.
(Mélanges. Documents publiés et annotés, etc., Soc. de l'Hist. de Norm., Rouen, Cagniard, 1891).

BLONDEL, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, et NIEL, président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts. Discours prononcés aux obsèques de M. Alfred Bligny. In-8, 8 p., Rouen, Leprêtre, 1890.

BOIS DE LA VILLERABEL (A. du). Les procès de Jehanne-la-Pucelle. Manuscrit inédit légué par Benoit XIV à la bibliothèque de l'Université de Bologne, publié avec une introduction. In-18, c-217 p., Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

BOIVIN-CHAMPEAUX (L.). Bernay et la Ligue. Bernay, Lefèvre, 1889, in-16.

BOLLANDIANI hagiographi ediderunt. — Vita S. Ansberti, episcopi rothomagensis (ex cod. 2627), I, p. 142-146. — Vita S. Laudi episcopi constantiensis (ex cod. 5283), I, p. 496-500.— Vita S. Romani, rotomagensis arch. (ex cod. 1805), I, p. 80-84. — Vita S. Lupi, episc. baiocensis (ex cod. 5306), II, p. 61-

63. — Translatio S. Philiberti, abbatis, et translatio S. Valeriani (ex cod. 5323), II, p. 229-237.

(*Catalogus codicum hagiographicorum latinorum antiquiorum sæculo XVI, qui asservantur in bibliotheca nationali parisensi*. Bruxelles, in-8, tomus I, 1889, tomus II, 1890).

Bonhomme (P.). L'affaire de Jeufosse. In-18 jés., 324 p., Paris, Savine.

Boucher (Dr L.). La grippe en 1889-90. L'épidémie à Rouen et dans la Normandie.

(*Bull. de la Soc. libre d'Émulation de la Seine-Inf.*, 1889-90, p. 148).

Bouillet (l'abbé). Histoire et description du château de Beaumesnil (Eure), 23 p.

(*Annuaire Normand*, 1890).

Bouquet. Souvenirs de l'invasion allemande dans le canton de Bourgtheroulde. In-18, 64 p., Lisieux, imp. Poutrel.

Bouquet (F.) Epitaphe d'un membre de la famille de Y.

(*Bulletin de la Comm. des Antiquités de la Seine-Inf.*, 1890, p. 253).

— Hugues de Groot, correspondant de Claude Sarrau, à Rouen (1627-1635). In-8, 20 p.

(*Mélanges. Documents publiés et annotés*, etc. Soc. de l'Hist. de Norm., Rouen, Cagniard, 1891).

— Lettres de Claude Sarrau, écrites à Rouen pendant l'interdiction de son Parlement (1640-1641). In-8, 79 p.

(*Mélanges. Documents publiés et annotés*, etc. Soc. de l'Hist. de Norm., Rouen, Cagniard, 1891).

Bourbon. Concordat entre le prieur et les religieux du prieuré de Beaumont-le-Roger au sujet de la nourriture desd. religieux (19 oct. 1580).

(*Bull. histor. et philol. du Comité des Trav. hist. et scient.*, 1890, p. 135).

— Un compte d'apothicaire au XVIIe siècle (3 p.).
(*Alm.-Ann. de l'Eure*, p. 1890).

BOUTEILLER (A). Guide du touriste dans Dieppe et dans ses environs. In-18, 72 p., Dieppe, Morisset, 1890.

BOUTON (Victor). Pierre Cauchon, évêque temporel de Beauvais et de Lisieux. In-8, 16 p., Paris, Bouton, 1890.

BOUTROIS (F.-A.). Histoire du département de l'Eure, avec la biographie des personnes qui en sont originaires. In-12, Paris, Guérin et Cie, 1890.

BRAQUEHAYS (Léon). Notice historique sur la bibliothèque municipale du Hâvre, depuis sa formation jusqu'à nos jours. In-18, 18 p., Le Hâvre, 1890.
(Extr. du *Rec. Soc. Hâvr. d'études div.*, 1889).

— Nécrologie, Blanchet (Ch.-Ant.), de Montivilliers, bibliophile. — Découverte archéologique à Graville-Sainte-Honorine, près le Hâvre. — Les instituteurs écrivains du département de la Seine-Inférieure. Plan et bibliographie d'une histoire communale. — Albert Glatigny, poète lillebonnais. — Découverte d'un portrait de Mme de Bellefont, abbesse de Montivilliers (1741-1763).
(*Normandie littér.*, 1890).

BRÉARD (Ch.). Rapport du chevalier de Clerville touchant le rétablissement du commerce dans les ports de Normandie. In-8, 35 p.
(*Mélanges. Documents publiés et annotés*, etc. Soc. de l'Hist. de Norm., Rouen, Cagniard, 1891).

BRIEUX (E.). La fille de Duramé, drame en 5 actes. In-4, 21 p., Rouen, imp. Lapierre. (Représenté pour la première fois au Théâtre-Français de Rouen, le 25 mars 1890).

BRISSET. V. Weale.

Broc (H. de). Les héros de Mortagne en 1593 (5 p.).
(Bull. Soc. hist. et arch. de l'Orne, t. IX, 1890).

Bruel (A). Une charte à retrancher de l'histoire des Normands d'Italie.
(Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1890, p. 206).

Brunet (A.). Les causes de l'abandon de la pêche à la baleine au Hâvre.
(Soc. hâvr. d'études div., 1889).

Brunon (R.). Rapport sur la marche de l'épidémie de grippe dans la Seine-Inférieure pendant les mois de novembre-décembre 1889, janvier-février 1890, présenté à la Société de médecine de Rouen. In-8, 30 p., tableaux. Rouen, imp. Deshays et Cie.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 1890 (tome VIII, 2e liv.). In-8, Rouen, Cagniard.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie, tome V, 1887-1890. In-8, 398 p., Rouen, Lestringant, 1890.

Bulletin de la Société libre d'Emulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, 1889-1890. Rouen, Cagniard, 1890.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, 1890, t. IX, 503 p., Alençon, typ. Renaut-de-Broise, 1890.

Burey (vicomte de). Archives (les) héraldiques d'Evreux, contenant la nomenclature détaillée et les armoiries des comtes, évêques, seigneurs, maisons nobles, familles de haute bourgeoisie et corporations de ladite ville depuis le commencement du moyen-âge jusqu'à la fin du second empire. In-4, xii-380 p., Evreux, Hérissey.

Burgass. Darstellung des Dialects im XIII Jahr, in den

département Seine-Inférieure und Eure. In-8, 85 p., Halle, Carl Colbatzky, 1889.

Canarien (Un nouveau manuscrit du).
(Bibl. de l'École des Chartes, 1890, p. 208).

Canonville-Deslys. Les Rouennaises célèbres dans les lettres au xviie et au xviiie siècle. In-8, Rouen, Cagniard.
(Extrait du *Précis Acad. Rouen*, 1888-89).

— Merveilles de la céramique rouennaise. In-8, 28 p., Cagniard, 1891.
(Précis Acad. Rouen, 1889-90).

Carel (P.). Étude historique sur le barreau de Caen. In-18, viii-249 p., Caen, Delesques.

Catalogue des livres anciens et modernes composant la bibliothèque d'un bibliophile normand. (Vente du 9 au 12 juin 1890). In-8, Paris, Labitte *(656 n^os^, le plus grand nombre concernant la Normandie).*

Catalogue des livres, brochures, portraits, vues, plans et pièces diverses, concernant la Normandie, en vente à la librairie Ern. Dumont, 32, rue de Grenelle, Paris. (Trimestriel, n° 1, décembre 1889).

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Départements. — Tome X. — (Avranches, Coutances, Valognes, Cherbourg, Bayeux, Condé-s.-Noireau, Falaise, Flers, Domfront, Argentan, Lisieux, Honfleur, Saint-Lô, Mortain, chapitre de Bayeux, Pont-Audemer, Vire). In-8, Paris, Plon, 1889 (547 p).

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Départements. — Tome XIV. — (Caen, p. 215-380). In-8, Paris, Plon, 1890.

Challemel V. Appert.

Chanoine-Davranches (L.). Le fief d'Avrilly et ses seigneurs. In-8, 367 p., pl., Rouen, Cagniard, 1891.

Chapotin (Le R. P.). Études historiques sur la province dominicaine de France. Le couvent royal de Saint-Louis d'Evreux. Un curé dominicain de Gisors. In-8, xxxi-361 p., Paris, Lecoffre, 1890.

Charencey (de), Hommey (l'abbé) et Lecointre. Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Trappe, publié d'après le Ms. de la Bibl. Nat. In-8, 666 p., Alençon, Renaut-de-Broise, 1889.

(Publication de la *Soc. hist. et archéol. de l'Orne).*

Charles (l'abbé Robert). L'invasion anglaise dans le Maine (et le Perche), de 1417 à 1428, publiée par l'abbé Froger.
(Revue du Maine, t. XXV, 1889).

Chassant. Les violoneux et joueurs d'instruments à Evreux au temps passé.
(Alm.-annuaire de l'Eure pour 1890).

Chennevières (le marquis de). Les artistes du Perche.
(Journal *Le Bellesmois*, 17 oct. 1889).

Chollet (A.). Le prieuré des bénédictines d'Exmes (23 p.).
(Bull. Soc. hist. et arch. de l'Orne, t. IX, 1890).

Cidre (Le) et le poiré. Revue mensuelle des intérêts pomologiques, organe des comices et syndicats agricoles et des sociétés horticoles de France, 1re année, mai 1889-avril 1890. In-8, 384 p., Argentan, imp. du *Journal de l'Orne.*

Claretie. Une journée à l'abbaye de Valmont. In-8, 16 p., Fécamp, imp. Monmarché.

Cochet (l'abbé). Notice histor. et descript. sur l'église prieurale de Sigy (arrt de Neufchâtel), 3e édition. In-8, 8 p., Rouen, Leprêtre, 1888.

Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de

Dieppe pendant l'année 1889, etc. In-8, 169 p., Dieppe, Delevoye frères.

Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de Rouen pendant l'année 1889. In-4, 172 p., Rouen, imp. Lapierre.

Contades (G. de). Les Ex-libris normands. Ex-libris de Dominique Turgot, évêque de Séez. — Ex-libris de J.-C.-A. Lallemant, évêque de Séez. — Ex-libris de M. Serais, avocat. In-8, Alençon, imp. Renaut-de-Broise.
(Extraits du *Bull. de la Société hist. et archéol. de l'Orne*).

— Trois lettres de Nicolas Vauquelin, sieur des Yveteaux (9 p.).
(*Bull. Soc. hist. et arch. de l'Orne*, t. VIII, 1889).

Corneille (Antoine). Inscription commémorative en l'église de Fréville.
(*Sem. Rel. Rouen*, 1890, p. 612).

Cornu (G.). Catalogue de la bibliothèque municipale d'Yvetot. In-8, 310 p., Yvetot, 1888.

Cornut (Le R. P.). Barbey d'Aurevilly et la critique.
(*Études religieuses et littér.*, déc. 1889, janv. 1890).

Dallet (A.). Aubri-le-Panthou, son église, son château et ses seigneurs (27 p.).
(*Bull. Soc. hist. et arch. de l'Orne*, t. IX, 1890).

— Les ruines de Saint-Evroult. — L'église de Saint-Nicolas-des-Laitiers. — Villers-en-Ouche.
(*Bull. Soc. Flammarion*, 1889 et 1890).

Dauvel (L'abbé). Paroisse de Fontaine-la-Louvet. Registre de paroisse dressé en exécution de la prescription des nos 669-673 des statuts synodaux du diocèse d'Évreux, promulgués par Mgr Devoucoux, le 21 novembre 1866. Documents inédits communiqués à la séance du 30 décembre 1888

de la Société libre de l'Eure. In-8, 87 p., Bernay, imp. de Mlles Lefèvre, 1889.

Debray (G.). Les monuments de Jeanne d'Arc. In-8, 89 p. et fig., Rouen, imp. Lapierre.

Décrets du Concile de Rouen et statuts synodaux du diocèse de Coutances et Avranches, publiés en 1853 et réédités par Mgr Germain en 1877. In-8, Coutances, Daireaux, 1890.

Delahays. Dieppe et les Dieppois pendant la guerre de 1870-71. In-4, Dieppe, Huguet, 1889.

Delisle (Léopold). Instructions adressées par le Comité des Travaux Histor. et Scientif. aux correspondants du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Littérature latine et histoire du Moyen-Age. — Exemples de communications. — [N° 6. Prière pour obtenir la grâce d'être délivré des invasions normandes. — N° 13. Départ d'un seigneur normand (Guill. du Wast), pour la première croisade.— N° 18. Lettre de l'archevêque de Tyr concernant les dernières volontés d'un chevalier normand (Rob. de Montfort), mort à l'hôpital de Saint-Lazare-d'Acre (1163). — N° 22. Richard Cœur-de-Lion à Marseille (5 août 1190). — N° 40. Fragment de l'obituaire de Saint-Martin de Sécz (xive siècle).— N° 42. Convocation du ban en 1313 et 1319 (abbaye du Mont-Saint-Michel). — N° 43. Notes en vers sur plusieurs événements des années 1346-1348. (Ms. de Jumièges). — N° 48. Note autographe de Thomas Basin, évêque de Lisieux, 1489]. In-8, 116 p., Paris, Leroux, 1890.

Denis (J.). Rapport sur les mémoires concernant Thomas Corneille et ses œuvres. (Concours pour le prix Lair). *(Mém. Acad., Caen*, 1888-89).

Deschamps (L.). Note sur le projet de loi relatif à l'amélioration du port du Hâvre et de la Basse-Seine, adressée à

la Société libre d'Émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure. In-8, 45 p., Rouen, imp. Cagniard.

Despierres (Mme G.). Documents concernant l'église Notre-Dame d'Alençon. In-8, 11 p., Paris, Plon.

Desvaux (l'abbé A.). Les études historiques au Perche en l'an 1890. In-12, 23 p., Bellême, imp. Levayer, 1890).
(Extrait du journal *Le Bellêmois*).

— Les dix mille martyrs crucifiés sur le mont Ararath, leur culte et leurs reliques au pays d'Ouche. In-12, 45 p., Bellême, imp. Levayer, 1890.

— L'abbaye d'Almeneches et le château d'O. In-8, 38 p., Caen, Delesques.
(Extrait de l'*Annuaire Normand*, 1889).

Desvaux (l'abbé A.) et Letacq (l'abbé A.-L.). Essai sur la bibliographie de l'abbaye de Saint-Evroult et du canton de la Ferté-Fresnel (80 p.).
(*Bull. Soc. hist. et arch. de l'Orne*, t. IX, 1890).

Duchemin (P.). Histoire de Bourgachard. In-8, 409 p. et pl., Pont-Audemer, imp. Ve Dugas.

— Les Bénédictines de Brionne. P. in-8, pl., Brionne, 1890.

— Notice historique sur le Tronquay et les Hogues. In-12, 120 p., Gisors, 1890.

— Petit-Quevilly et le prieuré de Saint-Julien. In-8, 303 p., Pont-Audemer, imp. adm., 1890.

Dumont (E.). Le centenaire de Paul et Virginie, recherches sur l'enfance de Bernardin de Saint-Pierre, sur sa famille et sur ses relations avec sa ville natale.
(*Rec. Soc. hâvr. d'études div.*, 1889).

Duplais (L.). Etude sur les Anguier (Fr. et M.), célèbres

sculpteurs du XVIIe siècle. In-8, 16 p., Carentan, imp. de l'Académie normande.

DUVAL (L.). Etat de la Généralité d'Alençon sous Louis XIV (*Mémoire sur la Généralité d'Alençon et la province du Perche par l'intendant Pomereu de la Bretesche, suivi de plusieurs documents extraits des archives).* In-4, XCVI-429 p. carte et plans. Alençon, Loyer-Fontaine, 1890.

— Éphémérides de la moyenne Normandie et du Perche en 1789. Documents pour servir à l'histoire du commencement de la Révolution dans la généralité d'Alençon. In-16, VIII-234 p., Alençon, imp. Guy, 1890.

— La rencontre de Richard Cœur-de-Lion avec Roger d'Argentan. Les Sarrasins de Domfront. In-8, 11 p., Argentan, imp. du *Journal de l'Orne*, 1890.
(Extr. de l'*Annuaire de l'Orne*, 1890).

— Fragments sur l'histoire civile de la ville de Sées au XVIIIe siècle. In-8, 45 p., Caen, Delesques.
(Extrait de l'*Annuaire Normand*, 1890).

— L'enquête philologique de 1812 dans les arrondissements d'Alençon et de Mortagne, vocabulaire, grammaire et phonétique. In-8, 88 p., Alençon, Renaut-de-Broise, 1890.
(Extrait du *Bull. de la Soc. philologique*, 1890).

— Domfront aux XIIe et XIIIe siècles (48 p.).
(*Bull. Soc. hist. et arch. de l'Orne*, t. VIII, 1889).

DUVAL (Mgr. T.). Les Ursulines du Hâvre. In-8, 226 p., Rouen, imp. Cagniard, 1890.

ECK (Th.). Fouilles du cimetière mérovingien du Chêne-d'Huy à Vaudancourt, près Gisors.
Bull. archéol. du Comité des Trav. hist. et scient., 1890).

EDOUARD (Le P.) d'Alençon, capucin. (Edouard LECORNEY).

Les capucins de Rouen pendant les pestes du XVIIe siècle. In-8, 64 p., Paris, Mersch, 1890.
(Extrait des *Annales Franciscaines).*

— Les capucins de Mortagne. — In-8, 24 p., Alençon, typogr. Renaut-de-Broise, 1890.
(Extrait du *Bull. Soc. hist. et arch. de l'Orne*, 1890).

ESNAULT (l'abbé). Inventaire et vente des meubles de Charles de Lorraine, chevalier d'Elbeuf, au Mans, 1709.
(Bulletin archéol. du Comité des travaux hist. et scient., 1889, p. 28).

ESTAINTOT (Cte d'). Le Comité des travaux histor. et scient. Histoire et documents (38 p.).
(Précis Acad. Rouen, 1888-89).

— Un procès entre deux seigneurs haut-justiciers (Valmont et Cany-Caniel) au XVIIIe siècle (50 p.).
(Précis Acad. Rouen, 1888-89).

— Droits et privilèges de la mairie de Monchaulx, aveu rendu au comté d'Eu (1618).
(Bull. Soc. Hist. Norm., t. VI, fasc. 1890).

E. T. A travers le vieux Caen (Vers). In-8, 15 p., Caen, Delesques.

Etat des dépenses occasionnées pour la suppression des signes de royauté et de féodalité (à propos de la dalle tumulaire des commandeurs de Sainte-Vaubourg).
(Sem. Rel. Rouen, 1890, p. 609).

FAYEL (D^r Ch.). Biographie du Dr Wiart, né à Valognes, 1838-1885, médecin à Caen.
(Mém. Acad. Caen, 1888-89).

FÉLIX (J.). Comptes rendus des échevins de Rouen, avec des documents relatifs à leur élection (1409-1701), extraits

des registres des délibérations de la ville et publiés pour la première fois. 2 v., in-8, Rouen, Lestringant, 1890.

(Publication de la *Société de l'Histoire de Normandie).*

(Comptes rendus dans : *Revue critique d'hist. et de littér.*, 1890, n° 40 ; — *Revue historique*, 1890, t. XLIV, p. 337 ; — *Revue des Questions historiques*, octobre 1890).

— Lettres patentes de Charles VII concernant les offices donnés pendant l'occupation de la Normandie par les Anglais (1450). — Le jubilé de 1700, voyage à Rome du fils d'un marchand de Rouen.

(Bull. Soc. Hist. Norm., t. VI, fasc. 1890).

Flaubert (Gust.). Inauguration du monument élevé à Rouen, le 23 novembre 1890, à la mémoire de —. Le monument. L'exposition Flaubert. — Première représentation de *Salammbô*. — A. Flaubert, scène lyrique par Bricourt. — Discours de MM. de Goncourt, Leteurtre, J. Félix. — [*Nouvelliste de Rouen*, 23 et 24 nov. — *Journal de Rouen*, 22, (La véritable Mme Bovary, par G. Dubosc), 23, 24 nov. — *Patriote de Normandie*, 23, 24 nov. — L'*Écho de Paris*, 24, 28, 29 nov. (G. de Maupassant). — L'*Écho de Rouen*, 22-29 nov. — L'*Événement*, 25 nov. — L'*Estafette*, 21, 24 nov. — Le *Figaro*, 22 nov. — Le *Gaulois*, 21, 24 nov. (G. Flaubert intime, par Gust. Claudin). — *Gazette de France*, 25 nov. — *Gil-Blas*, 23, 25 nov. (Souvenirs, par G. de Maupassant). — L'*Illustration*, 22 nov. — Le *Jour*, 24 nov. (Claretie). — *Journal des Débats*, 25 nov. — Le *Matin*, 22 nov. — Le *Monde illustré*, 22, 29 nov. (croquis de J. Adeline). — Le *National*, 25 nov. — *Normandie-Artiste*, nos 24 et 27. — Le *Paris*, 21 nov. — La *Petite Revue*, 6 déc. — Le *Petit Journal*, 23 nov. — La *Petite Presse*, 23 nov. — La *République Française*, 23, 24 nov. (Paul Ginisty). — *Revue bleue*, 29 nov. — *Rouen-Artiste*,

nos 33, 34. — Le *Soleil*, 24 nov. — L'*Univers*, 25 nov. — Le *Voltaire*, 25 nov., etc., etc.].

Flour de Saint-Genis. L'esprit public et les élections au Hâvre de 1787 à 1790 (77 p.). — Le port du Hâvre en 1810, d'après des documents inédits (6 p.).

(Soc. hâv. d'études div., 1889).

Foucault (Eugène). Le Revenant du château de Flers. Épisode de 1795. In-8, 34 p., Flers de l'Orne, 1889.

Fournier. Découvertes archéologiques des époques romaine et franque, faites dans le canton d'Étrépagny. In-8, 16 p., fig. Les Andelys, Coulomna, 1889.

(Mém. lu à la session du Congrès archéol. de France, tenu à Évreux par la Soc. franç. d'archéol., 4 janv. 1889).

Frère (Samuel). Restauration de l'église de Caudebec, 1883-1886 (16 p.).

(Précis Acad. Rouen, 1888-89).

F. S. Catastrophe (la) de Critot (nuit du 3 au 4 oct. 1870). Épisode de la guerre franco-allemande. In-8, 22 p., Rouen, imp. Leprêtre.

Funck-Brentano. Traicté de l'Œconomie politique par Antoyne de Montchrétien, avec introduction et notes. Paris, Plon, 1889, in-8.

(V. *Bibliothèque de l'École des chartes*, janv.-avril, 1890 ; L'*Économiste français*, 18 octobre 1890).

Galland (A.). Les deux procès du temple de Caen (1661-1685), 27 p.

(Bull. de la Soc. de l'hist. du protest. franç., 1890).

Gasté (A.). La jeunesse de Malherbe. In-8, 56 p. et planche, Caen, imp. Delesques, 1890.

(Extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen).*

Gazette (la) de Bernay, organe hebdomadaire de l'arrond. (N° 1, 16 août 1890). In-f., Bernay, imp. Veysset.

Généalogie de la famille de Vauloger en Normandie, Maine, Beauce, Canada, etc. In-8, 28 p., Paris, 1890.
(Extrait du *Bulletin héraldique de France*, 1890).

Gibert. Cahier des plaintes, doléances et remontrances du bailliage secondaire de Pont-Audemer. In-16, 40 p., Pont-Audemer, imp. adm., 1889.

Glanville (L. de). Histoire du prieuré de Saint-Lô de Rouen, d'après les documents authentiques tirés des archives de la Seine-Inférieure. 2 vol., in-8, pl., Rouen, Cagniard, 1890-91.

Gouberville (G. de). Une collation chez Mme de Clamorgan, à Rouen, le 18 juillet 1550. Journal inédit de Gilles de Gouberville (1549-1552). In-8, 59 p., Caen, imp. Valin (100 ex.).

Guerlin de Guer. Annuaire administratif du départ. du Calvados pour 1891. In-8, LV-329 p., Caen, Massif, 1890.

Guibout. Origine et historique de l'impôt foncier en France, avec quelques remarques relatives à la Normandie et à la ville de Sées (40 p.).
(*Annuaire normand*, 1890).

Guillaume (Joseph). Recherches sur l'organisation et l'administration religieuse des paroisses en Normandie, du XIe au XVIe siècle.
(*Thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe*, janvier 1890).

Harrans (Carolus d'). V. Mazade.

Havet (J.). Questions mérovingiennes. La donation d'Étrépagny, 1er octobre 629. Note sur Doudeauville (Eure).
(*Bibl. de l'École des chartes*, mai-août 1890).

Hédou (Jules). E.-E. Lefebvre, artiste peintre, 1850-1889. In-8, 37 p., portr., Rouen, Augé, 1890.

Hellot (A.). Jean Ango et sa famille, d'après des documents nouveaux. In-8, 8 p., Dieppe, imp. du Comm., 1890.
(Extrait du Journal l'*Éclaireur*, de Dieppe).

— Les travaux des ports, les marins et la pêche au pays de Caux pendant le Moyen-Age. In-12, 32 p., Rouen, Lestringant, 1891.

Héricault (C. d'). Les héros de Corneille, édition précédée d'une biographie de Corneille et ornée de plusieurs portraits et grav. In-8, 143 p., Paris, Lecène et Oudin.

Herland (Alph.). Excursion sur les côtes de Normandie et de Bretagne et au mont Saint-Michel. In-8, 28 p., Lille, imp. Danel.

Héron (A.). Le Grand et vrai Art de pleine rhétorique de Pierre Fabri. Publié avec introduction, notes et glossaires. Petit in-4, 3 vol. Rouen, imp. Cagniard, 1889-1890.
(Publication de la *Société des Bibliophiles Normands).*
(Compte rendu dans *Romania*, 1891, p. 175).

— L'art de cultiver les pommiers, les poiriers et de faire du cidre, selon l'usage de la Normandie, par M. le marquis de Chambray, réimprimé d'après l'édition de 1765. In-8, 36 p., Rouen, Cagniard, 1890.
(Extrait du *Bull. de la Soc. centrale d'hort. de la Seine-Infér.).*

— La Muse Normande de David Ferrand, publiée d'après les livrets originaux, 1625-1653, et l'*Inventaire général* de 1655, avec introduction, notes et glossaire. Tome I. Petit in-4, Rouen, Lestringant, 1891.
(Publication de la *Société rouennaise de Bibliophiles).*
(Compte rendu dans *Nouvelliste de Rouen*, 28 avril ; *Journal de Rouen*, juin 1891).

Hommey (l'abbé). V. Charencey (de).

Howlett. The chronicle of Robert de Torigni.
(The Athenæum, août 1890).

Hugonin (Mgr.). Notice sur l'enseignement du catéchisme dans le diocèse de Bayeux et Lisieux, depuis le xvie siècle jusqu'à nos jours. In-8, 25 p., Bayeux, imp. Payan, 1891.

Inauguration du buste du docteur Auzoux, à Saint-Aubin-d'Écrosville, le 18 mai 1890. In-8, 41 p. et gr., Evreux, imp. Hérissey.
(Extrait des Mémoires de la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure*).

Jarry (L.). Découverte des tombes de Marie d'Harcourt, femme du bâtard d'Orléans, de Jean, leur fils, de François II et Louis I, ducs de Longueville, leurs petits-fils, dans l'église de Notre-Dame de Cléry ; testament inédit de Dunois.
(Mémoires de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais, t. XXII, 1889).

J. B. Consécration de l'autel de la Cathédrale de Rouen.
(Sem. Rel. Rouen, 1890, p. 242).

Jessopp (D^r). La terre et ses possesseurs au temps passé. (Du régime de la propriété au temps de Guillaume-le-Conquérant).
(The Nineteenth century, janv. 1890).

Join-Lambert (A.). Du Buisson-Aubenay (1590-1652). In-16, 40 p., Bernay, imp. J. et A. Lefèvre, 1889.
(Extrait des *Mémoires de la Société libre de l'Eure).*

— Un vicomte de Briosne, conférencier et théologien à Elbeuf en 1660. P. in-4, 45 p., Brionne, imp. Amelot, 1891.
(Notice sur l'opuscule : *Conférences catholiques divisées en IV livres avec une épistre adressée à Messieurs les Protestants résidant à Elbeuf par Mathieu du Pont*, Rouen, Maury, 1660, in-16).

Joly (A.). Etudes anglo-normandes. — Gérold le Gallois (suite).
(Mém. Acad. Caen, 1888-89 et 1889-1890).

Joret (Ch.). Pierre et Nicolas Formont. Un banquier et un correspondant du Grand Électeur à Paris.
(Mém. Acad. Caen, 1889-1890).

Jouan (Henri). A propos de Jacques, François et L. Hector de Callières. In-8, 18 p., Cherbourg, Le Maout, 1890.
(Extrait des *Mém. de la Soc. acad. de Cherbourg).*

Jouhanneaud (P.). Vie du B. J.-B. de la Salle, fondateur des écoles chrétiennes. In-12, 108 p. avec grav., Limoges, Ardant et Cie.

Journal de Brionne, politique, commercial, agricole, littéraire et d'annonces, paraissant le dimanche (n° 1, 14 septembre 1890). In-f., Brionne, imp. Acard.

Journal de Nonancourt, politique, commercial, agricole, littéraire et d'annonces, paraissant le mercredi. (N° 1, 12 novembre 1890). In-f., Verneuil, imp. Aubert-Chasle.

Journal de Saint-Valery-en-Caux, organe politique, maritime, agricole, industriel et commercial de la ville de Saint-Valery-en-Caux et de l'arrondissement d'Yvetot. (N° 1, 15 juin 1890). In-f., Yvetot, imp. Michel.

Kingsford. Quelques poèmes historiques du XIIe siècle (sur la mort du jeune roi Henri; sur la chute de Guillaume de Longchamp; sur la captivité de Richard Cœur-de-Lion).
(The english historial review, avril 1890).

Kuppes (Albert). Ueber die Volks sprache des XIII Jahr in Calvados und Orne. In-8, 55 p., Halle, 1889.

Labbé (l'abbé P.). Notice sur la vie de M. l'abbé Join-Lambert, fondateur de l'institution ecclésiastique de Bois-guillaume. In-8, 111 p., Rouen, imp. Leprêtre, 1890.

La Cloche (J. de). Blason populaire de Villedieu-les-Poëles. Légendes, traditions, etc. In-8, 80 p., Vire, imp. Guérin.

Lagrèze (G.-B. de). Les Normands dans les deux mondes. In-8, xi-362 p., Paris, Firmin-Didot et Cie, 1890.

Lalot (J.-A.). Essai historique sur la conférence tenue à Fontainebleau entre Duplessis-Mornay et le cardinal Duperron, évêque d'Évreux, le 4 mai 1600. In-8, xi-303 p., Paris, Fischbacher, 1889.

La Sicotière (L. de). Les nu-pieds de Mantilly. (1639-1644 (40 p.).
(Bull. Soc. hist. et arch. de l'Orne, t. VIII).

— Exposition bibliographique de Sées (2-6 octobre 1889) (34 p.). — Capucin ou trappiste (Le P. Chrysologue, des Capucins de Mortagne) (5 p.).
(Bull. Soc. hist. et arch. de l'Orne, t. IX).

Lebel (E.). Catalogue des ouvrages de peinture, dessin, sculpture et architecture du musée de Rouen, précédé d'une notice historique sur la formation du musée. In-16, xciii-138 p., Rouen, imp. Lecerf, 1890.

Lechalas. La navigation de la Seine en amont de Rouen; travaux exécutés entre la limite du département de l'Eure et Rouen jusqu'à la loi du 6 avril 1878.
(Précis Acad. Rouen, 1888-89).

Lecœur (Jules). La Soule. — Recherches sur les noms des cours d'eau.
(Bull. Soc. scient. Flammarion, 1889).

Lecointre V. Charencey (de).

Le Conte. (R.). Curiosités normandes comparées. In-16, 556 p., pl., Bernay, 1891.

Le Cordier. V. Saint-Amant.

Lecornu (L.). Les tremblements de terre en Normandie. In-8, 18 p.
(Bull. Soc. linnéenne de Norm., 1888-89).

Lee (G.-E.). Extraits des registres du secrétariat de l'évêché de Coutances (1487-1557).
(Bull. Soc. jersiaise, 1889).

Lefèvre-Pontalis (Eug.). Notice archéologique sur l'église de Gassicourt (Seine-et-Oise. — *Ancien diocèse de Rouen*). In-8, 12 p., Versailles, Cerf et fils, 1888.
(Extrait du 8e vol. de la *Comm. des Antiq. de Seine-et-Oise).*

Lefranc (E.). L'authenticité des reliques de Saint-Wulfran possédées à Abbeville, niée par un ecclésiastique du diocèse de Rouen. Réponse à M. l'abbé Sauvage par —, ancien enfant de chœur de la collégiale de Saint-Wulfran d'Abbeville. In-18, 52 p., Paris, imp. Levé.

Legrelle (A.). Le bombardement de Dieppe par les Anglo-Hollandais en juillet 1694.
(Bull. Soc. Hist. de Normandie, t. V, fasc. 1890).

Lemarquant (H.). Noms des députés aux États Généraux de 1789 représentant les bailliages d'Alençon et du Perche qui ont formé le département de l'Orne.
(Bull. de la Soc. Flammarion).

Lépingard (E.). Procès-verbal des troubles et guerres à Carentan, Saint-Lô, etc. (mars et juin 1574) (134 p.) ;— Les effets à Saint-Lô de la conquête de la Normandie par les Anglais (1418-1437) (5 p.); — Une interpolation au Livre

Blanc de Coutances (8 p.); — Liste des prieurs du prieuré de Saint-Fromond (6 p.).

(Notices, mém. et doc. publiés par la Soc. d'agricult. et archéol. de la Manche, 9e vol. 1890).

Le Poittevin (A.). Des droits de la fille et du mariage avenant dans la coutume de Normandie. In-8, 112 p., Paris, Larose et Forcel.

(Extrait de la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger).*

Leroux (J.). Histoire de Saint-Vaast-la-Hougue, pendant les mille dernières années. In-8, Paris, imp. Leroux.

Lérue (J.-A. de). A travers les ruines. Rouen.

(Norm. litt., 1890).

Lesens (E.). Journal de Jacob Lamy, de Dieppe (22 p.).

(Bull de la Comm. de l'Hist. des églises wallonnes, La Haye, 1889).

Letacq (l'abbé). V. Desvaux (l'abbé).

Le Vavasseur (Gust.). Philologie. Nouvelles remarques sur quelques expressions usitées en Normandie et particulièrement dans le département de l'Orne (Suite).

(Bull. Soc. hist. et arch. de l'Orne, t. IX, 1890).

— Une églogue percheronne au commencement du xviie siècle (d'après : *Eclogue ou chant pastoral sur l'heureux et auguste mariage de très haut..... prince Monseigneur de Soissons, gouverneur pour le roy en ses pays et duché de Dauphiné et de Madame la comtesse son épouse*, par Gilles Bry de la Clergerie) (24 p.).

Bull. Soc. hist. et arch. de l'Orne, t. IX, 1890).

Le Verdier (P.). Lettres patentes portant interdiction et destitution de conseillers au Parlement de Rouen (1637).

(Bull. Soc. Hist. Norm., t. VI, fasc. 1890).

— Documents relatifs à la confrérie de la Passion de

Rouen, précédés d'une introduction. In-8, 88 p., Rouen, Cagniard, 1891.

(Extrait de *Mélanges. Documents publiés et annotés,* etc. Soc., de l'Hist. de Norm.).

— Le triomphe des Normands, de Guillaume Tasserie, poète rouennais du xve siècle. In-8, 16 p., Rouen, Cagniard, 1891.

(Extrait du *Précis Acad. Rouen*, 1889-90).

Liot (Eugène). Excursions à l'abbaye d'Ardennes, près Caen, de l'ordre des Prémontrés : autrefois, aujourd'hui. In-16, 63 p., pl., Caen, Delesques.

Loth (l'abbé J.). Une lettre de l'abbé Miette, p. 107. — Mgr Robin, évêque de Bayeux (p. 162 et 262). — Mgr Grolleau, évêque d'Evreux (p. 356). — Les premiers sénateurs de la Seine-Inférieure. Nicolas Vimar (p. 1140 et 1213).

(*Sem. rel. Rouen*, 1890).

Loth (l'abbé J.) et Sauvage (l'abbé). Notre-Dame-de-Bonsecours, notice historique et description de l'église. Introduction par le R. P. Monsabré. In-8, 134 p., fig., Rouen, Augé, 1890.

Lottin de Laval. Bernay et son arrondissement. Souvenirs et notices historiques et archéolog. In-8, vii-286 p. et portr. Bernay, imp. J. et A. Lefèvre, 1889-90.

Luce (Siméon). Louis d'Estouteville; le bâtard d'Orléans et la défense du Mont Saint-Michel (1425-1449).

(Le *Correspondant*, août 1890).

— La France pendant la guerre de Cent Ans. Episodes historiques et vie privée aux xive et xve siècles. (*La marine normande à la bataille de l'Écluse. — Charles V et les Rouennais. — Philippe le Cat, un complot contre les Anglais à Cherbourg, à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc. —*

Louis XI et les chiens du guet du Mont-Saint-Michel, etc.) In-8, VI-396 p., Paris, Hachette, 1890.

MACÉ (l'abbé). Monographie de la paroisse de Joué-du-Bois.

(Bull. Soc. hist. de l'Orne, t. IX, 1890).

Manuel du prône du diocèse de Rouen, publié par ordre de Mgr l'archevêque. 2 vol. in-8, Rouen, imp. Cagniard, 1890.

MARAIS (O). Rapport sur le prix Bouctot : Histoire de la Presse périodique Rouennaise depuis son origine jusqu'à nos jours, par M. Raoul Aubé. In-8, 28 p., Rouen, Cagniard, 1891.

(Extrait du *Précis Acad. Rouen*, 1889-1890).

MARLET (Léon). Le comté de Montgommery. In-8, 188 p., Paris, Picard.

MARSY (Comte de). Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, l'un des juges de Jeanne d'Arc. In-8, Compiègne, Lefebvre, 1890.

(Extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1890).

MARSY (de). Discours prononcé à l'ouverture du Congrès archéologique de France à Evreux, le 2 juillet 1889, par le comte de Marsy, président du Congrès. In-8, 23 p., Caen, Delesques.

(Extrait du *Bulletin monumental*).

MARTIN (A.). Étude sur différents calvaires en grès de la vallée du Dun (Seine-Inférieure). In-16, 18 p., Fécamp., imp. Durand et fils.

MATINÉE (A.). Le général Dagobert (1736-1794) (30 pages).

(Notices, mém. et docum. publiés par la Soc. d'agricult., d'archéol., etc., de la Manche, 9e vol., 1890).

MAZADE (F.) et HARRANS (Car. d'). Florilége normand, poésies, contes, nouvelles et fantaisies. In-16, LXXX-324 p., Fécamp, imp. Durand et fils.

Mellion (A.). Le Vimoutiers à l'époque gallo-romaine et mérovingienne.
(Bull. Soc. scient. Flammarion, 1889).

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (1889-90). In-8, 356 p., Caen, Delesques, 1890.

Mémoires de la famille La Cloche, 1617-1652.
(Bull. Soc. jersiaise, 1889).

Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin. Tome XIII. In-8, xvi-159 p. Pontoise, imp. Pâris, 1890.

Mémoriaux (Les) de Saint-Edmundsbury (polémique au sujet de la belle Rosemunde, maîtresse de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie).
(The Academy, nov. 1890).

Mériel (Amédée). Etrennes mignonnes, 1890. (*Ephémérides 1830-1867. — Falaisiens célèbres. — Anciennes auberges de Falaise. — La Carneille. — Confédération du 1er juillet 1790 à Caen. — Les gardes-jurés des épiciers de Falaise, etc.*). In-32, 166 p., Bellême, Ginoux.

Moisy (H.). Le cahier du tiers état de Caen et la législation criminelle, discours prononcé à la séance de rentrée de la Cour d'appel de Caen, du 16 octobre 1889. In-8, 38 p., Caen, Delesques.

Moisy. La Procédure criminelle avant 1789 ; réformes demandées par le tiers état de Caen dans ses cahiers pour les Etats Généraux. In-8, Caen, 1890.
(Discours, audience de rentrée, Cour d'appel Caen, octobre 1890).

Monsabré (le R. P.). V. Loth (l'abbé) et Sauvage (l'abbé).

Motey (H. du). Annuaire de la ville et du bailliage d'Exmes pendant l'année 1789 (6 p.). — Notice sur M. Ern. de Cour-

tilloles (3 p.). — Le carnet d'un chevau-léger du roi, P. J. Prouverre, éc., s^r de la Cressonnière (1682-1734) (11 p.). — La corporation des barbiers, perruquiers, baigneurs, étuvistes de la ville d'Exmes (6 p.).

(Bull. Soc. hist. et arch. de l'Orne, t. IX, 1890).

Murat (Henri). Notes et documents pour servir à l'histoire de la recherche de Chamillart par un membre du Conseil héraldique de France. In-8, Caen, Delesques, 1890.

Nicard (P.). Etude sur la vie et les travaux de M. Ducrotay de Blainville. In-16, 259 p., Paris, Baillière et fils.

Niel. V. Blondel.

Normandie Artiste (la). (*Plage normande* et *Rouen-Théâtre* réunis), organe littéraire, artistique et théâtral. (N° 1, 22 juin 1890). In-4, Fécamp, imp. Durand et fils.

Normandie littéraire (la). Revue mensuelle, 5e année, 1890. In-8, 336 p., Rouen. imp. Marguery.

Olivier (J.). Anselme de Cantorbéry, d'après ses méditations (thèse). In-8, 46 p., Toulouse, imp. Chauvin et fils.

Oursel (Mme N.-N.). Un cordonnier économiste. A. Pasquier.

(Normandie litt., 1890).

Panel (Dr G.). La peste et les charlatans. Un chant royal présenté aux palinods de Rouen, par Guygnart, apothicaire (xvie siècle).

(Norm. litt., 1890).

Parmentier (E.). Côtes de la Normandie. Etretat, son origine, ses légendes, ses villas et leurs habitants, fig., plan. In-18, 330 p., Paris, Leroux.

Paroisses (Les) supprimées dans le diocèse de Rouen en 1791.
(Sem. Rel. Rouen, 1890, p. 714).

Peel. Les mesures mentionnées dans le Domesday et la critique moderne.
(The archæological review, nov. 1889).

Pélerinage de Saint-Lubin à Ganzeville. Vie, confrérie, instructions, prières, messe de Saint-Lubin. In-12, 16 p., Fécamp, imp. Durand et fils.

Pellerin (A.). Deux paroisses de l'ancien doyenné de Vaucelles. Quilly et ses seigneurs, leur domaine et leur manoir. In-4, 123 p. et grav., Alençon, imp. Renaut-de-Broise, 1890.

— M. Vaulogé de Beaupré (ancien procureur général), né à Caen, mort à Bordeaux, 1890.
(Journal d'Alençon, 5 juillet 1890).

Petit (L.). Notice sur M. François-Grégoire Bouquelon, notaire honoraire, ancien maire de Damville. In-8, Caen, Delesques, 1891.

— Notice sur M. Louis-Antoine d'Imbleval, président honoraire du trib. civil d'Evreux. In-8, 8 p., Caen, Delesques.
(Extrait de l'*Annuaire normand,* 1891).

Petite revue monumentale diocésaine.
(Sem. relig. Rouen, 1890, p. 820).

Plage de Houlgate (La), *Journal de Beuzeval.* — Houlgate, paraissant le jeudi (n° 1, 6 avril 1890). In-4, Dives-sur-Mer, imp. normande.

Poan de Sapincourt. Notice nécrologique sur Armand Heurtel, poète et professeur, né à Alençon, 1839-1888.
(Précis Acad. Rouen, 1888-89).

Pointu (J.). Voyage de Quillebeuf par terre et par mer et

par Pont-Audemer aussi. In-8, 76 p., Pont-Audemer, imp. admin., 1890.

Porée (l'abbé). Un peintre bernayen : Michel Hubert-Descours. (1707-1775). In-8, 33 p., Bernay, imp. Mlles Lefèvre, 1890.

— Guide archéologique pour les excursions du Congrès de la Société française d'archéologie, tenu à Evreux, 2-6 juillet 1889).
(Extrait du *Bulletin monumental*, 1889).

Préau (Ch.). Méreaux inédits du chapitre d'Évreux.
(*Revue belge de numismatique*, 1890).

Prébois (P.). Notice sur la charité de Chailloué (6 p.).
(*Annuaire normand*, 1890).

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pendant l'année 1888-1889. In-8, 528 p., Rouen, imp. Cagniard, 1890.

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pendant l'année 1889-1890. In-8, 301 p., Rouen, Cagniard, 1891.

Prétavoine (G.). Notice sur M. Paul Dibon, membre de l'Association normande. In-8, 7 p., Caen, Delesques.
(Extrait de l'*Annuaire normand*, 1890).

Prevost (G.-A.). Le Jupiter en bronze du Vieil-Evreux. In-8, 23 p., Evreux, Hérissey, 1889.
(Extrait du *Bull. Soc. des Amis des Arts de l'Eure*, 1888).

Procès de M. le Curé de Vaucelles (Caen). Documents inédits ; plaidoyer de M. de Panthou. In-8, 75 p., Caen, imp. Ve Domin.
(Extrait de l'*Eclaireur*, nos 22, 23, 28, 32).

Progrès social (Le), organe républicain radical, paraissant

le mercredi et le samedi. (N° 1, 3 juillet 1890). In-f., Rouen, imp. Maréchal.

Projet d'amélioration du port du Hâvre et des passes de la Basse-Seine. In-8, 35 p., Le Hâvre, imp. Le Male et Cie.
(Chambre de Commerce du Hâvre).

Provost et Nemo. On demande un maire! Grande revue-express de l'année (locale et inédite). Principaux couplets. In-4, 4 p., Rouen, imp. Brière.

Quevilly (Henri). Des droits sur les boissons en Normandie avant 1789. In-8, 49 p., Bernay, imp. Miaulle-Duval, 1889.

— Les pescheurs et les pescheresses de Beaumont-le-Roger au xve siècle. In-18, 13 p., Bernay, imp. du Commerce, 1889.

— Le Mérite agricole et les cahiers de 1789. In-18, Bernay, imp. du Commerce, 1889.

Quinette de Rochemont. Les ports maritimes. Le Hâvre. In-8, 27 p., Paris, imp. Nat.
(Conférences de l'exposition universelle de 1889).

Ragey (le P.). Saint Anselme, professeur. In-8, 58 p., Paris, Roger et Chernoviz.
(Extrait des *Annales de philosophie chrétienne).*

Récit des souffrances d'un protestant dieppois (1685-1686). (8 p).
(Bull. de la Comm. de l'Hist. des Eglises wallonnes, La Haye, 1889).

Recueil des publications de la Société havraise d'Études diverses de la 56e année, 1889. In-8, Le Hâvre, 1889.

Regnier (L.). Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en 1889, lu

dans la séance du 7 sept. 1890 de la Société libre de l'Eure (section de Bernay). In-8, 68 p., Bernay, J. et A. Lefèvre.

— Description de l'église de Delincourt (Oise) (ancienne élection de Gisors). In-8, 15 p. et 2 pl., Pontoise, typ. L. Pâris.

— La cathédrale de Sées. Lettre à M. Eug. de Beaurepaire. In-8, 12 p. Caen, Delesques, 1890.
(Extrait de l'*Annuaire normand*, 1890).

Républicain (Le) d'Evreux, journal paraissant le samedi. (N° 1, 12 avril 1890). In-f., Paey-sur-Eure, imp. Grateau.

Réveil (Le) d'Eu et du Tréport, journal républicain du canton d'Eu et des cantons limitrophes, paraissant le mercredi et le samedi. In-fol., Eu, imp. Serant. (N° 1, 5 janvier 1890).

Réveil (le) de la Seine-Inférieure, organe de l'appel au peuple, paraissant le dimanche. (N° 1, 17 août 1890). In-f., Rouen, imp. Wilmann.

Réveil (Le) virois, journal du Bocage Normand, politique, judiciaire, commercial et agricole, paraissant le vendredi. In-fol., Vire, imp. Adam. (N° 1, 3 janvier 1890).

Revert (Ch.). Les romanciers contemporains. Gustave Flaubert, l'homme et l'œuvre.
(*Norm. litt.*, 1890).

Robida. La vieille France. Normandie. Texte, dessins et lithographies par —. In-4, 339 p., grav.). Evreux, imp. Hérissey, s. d. (1890).

Robinet de Cléry. Pouvoir législatif, organisation administrative et judiciaire des îles anglo-normandes. In-8, 35 p., Paris, Piehon, 1890.
(Extrait du *Bulletin de la Soc. de législation comparée*, 1890).

Roger (le Dr J.). Les médecins normands du XIIe au XIXe siècle. (Seine-Inférieure). Biographie et bibliographie. In-8, 372 p., portr. Le Hâvre, imp, du Commerce, 1890.

Romanet (Vte O. de) et Tournouer (H.). Documents sur la province du Perche. In-8, Mortagne, Pichard Hayes, 1890. Premier fascicule (juillet 1890). — Géographie historique du Perche, chartes et documents servant de pièces justificatives à la géographie historique du Perche. — Bibliographie générale de la province du Perche. — Recueil des antiquités du Perche, des comtes et seigneurs du pays, etc.. par Léonard Bart, sieur des Boullais, de Mortagne au Perche, 1613.

— Second fascicule (octobre 1890).

Rombault (l'abbé J.). Notice sur les fondateurs de la Sainte Famille de Sécz. In-8, Solesmes, imp. St-Pierre, 1889.

Rosny (H. de). Guide du promeneur aux environs de Saint-Valery-en-Caux, 6e édit. In-12, 76 p., cartes et vignettes. Saint-Valery-en-Caux, imp. Dangu.

Rouen-Artiste, journal hebdomadaire illustré. In-4, Rouen, imp. Cagniard (N° 1, 29 nov. 1889).

Rozier (Th.). Histoire du département de l'Orne, avec la biographie des personnages remarquables qui en sont originaires. In-12, 44 p., Paris, Guérin et Cie.

— Géographie du département de l'Orne. In-4, avec cartes. Paris, Guérin et Cie.

Sacre de Mgr Duval, évêque de Soissons (ancien curé de Notre-Dame du Hâvre).
(Sem. rel. Rouen, 1890, p. 195 et 214-226).

Saint-Amant et H. Le Cordier. Le Brie et le Pont-l'Evesque. In-12, 31 p., Châteaudun, imp. Pigelet (tiré à 35 exempl.).

Saint-Denis (H). Notices historiques et statistiques sur les communes de l'arrondissement de Bernay. — V. Beaumont-le-Roger. In-12, 563 p., fig., Elbeuf, imp. Saint-Denis, 1890.

— Notices historiques et statistiques sur les communes des environs d'Elbeuf.— VIII. La Londe et son marquisat. In-16, 552 p., Elbeuf, imp. Saint-Denis.

Saint-Valery (Léon de). Quelques autographes et une inconnue (Octavie Pillore, 1776-1866).
(Norm. litt. 1890).

Salefranque (L.). Le timbre à travers l'histoire, étude historique et anecdotique, dessins et fac-simile. In-4, 127 p., Rouen, imp. Deshays et Cie, 1890.

Sarrazin. Voyage de deux Rouennais au Mont-Saint-Michel en 1732. (Aug. Le Chevalier, avocat au Parlement). — (Extraits du ms. 1271. Y. 178. Bibl. de Rouen).
(Sem. rel. Rouen, 1889, p. 1252 et 1890, p. 44).

Sarrazin (l'abbé). Le mémorial d'un religieux de Saint-Ouen (fr. Guill. Le Roux). (Extraits du ms. 1203. Y. 114. Bibl. de Rouen).
(Sem. rel. Rouen, 1889 et 1890, passim).

Sauvage (l'abbé). Un prêtre musicien ambulant au xviie siècle. Georges Martin et le confiteor de l'infidèle voyageur.
(Norm. litt., 1890).

— Notes sur le monastère des Emmurées de Rouen. In-8, 37 p., Rouen, Cagniard, 1891.
(Extrait de *Mélanges. Documents publiés et annotés,* etc. Soc. Hist. de Norm.).

— Catalogue chronologique des Grands-Baillis de Caux du XIIIe au XVIIIe siècle. In-8, 22 p., Rouen, Cagniard, 1891.
(Extrait de *Mélanges. Documents publiés et annotés*, etc. Soc. de l'Hist. de Norm.).

SAUVAGE (l'abbé). V. LOTH (l'abbé).

SCHACK (Graf Ad. von) Geschichte der Normannen in Sizilien. 2 vol. (Mitteilungen aus der historichen litteratur, Jahrg. XVIII, Heft. I).

SCHURÉ (Ed.). Le Mont Saint-Michel et son histoire.
(Revue des Deux-Mondes, août 1890).

SERRE (BARBIER de la). Note sur la tour Saint-Laurent.
(Bull. de la Comm. des Antiquités de la Seine-Inf., 1890, p. 303, plan).

SIONVILLE (J.). Un ami des Corneille (l'abbé Legendre).
(Normandie litt., 1890).

— Souvenir de l'année terrible, 1870. Une héroïne, Maria Biard, aide des postes et télégraphes. In-8, 12 p., Rouen, imp. Brière.

SMITH (Hubert). Archæological notes in Normandy. Congress of the Archæol. Society. In-4, 1889.
(The Antiquary, magazine, London, Elliot Stook).

Société jersiaise pour l'étude de l'histoire et de la langue du pays, la conservation des antiquités de l'île et la publication de documents historiques, etc. — 14e et 15e bulletins annuels. In-4, Jersey, Le Feuvre, 1890.

Société de secours mutuels (Une). L'Émulation chrétienne de Rouen. Aperçu historiqué, analytique et critique. In-8, 48 p. et pl., Rouen, imp. Cagniard.

STOKES. Ireland and the Anglo-Norman churche. A history of Ireland and irish christianity from the Anglo-Norman

conquest to the dawn of the reformation. In-8, London, Hodder and Stoughton.

(Extrait de *The Academy*, janv. 1890).

THORNTON. La langue et la littérature anglaises avant la conquête et leur effet sur l'invasion normande.

(Transactions of the royal historical Society, t. II, 1885).

TOPINARD (Dr Paul). Essais de craniométrie à propos du crâne de Charlotte Corday.

(Anthropologie, janv. 1890).

TOREG (G.). et VOISIN (H.), Visite au Mont Saint-Michel; notices descriptives et notes historiques, illustré de 50 dessins. In-18 jés., 141 p., Vincennes, A. Lévy et frère.

TOUGARD (l'abbé A.). Vie de Saint-Saëns, abbé au diocèse de Rouen, traduite pour la première fois d'après les livres d'office de l'abbaye. In-12, 16 p., Paris, Dumont, 1890.

— Les saints du diocèse de Rouen. Les saints qui ont visité le diocèse. Quelques saints dont le diocèse possède des reliques (4e édition, revue d'après les travaux de M. l'abbé Sauvage). In-8, 16 p., Paris, Dumont, 1890.

— Quelques anciennes lois de la Normandie (16 p.). — Le feu de la Saint-Jean (7 p.). — L'abbé Le Vaillant, curé d'Aumale (7 p.).

(Alm. liturg. du diocèse de Rouen, 1891).

TOURNOUER (H). Manoir de Courboyer (7 p., pl.).

(Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne, 1890).

TOURNOUER (H.). V. ROMANET (Cte de).

TOUSSAINT (V.). Mémoire d'échevinage et détails du bombardement du Hâvre en 1759, par François Millot. In-8, 124 p., Rouen, Cagniard, 1891.

(Mélanges. Documents publiés et annotés, etc. Société de l'Hist. de Norm.).

Translatio sanctæ Honorinæ virginis et martyris et ejusdem miracula, ex codice parisiensi latino. (Bibl. Nat., cod. n° 13,774).

(*Analecta bollandiana*, IX, 1890).

Tribune elbeuvienne (La). Organe indépendant de la 2e circonscription de Rouen, paraissant le dimanche. (N° 1, 16 novembre 1890). In-f., Bernay, imp. Veysset.

Vacandard (l'abbé). La liste des archevêques de Rouen par M. l'abbé Sauvage. In-8, 18 p., Rouen, Cagniard, 1891.

(Extrait du *Précis Acad. Rouen*, 1889-90).

Vattier d'Ambroyse (V). Le littoral de la France. Côtes normandes. De Dunkerque au Mont Saint-Michel, grav. Grand in-8, Le Mans, imp. Monnoyer (Paris, Palmé).

Vérel (Ch.). Notice sur la visitation d'Alençon (23 p.).

(*Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne*, t. IX, 1890).

Vernolien (Le). Journal politique, commercial, agricole, littéraire et d'annonces, paraissant le dimanche. (N° 1, 9 novembre 1890). In-f., Verneuil, imp. Aubert.

Vesly (Léon de). Découvertes archéologiques à Cléon (Seine-Inf.).

(*Bulletin de la Soc. libre d'Émul. de la Seine-Inf.*, 1889-90).

Veuclin (V.-E.). Documents inédits pour l'histoire du canton de Beaumesnil. In-8, (40 p.). — La Bibliothèque de l'abbaye de Bernay; les derniers bénédictins de Bernay (4 p.). — La paroisse de Pierre-Ronde au siècle dernier (16 p.). — La tenue des petites écoles en 1690 dans le diocèse de Bayeux (16 p.). — Le mariage d'une rosière à Bernay en 1807 (8 p.). — Les écoles chrétiennes de Lisieux au siècle dernier (12 p.). — Les fêtes baladoires au siècle dernier (14 p.). — Les quatre canons de Bernay (8 p.). — Saint-Vincent-de-Paul en Normandie (12 p.). — Une manufacture

de frocs dans un presbytère en 1766 (4 p.). — Un conflit clérical dans le diocèse de Lisieux en 1774. — Protestation des curés de Bernay contre l'établissement des conférences et retraites (18 p.). — Quelques lettres d'un soldat de la grande armée, Ch.-B. Castel, de Bernay, 1803-1806 (11 p.). — Deux lettres inédites de Thomas Lindet, curé de Sainte-Croix de Bernay, député aux États-Généraux (8 p.). — Les remarques des curés normands (1590-1687) (14 p.). — Documents inédits pour l'histoire du canton de Beaumont-le-Roger (8 p.). — Glanes historiques sur le canton de Brionne (16 p.). — Glanes historiques sur le canton de Broglie (36 p.). — Une histoire de Bernay écrite en 1765 par Foucques Dasnière, publiée par Veuclin (37 p.). — Célébrités bernayennes, Gabriel Dumoulin et sa famille (12 p.). — Documents inédits sur le canton de Thiberville (22 p.).—*Brochures,* Bernay, imp. Veuclin, 1890.

— Confréries de charité; cantiques. — Le cri des Patenostres (17 p.).

(Annuaire normand, 1890).

Vimont (E.). Les rues du Vieil Argentan. — Les principaux faits de l'histoire d'Argentan. Les gouverneurs d'Argentan. — Un chef-lieu de canton pendant et après la Révolution, Bazoches au Houlme. — Une bourgade dans l'Orne pendant la Révolution. La Chapelle-Mauvoisin.

(Bull. Soc. scient. Flammarion, 1889).

Vinay (A.). Brises fécampoises. Causeries sur Fécamp et ses environs. In-8, 32 p., Fécamp, imp. Blairet.

Vita sancti Gildardi, episcopi rothomagensis et ejusdem translatio Suessiones anno 830-840 facta. (Bibl. Nat., cod. n° 5,565).

(Analecta bollandiana, t. VIII, 1889).

Voisin (H.). V. Toreg.

Voyage à Rouen de Thomas Platter (août 1599). Traduit pour la première fois de l'allemand sur le manuscrit original de la bibliothèque de l'Université de Bâle. In-8, 12 p., Montpellier, imp. Martel aîné (30 exemplaires).

WALTER (J.). Note sur Hervé Riel, poème de Browning (combat de la Hogue, 1692).
(Bull. de la Société libre d'Émulation de la Seine-Inf., 1889, p. 57).

WEALE et l'abbé BRISSET. Analecta liturgica, sedulo collegit et in lucem protulit W. H. J. Weale. Insulis et Brugis, typis societatis sancti Augustini. Desclée, de Brower, 1889 et 1890. In-8, six fascicules. (1re partie, *Calendriers,* Rouen, etc.) 2e partie, *Thesaurus hymnologicus*. (Rouen, Avranches, Evreux, le Bec, etc., etc.).

ZEVORT (E.). Documents pour servir à l'histoire de l'instruction publique au XIXe siècle. Le premier recteur de l'Académie de Caen, P.-R. Alexandre (1809-1819).
(Mém. Acad. Caen, 1889-90).

Ortus vocabulorum, alphabetico ordine, fere omnia que in Catholicon, Breviloquio, Cornucopia, Gemma vocabulorum atque Medulla grammatici ponuntur, cum vernacule lingue anglicane expositione, continens.

Impressum Rothomagi per Eustachium Hardy, impensis honestorum virorum Johannis Caillard, librarii, Rothomagi moram trahentis, et Johannis Gachet, Herfordensis commorantis, anno incarnationis dominice, 1517. *(A la fin)* : Rothomagi, 1517, die vero penultimâ mensis junii.

— Expositio hymnorum totius anni diligentissime recognitorum..... Rothomagi, per Magistrum Petrum Violate

(Violete ?), eadem in urbe commorantem, impensis Guerardi Wansfort, bibliopole in civitate Eboraci moram gerentis, anno 1507, quindecima die junii.

Expositio sequentiarum totius anni diligenter recognita et aucta.... Rothomagi per magistrum Petrum Violate impensis Guerardi Wansfort, bibliopole in civitate Eboracensi moram gerentis, etc., 1507 (1).

2° MANUSCRITS (2).

1203.—Charte de Silvestre, évêque de Sées, contenant confirmation des dîmes et du droit paroissial des essarts de la forêt de Gouffern, que les chanoines de Silly tenaient des libéralités de Lisard, évêque de Sées et de la concession de Jean-Sans-Terre, *autrefois* roi d'Angleterre.

(Archives de l'Orne. Bull. hist. et phil. du comité des Trav. hist. et scient., 1890, p. 225).

S. d.— Lettres du vicomte de Montivilliers, attestant que par devant Jean de Laucourt, commis de P. Le Clerc, tabellion du bailliage et de la vicomté, Lequin de Chavary, écrivain de la galère d'*Amdelo*, a reçu de Jean de Chalus, gardien des approvisionnements du roi à Harfleur, 3 pipes de biscuit et

(1) Extraits du catalogue anglais : *Valuable books...* on sale by J. E. Cornish, 16, Saint-Ann's square, Manchester, *fasc.* distribué en janvier 1891. *Voy.* Com. des Trav. hist. et scient., *Bull. hist.*, 1890.

Ces deux livres très intéressants pour l'histoire de l'imprimerie rouennaise ne sont cités par aucun des bibliographes anciens ou modernes qu'il nous a été possible de consulter à Rouen.

(2) Sous ce titre nous publions des analyses de manuscrits, annoncés pour la plupart dans des catalogues de libraires ; aussi leur exactitude est-elle subordonnée à celle des catalogues eux-mêmes. Nous accueillerons avec empressement toutes les indications de ce genre que nos confrères voudront bien tirer, pour nous, de leurs cartons.

1 porc pour le rafraîchissement de l'équipage. [Saffroy, mars 1890].

N.-D.-de-Longpont (Aisne), 17 janv. 1340. Vidimus sous le sceau de la prévôté de Paris (20 janv. 1341), d'un mandement de Philippe VI, roi de France, ordonnant aux baillis de Caen et de Rouen d'envoyer en possession de ses biens, sis à Bois-Anzeray (Eure), Jean Jumel, écuyer, parvenu à sa majorité. [Charavay, juin 1890].

Paris, 8 déc. 1373. — Quittance signée d'Estienne Braque, à Raoul Campion, receveur général des aides en Normandie, de 1060 francs d'or « pour servir... au paiement de certains arbalestriers estans aus gages et service dudit seigneur (Charles V) en ces présentes guerres ou pais de Bretaigne ». [Charavay, fév. 1890].

6 janv. 1380. — Quittance de Pierre le Charron, clerc monseign^r messire Charles, ainzné fils du roy de Navarre, à Jean le Franc, trésorier des terres que possédait son père en Normandie, de la somme de 317 l. 13 s. 7 d. parisis. [Saffroy, nov. 1890].

30 mai 1386, Saint-Lô. — Quittance de Robert de Telle, éc., au trésorier des guerres Jean le Flamenc, de 30 francs d'or « en prest sur les gaiges de moy et un autre escuier de ma compagnie », qui serviront en Normandie sous les ordres du comte de Thorigny, de la maison de Clermont en Beauvaisis. [Saffroy, nov. 1890].

Montivilliers, 14 juillet 1387. — Attestation par Ricart Picars, sergent de Goderville, « que la foire de la maladrerie d'Estratat qui est de madicte sergenterie siet et est par chascun an jouxte la dicte maladrerie au jour de la Saint-Nicolas d'yver ». [Saffroy, nov. 1890].

1er déc. 1387. — Certification par Philippe Malnourry, receveur à Dieppe, que Colart de Vasine, directeur du grenier à sel de Dieppe, a nommé pour son procureur pour un an, Jean Trémail, afin d'aller rendre ses comptes à la chambre. [Saffroy, nov. 1890].

Vincennes (Château de), 8 janv. 1388. — Quittance de Pierre de Moulins, trésorier de la chapelle de la Trinité, fondée au bois de Vincennes, au vicomte de Falaise, du tiers des forfaitures échues en cette vicomté au terme Saint-Michel 1388. Il y est parlé de Richard Couve, de la paroisse de Mérières en la sergenterie de Saint-Pierre-sur-Dive, banni du duché de Normandie; d'Henri Dufresne de la paroisse de Saint-Aignan-de-Cramesnil, qui s'était pendu ; de Jean Foricquié et de Jean Lemoine, assassins du prêtre Nicole Ménart. [Charavay, juin 1890].

26 mars 1389. — Allocation par les généraux conseillers des aides à Thomas Boissy, receveur d'Évreux, de 40 s. t. pour avoir apporté à Paris 500 l. t. avec 1 valet et 2 chevaux; la somme était portée par le cheval à bât de Colin de Dreise. [Saffroy, nov. 1890].

Paris, 18 juin 1392. — Mandement de Charles VI de faire compter 300 francs d'or à Oudart d'Attainville, bailli d'Evreux, tant pour les gages de bailli que pour avoir tenu à Caen l'Échiquier de Normandie. Au Conseil assistèrent le duc de Bourbon, le chancelier, le vicomte de Melun, Oudart de Moulins. [Charavay, juin 1890].

12 juillet 1393. — Mandement des généraux conseillers des aides à Guillaume du Grey, receveur du diocèse de Lisieux, de compter 40 s. à Jacques Nivelle, prêtre, « pour sa peine et salaire d'avoir fait et escript le procès des bulles de l'octroy fait au Roy nostre sire (Charles VI) par nostre

Saint Père le pape (Clément VII) de faire contribuer le clergié ès ditz cité et diocèse audit fait des aides. [Saffroy, nov. 1890].

Après le 9 déc. 1394. — Rôle des amendes et explois des eaux et forêts de la vicomté de Beaumont-le-Rogier, et des bois à tiers et dangier d'icelle vicomté faites et eschues devant Collard de Maillot, lieutenant, et Jean de Garencières, chev., seign. de Cransy, maître et enquêteur des eaux et forêts pour les terres autrefois possédées en Norm. par les rois de Navarre, Charles le Mauvais et Charles le Noble. [Saffroy, nov. 1890].

13 déc. 1395. — Attestation de Thomas Lours, lieutenant des réservations épiscopales en la vicomté de Valognes, et de Jean Lechieu, vicomte de Coutances, que Jean Davy, Richard le Cat, etc., ont déposé sous serment que le fief du Vast de Guill. de Virville, en Cotentin, est tenu de Guillemette Avenel, dame de Biart et de Nehou à cause de la baronnie dudit Nehou. [Saffroy, nov. 1890].

3 juin 1396. — Quittance des généraux conseillers des Aides à Michel du Sablon, receveur général, et à Jean de Mantes, receveur de Gisors, de la somme de 1000 l. t. baillées à la reine Blanche « pour don à elle fait par le Roy nostre sire à cause des aides qui ont cours en ses terres ». [Saffroy, nov. 1890].

15 sept. 1396. — Quittance de « frère Johan de la Couldre, prieur de Saint-Ouen de Brotonne, nommé l'Ermitage » à Jean le Lieur, vicomte du Pontautou et du Pont-Audemer, de 50 l., moitié d'une rente sur les fiefs et aumônes de cette vicomté. [Saffroy, nov. 1890].

Saint-Michel 1396. — État des boys, froueses et estocques

et demourans de ventes... vendus... par Jean de Carville, éc., verdier de la forêt de Conches. [Saffroy, nov. 1890].

1er fév. 1396. — Quittance de Jean Rocez à Jean Blandraps, receveur du diocèse d'Avranches, de l'aide « ordenée pour le mariage de dame Ysabel de France, royne d'Angleterre » de la somme de 12 l. t. pour avoir apporté d'Avranches à Paris la somme de 1500 l. t. [Saffroy, nov. 1890].

13 avril 1396. — Mandement des trésoriers de France au vicomte de Rouen de compter 100 francs aux frères Cordeliers de Rouen « de la vente des caables des arbres qui sont cheuz et versés à terre par la fortune du grant vent qui a esté nagueires en la forest de Roumare ». [Saffroy, nov. 1890].

26 avril 1397. — Quittance de Philippe Trenchefeu, de Saint-Souppière près Bayeux, à Laurent le Hallo, vicomte dudit Bayeux, de 12 l. t. pour 104 charretées de pierre de Basseneville employée pour réparer le moulin de la ville à Sables « ès mettes de la ferme d'Arguency ». [Saffroy, nov. 1890].

12 octobre 1397. — Quittance de l'abbesse et du couvent du « moustier nostre Dame de Lisieux à Guillaume de Longueil, vicomte d'Auge, de 100 s. t. » pour une rente sur la vicomté dud. Lisieux. [Saffroy, nov. 1890].

14 avril 1399. — Mandement de Guillaume le Dyacre, vicomte de Falaise, au sergent de Thury-Harcourt, de faire crier par trois dimanches, à yssue de messe, une terre sise en la paroisse de Martigny, appartenant au roi, et sera mise aux enchères aux prochaines assises de Falaise. [Saffroy, nov. 1890].

Mai 1399. — Mandement de Jean, sr de Saint-Saulieu et d'Erquery, chev., chambellan du Roi, bailli de Caux, au

vicomte de Neuchatel et d'Arques, de compter 22 l. t. à Jaquet Gouvyon, Colin Beaujustice, Jean de Bertheville, Jeannin Polet et un valet qui, sur deux chevaux, ont amené de Caudebec au châtelet de Paris, Pierre le Galant et Perrinet Rosquet, serviteurs et familiers de Jean de Cayen, seign. de Vimes, détenus audit lieu de Caudebec. [Saffroy, nov. 1890].

Janvier 1400. — Etat des rentes du domaine d'Alençon, devenues irrecouvrables par suite de la guerre. [Charavay, 20 fév. 1890].

3 janvier 1401. — Mandement de Charles VI, roi de France, affin que les 500 francs d'or qu'il a reçus comptant de Gauthier de Vesinc, receveur des Aides à Arques, par les mains de J. Foucault, son valet de chambre et garde des deniers de ses officiers, soient portés à l'état du receveur. [Saffroy, mars 1890].

Saint-Sauveur-Landelin (Manche), 17 juillet 1406. — Etat des frais de l'exécution de Guillaume Collet, de Courtot-en-Bretagne, pendu à St-Sauveur-Landelin, le 30 mars 1406, par le bourreau d'Avranches. [Charavay, juin 1890].

23 juin 1409. — Mandement des généraux conseillers des Aides à Robert d'Oyssel, receveur de Sécz, de compter 13 l. t. à son clerc Regnault de Vaucelles qui a transporté à Paris 200 l. t. « pour le fait de Galles », c'est-à-dire pour soutenir Owen Glendowr contre Henri IV de Lancastre. [Saffroy, nov. 1890].

Vire, 16 juillet 1410. — Procès-verbal de la visite des réparations faites au château de Vire et son manoir et cohue de Vacy (Vassy). [Charavay, juin 1890].

24 septembre 1410. — Quittance de Pierre des Essarts, grand bouteiller de France, prévôt de Paris (décapité en 1413), gouverneur des Aides, à Robert des Marquez, receveur de

Rouen, de 2,000 l, t. empruntées aux élus et versées aux mains d'Alexandre Boursier, receveur général. [Saffroy, nov. 1890].

19 juin 1411. — Mandement de Charles VI aux généraux conseillers des Aides, de délivrer 100 francs d'or à Perrin Perrinet, dit le Lièvre, son valet de chambre, par les mains du receveur général, Alexandre le Boursier. [Saffroy, nov. 1890].

29 oct. 1411. — Quittance de Jean Cuffe et sa femme Jeanne, demeurant à Hodeng-au-Bosc, agissant pour feu Jean Carrel, à Jean Germe, vicomte d'Arques, de 19 l. 12 s. 6 d. t. pour fourniture de tuiles « emploiés tant à la halle aux draps que en celle de la leyne d'icelle ville dud. Neufchastel », aussi au château dud. lieu. [Saffroy, nov. 1890].

9 octobre 1413. — Quittance du doyen et du chapitre de l'église de Rouen, à Henry le Cat, vicomte de Gournay-en-Bray, de 40 s. t., terme d'une rente sur sa vicomté. En notre chapitre, signé *G. Galteri.* [Saffroy, nov. 1890].

7 décembre 1413. — Mandement des généraux conseillers des Aides à Pierre d'Espaigne, receveur de Coutances, de compter 20 l. t. au chevaucheur Colin Perrot, pour avoir porté à Gisors, Rouen, Arques, Montivilliers, Lisieux, Caen, Bayeux, Coutances, Avranches, Séez, Evreux, Mantes, « certaines lettres closes et patentées du Roy, aux receveurs et grénetiers desdits lieux ». — Quittance du chevaucheur. [Saffroy, nov. 1890].

Rouen, 8 août 1416. — Allocation par Raoul de Gaucourt, seigneur de Maisons-sur-Seine, bailli de Rouen, au vicomte de Pont-de-l'Arche et à ses gens, de 4 l. 15 s. pour avoir admené dud. lieu du Pont-de-l'Arche ès prisons du Roy à Rouen, Huet de Lamare, soupçonné d'avoir efforcé à Évreux

une jeune femme et rompu les prisons dudit lieu d'Évreux où il avoit esté mis pour le dit cas ». [Charavay, avril 1890].

20 janvier 1423. — Quittance de Michel « humble abbé de Nostre-Dame du Vou jouxte Cesarbourg » à Guillaume Girot, vicomte de ce lieu, de 6 l. 13 s. 11 d., poitevine et demie tournoise, valeur de dîmes sur les forêts de Brix, le moulin de Quiquempoît, les Essarts de Rabey, les moulins de Valognes. [Saffroy, nov. 1890].

Avril 1423. — Mandement de Jean, duc de Bedford, régent de France, à Hémon de Belkanap, trésorier général en France et Normandie, de compter 15 s. t. par jour à son fauconnier Jean Gernoim, pour les frais et despens de lui, de six varlés faulconniers et pour la pasture de seize oyseaulx. — Mandement exécutoire de Hémon Belkanap, trésorier, à Pierre Sureau, receveur. [Saffroy, nov. 1890].

15 janvier 1424. — Décharge à Richart Heimbourg, vicomte d'Argentan, de 80 l., 4 s. 2 d. t., baillés à Thomas Rampston, capitaine dud. Argentan, sur l'aide de 200,000 l. t. octroyées au roi Henri VI, par les États de Normandie, assemblés à Caen en décembre 1423 [Saffroy, nov. 1890].

4 octobre 1425. — Amendes des assises de Rouen et de l'extraordinaire du bailliage de Rouen et des maistiers, taxées par Jean Salvain, chevalier, bailli de Rouen. [Saffroy, nov. 1890].

Falaise, 17 juin 1426. — Quittance de Perrin le Goullu au vicomte de Falaise, de 20 s. t. pour avoir porté à Saint-Pierre-sur-Dives un mandement au bailli de Caen, daté du 11 avril 1426, ordonnant aux nobles anglais et normands de prendre les armes pour se mettre en marche sous les ordres du comte de Salisbury, probablement contre le connétable de Richemont. [Charavay, mars 1890].

Vers 1430. — Lettre du lieutenant, du capitaine et des conseillers de Dieppe au receveur de la ville, qu'il paie à Robert le Bouteiller, maçon, 15 l. t. pour avoir reprissé la muraille pour soutenir le rempart de terre que l'on fait audit lieu. [Saffroy, nov. 1890].

Rouen, 19 août 1431. — Mandement de Henri VI à son cousin le comte Salisbury, d'entretenir « ensemble sur les champs devant Louviers tous les hommes d'armes et de trait de vostre charge et retenue jusques à ce que la ville dudit Louviers soit pleinement mise en nostre subjeccion et obéissance ». [Saffroy, nov. 1890].

18 et 21 novembre 1437. — Mandement de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, aux grénetiers de Rouen de payer aux marchands le droit sur le sel qu'ils entreposent en son grenier. — Les gens des comptes ordonnent de vendre le sel 36 l. t. le muid ; on fera exception pour le sel de Beaudouin Eudes, à qui une batelée a été enlevée. [Saffroy, nov. 1890].

6 décembre 1439. — Monstre des hommes d'armes et archiers d'Argentan aux ordres de Richard Harington, capitaine anglais; parmi les écuyers : Gilbert et Elix Radcliff, Rawland Standisch, etc. [Saffroy, nov. 1890].

Rouen, 26 janvier 1439. — Mandement du roi Henri VI, ordonnant de payer le dernier quartier de ses gages à Foukes Eyton, escuyer, capitaine de Caudebec; avec mandement exécutoire des trésoriers généraux au receveur général Pierre Baille. [Charavay, avril 1890].

17 février 1439, Bernay. — Monstre de VI lances à cheval et XVIII archiers de la garnison d'Essay (Orne), du nombre de III^c lances, et les archers des garnisons et retenues de Normandie ordonnez servir le Roy n^re sire soubz mons^r le comte

de Sommerset au recouvrement de certaines places. [Saffroy, nov. 1890].

Rouen, 31 mars 1440. — Mandement des trésoriers généraux des finances au receveur Pierre Baille de bailler 6 l. 13 s. 4 d. t. à Guill. Hycling, contrôleur des ordonnances, qui a mené des maçons et charpentiers au siège de la forteresse de Dangu, occupée par les Français et attaquée par le seign. de Faucomberge. [Saffroy, nov. 1890].

2 avril 1440. — Mandement par Henri VI, roi de France et d'Angleterre, affin que le sire de Faucomberge, gouverneur des places de Verneuil et d'Évreux, ayant continué un trimestre son commandement, reçoive ses gages de chevalier banneret à 20 lances à cheval, avec les archers. — [Saffroy, mars 1890].

Rouen, 6 juillet 1440. — Mandement de Henri VI, roi d'Angleterre, à Laurent Surreau, receveur « de certains nos deniers d'Angleterre par nous envoyez en nos paiz de France et Normandie », de délivrer, au vu du mandement de Jean Stanlawe, trésorier général en Normandie, ce qui paraîtra dû à Guillaume Poitou, chevalier, jadis capitaine de Creil (Oise). [Charavay, avril 1890].

25 septembre 1440. — Quittance signée de Simon Morhier, chevalier, conseiller du roi Henri VI, trésorier de France et Normandie, à Pierre Baille, receveur général, de 100 s. t. « en prest et paiement des gaiges des deux archiers, qui ne sont de garnisons ou autres retenues, mis et ordonnez par mon^r le comte de Dorset, pour servir le roy nostre sire soubz nous au siège ordonné estre mis et tenu par mondit sgr le comte devant la ville de Harefleu. [Saffroy, nov. 1890].

8 août 1441. — Par devant les élus de Rouen pour les Aides de la guerre, Colin de Préaux, G. le Cauchois, prévôts des

ouvriers monnoiers, Etienne Marcel, Robin de Houppeville, Colin Toustain, etc., ouvriers monnoiers, confessent qu'en exécution du traité passé entre eux et la ville au sujet des aides remplaçant la taille, ils se contentent de la moitié desdites impositions et de leurs provisions. [Saffroy, nov. 1890].

18 décembre 1442. — Jean Talbot, comte de Shrewsbury, maréchal de France pour Henri VI, reconnaît avoir reçu du receveur de Normandie 361 l. t. pour prest et paiement des gages et regards de 6 hommes d'armes à cheval et 6 archers commis à la garde de Gaillard (Château-Gaillard), faisant partie de six vingts lances à cheval et des archers de sa revenue tant pour la conduite de sa personne que pour le service du roi en plaine et qui ont passé revue audit Gaillard. [Saffroy, mars 1890].

Caen, 4 juin 1443. — Attestation par Jean de Semilly, receveur général des bailliages de Caen et Cotentin, pour le roi d'Angleterre Henri VI, de l'envoi de son fils Philippin de Semilly, à Rouen, pour « porter certaine somme de deniers qu'il convenoit pour le paiement et entretènement des gens d'armes et de trait des garnisons desdits bailliages estans en l'armée devant Dieppe », alors bloqué par les Anglais (de nov. 1442 à sept. 1443). [Charavay, juin 1890].

22 avril 1444. — Rôle du fouage de la paroisse de Cric-sur-Mer pour l'année 1440, attesté par Pierre du Quesne, seign. de Pont-de-l'Arche, de la branche du Bochers. [Saffroy, nov. 1890].

Rouen, 20 novembre 1444. — Mandement du roi Henri VI, rendu sur l'avis de Richard, duc d'York, à ses trésoriers généraux de finances, de délivrer 4 l. t. par jour de voyage à Nicolas Molineux, maître de la Chambre des Comptes qui se

rend de Vernon à Rouen « pour convertir, communiquer et appointer sur aucunes matières et besognes touchant le bien de nous et de noz peuple et subgiez de France et de Normandie avec aucuns commis et depputez de la partie de nostre oncle de France (Ch. VII). » [Charavay, avril 1890].

16 janvier 1457. — Ordre de payer à Jamet le Saige, receveur des Aides en Normandie, la somme de 50 l. pour partie de sa pension. [Charavay, juin 1890].

4 mars 1471 (1472). — Décharge par Charles, comte du Maine et de Mortain, frère de René d'Anjou, au receveur de l'élection de Vire et Condé-sur-Noireau, de 570 l. t., complément de 6,000 l. données par Louis XI audit comte du Maine par pension. [Charavay, fév. 1890].

1484. — Louis, bastard de Bourbon, amiral de France, comte de Roussillon (Dauphiné) et de Roussillon en Roussillon, de Ligny en Barrois. (Copie d'une sentence de l'échiquier de Rouen, délivrée par les tabellions de Montebourg, contre Guillaume d'Anneville, concernant —). [Saffroy, mars 1890].

15 octobre 1491. — Ordre de délivrer quittance au receveur des élections d'Avranches et de Mortain de 600 l. t., moitié de la pension d'Eustache de Montberon, vicomte d'Aunay et de Mathas, baron de Maulévrier. [Charavay, juin 1890].

1500 à 1822. — Recueil de pièces ms., minutes et originaux, environ 2,000 pièces, en 16 vol. in-fol. (collection de M. Beuselin, notaire, chef du présidial et de M. Dupont, juge, tous les deux des Andelys). On y trouve notamment : le registre des tailles des Andelys et communes environnantes de 1672 à 1691 ; — le registre de la paroisse de Sainte-Marie, de 1719 à 1772 ; — le cueilloir des rentes de Perriers ; — jugements, arrêtés, suppliques, saisies dans les

communautés, états de la garde nationale, inventaire des fusils et armes des particuliers, état des prisons, listes de souscriptions pour les défenseurs de la patrie, etc., etc. [Mathias, déc. 1890].

2 mai 1544. — Quittance donnée par Charles d'Artois, comte d'Eu, en sa qualité de seigneur de Saint-Valery-sur-Somme et de Houdain, à Pierre Jobert, receveur général en Normandie, de 800 livres tournois, auxquels il a droit annuellement sur le grenier à sel de Neufchâtel-en-Bray. [Charavay, mai 1890].

1586. — Acte passé au nom du lieutenant du siège de justice de Cany, au sujet d'un colombier dont on contestait le droit à Mathieu Duthuit. [Charavay, mars 1890].

1594. — Quittance datée du camp devant Honfleur, 5 juin 1594, de Jean Duquesne, dict Marebro, capitaine d'une compagnie de gens de guerre de l'armée de Monseigneur le duc de Montpensier pour la solde de ses soldats. — [Voisin, catal. n° 91].

1597. — Lettres patentes de Henri IV fixant le rôle des taxes dont l'exécution est confiée à François Lambert, sieur d'Herbigny, lieutenant du bailli de douane à Rouen. [Alex. More, juillet 1890].

1598. — Constitution de rente en faveur de Jean Girard, payeur des gages du Parlement de Rouen. La rente est assise sur Maricourt, Serifontaine et autres terres du bailliage de Senlis. [Charavay, avril 1890].

Paris, 7 décembre 1607. — Bail pour six ans des rentes domaniales de la vicomté d'Orbec (aliénées par le roi Henri IV au profit du maréchal de Montluc et de sa femme Diane d'Estrées, sœur de la belle Gabrielle), aux mains de

Catherine Le Nourry, agissant pour son mari Tiret. [Charavay, mars 1890].

Paris, 4 juillet 1611. — Acte de vente par Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux, à Alexandre de la Guesle, marquis d'O. [Charavay, mars 1890].

Paris, 17 septembre 1611. — Procuration par Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux, à Robert du Breuil, écuyer, seigneur de Puisautran, comme son fondé de pouvoirs, pour s'entendre au sujet d'une constitution de rente avec Charles d'Angennes, chevalier, seigneur du Fargis, ambassadeur d'Espagne, son neveu. [Charavay, fév. 1890].

Dieppe, 21 juillet 1628. — Lettre du duc de Longueville (Henri II, d'Orléans), gouverneur de Normandie, au comte de Croisy, l'invitant à tenir son régiment prêt à résister aux Anglais qui pourraient tenter de débarquer en Normandie. [Charavay, fév. 1890].

S. d. [v. 1650]. — Lettre des officiers du roi à Coutances au duc de Longueville, le priant de faire établir en cette ville un bureau de recette où ils puissent verser la finance de leur droit annuel. [Saffroy, 1890].

1651. — Lettre du roi au duc de Longueville, lui commandant de se transporter en Normandie et d'être vigilant à l'égard des factieux. [Saffroy, 1890].

1658. — Brevet de joueur de flûte de la chambre du roi accordé à Pierre Pioche. [Alex. More, juillet 1890].

13 février 1662, Caen. — Lettre de Daniel Huet à Ménard. Il le félicite d'imprimer aussi rapidement Diogène Laerce : « Depuis qu'on se mesle de faire des livres, on n'en avait jamais fait de la manière dont vous vous y prenez de composer à mesure qu'on imprime et de composer avec succès ».

Il a écrit sur la mort du jésuite Mambrun une élégie qui sera insérée dans un recueil de Monmor, en souvenir de cet écrivain : « Ne ferez-vous rien sur ce sujet; vous estiez des amis du deffunt ». Le *Thucydide*, de d'Abancourt, lui semble un bel ouvrage ; il se plaint des critiques injustes que lui adresse M. de Villeloin, dans son livre du *Poème épique*. Il ajoute en terminant : « Je vous demande un compliment pour Mme de la Fayeste et pour Mlle de Scudéri ». [Charavay, fév. 1890].

1666. — Mandement du roi enjoignant à la Cour des Monnayes de Rouen d'y recevoir Guillaume Périer en sa qualité de monoyeur du serment de France, et en vertu des lettres patentes dont il fut pourvu en 1658. — [Saffroy, nov. 1890].

1668. — Projet de dessèchement des terrains inondés de Normandie, deux pièces signées d'Antoine, duc de Gramont Toulongeon. [Alex. More, juillet 1890].

Marly, avril 1711. — Lettre contenant pour Morphy, d'Irlande, l'autorisation d'entrer à Rouen ou Bordeaux 500 peaux de veau corroyées et 10 balles de laine. [Saffroy, mars 1890].

1711 (?). — État du royaume de France. Manuscrit de 699 pages in-4. (Sous forme de lettres l'auteur enseigne l'histoire de France gouvernementale et administrative. Titres de quelques chapitres : Des parlements et de la manière dont Charlemagne les assemblait. — Institution de la chevalerie. — États Généraux. — Règlements sur les monnaies sous Philippe-le-Bel, etc.).

Ce ms. porte la date de 1711. Une note qui se trouve sur le faux-titre semblerait indiquer que l'auteur est Mgr d'Aubigné, archevêque de Rouen. [Mathias, déc. 1890].

1722-1736. — Etat des cerfs pris ou manqués, années par

années (registre des chasses aux cerfs des équipages des princes des Dombes et du comté d'Eu). [Baillieu, fév. 1890].

Fontainebleau, 19 oct. 1746. — Brevet de maréchal de France du duc François d'Harcourt, contenant ses titres et ses campagnes. [Charavay, mars 1890].

Rouen, 26 février 1765. — Lettre de Miroménil : détails sur l'agitation de la populace de Cherbourg, au sujet de la libre circulation des grains ; 124 personnes devraient être enfermées dans les prisons du département. Le pape a réprouvé par brefs deux mandements des évêques d'Alais et d'Angers. Le Parlement de Bretagne a condamné au feu les remontrances du Parlement de Rouen, du 9 août 1764, etc. [Charavay, avril 1890].

Rouen, 26 octobre 1775. — Lettre d'Haillet de Couronne ; il entretient Oberlin, de Strasbourg, des livres nouveaux qui vont paraître en Normandie et lui donne des détails sur la bibliothèque, dont il prépare le catalogue raisonné et qu'il lèguera probablement à la ville de Rouen. [Charavay, mars 1890].

1782, 1783 et 1784. — États de la capitation présentés au conseil du roi par M. Oursin de Monchevrel, receveur général des finances de la Généralité de Caen pour les années 1782, 1783 et 1784.

(Ces états sont signés du roi et des ministres Lambert, de Lamoignon, de Calonne, de Miroménil, de Vergennes, etc.).

P. L. V.

III

TROUBLES EN 1725 A ROUEN

La lettre suivante, dont l'original se trouve dans le chartrier du château de Frontebosc-Limésy, appartenant à Mme la comtesse de Bagneux, donne quelques renseignements sur un mouvement populaire qui éclata à Rouen en juillet 1725. Écrite par un témoin oculaire, Nicolas Le Masson, seigneur d'Estennemare, conseiller à la Cour des Comptes, à M. de Frontebosc, elle fournit aussi un renseignement relatif à la reconstruction de l'ancienne église de Limésy, paroisse où MM. de Frontebosc et d'Estennemare possédaient des fiefs importants.

Le fief d'*Estennemare,* appelé aussi *Pelletot dit Limesy* était un demi-fief de haubert, relevant de la baronnie d'Esneval, ayant droit de motte, de chapelle et de colombier, édifié d'un joli château en pierre et briques, datant des premières années du XVIIe siècle, augmenté de deux pavillons au XVIIIe, que M. d'Estennemare avait acheté par acte du 21 décembre 1710 et par le prix de 63,000 livres, des héritiers maternels de Catherine de Bouquetot, épouse de Jacques du Fay, comte de Maulévrier.

Pendant le XVe et le XVIe, cette terre avait appartenu à la famille de Croismare et était entrée dans la famille du Fay par l'acquisition qu'en fit, le 16 février 1596, Anne du Mouchel, veuve d'Adrien de Croismare, premier président en la Cour des Aides, et femme, en premières noces, de Jehan du Fay, conseiller au Parlement de Rouen.

Les du Fay paraissent avoir affectionné cette propriété, dont ils mirent souvent le nom en première ligne, dans

l'énumération de leurs nombreux domaines, et nous sommes portés à croire que le château dut être construit par Anne du Mouchel.

Quant à M. de Frontebosc, dont le fief, relevant directement du roi, donnait droit au patronage honoraire de Limésy, ce devait être à cette époque, François Toustain, marié le 16 mai 1690 à Elisabeth Le Roux, sœur du baron de Bourgtheroulde, et qui mourut à Rouen le 9 juin 1727, à l'âge de quatre-vingt-sept ans; son corps fut reporté à Limésy.

Sa famille possédait Frontebosc depuis le milieu du XVIe siècle, par suite d'une alliance avec les Gouel de Poville.

Cte D'ESTAINTOT.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous envoyer le procès-verbal du sieur Le François architecte. Je vous prie d'avoir la bonté de l'examiner et de faire attention s'il n'y a rien qui puisse nous blesser et si on n'y a rien obmis. Je l'ai porté chez M^r l'Intendant avec une requeste pour avoir une ordonnance affin d'obliger Le Brument à réédifier notre nef conformément au procès verbal, mais comme il est arrivé dimanche dernier une espece de sedition (1) à cause du pain qui est fort cher et encore plus rare M^r l'Intendant qui est occupé à y mettre ordre ne me l'a pu expedier sur le champ parce qu'il allait monter en carosse à ce sujet et m'a promis de me la faire expédier. Vous goustez à la campagne les douceurs de la vie pendant qu'en cette ville nous sommes tous les jours exposés à une populace mutinée qui ne sçaurait voir nos equipages

(1) V. N. PÉRIAUX, *Histoire de la ville de Rouen*, p. 536.

qu'elle ne dise hauttement derrière nous que c'est nous autres qui sommes causes de la cherté du pain. M. de Luxembourg quelque bon qu'il soit en a été attaqué dans le moment qu'il allait chez Mr le premier president pour chercher a rendre le pain plus commun et a meilleur marché et a pensé d'etre bien blessé a coups de pierre, mais ayant pris le parti de descendre de son carrosse cela a un peu appaisé le peuple. On a sur le champ fait mettre la bourgeoisie sous les armes affin de prevenir un pareil accident. On a fait une visite tres exacte chez les personnes soupçonnées d'avoir des bleds et il s'est meme trouvé quelques personnes qui ont été pillées pour avoir refusé laumosne a un pauvre en lui reprochant qu'il était yvre comme c'était la vérité. La sedition est si fort enracinée parmy le peuple qui n'a ni pain ni ouvrage qu'on a bien de de la peine à le contenir. Une partie meme au nombre de cent cinquante personnes avaient sorti de la ville et s'etaient logés dans une ferme appartenante aux Chartreux sur la montaigne Ste Catherine ou ils vivaient a discretion. Le pauvre fermier n'osoit encore s'en plaindre mais cela ayant été sçu, on envoya hier au soir la marcchaussée qui les fit desloger et rentrer dans la ville. Quand cela sera un peu plus tranquillisé et que notre requeste sera repondüe j'auray l'honneur de vous le mander et de vous assurer de la consideration particuliere avec laquelle j'ay l'honneur d'estre

Monsieur

Votre tres humble et très obéissant serviteur.

D'ESTENNEMARE

Ce 10 juillet 1725.

A Monsieur
Monsieur de Frontebosc en sa terre
à Frontebosc.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenues à Rouen

DANS L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

SÉANCE DU LUNDI 13 AVRIL 1891

Présidence de M. Bouquet, vice-président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *La cathédrale de Seez, lettre à M. Eug. de Beaurepaire,* et *Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en 1889*, brochures par L. Régnier ; *Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Caen,* 1889-1890 ; *Journal des savants*, janvier et février 1891 ; *Revue historique*, mars-avril 1891 ; *Annuaire des Bibliothèques et des Archives pour 1891 ; Bulletin des Bibliothèques et des Archives*, année 1889.

Est proclamé membre de la Société : M. Paul Massif

(n° 488), libraire à Caen, présenté par MM. Emile Travers et Le Bouteiller.

Le Secrétaire a informé M. Tardif des résolutions prises par le Conseil dans sa dernière séance : M. Tardif a répondu aussitôt, et l'accord intervenu permet d'espérer qu'il pourra bientôt être procédé au tirage des quinze premières feuilles du Tome II des *Coutumiers*.

M. Félix entretient le Conseil de son projet de publication de l'inventaire de Pierre Surreau : son travail n'est pas encore assez avancé pour qu'il puisse faire une proposition ferme, mais dès maintenant il espère réunir la matière d'un volume susceptible d'être agréé.

SÉANCE DU LUNDI 4 MAI 1891.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Numismatique de la France*, par A. de Barthélemy *(Instructions du Comité des Travaux hist. et scient.); Bulletin de la Soc. Hist. et archéol. de l'Orne*, t. X, n° 1 ; *Société jersiaise*, 16e *bulletin annuel*, et *Documents relatifs aux îles de la Manche*, etc., 1205-1327, par F.-H. Barreau et H.-M. Godfray (public. de la Société.)

Le Conseil a la douleur d'enregistrer la mort de plusieurs des membres les plus distingués de la Société : MM. Pouyer-Quertier, ancien sénateur et ancien ministre, qui lui appartenait depuis sa fondation, le Rév. S.-S. Lewis, membre du Corpus Christi college de Cambridge, et Chéruel, de l'Institut de France. Les travaux de M. Chéruel, relatifs soit à l'histoire de la Normandie, soit à l'histoire générale,

l'ont placé au rang des historiens contemporains les plus éminents. Le Conseil émet le vœu qu'une notice biographique lui soit consacrée et qu'il en soit donné lecture dans la prochaine assemblée générale.

Le volume des *Mélanges* est distribué aux membres présents.

Il est décidé que l'Assemblée générale se tiendra à l'époque ordinaire prévue par les statuts; la date exacte en sera ultérieurement fixée. L'état des publications en préparation permet d'espérer que dans cette séance pourront être distribués le 1er volume des *Œuvres de Blondel* et le volume des *Cahiers des États sous Charles IX*. Au fascicule relatif aux États de 1655, dont le tirage à part a été précédemment adopté, et qui sera distribué le même jour, sera ajouté un carton contenant un document nouveau relatif aux États sous Henri III, dont le Conseil vote l'impression.

Est renvoyé à l'examen d'une Commission un manuscrit de l'État des Fiefs de Caux de 1503, annoté et prêt pour l'impression, communiqué par M. Beaucousin.

SÉANCE DU LUNDI 1er JUIN 1891.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Journal des Savants*, mars et avril 1891.

Le Conseil apprend avec regret la mort de l'un des membres de la Société, M. Mie-Keittinger, de Montpellier.

M. le Président annonce que M. Laffleur de Kermaingant, membre de la Société, auteur de publications importantes, le *Cartulaire de l'Abbaye du Tréport*, les *Lettres de Henri IV au comte de la Rochepot, ambassadeur en Espagne, etc.*, a accepté la présidence d'honneur de la prochaine assemblée générale qui lui a été offerte au nom du Conseil.

M. Bouquet fait connaître qu'il veut bien se charger de rédiger une notice biographique sur M. Chéruel; cette notice sera lue dans la même séance.

M. Gravier communique l'état des finances de la Société. La situation est des plus satisfaisantes.

Sont nommés membres de la Commission des comptes : MM. Héron, Huet et le comte d'Estaintot.

Sont renvoyés à une commission l'*Inventaire de P. Surreau* et autres documents, préparés pour l'impression et communiqués par M. Félix.

M. le comte d'Estaintot expose, en ce qui concerne l'*État des Fiefs de Caux* dont le projet de publication a été confié précédemment à l'examen d'une commission, qu'il existe plusieurs copies de ce document, que l'une d'elles, conservée à la Bibliothèque nationale, fait partie d'un état, par baillages, des fiefs de toute la province de Normandie, qu'il y aurait lieu d'étendre la publication, dont il s'agit présentement, aux deux bailliages de Rouen et de Caux, qui appartiennent à une même région; que l'exemple ainsi donné pourrait trouver des imitateurs parmi les membres de la Société possédant une connaissance particulière des autres parties de la province, et qu'ainsi la Société pourrait publier un jour l'état des fiefs pour toute la Normandie. En

ce qui le concerne, M. d'Estaintot met à la disposition de ses confrères sa copie et toutes les notes qu'il a pu recueillir sur les fiefs des bailliages de Rouen et de Caux.

La proposition est renvoyée à l'examen de la Commission et sera soumise à M. Beaucousin.

II

LETTRES DE CONDOLÉANCE
adressées à
M. HUE DE MIROMESNIL
à l'occasion de la suppression du
PARLEMENT DE NORMANDIE
(14 Sept. 1771)

INTRODUCTION

On sait quelle émotion causa dans notre province la nouvelle de la suppression du Parlement de Normandie par le chancelier Maupeou, suivie de l'exil en leurs terres du premier président Armand-Thomas Hue de Miromesnil et de tous les autres membres de la célèbre compagnie.

De toutes parts s'élevèrent des protestations énergiques contre cet imprudent coup d'état, émanant d'une autorité sans appui comme sans prestige, et qui n'abusait de sa force que parce qu'elle sentait sa faiblesse. La plupart des corps constitués, à commencer par les municipalités, se firent l'écho des regrets populaires; tandis que le plus grand nombre des officiers de justice, y compris les gens du roy, s'empressaient d'adresser des lettres, soit de sympathique adhésion, soit même de félicitation, à M. de Miromesnil, pour son attitude énergique et sa fermeté à défendre les droits de la Cour suprême.

Ce sont quelques-unes de ces lettres, tombées entre nos mains par un hasard heureux, que nous publions aujour-

d'hui, comme autant de témoins de l'impression produite par la mesure de rigueur qui compromit si gravement la cause de la Royauté.

M. de Miromesnil s'était montré très sensible à ces marques de sympathie, comme le prouve le soin qu'il prit de conserver ces épîtres, après les avoir revêtues d'annotations autographes que nous reproduirons en caractères italiques. Le plus grand nombre de ces annotations n'ont pour but que de spécifier la qualité du signataire par les fonctions qu'il remplissait; mais il en est aussi d'une portée plus grande : une d'entre elles surtout, placée en tête de la lettre la plus obséquieuse de style, la plus cérémonieuse de forme (c'est la seule qui soit écrite sur du papier doré sur tranche), éclate comme un coup de fouet, cinglant en pleine figure celui qui se l'est attirée : « *Traître !* écrit M. de Miromesnil, *il est entré doïen du Conseil supérieur !* »

Si quelques-unes de ces lettres affectent dans leur allure quelque chose de cérémonieux et par suite d'un peu froid ; si d'autres portent trop l'empreinte d'inquiétudes personnelles, qui laissent percer l'égoïsme cherchant à se dissimuler sous le couvert du bien public ; le plus grand nombre ne laissent aucun doute sur l'estime profonde et l'affection sincère que le Premier Président avait su se conquérir. Plusieurs sont d'ailleurs remarquables par leur forme littéraire, par la délicatesse ou par l'énergie des pensées qu'elles expriment en termes heureux ; plusieurs vont jusqu'à l'éloquence, et, dans la plupart, on respire un dévouement dont la sincérité est tout à fait incontestable ; on sent qu'elles émanent de magistrats intègres, dont la valeur intellec-

tuelle et morale est à la hauteur des événements dont leur chef est victime et qui les frappent eux-mêmes. A tous ces titres elles nous ont paru dignes d'être présentées au public, pour lequel elles n'étaient point faites.

Nous avons cru devoir y joindre un certain nombre de notes ayant pour but, soit de fixer les dates, soit d'éclaircir les événements auxquels nos pièces font allusion, soit d'établir l'identité des personnages dont elles émanent : beaucoup de ces renseignements, ceux principalement qui concernent les officiers du Parlement ou les membres de son barreau, nous ont été communiqués par notre érudit confrère, M. le conseiller Félix, dont nous nous empressons de reconnaître ici l'obligeance et la compétence.

A notre ami M. Edouard Pelay, fondateur de la Société rouennaise de Bibliophiles, nous devons copie de la lettre du Maire et des Echevins de Rouen. Cette pièce nous a paru le complément naturel des lettres qui font l'objet de la présente publication.

C'est dans des paniers à lessive, relégués depuis longtemps dans les combles d'un vieux château, laissé désert presque toute l'année, qu'une circonstance fortuite nous fit un jour rencontrer (il y a de cela vingt ans) cette correspondance, perdue au milieu d'un amas de pièces à l'aspect documentaire, mêlées à de vieux Mercures dépareillés et déreliés, à des fragments de Gazettes, à de vieux débris de tentures, à des enveloppes de liasses éventrées, etc., etc.

La domesticité puisait librement dans ce tas pour ses

besoins les plus vulgaires : ce ne fut pas cependant sans quelque difficulté que nous obtînmes la permission d'emporter, comme souvenir de notre visite en ces lieux, un assez mince rouleau de papiers pris au hasard, ou, pour mieux dire, pêchés à l'aventure, au milieu de ces épaves. Quelques mois seulement après notre passage, les Prussiens heurtaient de la crosse à la porte du vieux manoir, enfonçaient les portes des chambres, fouillaient les greniers et les caves ; et lorsqu'après l'invasion nous demandâmes ce qu'étaient devenus ces fameux paniers à lessive, qu'on nous avait à peine permis de regarder, nous apprîmes que leur contenu avait servi tout entier à entretenir les feux ou les pipes des envahisseurs.

Hélas ! qui nous dira combien de documents précieux pour l'histoire locale, jalousement défendus contre la curiosité de travailleurs qui les respecteraient parce qu'ils en savent la valeur, sont ainsi abandonnés à la merci de valets ignorants, d'hommes de peine insoucieux, de servantes indifférentes, et périssent, tristes victimes de l'apathie de leurs propriétaires trop négligents pour se donner la peine d'assurer leur conservation, trop peu instruits pour les apprécier, trop paresseux pour les étudier, mais en même temps trop orgueilleux pour en permettre la communication à ceux qui voudraient en tirer, même à l'honneur de leurs vieilles familles, le parti qu'ils n'en tirent pas.

Dans le seul pays de Caux nous pourrions, pour notre part, citer au moins trois riches dépôts d'archives abandonnés dans des pièces délabrées à la merci des rongeurs,

exposés à la poussière sur des meubles vermoulus, ou moisissant dans des armoires humides, dont les clefs rouillent sur les serrures ; livrées à l'indiscrétion du premier passant venu, mais dont la communication est refusée impitoyablement à tout homme assez consciencieux qui s'avise imprudemment d'en demander l'accès au maître.

Puissent les efforts de la Société de l'Histoire de Normandie populariser assez le goût des études historiques dans notre chère province pour qu'on cesse d'y constater des pertes si regrettables, des spectacles si affligeants.

L'Abbé SAUVAGE.

LETTRES DE CONDOLÉANCE A M. DE MIROMESNIL

I

A Saint-Georges (1), le 28 septembre 1771.

Monsieur,

Le malheur public est grand, votre perte y met le comble. Mes peines particulières ne m'ont point empêché de partager vivement toutte la douleur qu'elle a causé et les sentimens que tant de grandeur d'âme et de fermeté ont inspiré.

Je vous admirois, Monsieur; je vous révère, et mes vœux les plus ardens seront toujours pour vous revoir occuper une place où vous avés gagné tous les cœurs.

Ma femme, pénétrée de sensibilité, vous prie d'en recevoir

(1) Cette désignation est bien vague, car il y a plusieurs paroisses de Saint-Georges au diocèse de Rouen ou dans son voisinage. Nous ne saurions préciser celle d'où la lettre est datée.

les assurances sincères, ainsi que Madame Le Bret (1), à qui elle auroit bien voulu se permettre de la témoigner. Nous avons l'honneur de lui présenter nos respects, ainsi qu'à Monsieur Le Bret.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

RAIMBOULT (2),
Avocat.

II

Rouen, le 1 octobre 1771.

MONSIEUR,

Je n'ay pu, samedi (3), pénétrer jusqu'à vous pour vous présenter ma sensibilité de la perte de l'auguste Compagnie dont vous étiez le digne chef.

(1) Paul-Charles-Cardin LE BRET, second avocat général au Parlement de Rouen, en 1769, avait épousé l'une des filles de M. de Miromesnil.

Son attachement à son beau-père explique pourquoi, dans la mémorable séance du 27 septembre 1771, seul de tous les gens du Roy, il protesta publiquement par son attitude contre la lecture de l'édit de suppression du Parlement.

M. Lebret devint plus tard greffier en chef civil au Parlement de Paris.

Plus tard, lorsque le Premier Président, sauvé par le 9 thermidor de l'échafaud qui l'attendait, put se réfugier dans sa terre de Miromesnil, près Dieppe, M. Le Bret l'y suivit, consola sa vieillesse et lui ferma les yeux, le 18 thermidor an IV (16 juillet 1794).

(2) RAIMBOULT, Jacques-Romain, en 1771, était depuis vingt-sept ans inscrit au tableau de l'Ordre des Avocats au Parlement de Rouen : il y figurait encore en 1789.

(3) Le 1er octobre était un mardi. Ce fut donc un vendredi qu'eut lieu l'audience solennelle dans laquelle M. de Harcourt, gouverneur de la province, vint en personne requérir l'enregistrement de l'édit de sup-

La grandeur de votre âme a brillé dans tout son éclat, ce jour de douleur. Le public en est plein d'admiration, et vous rend l'hommage qu'il vous doit.

Je n'ay point été étonné comme les autres de la fermeté et de la noblesse de vos sentiments ; la confiance dont vous m'aviez honoré m'avoit mis dans la position de connoître l'excellence de vos vertus.

Un regret, Monsieur, pourroit m'occuper, et dont ma timidité naturelle est la cause. Je n'ay ozé, dans un temps heureux, vous faire plus souvent ma cour ; mais mon cœur n'en sentoit pas moins la nécessité de vous estre sincèrement attaché, et cette vérité y est gravée pour ne jamais s'en effacer.

Je vous supplie d'en recevoir l'assurance, ainsy que du profond respect avec lequel je seray toute ma vie,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

DUMEST (1),
Advocat, Sindic des Procureurs.

III

Ce 1er octobre 1771.
traitre
il est entré doyen du conseil supérieur
Officiers de justice de la Province
Avocats (2)

MONSIEUR,

J'ai deux sortes de compliments à vous présenter : l'un

pression du Parlement. On voit que le procureur Dumest n'avait guère tardé à venir rendre ses hommages au chef si regretté de la Magistrature ; mais M. de Miromesnil était déjà parti pour Bretteville.

(1) Nous ne savons rien de Dumest et nous le regrettons d'autant plus vivement que la délicatesse des sentiments exprimés au quatrième paragraphe de cette lettre lui fait le plus grand honneur.

(2) Cette note, si flétrissante pour celui qui en est l'objet, est toute en-

dont l'objet me contriste très sensiblement, en considérant la perte que nous faisons du Prince de notre auguste Sénat ; l'autre dont l'objet me ravit d'admiration, pour la magnanimité, la grandeur d'âme et la fermeté patriotique dont vous avés le courage de surmonter les disgraces par des sacrifices dignes des plus grands hommes pour la patrie.

Permettez que je perce la foule de vos admirateurs pour y joindre mes acclamations avec toute la province et encenser vos lauriers. Jouissez, Monsieur, de la gloire que vous vous êtes si justement acquise, au milieu des applaudissements qui en retentissent en tous lieux. Les expressions me manquent pour vous faire connoître jusqu'à quel point je m'y rends sensible et toute la part que j'y prends.

Je suis avec un très profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

CHAMBOR,
Lieutenant général du Bailliage de Beaumont le Roger.

tière de la main de M. de Miromesnil, comme du reste toutes les annotations imprimées ci-dessus ou ci-dessous en lettres italiques.

Celui-ci avait classé avec un soin particulier les lettres de condoléance qu'on lui avait adressées en 1771 ; c'est à ce classement que se rapporte le sous-titre : *Officiers de Justice de la Province. Avocats.*

Quant à l'épithète de « *Traître* », elle est d'autant plus méritée que la lettre de Chambort se distinguait parmi les autres par l'obséquiosité du style et par ses formes cérémonieuses : elle est seule, en effet, écrite sur un papier de luxe doré sur tranche.

C'est au Conseil supérieur de Bayeux que Michel de Chambort entra comme doyen. Il paraît avoir joué du reste dans tout le cours de sa carrière un rôle assez effacé, puisque, dans ses *Études sur l'administration de la Justice et l'organisation judiciaire en Basse-Normandie* (Bayeux, 1846, in-8°), M. Pezet ne s'est même pas souvenu de son titre de *Lieutenant général* et lui donne uniquement celui d'*Avocat à Coutances.*

IV

Tinchebray, ce 6 octobre 1771.

Monsieur,

C'est avec la plus vive douleur que j'apprends la suppression de l'auguste Compagnie du Parlement de Rouen. Cet évènement plonge tout le monde dans la consternation : trouvez bon que je vous en marque toute ma sensibilité ; elle est l'effet des sentiments qu'ont toujours inspiré son amour pour la justice, son zèle pour le bien de l'État et l'avantage du public. C'est en même temps pour vous témoigner que je n'oublierai jamais les marques que vous m'avez donné de votre bienveillance et le respect inviolable que je vous dois et avec lequel je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Du Chesnaye (1),
Procureur du Roy.

V

Monsieur,

Tous les citoyens vous rendent leurs hommages ; je dirais presque : tous les bons François, car je reçois des lettres de pays lointains qui contiennent vos justes éloges. C'est la Patrie qui vous témoigne sa reconnoissance ; elle ne mettra point en oubli vos services : le temps des surprises passera.

Permettez que je mêle ma voix à celle de tous mes citoyens et que je vous porte le tribut de mon admiration.

Sous Richelieu, il y eut un Miroménil qui ne voulut point souiller son âme en se prêtant à une commission meur-

(1) Ce personnage ne nous est pas connu, si ce n'est par l'annotation de M. de Miromesnil.

trière (1) : sous Maupeou, il y en a un, non moins illustre, qui a tout sacrifié plutôt que de concourir à la ruine de sa Patrie.

Vous avés à tous égards le mérite de la plus noble résistance; elle est pour nous tous un modèle de sagesse et de conduite et sera toujours pour moy le motif du plus inviolable et du plus respectueux attachement.

Je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

LE MAITRE,
Avocat au Parlement (2).

VI

A Rouen, ce 9 octobre 1771 (3).

MONSEIGNEUR,

Les grandes douleurs sont muettes et souvent ne se manifestent que par le cri du sentiment. Telle est la situation d'un

(1) Lors du procès de Cinq-Mars et de Thou, DIEL DE MIROMÉNIL avait noblement refusé de s'associer à la condamnation : c'était alors risquer sa tête. Mais ce n'était point un ancêtre direct du Premier Président, dont le nom patronymique était HUE.

(2) Pierre-Jacques LE MAITRE, inscrit depuis dix ans au tableau des Avocats au Parlement de Normandie, fut, lors de sa suppression, l'un de ses plus ardents et de ses plus énergiques défenseurs.

La belle rédaction de cette lettre fait honneur à son caractère, et les relations qu'elle accuse avec des « pays lointains » prouve l'estime dont il jouissait, même en dehors de la province.

(3) Cette lettre nous paraît n'avoir pas comme les autres un caractère personnel. Sa rédaction et le titre qui en accompagne la signature nous font croire qu'elle fut écrite au nom de l'ordre entier des Avocats au Parlement de Normandie.

ordre entier, qui vous est encore plus attaché par la plus tendre amitié que par le devoir et la reconnoissance.

Nous avions jusqu'à présent respecté en vous le parfait magistrat : le héros aujourd'hui enlève notre admiration ; mais, hélas! tristes refflections qui ne font qu'adjouter à nos pertes en les rendant communes à toute la nation.

Qu'il nous soit au moins permis, en attendant des temps plus heureux, de vous offrir pour homage nos regrets et nos larmes.

J'ay l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

FALAIZE,
Sindic de l'ordre des Avocats (1).

VII

A Paris, le 23 octobre 1771.

MONSIEUR,

Je fus hier consterné chez M. Huet, où une personne annonça que vous étiez exilé en Corse pour n'avoir pas voulu accepter la Première Présidence du Parlement de Paris. Nous n'avons pas donné une grande confiance à cette nouvelle, qui revolteroit notre Province et Paris, où l'on vous assigne unanimement la place qui vous est düe ; cepen-

(1) Claude FALAIZE avait déjà plus de quarante ans de pratique au moment de la suppression du Parlement de Normandie ; il avait été inscrit au Barreau en 1730.

D'humeur assez batailleuse, comme en témoigne la fameuse *Lettre d'une Demoiselle de Rouen à une Demoiselle de Caen sur l'affaire des Avocats au Parlement en Normandie* (s. l., 1744, 83 p.), le rôle d'opposant lui convenait à merveille ; aussi fut-il l'un des plus ardents adversaires du nouveau Conseil supérieur.

dant cette personne doit estre au courant (1), et, comme on craint de perdre ce qu'on aime, nous sommes ici plus affectés de ce sentiment que de la probabilité du fait. M. Huet, dont vous connoissez la vivacité et la franchise, vouloit écrire aujourd'huy à Rouen : je m'en suis chargé, ayant une occasion très sure.

On débite au surplus et on parle suivant le parti que l'intérest suit, et jamais la vérité ne fut si loin des faits (2)

Ce que je sçais très bien et ce qui m'étonne, est M. Durand, maître des Comptes, ancien procureur du Roy (3), qui a fait liquider, lundy dernier sa finance de 27,000 livres : on luy donnera un contrat. Il me paroit excessivement pressé. C'est le seul dont j'aye connoissance.

Quant à moy, je suis entrainé par la fatalité des circonstances et forcé d'acquérir une charge ici, si je ne veux pas perdre mon état. Les comptables dont j'avois la confiance me pressent d'en finir, mais les révolutions dont la Chambre des Comptes de Paris est aussi menacée ralentissent mes sollicitations et me feront prendre conseil du tems (4).

(1) Il est possible en effet qu'on ait songé tout d'abord à éloigner de Normandie M. de Miromesnil, que l'on savait très populaire. On se ravisa sans doute en escomptant avec raison sur la dignité de caractère du Premier Président déchu, qui le rendait incapable de se prêter à des actes de rebellion non plus qu'à de sourdes intrigues.

(2) Si populaire que fût le Parlement, trop d'intérêts étaient en jeu pour qu'à côté de fidèles partisans il ne comptât pas d'ennemis intéressés à profiter du nouvel état de choses.

(3) On trouvera plus loin une lettre signée : DURAND, *procureur du Roy de la Ville*, qui montre ce personnage sous un jour assez équivoque. Pourtant l'embarras de Gueudry, dont on ne saurait contester le dévouement à la cause de M. de Miromesnil, plaide les circonstances atténuantes.

(4) Le coup de force de Maupeou brisait en effet la carrière de tous les hommes attachés par leurs fonctions au Parlement ; et l'impopularité avérée du garde des sceaux les jetait dans l'incertitude sur le parti qu'ils devaient prendre de conserver ou de vendre leur charge.

Si quelque chose peut adoucir vos malheurs, Monsieur, c'est sans doute la part que les honnestes gens y prennent.

Il en est encore qui parlent, et beaucoup qui se taisent ; mais tout le monde se réunit pour vous rendre l'hommage qui vous est dû.

Je suis avec un très profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

GUEUDRY (1),

Chez M. de Mondétour, ruë des Tournelles.

VIII

A Dieppe, ce 27 d'octobre 1771.

MONSIEUR,

Ayant contracté un rhûme dangereux dans mon voiage de Rouen, je n'ay pu satisfaire au désir que j'avois d'aller à Miromesnil (2) pendant que vous y aviez été, pour vous y

(1) GUEUDRY, procureur à la Cour des Comptes de Rouen, avait acquis, en 1764, son office de Michel Vassal. Il le conserva, malgré les inquiétudes dont sa lettre porte la trace, jusqu'à la suppression même de la compagnie à laquelle il appartenait en 1789. Il fut alors député à Paris vers l'Assemblée Nationale avec deux de ses confrères, pour assurer et surveiller le règlement de la liquidation des charges supprimées, mission dont il s'occupa avec beaucoup de dévouement et une grande activité.

(2) Miroménil est un château du XVIIe siècle, d'une architecture remarquable, situé en la paroisse de Tourville-sur-Arques, département de la Seine-Inférieure, arrondissement de Dieppe et canton d'Offranville. Il devint sous Louis XIV le chef-moi d'un marquisat.

C'est là que fut exilé l'ancien président qui, par un retour de fortune aussi soudain qu'imprévu, devait bientôt être investi des fonctions de garde des sceaux, pour retomber ensuite plus bas encore que lors de sa première disgrâce par suite de la Révolution ; c'est là enfin qu'il mourut en 1796. Son corps fut inhumé dans le chœur de Tourville. — Cf. A. Hellot, *Miromesnil, près Dieppe ;* Paris, 1891, in-16.

rendre mes très humbles devoirs ; mais je me reproche bien, connoissant les sentiments de bonté que vous avez toujours eu pour moy, d'avoir différé à prendre la liberté de vous écrire, pour vous témoigner, depuis l'évènement qui désole cette province, ma sensibilité, et me joindre à celle qui est commune à tous ceux qui sçavent apprecier la perte qu'elle fait de ses illustres magistrats.

Il est vray, Monsieur, que j'ay cru d'abord ce que m'avoit mandé Mr Andrieux (1) : qu'on esperoit que les choses pourroient estre restablies, comme à Bordeaux, Toulouse et Aix, par l'estime que le Roy avoit des vertus de ses principaux magistrats, et qu'il les rendroit à une province dont ils étoient à juste titre l'idolle et l'admiration.

Mais, voyant que la province est abandonnée à son sort, permettez-moi, Monsieur, de joindre mes regrets et mes larmes avec tous ceux qui sçavent penser ; et de plaindre, non les magistrats que nous perdons, parce que leur vertu qui forme leur caractère les suivra partout et fera toujours leur bonheur, mais de plaindre les indefendus, les veuves et les orphelins, qui trouvoient toujours dans le chef une intégrité qui égaloit ses lumières, et une bienfaisance et [une] humanité qui adoucissoit toujours leurs peines, lorsqu'il ne pouvoit les faire cesser tout à fait.

Plust à Dieu que nos meaux ne soient qu'une éclipse de peu de durée ! En attendant que ce digne chef soit rétabli dans [ses] fonctions sublimes, nous l'admirerons et le respecterons toujours dans son loisir et dans sa retraitte, où il ne cessera pas d'être aussy grand qu'il l'a été dans la magistrature.

A ces sentiments publics, auxquels j'ay toujours été, per-

(1) Charles-François Andrieu était, en 1789, inscrit depuis vingt-cinq ans au tableau des Avocats. Il avait rempli les fonctions de biblicthécaire et de secrétaire de l'ordre.

mettez-moi, Monsieur, d'y ajouter ceux de la reconnoissance pour les bontez particulières que j'ay toujours esprouvez de votre part; ce sont pour moy de nouveaux titres pour vous réitérer les assurances sincères du profond respect et de l'entier dévouement avec lesquels j'ay l'honneur d'être,

Monsieur.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

PETIT, ad[t] (1),
Avocat.

[D'un assez long post-scriptum ajouté à cette lettre, et relatif à des affaires privées, nous nous contenterons d'extraire un court passage qui fournit des détails nouveaux sur un incident de l'histoire de l'Hopital de la ville de Dieppe que n'ont d'ailleurs négligé ni le prêtre Guibert (2), ni l'échevin Desmarquets (3).]

Je ne doute pas, Monsieur, que quelqu'un vous ait mandé l'histoire singulière de l'expulsion de mademoiselle De la Croix et des cinq filles qui lui étoient adjointes (4); l'on peut

(1) Nicolas PETIT, avocat, conseiller du roy, échevin de la ville de Dieppe, fut proposé pour la mairie de cette ville après M. de Ménibus ; mais, ayant dû céder la place à M. Lemoyne d'Aubermesnil, il cessa d'apporter aux assemblées de ville le concours de ses lumières. Son échevinat terminé, il eut pour successeur un des meilleurs historiens de Dieppe, le vénérable M. Desmarquets.

(2) *Mémoires pour servir à l'Histoire de Dieppe,* publiés par les soins de M. Michel Hardy; Dieppe, 1878, in-8° ; tome II, pp. 378-380.

(3) *Mémoires chronologiques pour servir à l'Histoire de Dieppe;* Dieppe, 1785, in-12; tome II, pp. 115-7.

(4) Il est assez difficile de se prononcer aujourd'hui sur le caractère et le rôle de cette demoiselle Brady de la Croix, introduite à l'Hôpital avec cinq ou six laïques, par suite du départ (plus ou moins volontaire) des Sœurs de la Providence, en 1766. Ce qui est de toute évidence, c'est que la nouvelle supérieure ne sut pas garder longtemps la confiance des administrateurs, qui se divisèrent à son sujet. Le Parlement de Nor-

nommer ce coup de main : une expédition plus que militaire. Ces gens (1) ont crû qu'*ils* n'auroient plus jamais de supérieurs, et ils ont érigé leur bureau en tribunal suprême, et qu'ils y pouvoient être accusateurs, témoins, juges et parties.

Ils avoient fait venir la veille de Roüen trois filles appelées les Capottes (2), qu'ils ont introduit le jour même après qu'ils eurent fait sortir toutes celles qui y étaient depuis le nouvel édit concernant les élections des municipaux.

La demoiselle La Croix a esté contrainte de demander justice au Parlement de Paris, où les officiers ont appellé d'une sentence rendue contre eux et en faveur de la Demoiselle par les juges du bailliage d'Arques.

C'est mardy dernier (3) que se passa cette scène, qui dura depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures de relevée, pendant lequel temps les portes de l'Hopital restèrent toujours fermées par ordre des administrateurs.

mandie s'étant une première fois prononcé en sa faveur, il était tout naturel que le Conseil supérieur favorisât ses adversaires; aussi elle et ses compagnes furent-elles évincées définitivement en 1772; par contre l'avocat Petit s'en montre ici le partisan dévoué, au point qu'il nous paraît injuste et dangereux de s'en fier complètement à ses appréciations.

(1) « *Ces gens*, » c'est-à-dire les administrateurs de l'Hôpital de Dieppe, choisis pourtant avec grand soin parmi les hommes les plus marquants et les plus honorables de la cité dieppoise.

(2) Nouvelle preuve de la partialité de Nicolas Petit en cette affaire. N'est-il pas curieux de le voir parler comme d'une nouveauté de ces « filles appelées les Capottes, » qui ne sont autres que les Sœurs dites aujourd'hui d'Ernemont, lesquelles, *depuis soixante ans*, possédaient des écoles à Dieppe, où les services rendus par elles étaient si bien reconnus qu'on leur avait abandonné, en 1742, l'héritage des Bénédictines. Elles restèrent peu d'ailleurs à l'Hôpital de Dieppe; dès 1772, elles y étaient remplacées par les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve.

(3) Par conséquent le 22 octobre 1771.

IX

Rouen, le 8 novembre 1771.

Monsieur,

En venant vous rendre mes devoirs à Bretteville (1), j'ai suivi les mouvemens de mon cœur, qui vous est attaché par les sentimens les plus tendres et les plus respectueux. Ma démarche a eu votre approbation; je n'en puis douter d'après la réception très obligeante que vous m'avez faite et les bontés que vous n'avez cessé de me combler; vous venez d'y ajouter celle de vous souvenir de moi et de m'en donner des marques : je vous avoue, Monsieur, que je n'ai point de terme pour vous exprimer ma reconnoissance, et je me borne à vous assurer qu'elle ne finira qu'avec ma vie.

Trouvés bon, je vous supplie, que Monsieur et Madame Le Bret la partagent ; je la leur dois pour les attentions particulières dont ils ont bien voulu m'honorer. Leur tendresse pour vous, Monsieur, l'uniformité de leurs sentimens avec les vôtres, leur constance et leur fermeté dans une révolution dont ils sont avec vous les premières victimes, doivent vous les rendre bien chers et faire votre consolation.

Je suis avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Durand (2),

Procureur du Roy de la ville.

(1) Bretteville-Saint-Laurent, près de Saint-Laurent-en-Caux, département de la Seine-Inférieure, arrondissement d'Yvetot, canton de Doudeville. Devenu garde-des-sceaux, M. de Miroménil eut l'honneur de recevoir dans ce vaste et beau château le roi Louis XVI et sa Cour, jaloux de compenser sans doute par leur présence en ces lieux les tristesses et les amertumes que l'ancien Premier Président y avait éprouvées au temps de son exil.

(2) C'est avec peine qu'on se verrait obligé de rapprocher cette lettre

Mr de Crosne (1), que j'ai vu hier, persiste à dire que nous aurons à Rouen un Conseil Supérieur, mais qu'il ignore le moment et l'époque de son établissement. Il assure aussi qu'il se présente un grand nombre de sujets pour en remplir les places qui sont vivement sollicitées : j'ai peine à le croire.

Mme de Folleville est morte au couvent du Bon-Pasteur, à Evreux. Elle a, dit-on, donné des marques d'un sévère repentir et d'une parfaite résignation (2).

M. d'Anfreville (3) est parti ce matin pour sa terre.

X

A Rouen, le 10 novembre 1771.

Monsieur,

Daignez agréer l'hommage de mes sentiments les plus

de celle de Gueudry que nous avons précédemment donnée (no VII) et dans laquelle il est parlé d'un Durand, ancien procureur du Roy, qui, dès le 23 octobre, s'empressait de liquider sa situation avec d'autant plus d'empressement qu'il songeait déjà sans doute à entrer, comme il le fit, au Conseil Supérieur.

Heureusement, pour l'honneur de l'humanité, on sait qu'il y avait au Parlement deux Durand. Celui qui fit partie du Conseil supérieur se nommait Durand *le jeune :* nous aimons à nous persuader que c'est à Durand *l'aîné* qu'est due la présente lettre, dont l'auteur affirme si haut la dette de reconnaissance contractée par lui, non seulement envers le Premier Président, mais aussi envers sa famille.

(1) Le célèbre Thiroux de Crosne semble avoir joué un rôle assez peu libéral dans l'affaire du Parlement. Comme intendant de la province, ce fut lui qui accompagna, et sans doute qui dirigea Mgr le duc de Harcourt, quand celui-ci se présenta pour requérir l'enregistrement de l'édit de suppression. On voit ici qu'il était au courant, au moins dans une certaine mesure, des intentions de la Chancellerie.

(2) Les Folleville n'étaient représentés au Parlement, en 1771, que par un membre de la branche des Le Sens. Nous ne connaissons rien de l'incident auquel il est ici fait allusion.

(3) André-Michel-Alexandre Poërier d'Amfreville, maire de Rouen, avait chaudement épousé la cause du Parlement, comme on le verra plus loin. Il fut exilé dans ses terres, comme tous les membres de cette Compagnie.

tendres et les plus respectueux. Ils sont indépendants des circonstances et des temps : je n'oublieray jamais, quelque évènement qui arrive, que je dois à vos bontés l'état dont je suis revêtu (1).

Vous nous offrez, Monsieur, le modelle d'un sage, supérieur aux événements. La grandeur d'âme est votre partage : le mien est d'être reconnoissant et sensible.

J'ay l'honneur d'être avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

De la Cauvinière (2),
Vicomte de l'Eau.

XI

Sans date (3).

Monseigneur,

J'apprends avec la plus vive douleur la perte que nous venons de faire. Je joins mes larmes à celles d'une foule d'honnestes gens, qui regrettent et redemandent les Pères de la Patrie. Nous serions inconsolables, Monseigneur, si nous

(1) On aura remarqué la fréquence de cette mention de services rendus par le Premier Président : elle explique, en dehors de toute pensée de coterie et d'esprit de corps, l'attachement et les sentiments dévoués de tous les membres de la Cour pour sa personne et même pour sa famille.

(2) Deux membres de cette famille de la Cauvinière appartinrent au Parlement à titre de Conseillers : Jacques-Dominique Riquier de la Cauvinière, conseiller-clerc dès 1764, qui fut certainement atteint par les édits de Maupeou ; et Marc-Antoine-Nicolas Cauvin de la Cauvinière, qui ne devint conseiller qu'en 1778.

Il paraît assez probable qu'il faut distinguer l'un et l'autre du signataire de cette lettre.

(3) Cette lettre remonte évidemment aux derniers jours de septembre, car elle dut suivre d'assez près l'exécution de l'Edit de suppression, et l'on y trouve comme une allusion à la pétition adressée au roi en faveur du Parlement par l'Assemblée des Notables de Rouen en date du 27 septembre 1771.

n'avions l'espoir de voir Sa Majesté nous rendre des magistrats dont la présence fit toujours notre bonheur.

J'ai l'honneur d'estre avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

QUILLET-DESFAUDES,
Lieutenant général du Bailliage d'Honfleur.

XII

Lettre du Maire et des Echevins de la Ville de Rouen à M. de Miroménil (1).

1er Octobre 1771.

MONSEIGNEUR,

Le coup accablant qui prive la province de ses Magistrats, nous a été d'autant plus sensible qu'il ne nous a pas même laissé la consolation de vous témoigner de vive voix nos allarmes et nos regrets, et de conférer un instant avec vous sur ce que nous pouvions faire dans ce moment terrible et sur ce qui nous restait à craindre et à espérer. Quel autre, en effet, que vous, Monseigneur, nous a jamais donné plus de marques de bonté? Dans qui avons-nous jamais trouué des vues plus saines, des conseils plus sages, plus de sensibilité pour les citoïens, plus d'aménité et d'égards pour tous ceux qui approchoient de vous ?..... Mais notre douleur nous arrête..... Nous perdons ce que nous aimions le plus : c'est tout vous dire, et tout ce que vous aimeriez vous-même à nous voir dire. Chacun de nous en particulier a reçu par Mr le

(1) Le maire de Rouen était alors M. Poërier, comte d'Amfreville, ancien capitaine des vaisseaux du Roy, que son obstination à soutenir le Parlement fit exiler dans ses terres ; les échevins en exercice étaient MM. Le Couteulx, Le Bourgeois de Belleville, Ribard, Levieux, Lézurier, De la Mothe Maurice.

Sur les suites de cette affaire, voir à l'Hôtel-de-Ville le *Registre des délibérations*, A 39, fol. 19 et suiv., et le *Tiroir*, 732, I.

Maire les marques de votre souvenir et de votre amitié : l'impression qu'elles ont faites sur nos cœurs ne se peut exprimer que par les vœux que nous ne cesserons de faire pour le rétablissement du plus digne des Magistrats, que par les efforts mêmes que nous ferions, s'il nous était permis d'en faire, pour obtenir de la justice et de la bonté du Roi la confirmation de nos privileges et le rappel de celui qui sçavoit le mieux concilier l'amour et la soumission des peuples, l'autorité sans bornes du souverain et l'honnête liberté dont doivent jouir les sujets. Peut être ne faut-il pas désesperer de l'évenement : la même providence, qui a permis que tout fut detruit, veille sans doute à ce que les meilleures constitutions soient rétablies ; Nous aimons du moins à le croire, et si c'est une illusion, elle soulage notre peine. Reccvez, Monseigneur, du Corps de ville en general et de chacun de nous en particulier les assurances de l'attachement le plus tendre et le plus durable.

Nous sommes avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Vos très humbles, etc., etc.

CL. SARRAVII

Senatoris Parisiensis

EPITAPHIUM

Auctore

JACOBO PALMARIO

A GRENTMESNILIO (1).

Quisquis ades, adverte animum, Viator, intende oculos, te lapis alloquitur, oculis audiendus. Hic jacet CLAUDIUS SARRA-

(1) Sur Claude Sarrau et Paulmier de Grentemesnil, voir dans le volume, *Mélanges*, pp. 95-193.

VIUS, imo CLAUDII SARRAVII quod fuit. Si non omnino a litteris alienus, si Musarum sacris initiatus es, Viri nomen non ignoras, quem tota novit Europa, universa litteratorum respublica suspexit, et impense coluit. Is nobili prosapia oriundus, in Aquitania natus, optimi Patris cura litteris humanioribus, Philosophiæ et Jurisprudentiæ studiis optime excultus, in ipsa suprema Rothomagensi curia purpuratus, tirocinium juris exercuit. Inde in amplissimum senatorum curiæ Parisiensis ordinem allectus, per XVI annos jus dixit assidue, ubi et ingenii et morum specimen egregium identidem exhibuit, lenissima æquitate summi juris austeritatem sæpissime temperans, malis artibus semper iratus, hominibus nunquam : quorum litibus componendis meliora vitæ momenta lubens impendebat : licet toto mentis impetu ad nobiliores litteras excolendas raperetur, quas in curarum solatium et animi relaxationem adhibebat quotidie. Sic inter bonos optimus : inter doctos doctissimus existimatus, et magnam et optimam famam bonis artibus assequutus est, litterarum heroibus ubique terrarum notus, et viris principibus ; sed præcipuæ serenissimæ CHRISTINÆ, Suedorum, Gothorum et Vandalorum Reginæ, virtute insita, et acri judicio, morum et alienæ virtutis justissimæ æstimatrici, merito carissimus. Talem virum bono publico, et nostri sæculi gloriæ natum publice lugeri debere nemo negat. Igitur eum acutissimo morbo raptum luxere capita coronata, viri principes, cives et exteri : luget amplissimus ordo, lugent omnes boni, omnes litterati, totus Parnassi consessus, ubi feralibus cupressis obsitæ marcent lauri. In ejus denique funere Themis genas radit, comas lacerat, novem Musæ lessum canunt. At tu, Viator, si quid justitiam, et bonas litteras, et piorum memoriam curas, sortem publicam luge, SARRAVIUM ne luge : nam felix est. In

Christo enim obiit Maji xxx, Anno Christi Dionysiano CIↃ. IↃC. LI. Vale (1).

TRADUCTION.

Epitaphe de Claude Sarrau, conseiller au Parlement de Paris, par Jacques Paulmier de Grentemesnil.

Qui que tu sois, fais attention, passant, tourne les yeux, la pierre parle et tes yeux doivent l'écouter. Ci-gît CLAUDE SARRAU, ou plutôt ce qui resta de CLAUDE SARRAU. Si tu n'es pas tout à fait étranger aux lettres, si tu as été initié aux mystères des Muses, tu n'ignores pas le nom d'un homme connu de l'Europe entière et admiré de toute la République des Lettres, qui en a fait l'objet d'un culte empressé. Descendant d'une noble famille, né en Guyenne, admirablement instruit par les soins d'un excellent père dans les Belles-Lettres, et dans l'étude de la Philosophie et de la Jurisprudence, revêtu de la pourpre dans la Cour suprême de Rouen, il y fit ses débuts pour rendre la justice. De là, choisi pour faire partie de l'eminent corps des conseillers de la Cour de Paris, il ne cessa d'y rendre la justice pendant seize ans. Là il donna maintes fois des preuves remarquables et de son esprit et de ses qualités, tempérant par une bienveillante équité la rigueur du droit strict, toujours irrité contre les mauvais moyens, jamais contre les hommes; c'est à l'arrangement de leurs procès qu'il consacrait volontiers les meilleurs moments de sa vie, bien que toute l'ardeur de son esprit l'entrainât vers l'étude plus relevée des lettres, qu'il cultivait chaque jour comme consolation de ses soucis et comme repos de son esprit. Classé comme le meilleur parmi les bons, le plus savant parmi les savants, il acquit par ses rares mérites une grande et bonne réputation, connue en tous lieux des héros des lettres et des princes ; mais c'est à bon droit qu'en premiere ligne il fut bien cher à la sérénissime Christine, reine des Suédois, des Goths et des Vandales, que son mérite naturel et son sens judicieux faisaient la juste appréciatrice des qualités et des talents d'autrui. Qu'un tel homme, né pour le bien général et pour la gloire de notre siècle, doive être généralement pleuré, c'est ce que personne ne vient nier. Aussi, quand il fut enlevé par une maladie des plus aiguës, les têtes couronnées, les princes, les compatriotes, les étrangers le pleurèrent : l'ordre le plus élevé le pleure ; ils le pleurent aussi tous les gens de bien, tous les lettrés, toute l'assemblée du Parnasse, où se flétrissent ses lauriers, étouffés par les funèbres cyprès. Enfin, dans ses funérailles, Thémis se déchire les joues, s'arrache les cheveux, et les neuf Muses font entendre des lamentations. Mais toi, passant, si tu as quelque souci de la justice, des bonnes lettres, et du souvenir des gens pieux, pleure le destin public, ne pleure pas Sarrau : car il est heureux. C'est dans le Christ en effet qu'il est mort le 30 de mai de l'année 1651 du Christ, d'après la période dionysienne (2). F. B.

(1) *Claudii Sarravii Senatoris Parisiensis Epistolæ ex Bibliotheca Gudiana*, 1697, à la suite de la dédicace.

(2) Denis le Petit, moine de Scythie, mort vers 540, introduisit l'usage de compter par années après Jésus-Christ. En renouvelant le cycle pascal de Victor, il trouva la période de 532 qui commençait dans l'année de l'Incarnation et qu'on nomma *Période Dyonisienne.*

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du lundi 6 juillet 1891

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire

Ouvrage déposé sur le bureau : *Revue historique*, mai-juin 1891.

Le Conseil enregistre la démission de M. William Martin, et la mort de M. Houssemenne.

Sont proclamés membres de la Société :

M. R. Legros (n° 489), à Fécamp, présenté par MM. Paul Allard et P. Le Verdier ;

M. Edouard Le Corbeiller (n° 490), à Dieppe, présenté par MM. l'abbé Sauvage et l'abbé Anatole Loth ;

M. Anisson du Perron (n° 491), ancien député, présenté par MM. le comte d'Estaintot et l'abbé Julien Loth ;

M. Ernest Flavigny (n° 492), à Elbeuf, présenté par MM. Ch. de Beaurepaire et P. Le Verdier ;

M. Eugène Lecointre (n° 493), vice-président de la Société historique et archéologique de l'Orne, à Alençon, présenté par MM. de la Sicotière et L. Duval ;

M. Cordonnier (n° 494), au château du Val-Freneuse (Seine-Inférieure), présenté par MM. Huet et F. Rondeaux ;

M. E. Dumont (n° 495), libraire à Paris, présenté par MM. l'abbé Sauvage et l'abbé Tougard.

M. le Président annonce que les deux volumes et la brochure, dont la distribution est portée à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, seront prêts. M. Cagniard a déployé un zèle et une activité pour lesquels des remercîments lui sont votés. Le Conseil témoigne également sa gratitude à MM. Héron et Ch. de Beaurepaire qui ont redoublé d'efforts et pu achever leurs savantes publications.

Au nom de la Commission des fonds et des archives, M. Héron donne lecture de ses rapports sur les comptes du trésorier et ceux de l'archiviste. Ces rapports sont approuvés par le Conseil et seront communiqués à l'Assemblée générale.

M. Huet fait le rapport sur le manuscrit de l'*État des Fiefs de Caux*, proposé pour l'impression par M. Beaucousin. Cette publication est adoptée. M. le comte d'Estaintot en est nommé commissaire.

La séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ,

tenue à Rouen, le 9 juillet 1891

DANS L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Présidence de M. P. de Kermaingant

Sont présents au bureau, avec M. le Président d'honneur : MM. Ch. de Beaurepaire, *président*, Bouquet, *vice-président*, Gravier, *trésorier*, H. Cavrel, *archiviste*, P. Le Verdier, *secrétaire*, Félix, Héron, le comte d'Estaintot, l'abbé Sauvage, *membres du Conseil d'Administration*.

Ont aussi répondu à l'appel de leurs noms : MM. Paul Baudry, Beaucousin, le marquis de Civille, Duchemin, de Formigny de la Londe, Gaston Le Breton, Eugène Le Mire, Gustave de Lestanville, Niel, l'abbé Tougard.

S'étaient excusés : MM. Chr. Allard, de Berranger, Boivin-Champeaux, Chanoine-Davranches, T. Genty, Huet, Ed. Le Corbeiller, Lormier, comte G. de Salverte.

M. le Président d'honneur ouvre la séance et prononce un discours, dans lequel il retrace l'histoire du siège de Rouen, de 1591, par Henri IV. C'est avec des documents nouveaux, et qu'il avait récemment étudiés, les papiers du *Record Office*, que M. le Président d'honneur a pu raconter les principaux événements de ce siège et de la campagne qui l'avait précédé.

Après ce discours, unanimement applaudi, M. Ch. de Beaurepaire, président de la Société, a prononcé une allo-

cution, dans laquelle il a fait connaître l'état des travaux de la Société et rappelé la mémoire et les services de M. Bligny, décédé au cours de l'exercice.

La parole a été donnée ensuite à M. Bouquet, pour la lecture d'une notice biographique sur M. Chéruel (1).

Au nom de la Commission des fonds et des archives, M. Héron a lu les deux rapports suivants sur les comptes de M. le Trésorier et ceux de M. l'Archiviste.

MESSIEURS,

Votre Commission des fonds, composée de MM. le comte d'Estaintot, Huet et A. Héron, rapporteur, a procédé à l'examen des comptes arrêtés par M. le Trésorier, à la date du 28 juin dernier. J'ai l'honneur de vous faire connaître les résultats qu'elle a constatés.

RECETTES

Avoir au 14 juin 1890	8.872 fr.	25
Balance d'intérêts des fonds déposés au Comptoir d'escompte, 30 juin 1890. . . .	36	35
Idem, 31 décembre 1890	49	20
Subvention pour 1890 du Ministère de l'Instruction publique	1.000	»
Vente d'ouvrages.	193	85
215 cotisations (1, 1887-1888; 4, 1888-1889; 25, 1889-1890; 185, 1890-1891) . .	4.295 (2)	»
	14.446 fr.	65

(1) Discours de MM. de Kermaingant et de Beaurepaire et Notice biographique par M. Bouquet : *infrà*, p. 339.

(2) Ce total devrait être de 4,300 fr., mais 5 fr. avaient été payés par avance en 1888-1889 sur une cotisation de l'exercice 1889-1890.

DÉPENSES

Frais d'administration, correspondance, convocations, assurances, etc.	488 fr.	90
Facture Cagniard, impressions diverses .	65	60
id. , impression de trois Bulletins	1.193	78
Achat d'un Bulletin	5	»
Frais de copie.	20	»
	1.773 fr.	28

BALANCE

Recettes	14.446 fr.	65
Dépenses	1.773	28
Avoir au 28 juin 1891	12.673 fr.	37

A cet actif actuellement disponible, il convient d'ajouter pour vente de volumes une somme de 291 fr. 80, tous frais déduits, due par M. Lestringant, libraire de la Société, et le montant de 56 cotisations arriérées, 1,120 fr. — Ces deux articles figureront, sauf mécompte, aux recettes de l'exercice prochain.

Le total des cotisations à recouvrer se monte à 63; mais il en est 7 que, pour différentes raisons, M. le Trésorier déclare irrécouvrables et que nous vous proposons d'annuler.

Il nous reste maintenant, Messieurs, à vous faire connaître les obligations auxquelles vous avez à satisfaire. A la date du 19 juin 1890, nous devions à nos confrères le tome II de l'*Ancien Coutumier,* afférent à l'exercice 1885-1886, et les deux volumes de l'exercice 1889-1890, auxquels sont venus depuis s'ajouter les deux volumes appartenant à l'exercice 1890-1891. Nous avons le regret de ne pouvoir encore vous dire à quelle date il nous sera possible

de vous distribuer le volume que M. Tardif nous fait attendre depuis si longtemps ; mais des quatre autres volumes, l'un d'eux, publié sous le titre de *Mélanges*, 1re série, a été distribué il y a quelques mois, et deux autres, savoir : *Les Cahiers des États de Normandie sous le règne de Charles IX* et le tome I des *Œuvres de Robert Blondel*, vont vous être remis dans cette séance, avec un fascicule complémentaire du tome III des *Cahiers des États de Normandie sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*. Deux de ces volumes composent la distribution de l'exercice 1889-1890 ; le troisième commence celle de l'exercice 1890-1891, pour lequel nous ne devons plus qu'un volume.

Il est à espérer que l'avoir dont nous disposons actuellement suffira à payer les trois volumes et la plaquette distribués cette année, ainsi que le tome II de l'*Ancien Coutumier*, sur lequel deux acomptes se montant en tout à 1,300 fr. ont été versés, et le volume qui reste à publier pour l'exercice 1890-1891.

Votre Commission des fonds vous propose, Messieurs, d'approuver les comptes de notre excellent trésorier, M. Gabriel Gravier, et de lui adresser des remerciements pour l'habileté et le zèle qu'il déploie dans la gestion de nos finances.

MESSIEURS,

La Commission des archives, composée des mêmes membres que la Commission des fonds, a procédé à l'examen du compte de M. l'Archiviste, présentant l'état des volumes édités par la Société, des Archives et de la Bibliothèque, à la date du 1er juin 1891.

Au 1er juin 1890, M. Lestringant, libraire de la Société, à Rouen, et les libraires en correspondance directe avec lui,

avaient en dépôt 1,522 volumes, auxquels sont venus s'ajouter, dans le courant de cet exercice, 228 exemplaires du volume de *Mélanges* et 2 volumes provenant du dépôt de la rue Saint-Lô. De ce total de 1,752 volumes il convient d'en défalquer 312 remis à divers et 39 qui ont été vendus. Restent, chez M. Lestringant et chez les autres libraires, 1,401 volumes ainsi répartis : M. Lestringant, 1,164 ; M. Picard, à Paris, 203 ; M. Massif, à Caen, 34.

Le dépôt de la rue Saint-Lô, confié aux soins de M. Wilhelm, renfermait, au 1er juin 1890, 2,995 volumes.

M. Wilhelm a reçu depuis 127 volumes, soit 101 exemplaires des *Mélanges* et 26 tomes du Bulletin (1 du tome II ; 1 du tome IV ; 24 du tome VI) ; mais il est sorti de son dépôt 4 volumes, de sorte qu'il lui reste actuellement 3,118 volumes.

En résumé, la Société possédait au 1er juin 1891 :

Chez M. Lestringant et les autres libraires. .	1,401 vol.
Au dépôt de la rue Saint-Lô.	3,118
	4,519
D'après le précédent inventaire, elle en possédait	4,517
Elle a donc en plus	2 vol.

Du 1er juin 1890 au 1er juin 1891, la Société a reçu 44 publications, inscrites sur le registre d'entrée de M. l'Archiviste, du n° 310 au n° 353.

En terminant ce rapport, nous vous proposons, Messieurs, d'approuver l'état dressé par M. Cavrel, archiviste, de lui adresser des remerciements pour la sollicitude qu'il a déployée

dans la conservation de nos collections et d'exprimer en même temps nos regrets de le voir se démettre des fonctions qu'il remplissait avec tant de vigilance et d'exactitude.

Les rapports qui précèdent sont déposés sur le bureau, avec les pièces à l'appui.

Les comptes de M. Gravier, trésorier, et ceux de M. H. Cavrel, archiviste, sont approuvés ; des remercîments leur sont adressés pour leur dévouement à la Société.

Il est procédé ensuite au renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'administration. M. Lormier, l'un d'eux, a prié M. le Président de l'excuser auprès de l'Assemblée, et de l'informer que, ne pouvant plus assurer son concours au Conseil, il désire n'être pas réélu. M. Henri Cavrel, non-sortant, a adressé à M. le Président sa démission des mêmes fonctions : il demande aussi à être remplacé.

Sont élus membres du Conseil : MM. Bouquet, P. Le Verdier, l'abbé Sauvage, réélus, le Dr Coutan et Gustave Prévost, pour trois ans ; M. l'abbé Tougard, pour deux ans, en remplacement de M. H. Cavrel.

Avant de se séparer, les membres présents reçoivent : les *Cahiers des États de Normandie sous Charles IX* (exercice 1889-1890), le *Cahier des États de Normandie de février 1655*, et le tome I des *Œuvres de Robert Blondel*, (exercice 1890-1891).

La séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUILLET 1891

Discours de M. P. DE KERMAINGANT, Président d'honneur.

LE SIÈGE DE ROUEN PAR HENRI IV

ET SES PRÉLIMINAIRES

D'APRÈS LES DOCUMENTS ANGLAIS (1591-1592)

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Au moment où je prends la parole au milieu de vous, permettez-moi de vous dire quelle vive émotion j'ai ressentie, en recevant la lettre de M. de Beaurepaire qui m'offrait, au nom du conseil de la Société de l'histoire de Normandie, la présidence d'honneur de notre assemblée générale. Les noms illustres de quelques-uns de ceux qui m'ont précédé à ce fauteuil se sont aussitôt présentés à ma mémoire et, pour emprunter une auguste parole, mon cœur ne s'est point élevé dans ma prospérité, mais vous a payé le plus large tribut de la reconnaissance.

Comment, en effet, justifier votre choix, Messieurs, en traitant un sujet qui puisse vous intéresser, et comment le faire dignement devant vous ? J'ai consacré, il est vrai, les premières années de mes études historiques à la Normandie et, dans sa bienveillance, M. de Beaurepaire m'a donné à entendre, que je devais avoir recueilli de nombreux documents sur ce pays; mais, depuis longtemps, je me suis exclusivement occupé de l'histoire diplomatique du règne de Henri IV et, sans renoncer à publier les cartulaires de certaines vieilles abbayes normandes, j'ai momentanément perdu de vue votre belle province.

Certes, Henri IV, la Normandie : entre ces deux termes, le rapprochement est aisé. Malheureusement, bien avant moi, il a été compris et admirablement exécuté dans *la Ligue en*

Normandie, de M. le comte d'Estaintot. Notre collègue, Messieurs, a lu tous les mémoires de l'époque; il a mis à contribution nos archives provinciales, groupé bien des documents inédits de la Bibliothèque nationale, et son livre semble définitif sur le sujet.

Eh bien ! Messieurs, ce sont les qualités mêmes de cet excellent ouvrage qui m'ont décidé à vous parler de cette époque importante de notre histoire.

J'avais à ma disposition un guide sûr, qui ne me permettrait pas d'errer dans un travail rapide et des documents rapportés de mes fréquents voyages en Angleterre; j'ai mis en œuvre ceux qui se rapportaient au siège de Rouen par Henri IV et je vous demande la permission, Messieurs, de vous entretenir aujourd'hui de ce siège célèbre et de sa préparation, en insistant particulièrement sur la participation des troupes anglaises à la campagne de 1591-1592.

Disons d'abord en quoi consistent les documents dont je me suis servi.

Au Public Record Office sont conservés les papiers d'État et correspondances politiques, comprenant les lettres de la reine Élisabeth, de lord Burghley et de son fils Robert Cecil, de lord Essex, de l'ambassadeur d'Angleterre en France, un certain nombre de lettres de Henri IV, de M. de Beauvoir-la-Nocle, ambassadeur de France à Londres, etc. Ils constituent, pour les années en question, les bundles 97 et suivants des State papers, France.

Quant aux documents imprimés, je me bornerai à en citer deux, également importants :

1° La correspondance du chevalier Henry Unton (1), am-

(1) C'est ce même Unton qui reviendra comme ambassadeur en France, au commencement de l'année 1596, et y mourra, dans les premiers jours d'avril.

bassadeur d'Élisabeth auprès de Henri IV, pendant les années 1591 et 1592, publiée par le R. Joseph Stevenson, pour le Roxburghe Club, en 1847. (*Correspondence of sir Henry Unton, knt, ambassador from queen Elizabeth to Henry IV, king of France*). Les originaux ou les copies authentiques de cette volumineuse correspondance se trouvent au Public Record Office, au British Museum et à la Bibliothèque bodléienne.

2° Le journal des opérations des troupes anglaises envoyées au secours de Henri IV, sous les ordres du comte d'Essex, principalement au siège de Rouen, publié également en 1847 par John Gough Nichols pour la Camden Society. (*A jornall of cheife thinges happened in our jorney from Deape, the 13 of auguste, untill....*) Cette publication a été faite d'après le ms. 288 de la Bibliothèque harléienne. Une copie de ce journal avait été rapportée par Bréquigny et se trouve dans le tome 723 du fonds Moreau.

Le récit commence le 23 août 1591, alors qu'Essex était encore près de Dieppe, et va jusqu'au 16 septembre, s'interrompt jusqu'au 13 octobre et reprend pour se terminer le 3 janvier 1592.

Il est à regretter que cette lacune nous prive du récit de la première démonstration faite par les Anglais contre Rouen, qui devait attirer à Essex le blâme de ses ennemis et exciter le mécontentement d'Élisabeth. On reconnaît aujourd'hui que ce journal, longtemps attribué au célèbre Henry Wotton, est l'œuvre de sir Thomas Coningsby, of Hampton Court, l'un des gentilshommes de la suite du comte d'Essex.

Il convient peut-être de mentionner encore : *Memoirs of sir Robert Cary, earl of Monmouth*, l'un des acteurs et témoins des évènements dont nous allons parler.

A l'exception de la correspondance du Roi et de quelques

lettres de ses serviteurs, ou de pièces insignifiantes, comme le *Discours de ce qui s'est passé au siege de Rouen,.....* (imprimé à Tours), tous les documents français absolument contemporains des événements que nous allons suivre sont des factums ligueurs ; par exemple : le *Discours veritable de ce qui s'est fait et passé durant le siege de Rouen*, le *Bref Discours des choses plus memorables advenues en la ville de Rouen, durant le siege*, le *Discours du siege de la ville de Rouen*, de VALDORY.

Les documents anglais, au contraire, peuvent être considérés comme des documents royalistes ou tout au moins favorables à Henri IV : ils nous donnent la contre-partie des précédents et leur servent de contrôle. En leur qualité d'étrangers, les personnages, dont j'ai mis la correspondance à contribution, nous offrent les garanties d'indépendance et d'impartialité dont les lettres de Charles de Zerotin (publiées en 1878 dans la *Revue historique*) nous fournissent un type si intéressant.

Avant d'entrer en matière, il me reste à vous dire, Messieurs, dans quel esprit j'ai utilisé ces sources d'information.

Je ne pouvais avoir la prétention de retracer en quelques pages l'histoire de plusieurs mois, qui vaudraient bien qu'on leur consacrât un livre. Je me suis donc peu préoccupé de donner aux nombreux événements qui se déroulent l'importance et la valeur qui leur reviendraient, dans un tableau d'ensemble complet et bien combiné. J'ai sacrifié des faits connus par les documents français, pour signaler ou dater ceux qui l'étaient moins, faire une place à quelques renseignements sur l'aspect du pays ou à des détails qui nous montrent, ce que nous avons pu voir nous-mêmes de nos jours, des hommes cherchant, aux heures de repos que leur

laisse la guerre, l'oubli de leurs fatigues et du danger, dans les plaisirs qui s'offrent à eux.

J'ai indiqué sommairement la part considérable qui revient à l'action diplomatique de Henri IV et de ses agents et recueilli les impressions des Anglais sur ce prince, qui devait conquérir leur admiration et leur affection par ses qualités chevaleresques. Enfin, j'ai essayé de mettre en relief la multiplicité des préoccupations de tous ordres, auxquelles la vigoureuse et intelligente activité du Roi a dû répondre. Difficultés d'argent, les plus graves de toutes, peut-être; difficultés provenant de l'égoïsme et souvent de l'infidélité de ses serviteurs, de leurs jalousies entre eux, de leurs haines religieuses; difficultés d'une saison particulièrement rigoureuse; difficultés de ses rapports avec la Reine, qui l'a aimé assurément et le lui a prouvé, mais qui ne lui a jamais accordé ses secours qu'avec parcimonie, au gré de ses passions du moment et au prix de dures humiliations : rien ne lui a manqué. J'ai laissé deviner plutôt que relevé les faiblesses : elles sont connues et, à côté du mal, il y a tant de bien, que je ne voudrais pas être celui qui lui aurait lancé la première pierre.

Hâtons-nous maintenant, Messieurs, d'entrer en matière.

Depuis le commencement de l'année 1591, Henri IV n'avait pas cessé de négocier avec Élisabeth, pour obtenir qu'elle secourût la Bretagne et lui envoyât un corps de troupes, qui lui permettrait de tenir dignement la campagne, en attendant l'armée d'Allemagne, que devait amener le vicomte de Turenne. Conseillée par sir Roger Williams, la Reine a écrit au Roi, après la prise de Chartres, que, s'il voulait tenter de recouvrer Rouen, elle lui offrait 3 ou 4.000 hommes, dont il payerait la solde, et l'appui d'un certain nombre de vaisseaux. A la suite d'une laborieuse négociation, l'ambassadeur de

France, M. de Beauvoir-la-Nocle, et M. de Réau, d'une part, et les ministres de la Reine, de l'autre, ont signé, à Greenwich, le 5 juillet, un accord en vertu duquel Élisabeth mettait à la disposition de son allié un contingent de 4.000 hommes payés pour deux mois, après le jour de leur débarquement; le Roi prendrait ensuite leur solde à sa charge.

Pour permettre à la Reine de se récupérer des frais considérables qui allaient lui incomber, le Roi déclarerait par écrit authentique, avant la descente des troupes anglaises en Normandie, que « Sa Majesté et ses commis recevront et cueilleront tout le profitt de touts sortes des tailles, taxes, coustumes et droicts qui porront rensir du dedans et des invirons de la ville de Roan et du Havre-de-Grace, par les noms des impositions, et domaine foraine, et des gabelles des sels, et par le nom des quatriesmes des vins, ou alcunes auteres choses, ou d'aultres impositions appellés les nouvelles impositions pour l'entrée des marchandises ».

Cédant aux pressantes sollicitations de l'ambassadeur de France, la Reine, sans attendre l'engagement du Roi, avait expédié ses troupes, et le 13 août les Anglais étaient à Dieppe. Le comte d'Essex les commandait et le chevalier Henry Unton devait représenter Élisabeth comme ambassadeur auprès de Henri IV.

La lettre qu'écrivait la Reine (6 août), à cette occasion, mérite d'être citée :

« Selon la promesse que tousjours je garderay en vostre endroict, Très cher frere, je vous mande l'ayde de quatre mil hommes, avec un lieutenant qui, comme il m'appartient de bien près, aussi est-il de telle qualité et tient tel lieu chez moy, qui de coustume ne se souloit esloigner d'avec nous. Mais, toutes ces raisons j'ay oublié, les posposant toutes à

vostre occasion, preferant vostre necessité et desir à mes particulieres considerations. A laquelle cause je ne doubte nullement que vous y respondrez, avec un honorable et soigneux respect de vostre grandeur, à luy faire l'accueil et regard que tant d'amitié merite, vous pouvant asseurer que si, (que plus je craigne,) la temerité que sa jeunesse luy donne ne le faict trop se prœcipiter vous n'aurez jamais cause de doubter de la hardiesse de son service, car il a fait que trop souvent preuve qu'il ne crainct hazard, quelque qui soit, et vous suppliant d'en avoir plus tost de respect, qu'il est trop effrené, si on lui donne la bride. Mais, mon Dieu, comment veue-je pour vous faire si desraisonnable requeste, que, vous voyant tant tarder à vous conserve la vie, je fus si mal apprins de respecter une plus simple creature ! Seulement, je vous prononce qu'il aura plus de besoing de bride que d'esperon : et non obstant, j'espere que vous le trouverez assez habile pour conduire ses troupes à vous faire service très agreable..... »

Le dernier paragraphe disait encore :

« Et pour ne vous fascher de longue lettre, je finieray cest advis, le seul memorial, qu'en vous approchant près de noz quartiers vous n'oubliez de boucher chemin à Parma de toutes parts où il doibt entrer, car je m'asseure qu'il a receu commandement d'omettre plustost le Pays-Bas que la France. »

Les troupes anglaises se sont installées à Arques, et Unton, en attendant de nouveaux ordres, reste à Dieppe.

Le 23 août, sir Roger Williams a remis à Essex une lettre du Roi, qui le presse de venir à Noyon. Henri, avant d'aller recevoir l'armée allemande à la frontière, désire s'entendre avec le commandant des forces anglaises. Le comte se met en route, dès le lendemain matin, escorté seulement de sa cor-

nette de cavalerie et des gentilshommes volontaires ; passe par Neufchâtel, Gisors, Méru, Clermont, et arrive à Compiègne le 29. De Neufchâtel à Gisors, la petite troupe a dû traverser un pays tout dévoué aux Ligueurs, suivie par des pelotons de cavalerie ennemie qui la surveillent et la menacent, ce qui n'a pas empêché Essex, entre Gournay et Gerberoy, de faire sonner haut ses trompettes, en manière de défi. Coningsby, qui est de la partie, nous renseigne sur l'état du pays, qui est dévasté, surtout à partir de Gisors : les villages sont déserts, les maisons abandonnées, et ils ne trouvent guère, pour sustenter leurs hommes accablés de chaleur et de fatigue, qu'un peu de cidre ou de lait, que les valets vont chercher dans les maisons bordant la route, car il ne faut pas s'éloigner, sous peine d'être enlevé par l'ennemi.

M. d'O, grand trésorier de France, et le marquis de Pisany viennent saluer Essex à Compiègne et le conduisent, le 31 août, jusqu'à mi-route de Noyon, où il doit rencontrer le Roi. L'entrevue a lieu à un château que l'auteur du journal ne nous nomme pas et à la porte duquel Biron attend Essex. Henri IV, entouré du duc de Longueville, du comte de Saint-Paul et autres gentilshommes, accueille le favori avec bonne grâce et souhaite, en anglais, la bienvenue à ses compagnons. Le lendemain, tout le monde part pour Noyon, où, trois jours durant, les Anglais sont les hôtes de Henri IV, et, le 2 septembre, au moment où Essex prend congé, le Roi, désignant l'infanterie que sir Roger Williams (1) lui avait

(1) Au mois d'avril dernier, Élisabeth, informée par le gouverneur de Dieppe qu'il était menacé par l'ennemi, lui a envoyé 600 hommes d'infanterie, à la condition que ces troupes ne quitteraient pas la place ; mais sir Roger Williams s'est laissé attirer par Henri IV au siège de Noyon, où il a fait des prodiges de valeur, en pénétrant par une brèche qui donnait à peine passage à deux hommes de front, et où il a perdu la moitié de son effectif.

amenée au siège de Noyon, et s'adressant aux gentilshommes de marque : Messieurs, leur dit-il, je ne serai content, que lorsque je reverrai ces braves gens, ce qui aura lieu avant la fin du mois. J'espère que d'ici là vous ne resterez pas oisifs. — Son désir, ajoute Coningsby, était que nous fissions quelque entreprise autour de Rouen.

Escorté à son départ par les plus grands seigneurs de la cour, Essex retourne à Gisors. Il a maintenant avec lui, outre les piquiers de Roger Williams, 250 chevaux conduits par M. de Mouy et il voudrait tenter d'enlever Gournay, le 6 septembre, à la pointe du jour; mais ses coureurs l'informent que Villars a jeté dans la ville des forces importantes : il renonce alors à son projet, laisse son infanterie à Gisors, se dirige sur Vernon, serré de près par la cavalerie ennemie, et arrive, le 9 septembre, à Pont-de-l'Arche. M. du Raulet fait aux Anglais les honneurs de cette ville et de Louviers, dont il est gouverneur, et Essex et ses gentilshommes, qui ont déjà fait de la musique et dansé avec les dames de Compiègne, lutté à qui sauterait le mieux avec le Roi et les seigneurs de la cour, jouent maintenant au tennis. De Pont-de-l'Arche, le lord général fait aviser ses troupes du camp d'Arques qu'elles aient à se diriger sur Martainville et, comme il a sans doute déjà formé le projet de tenter un coup de main sur Rouen, il va, le 12 septembre, sans autre escorte que vingt-quatre gentilshommes bien montés, jusqu'à une éminence située à une lieue et demie de Rouen, en reconnaître l'assiette. Le 14 septembre, ses coureurs l'informent que Villars a garni le château de Blainville et que l'infanterie anglaise approche. Il la rejoint, le 15, à Ry, escarmouche contre Villars, campe, le 16, à Cailly et, le 17, à Pavilly.

C'est de là qu'il partira, pour faire devant Rouen la dé-

monstration qui a donné lieu au récit de M. de la Londe, publié par M. d'Estaintot, ou à celui dû capitaine Guillaume Valdory (fol. 9). Quelques lignes des Mémoires de Robert Carey et surtout une longue lettre de Roger Williams adressée aux lords du Conseil nous apprennent tout ce qui s'est passé dans cette journée, sans que nous puissions en préciser la date, qui oscille entre le 17 et le 20 septembre.

D'après Roger Williams, qui cherche à disculper le lord général, Essex aurait appris que Villars serait sorti de Rouen, avec toutes ses troupes, dans l'intention de le surprendre dans ses logements, et croit bien faire, en allant au devant de lui et en essayant de le faire tomber dans une embuscade. Il laisse 2.000 hommes de son infanterie sous les armes à Pavilly et part, accompagné de sir Thomas Leighton, du gouverneur de Dieppe, de MM. de Pallecheul, de Fouquerolles, de Gerponville, avec 250 chevaux français, 200 anglais et 1.600 fantassins de choix. Parvenu à un mille environ de la place, il apprend par les paysans que Villars a quitté la ville et s'est dirigé vers Pont-Audemer, qu'il veut enlever par surprise. Alors, nous dit Roger Williams, à la fois pour faire revenir Villars en arrière, éprouver la valeur des troupes qui n'ont pas encore été au feu et enflammer leur courage, par la vue de l'opulente cité, dont la prise leur promet un riche butin, le lord général fait avancer sa petite armée sur le sommet d'une colline (le Mont-aux-Malades), d'où l'œil embrasse le panorama de Rouen. Une clameur ne tarde pas à s'élever dans la ville : l'ennemi a été signalé et Villars est accusé de trahison. Les magistrats lui dépêchent courrier sur courrier et, en même temps, une troupe nombreuse se porte au devant des Anglais et les attaque avec vigueur. Les soldats d'Essex repoussent les assaillants avec

de faibles pertes, mais Walter Devereux, frère du lord général, est au nombre des morts.

Les fragments d'une lettre qu'écrivait Essex à Unton nous permettent de voir que son intention était alors de se rapprocher de la Seine et d'attaquer Caudebec, ou même d'aller mettre le siège devant Fécamp : après le malheur arrivé à son frère, lord Essex, renonçant à tout projet, retourne à Pavilly, où le feu éclate la nuit suivante, et les Anglais se retirent à Arques, sauvant à grand peine leurs bagages.

Le 23 septembre, Essex est avisé que le maréchal de Biron est à Gaillefontaine et désire conférer avec lui. Il s'agit, en vue de la préparation du siège de Rouen, de concentrer les troupes du maréchal et les Anglais et de s'emparer des villes telles que Gournay ou Caudebec, d'où l'ennemi pourrait tirer des secours. Un conseil est tenu à Neufchâtel entre Essex, Unton, Leighton, d'une part; Biron, le secrétaire Forget, de l'autre, et, tandis que les troupes françaises ont investi Gournay, dans la nuit du 27 au 28 septembre, les Anglais y arrivent seulement le 29. La ville veut se défendre, mais deux brèches sont pratiquées dans les murailles et, au moment où Anglais et Français se disposent à monter à l'assaut, la place se rend par composition, le 6 octobre. Le même jour, Gerberoy a ouvert ses portes, à la première sommation.

Ainsi, à la date à laquelle nous sommes parvenus, le siège de Rouen n'est pas encore commencé et le 6 octobre est précisément le jour qui, au compte des ministres d'Élisabeth, clôt les deux mois pendant lesquels elle a consenti à faire l'avance de la solde de ses troupes.

La Reine n'a pas attendu jusque là, pour témoigner le mécontentement qu'elle éprouve de ce retard. La gloire du Roi et son propre honneur la convient à confier à Henri « le mal

que son cœur sent » (1). Le temps perdu à Noyon peut compromettre le siège de Rouen, où Parme, occupé par les mutineries de ses soldats, n'aurait pu le troubler, et ce n'était pas la peine de la presser d'envoyer ses troupes, dont, à entendre M. de Réau, le Roi n'attendait que l'arrivée, pour entreprendre de grandes opérations en Normandie.

Burghley traduit à Unton les idées d'Élisabeth sous une forme encore plus précise. Si on n'exécute pas ce qui a été convenu à Greenwich, la Reine rappellera ses troupes, qu'elle ne veut pas laisser oisives, « en lui engendrant une risée ».

Qu'a donc fait le Roi, depuis la prise de Louviers, au lieu de profiter de la mésintelligence qui existait entre les habitants de Rouen et leur gouverneur Tavannes, pour se porter immédiatement sur la ville? Il m'a semblé, Messieurs, qu'il serait intéressant de laisser Henri IV se défendre lui-même, en vous présentant un document particulièrement important.

Le Roi est au camp devant Noyon et pour ainsi dire à la veille de prendre la ville. M. de Réau est venu le trouver et lui a rendu compte de son voyage en Angleterre, de ses conversations avec la Reine et ses ministres et de ce que les Anglais attendent de lui. Au moment de partir pour la frontière, il veut justifier sa conduite aux yeux de la Reine et aussi obtenir d'elle de nouvelles concessions. Il fait dresser une longue instruction (14 août) pour M. de Réau et le charge d'aller en exposer le contenu à la Reine.

Henri IV remercie d'abord Élisabeth de lui envoyer un secours et exprime le regret de ne pouvoir assister au débarquement d'Essex et de ses troupes, « pour les recevoir et luy faire particulierement la bienvenue qu'il merite ». « Ayant esté plus longtemps qu'il n'avoit esperé (je cite textuelle-

(1) Lettre du 28 août.

ment, Messieurs,) sans avoir aucune resolution de la dite dame, il fut conseillé d'employer le temps de ceste demeure et de ne laisser ses gens de guerre oysifs, ce qui est cause ordinairement de les alterer ou perdre. » Aussi, après un séjour à Mantes, où il a expédié les affaires les plus urgentes, a-t-il conduit son armée à Noyon, qu'on assurait devoir résister faiblement, et avec l'intention de tenter sur La Fère un coup de main, qui semblait devoir réussir.

Les raisons qui ont précédemment motivé la décision du Roi de faire campagne en Normandie, avec le concours de la Reine, subsistent toujours et rien n'est changé dans ses projets; mais, tandis qu'auparavant on n'avait à se préoccuper que des difficultés du siège, aujourd'hui il faut tenir compte de l'armée du duc de Parme, qui a eu raison de ses soldats mutinés et n'attend que l'arrivée de l'armée du Pape, pour entrer en France. C'est pourquoi le Roi pense qu'il y a urgence de rallier l'armée d'Allemagne, dont le vicomte de Turenne lui annonce l'approche. Tandis qu'il ira au devant d'elle, avec une partie de sa cavalerie, le maréchal de Biron, qu'il aime et estime comme son père, se rendra avec tout le reste de l'armée en Normandie, pour recevoir le comte d'Essex et « commencer cependant l'entreprise par les petites villes, desquelles avant tout aultre chose il est besoin de se saisir ». En terminant, le Roi supplie Élisabeth de vouloir bien l'accommoder de pionniers, d'artillerie et de munitions.

A peine M. de Réau s'est-il mis en route, que les nouvelles du duc de Parme parvenues au Roi modifient encore ses projets. Il écrit à Réau, le 22 août, qu'il croit ne devoir engager momentanément ses forces dans aucun siège, et lui commande de demander à la Reine la permission de conduire les troupes anglaises au devant de celles du duc de Parme, si celui-ci pénètre en France, comme tout porte à le croire.

Ces documents expliquent comment Biron, qui devait se diriger vers la Normandie, aussitôt après la fin du siège de Noyon, ne rejoint le comte d'Essex que près d'un mois plus tard.

Laissons maintenant Henri IV partir pour l'Est et voyons quelles sont les conséquences de ses nouvelles demandes à la Reine.

Dans les premiers jours de septembre, M. de Réau est en Angleterre. Il remet à la Reine des lettres de Henri IV, lui expose le contenu de ses instructions et lui en remet copie. Le 11 septembre au soir, Beauvoir-la-Nocle et Réau reçoivent à Portsmouth la réponse verbale d'Élisabeth, que leur apporte M. Ashley : M. de Réau devra dire au Roi que, s'il n'assemble à l'instant toutes ses forces pour aller à Rouen, Sa Sérénissime Majesté rappellera incontinent les Anglais. C'est toute la résolution qu'elle peut faire, après avoir entendu la lecture de l'écrit que les ambassadeurs de France ont remis à lord Burghley.

Le lord trésorier donne en même temps avis (12 septembre) aux conseillers d'Essex, sir Thomas Leighton et M. Henry Killegrew, de la volonté de la Reine de rappeler ses troupes, à l'expiration des deux mois pour lesquels elle s'est engagée. Ce ne serait que dans le cas où le Roi assiégerait Rouen avant ce terme, qu'elle consentirait à les maintenir en France, pendant trente ou quarante jours encore, et à la condition que leur paye hebdomadaire fût assurée.

A cette première lettre succèdent de nouveaux messages, écrits tantôt par les lords du Conseil, tantôt par Burghley seul, ou même par la Reine, adressés à Essex, Unton et autres, renfermant des reproches qui troublent l'ambassadeur et paralysent les chefs militaires. Élisabeth a été furieuse, quand elle a appris qu'Essex était allé trouver le Roi à

Noyon ; elle l'est plus encore de savoir que le comte se soit déplacé de neuf lieues pour voir Biron, tandis que le maréchal n'en a fait que trois au devant d'Essex. Le sage Burghley lui-même perd la tête, à côté de cette princesse, dont l'absence de son favori exaspère la passion, et il prie Unton (30 septembre) de conseiller à Essex de revenir en Angleterre, comme le seul remède capable de calmer sa souveraine. Enfin, le 4 octobre, il nous apprend que la Reine a écrit de sa main au lord général de quitter la France et qu'elle s'entête dans son idée de rappeler ses troupes.

Après la prise de Gournay, les compagnies anglaises sont descendues vers Neufchâtel et nous les trouvons campées, le 11 octobre, à Formerie, d'où sir Unton, par ordre de la Reine, se prépare à rejoindre Henri IV. Le 13, les troupes sont à Bully, les 14 et 15 à Bellencombre, le 16 à Cailly, et tous les jours on escarmouche avec les coureurs ennemis, qui viennent jusqu'aux avant-postes. A la suite d'un conseil de guerre tenu au quartier général de Biron, Essex se rend auprès de lui, le 17 octobre, deux heures avant le lever du soleil, et le trouve entouré de grand nombre de noblesse des environs. Le comte a revêtu des habits somptueux et porte un grand panache à son chapeau. « Eh quoi, jeune galant, lui dit gaîment le maréchal, vous venez ici me braver, avec vos plumes blanches ; mais, je crois que j'en ai aussi ». Et, il se fait apporter un chapeau bien garni, un habit de cavalier de velours fauve orné de dentelles d'argent et endosse le tout. — Il a tout l'air d'un vieux bravache de Smithfield, disaient tout bas les Anglais.

La bonne humeur du maréchal venait du secret espoir qu'il avait de s'emparer de Rouen par surprise, grâce à des intelligences nouées dans la place. M. du Raulet, que Coningsby nous dépeint comme un aimable et hardi compa-

gnon, avait la promesse de l'un des capitaines de Villars, qu'il lui livrerait une porte de la ville. Biron, en voiture, et Essex arrivent, avant le jour, dans une plaine merveilleusement belle, nous dit l'annaliste anglais, appelée Martainville, où est le rendez-vous général.

Les vieilles bandes gasconnes de Biron sont là, au nombre d'environ 2.000, les deux régiments suisses qui forment également 2.000 hommes, puis de Hallot avec 1.500 cavaliers les troupes anglaises, 2.500 fantassins et 140 chevaux, du Raulet, les gouverneurs de Dieppe et de Neufchâtel, le marquis d'Alègre, etc... Le maréchal met les chefs au courant de l'entreprise et propose de faire passer en tête 200 arquebusiers gascons ; les compagnies anglaises viendront ensuite, et leurs chefs jouent aux dés l'ordre dans lequel ils marcheront (lord Audley, John Vingfield, Thomas Baskerville) ; puis les troupes françaises et la cornette d'Essex.

« C'est un beau spectacle, dit Coningsby, de voir nos hommes auparavant abattus par la maladie et le découragement, reprendre du cœur, avec l'espoir du succès. Leurs physionomies sont joyeuses et chacun se promet pour ce jour-là un riche butin ou une fin héroïque. » — On se met en marche et la tête de la colonne n'est plus qu'à une demi-lieue de la ville, dans un bois, quand arrive un message de Biron pour Essex l'informant que leur projet a été découvert par l'ennemi. C'est de cette tentative que parle le capitaine Valdory, aux fol. 25 et suivants du *Discours du siege de Rouen.*

Les Anglais se retirent à Darnétal, où ils trouvent des provisions en abondance. Le lendemain, de bonne heure, Essex se dirige vers une colline voisine du mont Sainte-Catherine. Il fait mettre pied à terre aux gentilshommes qui l'ont accompagné, leur exprime le regret de les quitter, avant

d'avoir pu les conduire à l'attaque d'une place où ils auraient gagné de l'honneur, et confère la chevalerie à vingt-quatre d'entre eux ; puis, il va faire ses adieux au maréchal et prend la route de Dieppe, où il s'embarque pendant la nuit.

Le 20 octobre, les Anglais sont rentrés à Arques. Ils se reposent, nous dit Coningsby, font bonne chère, jouent au tennis et à la paume, montent à cheval, si bien qu'en l'absence du lord général, sir Thomas Leighton refuse d'envoyer au siège de Caudebec 500 hommes, que le marquis d'Alègre est venu lui demander de la part de Biron. D'ailleurs, le 28 octobre, la nouvelle parviendra au camp anglais que Caudebec s'est rendu par composition.

Le 27 octobre, Essex a rejoint ses troupes et envoyé à Henri IV Roger Williams, qui lui fait bientôt savoir la prochaine arrivée du Roi. On se prépare enfin à marcher sur Rouen. Le 4 novembre, les Anglais font leur montre, au nombre d'un peu plus de 2.000 hommes, devant M. d'O, qui paye leur solde et tient à justifier sa réputation de magnificence, en offrant aux gentilshommes un véritable repas de Lucullus. Le lendemain, Essex se rend auprès du maréchal, à Anglesqueville, et règle avec lui l'ordre de marche. Les Anglais passent par Gonneville, Auffay, et, à une dernière conférence tenue à Cailly, on décide que l'armée investira la ville la nuit prochaine.

Ici, Messieurs, se présente une difficulté. Valdory nous apprend, et les auteurs le répètent après lui, que le lundi, 11 novembre, jour de la fête Saint-Martin, sur les sept à huit heures du matin, les troupes royales se présentèrent sur le mont de la Justice, regardant la porte Beauvoisine. Le journal de Coningsby est très confus, vers cette date, mais une lettre du comte d'Essex à lord Burghley, du 13 novembre, fixe nettement au dimanche matin, 10 novembre,

l'arrivée des assiégeants devant Rouen. Coningsby et Essex sont d'accord pour déclarer que, tandis que les Anglais étaient au rendez-vous à une lieue de Rouen, à deux heures du matin, les Français se sont trouvés en retard et que toute l'armée n'a guère été rassemblée que vers six heures. C'est ainsi que l'investissement a eu lieu en plein jour, au grand dommage des troupes françaises et notamment de celles de M. de Hallot. L'armée a été divisée en deux corps, dont l'un est commandé par Essex et l'autre par Biron. Essex forme l'avant-garde et vient occuper le Mont-aux-Malades, tandis que de Hallot reste en bataille derrière lui, avec 2.000 fantassins et 300 cavaliers, et va à son tour dans le quartier qui lui est destiné, à la droite d'Essex. Le gouverneur de Dieppe, avec trois régiments français et un de Suisses, se place à la gauche, sur le mont de la Justice ; le maréchal, à la tête du reste de l'armée, s'établit à Darnétal et détache le second régiment suisse et trois français du côté de Sainte-Catherine.

Dès que la présence de l'armée royale a été signalée à Rouen, le gouverneur a envoyé quelques compagnies escarmoucher avec celles qui couronnent le mont de la Justice et, vers dix heures, la garnison a vigoureusement attaqué M. de Hallot, dont les troupes plient, au bout de deux heures de combat, faute de munitions, et sont jetées hors de leur cantonnement, jusqu'à ce qu'une charge de la cavalerie anglaise conduite par Edmond York les dégage. L'ennemi recommence son attaque, chasse de nouveau l'infanterie de M. de Hallot de ses quartiers, en brûle une partie, et, comme pour la seconde fois un secours anglais les a arrêtés, les Rouennais se retournent contre ceux-ci. Les Anglais exécutent des charges, la pique à la main, et le combat dure jusqu'au coucher du soleil. Essex, qui détaille avec complaisance les hauts

faits de ses soldats, termine sa lettre en demandant que sa petite armée soit renforcée.

Je n'ai pas l'intention, Messieurs, de vous donner la contre-partie du journal de Valdory, en détaillant d'après celui de Coningsby les dépêches d'Unton, d'Essex ou de Roger Williams, les sorties des assiégés et les attaques des troupes royales; je me bornerai à vous rappeler les faits les plus importants de ce siège mémorable et à vous indiquer comment l'habile et vigoureuse résistance de Villars et le secours de Parme, le manque d'argent pour payer ses troupes et par suite le mécontentement et la mauvaise volonté des levées allemandes, l'insuffisance des secours fournis par la Reine, devaient arriver à triompher de tous les efforts du Roi.

Les jours qui suivent l'investissement sont assez calmes. Les Anglais, suivant leur louable habitude, s'empressent de se retrancher dans leur cantonnement, et les assiégés ne perdent pas un moment pour compléter leurs moyens de défense, creusant leurs fossés, protégeant leur artillerie à l'aide de gabions, brûlant les maisons ou les villages qui pourraient servir de point d'appui à l'assaillant.

Le 23 novembre, Essex, qui a reçu une lettre du Roi lui annonçant son arrivée, se rend au quartier du maréchal, avec une nombreuse suite de gentilshommes anglais et français richement vêtus et bien montés, et de là au devant de Henri IV. Tout le monde met pied à terre, pour baiser la main au Roi, et à son tour il descend de cheval, pour embrasser le maréchal et Essex.

Ici, Messieurs, nous ne pouvons nous dispenser de nous demander ce qu'a fait le Roi, pendant plus de deux mois qu'a duré son absence, depuis la prise de Noyon. Après un séjour prolongé dans cette ville ou les environs, Henri IV a été aux

plaines de Vandy recevoir l'armée allemande, que commande le prince d'Anhalt. Il a perdu du temps à reconnaître l'ennemi jusqu'aux portes de Verdun, passé quelques jours à Sedan, à l'occasion du mariage de la duchesse de Bouillon avec le vicomte de Turenne, et est revenu lentement avec ses Allemands, qui marchent si mal que, quand ils ont fait deux étapes consécutives, ils demandent à se reposer trois jours. A une heure avancée, dans la nuit du 30 au 31 octobre, Henri était de retour à Noyon, où il a donné rendez-vous à l'ambassadeur de la Reine. « Le Roi a choisi cette ville, à cause du grand amour qu'il a pour la fille du gouverneur (Gabrielle d'Estrées), qui a tout pouvoir sur lui, et c'est moi qui sers de prétexte à son séjour ici », écrit Unton. Le Roi a d'ailleurs commandé au maréchal d'investir Rouen en l'attendant, mais on ne pourra canonner la place avant six semaines, car une partie de l'artillerie du Roi est encore à Compiègne et ses munitions sont à Mantes.

Dès que le Roi a vu Unton, il lui a librement avoué l'état de misère auquel il est réduit. Il n'a pas d'argent, pour payer les troupes de la Reine. Si Élisabeth s'en tient à ses déclarations et rappelle les Anglais, les Allemands partiront et tout est perdu. En conséquence, il demande que la Reine veuille bien payer ses troupes, pendant la durée du siège ; qu'on lui envoie 1.000 pionniers, 120 canonniers et une bonne provision de poudre; enfin, que les navires anglais empêchent tout secours d'arriver par mer à Rouen. « Tout ce que je puis offrir, dit Henri, c'est de me battre pour la Reine et de devenir son capitaine, avec l'espoir qu'elle voudra bien être mon conseiller ».

Rien n'est malheureusement plus vrai et Unton constate qu'Henri manque de pain à sa table. En revanche, l'ambassadeur est vite séduit par les qualités de ce prince et lui rend

pleine justice. « Le Roi est noble et brave au suprême degré, patient et magnanime, pas cérémonieux, affable, familier. On le suit pour son incontestable valeur, mais on le hait, à cause de sa religion, et, s'il ne se convertit pas, il sera abandonné par les Catholiques. »

A peine arrivé au camp, Henri IV s'empresse d'aller visiter les abords du fort Sainte-Catherine et les divers cantonnements de son armée ; il est constamment au feu, pendant les fréquentes sorties de l'ennemi ; mais, déjà il est évident pour tout le monde que l'entreprise sera longue et difficile. Coningsby a pu causer avec des habitants qui abandonnaient Rouen. D'après eux, Villars n'est pas aimé de la généralité de la population et son parti n'est qu'une minorité. La garnison est d'environ 2.000 hommes et le circuit à défendre est très grand ; enfin, la plupart des habitants consentiraient à être les sujets du Roi, à la condition d'avoir les biens et la vie saufs ; mais Villars surveille de près tous ceux qui sont soupçonnés de royalisme et exerce des rigueurs contre eux. Le clergé est très violent à l'égard du Roi, dans ses prédications, et beaucoup de prêtres prennent les armes et combattent dans les sorties.

Les Anglais auraient voulu se distinguer par une action d'éclat, le 27 novembre, jour anniversaire de la naissance de leur souveraine, mais l'occasion ne s'en présente pas.

Henri IV fait travailler nuit et jour aux approches de Sainte-Catherine et élever un fort, en face de celui de la place. La noblesse du Roi et les principaux gentilshommes anglais avec Essex sont souvent là, la pique à la main, pour protéger contre toute agression les soldats aux tranchées. Le 29 novembre, en dépit de la furieuse canonnade des Rouennais, dont un coup manque de tuer Henri IV, le château de Sainte-Catherine est déjà entouré des ouvrages de l'as-

saillant et, le 1er décembre, le Roi profite d'une journée brumeuse, pour amener de l'artillerie à son fort et l'armer.

La veille, le comte d'Essex a pris congé du Roi et est reparti pour l'Angleterre, tandis que sir Roger Williams en revenait et rapportait de bonnes nouvelles. La Reine, il est vrai, continue à adresser des remontrances à Henri IV; elle se croit en droit, « comme la vraye source et la cause efficiente de faire lever ceste armée allemande », de lui rappeler ses devoirs à l'égard de ses auxiliaires d'outre Rhin ; cependant, elle consent à envoyer en France 1.000 hommes empruntés à ses vieilles bandes des Pays-Bas, 400 pionniers et 50 mineurs, dont elle payera la solde pour un mois (18 novembre). En outre, Élisabeth a écrit au prince d'Anhalt de faire prendre patience à ses troupes, qui ne sont pas encore payées et se montrent si mécontentes, qu'en chemin une partie des lansquenets a failli passer à l'ennemi et qu'on a eu toutes les peines du monde à les amener jusqu'à Rouen.

Et ce ne sont pas seulement les Allemands qui se plaignent; les Gascons de Biron murmurent et on craint fort de ne rien avoir à leur donner, car M. du Plessis, que l'on attend avec de l'argent, n'apporte même pas de quoi satisfaire au payement du deuxième mois des étrangers. Seuls, les Anglais se déclarent à peu près contents de leur maigre paye. Ils combattent pour l'honneur de la Reine et le leur et s'expriment en termes méprisants sur le compte de ces Français, qui réclament de l'argent et du vin.

Pour se tirer d'affaire, Henri se multiplie; il utilise la bonne volonté de Unton à calmer le prince d'Anhalt et fait faire à Londres des démarches, en vue de se procurer de l'argent. Grâce au zèle et à l'intelligence de Beauvoir, il a trouvé dans la cité des marchands qui se sont engagés à lui en avancer ou à lui faire crédit sur des marchandises. Mais

il faut que la Reine autorise ces marchands à lui livrer une quantité de draps représentant la valeur de la solde du troisième mois des Allemands et que ceux-ci acceptent : or, ils ont déjà refusé de recevoir en payement des vins que le Roi a à Mantes et qu'il n'a pas trouvé à vendre. Henri IV a également besoin de poudre et des commerçants anglais le cautionnent, mais jusqu'ici la Reine n'a pas consenti à en laisser sortir cinquante milliers de ses magasins. Elle commence à concevoir des doutes sur le succès du siège et rappellerait immédiatement ses troupes, si elle pensait que l'on va à un échec.

Il y a des moments où le Roi lui-même semble prêt à perdre courage.

Le 13 décembre, dans la soirée, il va trouver Unton, qui loge dans son quartier, et le trouve en compagnie de Roger Williams. Il sait qu'il peut compter sur le dévouement de ces deux hommes, qui lui en ont déjà fourni des preuves répétées, et s'épanche avec eux. Son infanterie allemande sert mal et le nombre en a été singulièrement réduit, puisqu'il a dû en laisser une partie au duc de Nevers ; l'infanterie française ne vaut pas beaucoup mieux et il ne compte absolument que sur les Anglais. Avec une armée aussi faible, il n'a pas d'autre parti à prendre que d'attendre devant la ville le duc de Parme, qui ne tardera pas à s'y présenter. — Si je suis tué, leur dit-il en manière de conclusion, je veux être enterré entre un Anglais et un Suisse.

En réalité, Henri IV n'a devant Rouen que 2.500 Suisses, 3.000 lansquenets, 3.000 Français et à peine 400 Anglais. Aussi Unton écrivant à Essex, à la suite de cet entretien, demande-t-il qu'on secoure le Roi, qui serait forcé de lever le siège, si Parme l'attaquait.

En attendant, les opérations se poursuivent dans les envi-

rons de Rouen et devant la place. Le 30 novembre, le château de Blainville a été pris par les Royaux. Le Roi se rend journellement aux tranchées et, le 6 décembre, dans une de ses visites, un boulet atteint au pied le prince d'Anhalt qui est à ses côtés et lui brise l'orteil. Le 8 décembre, l'ennemi fait une grande sortie à Sainte-Catherine et essaye de s'emparer du fort construit par le Roi et d'enclouer ses canons. Le corps de garde suisse est mis en fuite et l'artillerie royale serait perdue, si les Gascons n'arrivaient en toute hâte et ne chargeaient vigoureusement. Les Rouennais semblent ne pas se lasser et harcèlent chaque jour l'armée royale, sur un point différent. Le 10 décembre, dans un de ces engagements, M. de Montmorency de Hallot a la jambe brisée au-dessous du genou par un boulet; un capitaine plein d'audace, M. de Saint-Denys, qui le remplace dans son commandement, s'est fortement retranché dans les ruines de l'église Saint-Gervais, d'où il espère incommoder l'ennemi ; mais, le 16, la garnison fait, par la porte Cauchoise, une sortie meurtrière et réussit à le déloger.

Le 24 décembre, mylord Essex est de retour au camp. Il se rend immédiatement aux tranchées et s'adressant à une sentinelle ennemie : « Dis de ma part à M. de Villars que, s'il a l'intention d'entreprendre quelque chose contre le quartier anglais, il devra le faire cette nuit ou y renoncer ; demain nous serons trop forts pour lui. » Outre les pionniers qui sont déjà arrivés au camp, Essex attend les vieilles bandes des Pays-Bas et, comme elles ne comprennent pas plus de 630 hommes, il refond les anciennes compagnies et les réduit à huit, dont cinq, à la demande du Roi, sont envoyées au quartier Sainte-Catherine (1), où elles sont de garde à la

(1) Le 29 décembre, cinq compagnies sont logées au Bois-Guillaume. Après le départ définitif d'Essex, tous les Anglais seront établis aux Chartreux.

tranchée, une nuit sur trois. Essex et les gentilshommes volontaires restent le plus souvent avec leurs hommes et leur donnent l'exemple, car, en certains endroits, on est à peine séparé de l'ennemi de trois longueurs de pique et constamment exposé à son feu.

Le dernier décembre, à l'heure où les assiégés attaquent le nouveau quartier des Anglais et où le Roi, pareil au dieu Mars, nous dit Coningsby, les charge furieusement et dégage ses alliés, apparaissent sur la Seine, à la hauteur du Vieux-Palais, les pinnaces envoyées par la Reine, sous les ordres de Thomas Grove, pour empêcher le ravitaillement de la place par le fleuve.

Le 3 janvier 1592, lord Essex revient aux tranchées bien accompagné et s'empare du bastion le plus voisin des tranchées, sans grande perte de son côté et en tuant beaucoup de monde à l'ennemi. Un certain nombre d'Anglais pénètrent pêle-mêle dans le fort avec les fuyards et s'en rendraient maîtres sur l'heure, s'ils étaient suivis. Le capitaine Swann et autres ont fait merveille et ont été soutenus par un certain nombre de lansquenets et d'arquebusiers gascons. Essex passe la nuit avec ses hommes et la prise du fort semble imminente ; malheureusement, le lendemain, vers onze heures, l'ennemi attaque avec des forces importantes, Essex n'est plus là et, après une heure de lutte, les Anglais, que Biron n'a pas fait soutenir, sont contraints de quitter la place. Dans la nuit du 7 au 8 janvier, le Roi reprend la contrescarpe perdue et tente d'enlever par escalade le bastion le plus éloigné ; mais cette dernière entreprise échoue, parce que les échelles sont trop courtes.

Une lettre de Villars au duc de Mayenne, interceptée dans ces derniers jours, révèle au Roi la situation précaire de la place. La poudre et les munitions commencent à manquer ;

il a perdu ses meilleurs capitaines et ingénieurs et il craint que les bourgeois forcent les soldats mécontents de leur paye à entrer en composition. Il y a là un réel encouragement pour Henri IV à pousser plus vigoureusement que jamais les opérations du siège et lui-même a déclaré à Unton qu'il était résolu à gagner le fort par la sape ; mais, d'après les dernières nouvelles, le duc de Parme serait à Nesle et son avant-garde à Montdidier : s'il doit marcher directement sur Rouen, il passera par Beauvais, et Henri voudrait lui barrer la route, entre Gisors et Gournay. C'est pourquoi il abandonne le commandement devant Rouen à Biron et Montpensier et se dirige, le 10 janvier, vers Gisors.

Henri IV a d'ailleurs fait, pendant le mois de décembre, tout ce qui dépendait de lui, pour avoir auprès de lui le plus grand nombre de troupes possible. Après avoir demandé inutilement deux fois un nouveau secours de 5.000 hommes à Élisabeth, il s'est décidé à lui envoyer M. du Plessis, qui nous a conservé tout au long, dans ses *Mémoires*, le récit des fureurs d'Élisabeth contre Essex refusant d'abandonner le Roi au moment du danger, de son inflexibilité devant les pressantes sollicitations de du Plessis et de Beauvoir, appuyées par lord Burghley. En outre, le Roi a écrit à ses principaux lieutenants, d'Aumont, Bouillon, La Trémouille, de le rejoindre devant Rouen, et au duc de Nevers de venir se loger à Grandvilliers et Formerie.

Et en dépit de toutes ces préoccupations, auxquelles vient s'ajouter l'attitude louche du comte de Soissons, nous voyons le Roi aller à la chasse et songer à courir jusqu'à Dieppe, où, comme le prétend Coningsby, il voudrait porter ses vœux et faire ses dévotions à une sainte non confessée ; sur quoi, le vieux maréchal de Biron lui a déclaré brutalement que, s'il abandonnait le camp seulement pour deux jours, il pourrait

retourner en Gascogne, car sa noblesse volontaire se débanderait immédiatement.

Il ne faudrait pas croire que, même pendant qu'il ira au devant du duc de Parme, le Roi pourra consacrer tout son temps et toute son attention à l'ennemi. Il est à peine à Gisors, qu'il est obligé de courir à Mantes (12 janvier) auprès du duc de Nevers, qui refuse d'aller barrer le chemin au duc de Parme avec ses reîtres et se dispose à retourner en Champagne. Il doit aussi donner satisfaction aux nouvelles réclamations du prince d'Anhalt et de ses colonels et passer avec eux un accord, moyennant lequel il leur payera 100.000 couronnes, le 10 février, et règlera le reste de leur dû en marchandises.

Maintenant, Henri tient la campagne avec 2.000 cavaliers français, 2.000 arquebusiers à cheval et 3.000 reîtres : il veut manger le pays par lequel l'ennemi doit passer, intercepter ses convois, défaire les corps de troupes isolés du gros de l'armée, enfin retarder sa marche par tous les moyens possibles, jusqu'à ce qu'il ait lui-même rassemblé les forces sur lesquelles il compte, c'est-à-dire 6.000 cavaliers français et une assez nombreuse infanterie.

Après Gisors et Gournay le Roi est allé à Sommereux (je vous fais grâce des dates (1), Messieurs), d'où il va et vient à Breteuil, Poix et Songeons, restant toujours en contact avec

(1) La correspondance d'Unton permet d'établir à peu près complètement l'itinéraire du Roi, pendant le mois de janvier 1592.

Le 10 janvier, Henri IV quitte le camp et part pour Gisors.
11 — — à Gisors.
12 — — va à Mantes conférer avec le duc de Nevers.
16 — — part de Gisors pour Gournay, où il doit coucher.
20 — — part de Gournay et doit coucher dans un village voisin de Grandvilliers (très pro-

l'ennemi et le surveillant. Parme, au contraire, cherche à dérober sa marche et semble tour à tour vouloir dégager Rouen ou attaquer Dieppe. Henri IV, qui redouterait par dessus tout cette perte, s'est dirigé le 1er février sur Aumale, et voici que, dans la matinée du 5, toute l'armée hispano-ligueuse marche en bataille vers cette dernière ville et que le Roi, parti en reconnaissance avec 500 chevaux, rencontre l'avant-garde ennemie, à moins de deux lieues, sur la route de Poix. Pour donner à son bagage et au reste de ses troupes le temps de déloger, il soutient pendant trois ou quatre heures une très vive escarmouche et charge plusieurs fois brillamment ; mais, à la fin, l'ennemi arrive en masse ; Royaux et Ligueurs rentrent pêle-mêle dans Aumale et le Roi, qui n'a pas d'armure, est blessé d'un coup de feu dans le bas des reins. Il ne se laisse pas effrayer, nous dit Unton, soutient avec beaucoup de courage le moral de ceux qui l'entourent et réussit à faire sa retraite sans grosses pertes. La blessure n'est pas dangereuse, mais simplement douloureuse et le Roi n'a pas de fièvre; mais, pendant quelques jours il ne pourra plus ni marcher, ni monter à cheval, et devra se faire porter sur un brancard.

bablement Sommereux), où, d'après les *Lettres missives*, il séjourne les 21, 22 et 23.

Le 24 janvier, Henri IV est à Breteuil.
25 — — part de Breteuil et retourne à Sommereux.
26 — — à Sommereux.
27 — — à Sommereux.
28 — — part de Sommereux et couche à Poix.
29 — — retourne à Sommereux.
30 — — pousse une reconnaissance jusqu'auprès de Breteuil et va coucher à Songeons.
31 — — à Songeons.
1er février. — va à Aumale.

La cavalerie royale s'est repliée sur Neufchâtel. Henri IV la conduit à Saint-Aubin près Arques (8 février), tandis que Parme est descendu à Blangy, et la ramène à Auffay, puis à Buchy, pendant que le duc marche sur Neufchâtel.

La Trémoille et Longueville sont arrivés à Rouen, Bouillon et d'Aumont n'en sont plus loin et les troupes promises par les États des Pays-Bas ne peuvent tarder. Le Roi compte sur Neufchâtel pour amuser un peu le duc; mais le 11 février, la place qui n'est pas tenable doit capituler et le château en fait autant, le 15.

Le 17, le Roi, qui peut remonter à cheval, bouscule le quartier du duc de Guise et poursuit l'ennemi jusque dans Bures. Le 19, il quitte le camp de Buchy, loge son armée à Clères et aux environs et va à Darnétal tenir le conseil de guerre. Il désirerait maintenir simplement la ville à l'état de blocus; concentrer son armée et livrer bataille à l'ennemi.

Cependant, Parme s'est avancé à Saint-Saëns et parait vouloir s'établir à Bellencombre, à cheval sur la route de Dieppe à Rouen.

Henri envoie Bouillon avec 300 chevaux à Dieppe et donne l'ordre de brûler Bellencombre. Enfin, dans la soirée du 27, on l'informe que l'ennemi est décidé à tenter de faire lever le siège ou de jeter du monde dans la place. Le lendemain matin, le Roi, qui n'a pas eu le temps de faire venir son infanterie, se rapproche de Rouen et range toute sa cavalerie en bataille, à deux lieues environ de la ville et faisant face à Bellencombre ; il attend ainsi toute la journée et apprend le soir, à son grand étonnement, que l'ennemi a délogé et s'est retiré en toute diligence vers Aumale. Le Roi reste autour de Rouen, à Cailly (28 février), à Boissay (29 février), envoie avec d'Aumont des forces à Gournay, dans la crainte d'un retour offensif de l'ennemi, et va à Darnétal (2 mars) s'en-

tendre avec Biron. Plus que jamais, il l'a dit à l'ambassadeur de la Reine, il est décidé à faire continuer les opérations du siège, pendant qu'il suivra l'armée de la Ligue à la tête de sa cavalerie.

Accompagnons le Roi à Rouen, si vous le voulez bien, Messieurs, et voyons ce qui s'y est passé en son absence.

Essex racontant à lord Burghley la belle conduite des Anglais, à l'attaque de Sainte-Catherine, lui écrivait (5 janvier) : Quand le Roi voudra, nous prendrons toute la contrescarpe ; mais l'attente de Parme le fait hésiter à entreprendre quelque chose.

Malheureusement, Henri IV et Essex (1) partis, les assiégeants n'ont à peu près rien fait. Biron s'excuse sur la faiblesse de son infanterie qui se débande tous les jours, faute de solde, et le Roi, pour sortir d'embarras, a renouvelé ses demandes d'assistance à la Reine. Au commencement de février, M. de Beauvoir l'a suppliée d'envoyer 3.000 hommes à son allié, puis s'est rabattu à un chiffre moindre. Un moment, on a pu croire qu'Élisabeth cèderait et lord Burghley avait préparé les warrants d'une levée de 1.000 à 2.000 piques ; mais quand il a fallu signer, Élisabeth a refusé. Elle objecte qu'on expose toujours son peuple aux endroits les plus dan-

(1) Essex est parti le 19 ou le 20 janvier.

Pressé de rentrer en Angleterre par les lords du Conseil, Essex a refusé, sous ce prétexte, qu'il ne saurait abandonner l'armée, au moment où le duc de Parme approche et livrera sans doute bataille.

Burghley écrit (29 déc. et 2 janv.) à Unton de joindre ses instances aux leurs, pour décider le comte, et de demander au Roi d'intervenir. En même temps, Robert Cecil a adressé à l'ambassadeur une lettre de la Reine à Essex, qui ne devra lui être remise que s'il refuse d'obtempérer aux avis de Burghley. Mais, Essex est au logis d'Unton, quand celui-ci décachète son courrier : il aperçoit la suscription de la lettre qui lui est destinée, l'arrache des mains d'Unton ébahi et en prend connaissance.

gereux, qu'on aurait pu prendre facilement Rouen l'été dernier, que les Anglais arriveraient trop tard pour l'action décisive. La vérité est qu'elle s'est renseignée, auprès des capitaines rentrés de France, et que l'opinion des derniers venus est qu'on ne prendra pas la ville. Cependant, l'ambassadeur de France écrit à son maître que la Reine finira par céder, et celle-ci fait un premier pas, en adressant une lettre d'encouragement à Henri. Enfin, le 29 février, elle écrit à Unton, qu'elle vient de donner l'ordre de lever rapidement 1.600 hommes (piquiers et mousquetaires), qui seront transportés en hâte à Dieppe.

Cette bonne nouvelle, Messieurs, ne saurait faire compensation à la vive déception qu'éprouve le Roi, quand il connaît les résultats obtenus par les assiégés, dans leur sortie du 26 février, et il comprend maintenant comment il se fait que Parme et Mayenne, informés de ce succès et rassurés sur le sort immédiat de Rouen, se soient momentanément éloignés. En effet, Villars, se sentant menacé par les mines des assiégeants, a attaqué avec toutes ses forces les travaux d'approche des troupes royales : leurs tranchées et fortifications ont été bouleversées, une partie de leurs canons pris ou encloués ; beaucoup de monde a été tué et le maréchal de Biron blessé. Aussi voyons-nous Henri IV s'arrêter à une résolution qu'il a toujours écartée. Jusqu'ici, il a voulu prendre Rouen par composition, en se rendant maître du château de Sainte-Catherine, et éviter à la ville, dans l'intérêt des habitants, les horreurs du pillage, qui attendent une ville emportée d'assaut : maintenant il décide qu'on battra Rouen, de façon à pratiquer deux brèches, tout en continuant à serrer de près Sainte-Catherine.

Mais rien ne se fera encore sans lui. Il est parti, le 3 mars, et en son absence les grands seigneurs catholiques empêche-

ront l'exécution de cette mesure. En revanche, le duc de Parme ne s'est retiré qu'en laissant derrière lui cinq enseignes de gens de pied, qui échapperont à la vigilance des troupes d'investissement, et 600 hommes, dont moitié Espagnols et Wallons, entreront à Rouen, sans perdre un seul des leurs, dans la matinée du 8 mars.

Messieurs, Vous serez peut-être curieux de connaître exactement l'itinéraire du Roi, dans sa route à travers le pays normand? Je vous demande la permission de vous le présenter en détail. Tandis que Parme s'éloigne par Senarpont et Gamaches, Henri IV rejoint son armée à Clères et va à Torchy-le-Grand (3 mars), à Dieppe (4 mars) visiter les fortifications de la ville et conférer avec Philippe de Nassau, dont les Hollandais sont débarqués ; retourne à Torcy dans la nuit, part pour Envermeu le 5 mars, y passe la journée du lendemain ; s'avance au-delà de Blangy le 7, met en désordre une partie des troupes du duc de Monte-Marciano (8 mars) et s'avance jusqu'auprès de Pont-Remy, où Parme, campé avec toute son armée, se prépare à franchir la Somme. Le 10 mars, le Roi repart de Blangy et est de retour le lendemain à Dieppe, où il tombe si malade, qu'il se croit empoisonné. Il y reçoit la visite de M. de la Châtre, qui lui apporte les propositions de la Ligue, et ne retourne à Rouen que pour avoir à subir les obsessions de Biron, qui veut la lieutenance de la Normandie sous Montpensier, ou pour répondre aux réclamations de ses troupes, auxquelles il n'a que peu d'argent à donner.

Cependant, Messieurs, un évènement heureux se produit : en deux endroits différents les murs de la ville se sont écroulés d'eux-mêmes; les 2.500 Flamands ont rejoint le camp ; les nouvelles compagnies anglaises (1) sont attendues sous peu et, sous l'influence de ces circonstances, le Roi finit par

(1) Elles arrivèrent à Darnétal le 6 avril.

triompher des résistances de son conseil et obtenir que la ville soit battue en brèche (22 mars). On fait remonter de Pont-de-l'Arche des bateaux, qui empêcheront la ville de se ravitailler en amont, et l'infanterie française s'augmente tous les jours de recrues attirées par l'espoir du pillage.

Mais voici que, le 20 avril, on apprend soudain que le duc de Parme, avec 12.000 hommes d'infanterie et 4.000 cavaliers s'est porté sur Rouen par une marche rapide et n'en est plus qu'à quatre lieues.

La plus grande partie de la cavalerie française, que le Roi avait licenciée, après son expédition à Pont-Remy, et qu'il a rappelée, dès qu'il a appris, par des lettres interceptées, l'intention des ducs de revenir prochainement au secours de Rouen, n'est pas encore de retour. Il ne reste à Henri IV que quelques cornettes et son infanterie et, sans Bouillon, qui a pu le prévenir encore à temps, l'armée du siège serait écrasée sous les murs de la place. Bouillon se retire avec les reîtres ; les Anglais, conduits par Roger Williams, qui a un cheval tué sous lui et son chapeau traversé d'une balle, se replient dans la direction de Pont-de-l'Arche ; Biron conduit les troupes françaises. C'en est fait : le siège est levé et les Ligueurs peuvent chanter tranquillement, du haut des remparts :

Ils sont partis, sans dire à Dieu,
Les Gogots du Mont-aux-Malades,
L'on en voirra chants et ballades,
Si je vy encores un an.

Messieurs, Le récit de la fin de la campagne de Normandie mériterait d'être fait, avec la suite des mêmes documents, qui fournissent sur cette période des renseignements nombreux; mais il me semble que j'ai abusé de votre bienveillante attention et je vous demande, en terminant, Messieurs, la permission de vous présenter deux documents figurés, qui m'ont

paru intéressants pour vous. L'un est un plan perspectif de Gournay et des emplacements occupés par les troupes françaises et anglaises, pendant le siège dont nous avons parlé, dessiné par un Anglais de l'armée du comte d'Essex. Ce plan est conservé au Public Record Office et j'ai obtenu de la gracieuse libéralité du deputy keeper l'autorisation de le faire photolithographier. L'autre est une vue de Rouen (1610) de Joachim Duviert, ingénieur et dessinateur du Roi, que je crois inconnue et qui appartient à notre Bibliothèque nationale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUILLET 1891

Discours de M. Ch. DE BEAUREPAIRE, Président de la Société.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Si je prends aujourd'hui la parole, ce n'est que pour remplir un double devoir : remercier, en votre nom, M. de Kermaingant de l'honneur qu'il nous a fait de venir présider cette réunion; payer un juste tribut de regret et de reconnaissance à la mémoire de notre excellent confrère, M. Alfred Bligny. Je n'aurai point à vous parler de notre ancien président d'honneur, M. Chéruel, que nous avons eu le malheur de perdre, il y a quelques mois. M. Bouquet, son compatriote, son collègue au Lycée de Rouen, pendant de longues années, lié, d'ailleurs, avec lui, d'une étroite amitié, était tout naturellement désigné pour nous retracer, au point de vue qui nous occupe plus spécialement, cette vie, si bien remplie, du professeur et de l'érudit, dont tant d'élèves, devenus maîtres à leur tour, ont conservé le précieux souvenir. Bien des fois vous avez eu, comme moi, Messieurs et chers Confrères, l'occasion de constater l'heureuse influence qu'il a exercée autour de lui, et il vous a été donné de reconnaître que, par ses exemples, aussi bien que par son enseignement, il avait puissamment contribué à propager parmi nous ce goût des études historiques locales, aujourd'hui si généralement répandu, qui a rendu possible la fondation de notre Société, et qui a fait éclore un nombre infini d'ouvrages relatifs à notre ancienne province, à nos vieux monastères, à nos villes et même à de simples villages.

Entre ces publications, dont la liste serait longue et dont plusieurs sont des plus recommandables, on distinguera toujours le *Cartulaire de l'abbaye du Tréport*, où il faut voir non une simple reproduction d'un manuscrit unique, mais un choix judicieux de pièces originales, empruntées pour la plupart aux archives départementales, accompagné d'une introduction qui n'est autre chose qu'une histoire approfondie, quoique abrégée, de l'abbaye et des abbés du Tréport.

Depuis, M. de Kermaingant a publié la *Mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise,* ambassadeur en Angleterre, 1598-1662; les *Lettres de Henri IV au comte de la Rochepot*, ambassadeur en Espagne, 1600-1601.

En cela, il n'a fait que suivre les traces de M. Chéruel, lequel, après avoir écrit l'*Histoire de Rouen pendant l'époque communale et sous la domination anglaise*, aborda l'*Histoire générale de France* et nous donna la *Correspondance diplomatique du cardinal Mazarin.*

Assurément nous ne pouvons que former des vœux pour que M. de Kermaingant poursuive ses travaux dans une voie où il a déjà obtenu les plus légitimes succès.

La savante étude, que nous venons tous d'applaudir, nous permet cependant d'espérer que notre honorable président d'honneur ne renoncera point absolument à la Normandie et que, tôt ou tard, il donnera suite au projet qu'il avait d'abord conçu de publier, après le *Cartulaire du Tréport,* ceux de *Notre-Dame d'Eu* et de *Foucarmont*, ce qui nous donnerait le moyen de connaître à fond cette région, d'un aspect particulier, intermédiaire entre la Picardie et la Normandie, qu'on appelle le comté d'Eu.

C'est sur des temps plus rapprochés de nous que notre regretté secrétaire, M. Alfred Bligny, avait porté son

attention. Dans un discours de rentrée de la Cour d'Appel de Rouen, il avait étudié le rôle de Hue de Miroménil, premier Président du Parlement de Normandie, plus tard Chancelier et Garde des Sceaux de France sous Louis XVI. Dans deux mémoires postérieurs, lus à l'Académie de Rouen, il nous exposa les formes et les abus de cet impôt de la gabelle, objet de tant de récriminations passionnées au XVIIIe siècle, et tira des conclusions attristantes des dernières statistiques criminelles de la France.

S'il eût vécu, il n'est pas douteux qu'il eût publié, pour nous, une partie considérable de la correspondance de Miroménil et un recueil de documents relatifs à l'Administration financière de la Généralité de Rouen, d'après les registres du Bureau des finances de cette circonscription. Une mort prématurée, mais qui cependant n'a point pris le chrétien au dépourvu, ne lui a pas permis de mener à fin la tâche qu'il avait entreprise avec une ardeur qui nous faisait bien augurer du résultat de ses patientes recherches.

Avec lui nous perdons un collaborateur d'un rare dévouement, et j'oserai le dire, sans crainte d'être démenti, d'un admirable désintéressement. Rappelons-nous, en effet, le labeur ingrat et difficile dont il s'était chargé pour nous : la confection des tables de nos Mémoires et la rédaction de notre Bulletin bibliographique, devenu, grâce à lui, un vrai modèle du genre; rappelons-nous aussi le zèle avec lequel il a rempli les fonctions de secrétaire, et reconnaissons qu'il n'a rien épargné pour maintenir notre Société dans un état prospère, qu'il s'est acquis des droits à notre souvenir et à notre gratitude par tout ce qu'il a fait et aussi par ce qu'il se proposait de faire.

M. Alfred Essonville-Bligny, né le 7 mai 1833, à Mont-Louis, dans le département des Pyrénées-Orientales, était

le second fils de M. Essonville-Bligny, officier des plus distingués, que nous avons connu pendant plus de vingt ans, comme colonel de la garde nationale de Rouen. Notre confrère avait débuté dans la magistrature à l'âge de vingt-six ans, comme substitut à Pont-Audemer, le 17 mars 1860. Il fut successivement procureur impérial en cette ville, substitut du procureur général, avocat général et, enfin, conseiller près la Cour d'Appel, jusqu'à l'époque de sa mise à la retraite en 1883, par application d'une loi rigoureuse, qui l'atteignit douloureusement dans ses affections et ses projets d'avenir, mais ne pouvait altérer l'estime que l'on avait pour ses talents et pour son caractère.

M. Alfred Bligny appartenait à l'Académie de Rouen, à la Société Rouennaise des Bibliophiles, à celle des Bibliophiles Normands, à celle de Géographie, et dans toutes ces Sociétés il avait marqué sa place et s'était fait remarquer par sa ponctualité, par son extrême obligeance, par son empressement à se rendre utile.

Un confrère d'un pareil mérite n'était pas aisé à remplacer. Par une heureuse fortune, nous y sommes arrivés cependant, Messieurs et chers Confrères, et vous avez pu déjà reconnaître, par la composition de notre Bulletin, que M. Bligny avait en M. Pierre Le Verdier un digne successeur. Que notre nouveau Secrétaire me permette de lui adresser nos sincères remerciements.

Nous devons aussi un témoignage de reconnaissance à M. Héron, éditeur des *Œuvres de Blondel* dont la première partie va vous être distribuée. Ce volume répondra, je n'en doute pas, à votre attente, et justifiera, une fois de plus, l'opinion que, d'après ses publications antérieures, vous avez pu vous former de l'érudition de notre savant Confrère et

du soin qu'il apporte à la préparation de tout ce qui lui est confié.

Pour ma part, j'ai pu achever le volume des *Cahiers des États et des documents relatifs à ces assemblées sous le règne de Charles IX.* On y signalera certainement des lacunes, comme j'ai déjà eu lieu d'en apercevoir dans les volumes relatifs aux autres règnes. Nos Bulletins permettront de les combler et de rectifier, en même temps, les erreurs qu'on pourrait remarquer dans les notes. A raison de son étendue et de l'intérêt qu'elle présente, le Conseil de votre Société a pensé qu'il ne suffisait pas d'avoir inséré dans le volume des *Mélanges* la partie complémentaire du *Cahier des États de 1657;* il a voulu qu'elle fût publiée à part, afin d'être jointe, si on le voulait, au dernier volume des *Cahiers des États sous le règne de Louis XIV.*

En somme, Messieurs et chers Confrères, notre Société, ainsi que vous le verrez par le rapport de la Commission des fonds, est dans une situation aussi prospère que possible, et je crois pouvoir vous assurer que l'année ne s'écoulera pas sans que, par nos publications, nous ayons acquitté envers vous toute notre dette. Mais il nous restera, bien entendu, celle de la reconnaissance, et celle-là nous ne l'acquitterons jamais aussi parfaitement que nous en aurions le désir.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUILLET 1891

Notice biographique sur M. Chéruel, par M. F. BOUQUET, Vice-Président.

NOTICE

SUR

M. A. CHÉRUEL

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Comme vous venez de l'entendre, la Société de l'Histoire de Normandie a fait une très grande perte en la personne de M. Chéruel; car, depuis la naissance de notre Société jusqu'à ces jours derniers, c'est-à-dire pendant vingt-deux ans, il n'a cessé de s'intéresser à elle et de la servir.

Aussi votre Bureau a-t-il décidé qu'une Notice sur notre éminent Confrère serait lue dans votre Assemblée générale de ce jour, et c'est pour remplir ce pieux devoir que je vous prie de m'accorder, durant quelques instants encore, votre bienveillante attention.

La vie de M. Chéruel se partage en deux parties presque égales, trente-huit ans passés consécutivement à Rouen,

coupés seulement, vers sa vingtième année, par une absence de deux ans, et quarante-quatre ans à Paris et en province. La période rouennaise de sa vie n'occupe guère que deux ou trois lignes chez ceux qui en ont parlé le plus longuement, faute sans doute de la connaître. C'est donc le côté rouennais de son existence que je m'attacherai surtout à bien mettre en lumière, me contentant de courir sur les sommets du reste, de façon toutefois à retracer l'ensemble de cette vie si longue et si bien remplie.

I.

Pierre-Adolphe Chéruel, fils de Louis-Pierre Chéruel et de dame Marie-Catherine-Françoise Lebreton, mariés en la commune de Boisguillaume près Rouen, le 1er vendémiaire an V (22 septembre 1796), naquit à Rouen, le 17 janvier 1809, rue du Faubourg-Martainville, dans la maison qui porte aujourd'hui le n° 25. La déclaration de la naissance de leur dernier enfant fut faite par le père et signée par l'aïeul, Louis-Marie Chéruel, âgé de quatre-vingts ans, qui avait bâti, en 1772, la maison, fort belle pour le quartier, où naquit son petit-fils et où se passèrent ses premières années. Elle resta dans la famille jusqu'en 1884, c'est-à-dire plus d'un siècle.

A l'âge de dix ans et quelques mois, en octobre 1819, le jeune Chéruel entra au Collège royal de Rouen, comme pensionnaire, et il y resta, pendant neuf ans, jusqu'à la fin de ses études, en 1828.

Bien modestes furent ses succès au début. Ainsi, en 1820, dans la seconde division de septième, il n'eut qu'un simple

accessit, et, en 1821, dans la septième première division, trois accessits. Mais, à partir de la classe de sixième, ses succès grandissent. A Pâques 1822, il remporte le premier prix de semestre, et, à la fin de l'année, un accessit et un autre prix, enfin le prix d'excellence, avec cette mention : « Neuf fois le premier. » Aucune couronne n'était alors plus prisée que celle-là. On la décernait uniquement d'après le nombre des primautés obtenues pendant tout le cours de l'année, dans les compositions faites très régulièrement tous les quinze jours.

Les succès du jeune Chéruel, dus à un travail consciencieux et soutenu, furent constamment les mêmes; en cinquième et en quatrième toujours des places de premier, des accessits et des prix. C'est pour l'en récompenser qu'à la rentrée de 1824, de « pensionnaire » qu'il était, il devint « élève communal ». Dès lors, au lieu de sa famille, la ville de Rouen se chargea de la pension de celui qui devait tant l'honorer un jour.

De nouveaux succès dans les classes de troisième et de seconde prouvèrent que cette faveur était bien placée, et, en rhétorique, en 1827, outre le premier prix de semestre et le prix d'excellence, avec la mention : « Neuf fois le premier », l'élève Chéruel remportait le prix d'honneur pour le discours latin, le premier prix pour le discours français, le second prix de version latine, le premier prix de vers latins, le second prix de version grecque, et même un sixième accessit de mathématiques préparatoires. Nommé dans toutes les facultés, son triomphe était donc complet, et sa supériorité dans la classe de rhétorique d'autant plus incontestable qu'alors la composition unique des prix faisait décerner les récompenses. Enfin, dans la classe de philosophie, en 1828, il obtint encore le prix d'honneur, en dissertation latine, et le second prix, en dissertation française.

Comme indice de son goût particulier pour l'histoire et la géographie, je ferai remarquer que, depuis la cinquième jusqu'à la seconde inclusivement, il remporta toujours l'un des deux prix accordés à ces deux parties de l'enseignement, qui ne figurent pas cette année-là en rhétorique, je ne sais pourquoi. Sans cela ce prix fût venu bien certainement s'ajouter à tous les autres.

D'après le témoignage de plusieurs de ses contemporains, parmi lesquels je comptais des parents et des amis, ses condisciples, l'élève Chéruel était un parfait modèle en tout, travail, tenue, conduite, discipline. Aussi ses professeurs n'auraient-ils pas hésité à répéter pour lui la note que leurs devanciers, les Jésuites, avaient mise sur leurs registres, à côté du nom d'un autre Rouennais, également brillant élève du Collège de Rouen, Bernard Le Bovier, le futur Fontenelle, dont ils ont dit : *Adolescens omnibus partibus absolutus et inter discipulos princeps.* Comme lui, l'élève Chéruel était « un élève accompli et tenait le premier rang parmi ses condisciples ».

N'eût-il pas été aussi bien doué, le baccalauréat n'aurait été qu'un jeu pour lui, en raison même de l'âge auquel il le passa, en 1828, dans sa dix-neuvième année. C'était alors à cet âge que se terminaient ordinairement les études classiques, et la fameuse dispense pour subir les épreuves du baccalauréat, à seize ans, était un phénomène inconnu. Les études n'en étaient que plus fortes et plus solides, puisqu'on les terminait, quand le jugement avait eu le temps de se former, au lieu de tout demander à la mémoire. Tant est vraie la remarque faite par l'un des plus habiles pédagogues de nos jours : « Il existe un lien entre l'âge et l'instruction ; car les connaissances, pour être sûrement acquises et pleinement possédées, ont besoin que l'esprit ait une consistance

qui ne vient qu'avec les années. » (M. Bréal.) Il serait important que les familles et les élèves en fussent bien convaincus aujourd'hui.

A vrai dire, l'instruction du collège est la préface de la vie ; mais, quelque brillante qu'elle soit, elle n'en est que la préface; il faut autre chose pour prendre place parmi les esprits distingués et se mettre en état de bien servir son pays dans une direction quelconque. M. Chéruel le comprit, et se tourna vers l'École normale pour entrer dans l'Instruction publique. Au sortir de ses études faites à Rouen, sans aucune autre préparation, à la suite d'un concours, il fut nommé, le 27 octobre 1828, élève de l'École normale, où il resta deux ans, s'y fit recevoir licencié ès-lettres, la première année, et agrégé, la seconde.

Il y avait eu, sous la Restauration, un mouvement fécond des esprits, si justement appelé par M. Amédée Thierry : « Une croisade généreuse qui fonda et popularisa chez nous la réforme historique. » M. Michelet avait été l'un des principaux champions de cette croisade, et quand M. Chéruel l'entendit comme maître de conférences, pendant son séjour à l'École normale, son influence fut décisive sur celui qu'un de ses camarades d'enfance, M. Ch. Bénard, définissait hier : « Un historien de vocation et un bénédictin de naissance. » Les leçons d'un pareil maître lui firent sceller immédiatement un pacte perpétuel avec l'histoire.

A cette époque l'enseignement historique tenait peu de place dans les collèges. Ce n'est qu'à partir de 1820 que les classes, de la quatrième à la rhétorique, eurent des professeurs d'histoire, auxquels on ne demandait pas de faire leurs preuves de capacité dans un concours spécial d'agrégation. Ce concours ne fut institué qu'au mois de novembre 1830. Voilà comment M. Chéruel, qui devait tant briller dans l'enseignement de

l'histoire, n'était pas agrégé d'histoire. Il était agrégé des classes supérieures de lettres et fut reçu le 16 septembre 1830. C'est de lui-même qu'il choisit alors l'enseignement historique, pour obéir à une vocation bien arrêtée.

II.

Le 6 octobre 1830, il fut donc envoyé au Collège royal de Rouen, en qualité de professeur d'histoire, à titre provisoire, à l'âge de vingt et un ans et quelques mois. Il était le plus jeune de tous les professeurs du Collège, dont la majeure partie avait été ses maîtres, et, après une courte absence de deux ans, il retrouvait, dans les hautes classes, comme ses élèves, des internes qui l'avaient eu pour condisciple. De là une petite difficulté de position, dont le jeune professeur triompha facilement, grâce à son remarquable enseignement et grâce à l'autorité qui s'attachait déjà à sa personne.

Son enseignement historique était en grande partie celui qu'il avait reçu lui-même à l'École normale, c'est-à-dire la reproduction, plus ou moins développée, des leçons de M. Michelet, dont il avait été l'élève favori. Mais c'était le Michelet des premières années, qu'il complétait souvent par ses recherches personnelles et par son érudition variée. Il avait la bonne méthode, celle qui enseigne les grandes étapes de l'histoire, en y rattachant tel nom célèbre et retentissant qui fixe la mémoire, frappe l'imagination et souvent encore émeut le cœur. A l'histoire politique il avait bien soin de joindre l'histoire littéraire, habile à caractériser, par quelques traits saillants, l'esprit général des grands siècles littéraires, le mérite et la valeur des hommes et des œuvres, d'où ces

siècles tirent toute leur gloire. Sur ce terrain, l'agrégé des lettres se retrouvait tout entier et d'une façon brillante.

Comme le fond de l'enseignement, les moyens de transmission étaient fort remarquables. Pendant trois quarts d'heure, la leçon était dictée d'une voix claire et nette, et puis une parole élégante et facile la complétait sur les points qui l'exigeaient. Quand la leçon, mise au net, avait été rapportée à la classe suivante, le professeur, pour obliger l'élève à l'étudier, le faisait venir au milieu de la classe, et là il devait reproduire cette leçon, de vive voix, en tout ou en partie. Excellente méthode qui forçait les élèves à parler, en les arrachant à ce mutisme obstiné, trop fréquent chez les jeunes Normands de nos lycées, quand on les interroge. M. Chéruel prouvait, par son exemple, la vérité de cette remarque d'un Ancien : *Non solum scire aliquid artis est, sed quædam ars etiam docendi* (Cicéron, *De Legibus*, II).

Oui, M. Chéruel non seulement possédait la science qui relève du domaine de l'art, mais il avait encore le talent de la transmettre, talent indispensable à quiconque se mêle d'instruction. Il savait, au suprême degré, rendre clair pour l'esprit des autres ce que son esprit avait vu clairement lui-même. Avec un tel professeur, des élèves, même fort médiocres ailleurs, ne l'étaient plus en histoire. Tous les examinateurs en furent toujours frappés. « On sentait, disait l'un d'eux, qu'un souffle puissant avait passé par là (1). »

Une vérité incontestable, c'est que l'enseignement littéraire est le plus apte à ouvrir et à diriger les jeunes esprits, et que l'histoire y tient une belle et large place. M. Chéruel en fournit une preuve nouvelle par son cours au Collège de

(1) M. Charma, mort doyen des Facultés des Lettres de Caen.

Rouen, qui, en peu de temps, y devint tout à fait prépondérant, grâce à l'influence exercée sur les élèves.

Tout d'abord ses doctes leçons inspirèrent à ses élèves la curiosité du passé, des vieilles pierres et des vieilles traditions, car c'était là une partie intégrante de la nouvelle doctrine littéraire, le romantisme, qui était alors à son apogée. Fort nombreux furent ceux de ses meilleurs élèves qui firent, à son exemple, et quelquefois sous sa direction, des excursions artistiques à Saint-Martin-de-Boscherville, à Jumièges, à Saint-Wandrille, à Caudebec, à Tancarville, partout enfin où se trouvaient, dans notre département, de vieux monuments ou quelques vestiges du passé. Et comme, suivant la remarque du maître, il n'est point de ruines sans souvenirs, ses élèves s'attachaient à recueillir ces souvenirs avec les légendes qui poussent sur l'histoire et finissent par l'envahir complètement, aussi bien que le lierre envahit les débris de ces vieux monuments qui ont donné naissance aux légendes.

Une autre preuve non moins curieuse de cette grande influence de M. Chéruel sur la jeunesse du vieux Collège de Rouen, fut la création d'une petite Société littéraire composée de ses élèves, et dont l'existence est à peu près inconnue aujourd'hui, sauf de deux ou trois membres survivants.

Le 10 janvier 1833, paraissait en notre ville le premier numéro de *la Revue de Rouen*, dont le but était la décentralisation littéraire. Sous ce drapeau s'enrôlèrent bientôt MM. Chéruel, Girardin, Pottier, Richard, Rouland, etc., qui devinrent ensuite les directeurs de la *Revue*.

Ces Messieurs firent alors à leurs souscripteurs un nouvel appel, où la jeunesse était directement visée. « Au nom même de nos collaborateurs, disait l'un d'eux, nous nous adressons aux jeunes gens qui se sentent une vocation littéraire; c'est

sur eux que se fondent les espérances de l'avenir; c'est pour eux aussi que nous travaillons. Qu'ils viennent à nous, et ils trouveront dans la *Revue* des sympathies pour leurs idées ardentes et progressives, des lumières pour leur inexpérience, des conseils pour leurs essais, une place pour leurs œuvres. » (*Revue de Rouen*, 1833, 2e semestre, p. 7.)

Cet appel fut entendu des élèves des hautes classes du Collège de Rouen, et M. Alfred Blanche, l'un de ces élèves, conçut l'idée, bientôt mise à exécution au début de l'année 1834, de fonder une petite Société littéraire qui reçut à sa naissance le nom de *Société des Émules*. Elle se composait de l'élite des élèves de philosophie et de rhétorique, et l'on descendit même jusqu'à la seconde en faveur de celui qui vous parle. Il y eut aussi un manifeste, intitulé : « Notre pensée », où le but de la jeune Société était formulé en ces termes : « Il nous a semblé qu'au lieu de perdre nos pas sur le pavé des rues, notre temps serait bien mieux employé à des études de littérature et d'histoire, surtout à ressusciter, autant que possible, le vieux Rouen, la Normandie d'autrefois. » C'était là un noble but, une bonne idée à laquelle tout le monde applaudit, en raison même de la jeunesse de ceux qui l'affichaient.

M. Chéruel, en vrai père de la jeune Société, lui prêta, pour ses réunions, le grand et beau salon de la maison paternelle, rue du Faubourg-Martainville. Il présida même la première réunion et dirigea l'inexpérience des membres pour la rédaction des statuts. C'est là qu'à partir du mois de février 1834 se rassemblaient le dimanche, entre messe et vêpres, les quinze ou vingt membres résidents, dont elle se composait.

L'imprimeur de la *Revue de Rouen*, l'excellent M. Nicétas Periaux, leur vint en aide pour l'impression. « La publicité, disait-il, était la première condition de l'existence de *la So-*

ciété des Emules; la *Revue* n'a voulu laisser à personne l'honneur de remplir une aussi belle tâche, heureuse qu'elle est d'appuyer ses principes de l'autorité d'une pratique large et désintéressée.

« *Deux feuilles* d'impression seront ajoutées à chacun de nos numéros SANS AUGMENTATION DE PRIX POUR LES SOUSCRIPTEURS, et consacrées à la publication des travaux de *la Société des Émules.* » (*Revue de Rouen,* année 1834, 1er semestre, p. 264).

En d'autres termes, l'imprimeur se contentait de prix fort doux, et la concession fut d'autant plus goûtée que la cotisation, fort modeste d'ailleurs, était prise, le plus souvent, sur les menus plaisirs des sociétaires, et que, sans cette gracieuse aubaine, il leur eût été impossible de faire face aux frais d'impression de la plus faible partie des travaux projetés par eux.

Pendant les trois mois d'avril, de mai et de juin 1834, la Société profita de l'hospitalité de la *Revue de Rouen*, et fit une quinzaine de publications dont la première était de M. Chéruel lui-même, sous ce titre : « Caractère de la littérature du XIIIe au XVIe siècle. » Les membres résidents publièrent quelques études sur l'histoire et sur la littérature ; il y eut même des vers, trop de vers, de leur crû ou d'ailleurs. Mais, en dehors de l'article du maître, le mérite de ces essais répondait peu à la bonne volonté de leurs auteurs. A cela rien d'étonnant ; car savoir, c'est connaître par les causes, et le savoir était le fonds qui manquait le plus aux jeunes sociétaires.

Avec la rentrée d'octobre de cette même année, la *Société des Émules* disparut, quand elle comptait à peine neuf mois d'existence. Mais, malgré sa courte durée, elle n'en est pas moins une preuve incontestable de la prodigieuse influence

que M. Chéruel exerçait sur ses élèves. Il serait difficile de citer d'autres exemples d'une réunion littéraire dont les membres étaient encore sur les bancs du collège. Pardonnez-moi, Messieurs, de l'avoir tirée du tombeau, en faveur du motif qui m'a suggéré sa résurrection d'un jour.

Mais une preuve bien autrement convaincante de cette grande influence, c'est d'avoir inspiré à bon nombre de ses élèves le désir d'entrer dans l'enseignement, après leur avoir donné, par ses leçons, les moyens d'y arriver. Il en fut ainsi pour trois d'entre nous, qui étions en rhétorique, en 1835, Jules-Bernard Leroy, Frédéric Baudry et moi-même. C'est que, pendant cinq ans, nous avions eu le bonheur de l'avoir pour professeur d'histoire, et de profiter des excellentes leçons qu'il était seul alors à donner au Collège de Rouen. Le *surmenage*, nouveau nom d'une vieille chose, était évident; mais on n'en avait ni souci ni cure pour le professeur condamné à faire, par semaine, huit classes d'histoire à de trop nombreux élèves. Plusieurs années devaient s'écouler encore avant qu'on songeât à alléger le fardeau du vaillant professeur.

La série des futurs professeurs, commencée par ces trois élèves de la rhétorique de 1835, devait se continuer pendant toute la durée de l'enseignement de M. Chéruel à Rouen. Il peut encore réclamer comme siens MM. Pinchon, Bachelet, Lebarbier, Ducoudré, Guibout, et bon nombre d'autres, dont les noms m'échappent. Tous se firent recevoir agrégés et professèrent dans les lycées (1), et tous ceux que je viens de

(1) En 1802, les établissements d'instruction secondaire entretenus par l'Etat dans les chefs-lieux d'Académie reçurent le nom de *Lycées*, emprunté à l'antiquité. La Restauration le remplaça par celui de *Collèges royaux*, conservé sous la Monarchie de juillet. Mais, depuis 1848, le nom de *Lycées* a été rendu à ces établissements, et l'on y joint, aujourd'hui, celui de la ville où ils se trouvent, ou le nom d'un personnage remarquable. — De là les changements de noms dans la Notice.

nommer, sauf un seul, revinrent dans le lycée de Rouen, à plus ou moins longue échéance.

III.

Quand, après sept ans d'absence passés à Louis-le-Grand, une place de premier, disputée dans le concours d'agrégation par les élèves de l'École normale, m'eut valu l'insigne faveur d'être envoyé immédiatement au Collège de Rouen, en 1842, j'eus encore le bonheur d'y retrouver M. Chéruel. Je devins son collègue, mais il resta toujours mon maître. Il était alors dans toute la maturité de son esprit et dans tout l'éclat de son talent professionnel, tant est vraie la remarque d'un autre serviteur distingué de l'Université : « La peine qu'on se donne pour éclairer et pour féconder de jeunes esprits n'est pas stérile pour le maître. » (M. Jules Simon.) C'était alors un professeur accompli.

Pour le devenir, il s'était rigoureusement appliqué à lui-même le principe qu'il devait me rappeler, plus tard, dans l'une de ses lettres : « Un professeur qui a de la jeunesse et de l'avenir, ne doit pas s'en tenir à sa classe. » (Lettre du 15 octobre 1851.) C'est ainsi qu'il publia, dès la naissance de la *Revue de Rouen*, de nombreux articles historiques ou littéraires, dont Rouen et la Normandie étaient l'objet, et qui répandirent promptement sa renommée au delà des quatre murs de sa classe.

Bientôt, cette renommée grandit par la publication de plusieurs livres. Son premier ouvrage a pour titre : *Histoire de Rouen sous la domination anglaise au quinzième siècle*, en 1840. L'auteur a pris soin de donner les motifs de son choix

et d'indiquer sa méthode. « J'ai choisi, dit-il, l'époque de la domination anglaise à Rouen, parce que jamais l'héroïsme communal n'a brillé d'un plus vif éclat, et que la constitution intérieure de la ville nous est révélée au xve siècle, par des pièces nombreuses et authentiques. J'ai cherché à animer et à compléter ces documents par l'étude des chroniques contemporaines, en même temps que les titres des archives me servaient à rectifier le récit des historiens. » (Préface, p. III.) Écrit de verve et avec une chaleur communicative, pendant les loisirs d'une seule vacance, cet ouvrage conquit rapidement la faveur du public, tant à Rouen qu'ailleurs.

Il en fut de même de son second ouvrage : *Histoire de Rouen pendant l'époque communale* (1150-1382), deux volumes qui virent le jour en 1844, après que la matière du premier volume eut paru dans la *Revue de Rouen*, de 1841 à 1843. Le service rendu par cet ouvrage a été bien mis en relief en ces termes : « L'histoire de Rouen n'a jamais été faite. Le savant studieux et persévérant qui avait seul la constance de chercher ses éléments épars dans les ouvrages de Farin, de Pommeraye, de Servin, d'Oursel, de Lecoq de Villeray et de quelques autres, ne trouvait dans ces compilations indigestes que des documents tronqués, entassés sans ordre et sans intelligence, en de vagues et insignifiantes indications. » (*Revue de Rouen*, 1844, 1er semestre, p. 242.) Il est certain que, si M. Chéruel avait pu traiter avec sa méthode toute l'histoire de Rouen, il eût fait oublier à jamais ses nombreux devanciers.

De plus, il ne tarda pas à remporter un autre succès sur un plus grand théâtre. Une section de l'Institut, l'Académie des Sciences morales et politiques, avait mis au concours, pour 1847, la question suivante : « Faire connaître la formation de l'administration monarchique depuis Philippe-

Auguste jusqu'à Louis XIV inclusivement. » Le prix fut accordé à M. Cl. Dareste, et M. Chéruel obtint une médaille, à la suite du rapport très favorable de M. Mignet, qui engageait les deux lauréats à publier leurs savants mémoires. M. Chéruel ne devait déférer à ce vœu que huit ans plus tard en remaniant son travail qui forme deux volumes in-8, 1855.

Désireux de se rattacher à tous les travailleurs de Rouen et de la Normandie, il devint, en 1834, membre résident de l'Académie de Rouen; membre titulaire non résident de la Société des Antiquaires de Normandie le 17 juillet 1843; enfin membre associé correspondant de l'Académie de Caen, le 23 novembre 1847. Mais c'est aux travaux de l'Académie de Rouen qu'il prit une part plus active, comme on le verra par la Bibliographie jointe à cette Notice.

Le mérite de M. Chéruel, vivant exemple du devoir professionnel noblement et simplement accompli, et bien connu de ses chefs, ne l'empêcha pas d'attendre, pendant neuf ans, le titre définitif de sa chaire d'histoire, qui lui fut enfin accordé, le 20 septembre 1839.

Il lui fallut attendre six ans encore une distinction que tout le monde lui souhaitait depuis longtemps. Il la dut à un ministre de l'Instruction publique étranger à l'Université.

M. de Salvandy, lors de son second ministère (1er février 1845-24 février 1848) songea à faire donner, pour la fête du roi Louis-Philippe, qui tombait le 1er mai, quelques décorations aux professeurs de province, généralement tenus en dehors des récompenses de cette nature. Personne ne se doutait, parmi ces déshérités, des bienveillantes intentions du ministre, et M. Chéruel moins encore que les autres.

Un dimanche matin, avec autant de plaisir que de surprise, je lus dans le *Journal général de l'Instruction publique :*

« Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique, en date du 27 avril 1845,

« Chéruel (Pierre-Adolphe), professeur d'histoire au Collège de Rouen, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. »

Heureux de cette bonne nouvelle, je courus la porter au principal intéressé ; mais il refusa d'y croire, et, pour l'en convaincre, il fallut lui mettre sous les yeux le *Journal général* que, par précaution, j'avais pris avec moi, sa modestie bien connue m'ayant fait pressentir son incrédulité.

Cette croix, si vaillamment gagnée, par quinze ans de bons services, sur le champ de bataille de l'enseignement, fut saluée d'un applaudissement unanime, de la part du public et de ses collègues, genre de ratification qui vint doubler le prix de la récompense officielle.

Enchanté de ces marques de l'estime publique, M. Chéruel songeait alors à fournir, à Rouen, toute sa carrière universitaire. Comme notre ville possédait, à cette époque, une académie universitaire, il aurait pu y trouver place, un jour ou l'autre, en qualité d'inspecteur ou même de recteur. Mais la révolution politique de février 1848 fut bientôt suivie, selon l'usage, d'une révolution scolaire. L'Académie de Rouen, établie par le décret du 17 mars 1808, fut supprimée par un simple arrêté du Ministre de l'Instruction publique, M. de Vaulabelle, en date du 7 septembre 1848, après avoir compté quarante ans d'existence et huit recteurs.

Cette mesure, bien imprévue, surprit notre ville et consterna M. Chéruel. Cinq jours après, voici en quels termes il m'annonçait les conséquences qu'elle pouvait avoir pour lui : « Je savais, comme vous le pensiez, la merveilleuse invention de notre ministre, et elle pourra bien influer considérablement sur mon avenir.

« ..... Je ne quitterais Rouen qu'avec beaucoup de peine,

surtout en y laissant des amis comme vous. Mais tout avenir universitaire est fermé de ce côté, et il faudra, bon gré mal gré, chercher ailleurs. » (Lettre du 12 septembre 1848.)

A partir de ce moment, ses vues se tournèrent vers Paris, et, pour y occuper un poste plus élevé et plus digne de son talent, il songea aussitôt à conquérir le grade de docteur ès-lettres devant la Faculté de Paris. Ainsi avaient fait précédemment, en 1836, trois de ses collègues et amis, MM. Bach, Vacherot et Bénard, tous les trois professeurs de philosophie, qui devaient quitter Rouen, le premier, pour la chaire de philosophie dans la faculté de Besançon ; le deuxième, pour la direction de l'École normale supérieure, et le troisième, pour occuper, avec distinction, une chairé de philosophie dans l'un des lycées de Paris.

M. Chéruel se souvint alors qu'en 1845, au château de Pavilly, aux portes de Rouen, il avait vu, dans les curieuses archives de la famille d'Esneval, un recueil de documents intitulé : *Affaires d'Angleterre et d'Ecosse*. Ce recueil venait de Charles de Prunelé, baron d'Esneval, qui fut ambassadeur de France en Écosse, de 1585 à 1586, et de son contenu il tira le sujet de sa thèse latine, où il cherchait à faire connaître, d'une manière exacte, le rôle de la France et de ses rois dans les affaires d'Écosse et dans celles de Marie Stuart, pendant sa captivité et son procès.

Il ne fut pas moins heureux pour le sujet de sa thèse française, qu'il trouva, à Rouen même, dans la Bibliothèque publique de notre ville. Le manuscrit autographe du *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, fonds Leber, le lui fournit et il le traita sous ce titre : *De l'Administration de Louis XIV* (1661-1672). Ce travail est circonscrit, mais, en réalité, il embrasse, dans son ensemble, l'histoire de cette administration puissante.

La soutenance des deux thèses fut des plus brillantes, sous la présidence de M. Victor Le Clerc, doyen de la Faculté des lettres de Paris. Celle de la thèse française ne dura pas moins de quatre heures, et le candidat fut reçu docteur ès-lettres, *à l'unanimité*. Après la réception, l'un des assesseurs, M. Saint-Marc Girardin, lui dit : « Demain, monsieur, j'aurai le plus grand plaisir, si vous le voulez bien, à m'entretenir avec vous et en apprendre davantage sur le siècle de Louis XIV, que vous venez de nous présenter sous un jour si nouveau (1). »

Dans le sujet de cette thèse française, M. Chéruel était déjà tout entier, et, à partir de ce jour, on peut dire qu'il avait trouvé sa voie. Elle lui valut encore sa nomination à la chaire d'histoire ancienne de l'École normale, en remplacement de M. Wallon.

Le 25 décembre 1849, à l'âge de quarante ans, M. Chéruel quitta le collège et la ville de Rouen, après y avoir professé l'histoire pendant dix-neuf années. Cependant, il aurait fallu bien peu de chose pour l'y retenir. Les confidences de l'amitié me permettent de l'affirmer. S'il y avait eu, à Rouen, dans nos cours municipaux, une chaire de lettres quelconque, dont le traitement fût venu s'ajouter à celui du lycée, fort modeste alors, M. Chéruel serait resté à Rouen et aurait mené à bonne fin l'histoire de Rouen, dont il avait déjà donné deux échantillons remarquables. C'eût été un bonheur pour nous, mais un malheur pour lui, en vue de son avenir.

(1) Je tiens ce détail de M. Th. Ducrocq, professeur à la Faculté de droit de Paris, qui assistait à la soutenance de la thèse.

IV.

Désormais, M. Chéruel, perdu pour Rouen et la Normandie, appartient tout entier à Paris et à la province, et il va continuer à faire deux parts de sa vie, l'une comme fonctionnaire pour arriver au temps légal de la retraite, l'autre comme historien, tantôt éditant des documents de la plus haute valeur, tantôt poursuivant ses études sur la France au XVIIe siècle, à l'époque la plus brillante de son histoire.

Ce n'est, Messieurs, ni le lieu, ni le jour d'entrer dans le détail de cette double direction donnée à sa vie. Il suffira de rappeler brièvement les postes occupés par le fonctionnaire, et les hautes récompenses accordées aux travaux de l'historien, pour montrer l'importance des uns et des autres.

Entré en 1850, en qualité de maître de conférences à l'école normale, il y resta jusqu'en 1858. En 1857, la suppléance de la chaire de géographie de M. Guigniaut, à la Faculté des lettres de Paris, lui est accordée. En 1858, il devient inspecteur de l'Académie de Paris, puis, en 1860, inspecteur général de l'Instruction publique. Le 14 août 1863, il est promu officier de la Légion d'honneur.

En 1865, comme il y a sept ans qu'il parcourt la France, il désire une position plus sédentaire, et, sur sa demande, il est nommé recteur de l'Académie de Strasbourg, le 23 janvier 1866, en même temps qu'il reçoit le titre d'inspecteur général honoraire. Le 20 juillet 1870, il m'écrivait de Strasbourg : « Nous vivons dans un temps et dans un pays où la vie tient à bien peu de chose : une bombe peut écraser l'Académie et le recteur. » L'Académie, oui, mais le recteur, Dieu merci, non ! Cependant, pour éviter ce malheur, lors du bombardement, il dut se réfugier, avec Mme Chéruel, dans l'appartement de M. Chardon, censeur alors du lycée de Strasbourg,

et aujourd'hui proviseur du lycée Corneille. Quand je dis « l'appartement », c'est « la cave » qu'il faut entendre, parce que le lycée reçut sa part d'obus et de bombes, comme l'Académie elle-même.

Au commencement du mois d'août, il avait été nommé recteur de l'Académie de Poitiers ; mais, le blocus de Strasbourg ayant commencé le 11 août, il ne connut sa nomination que le 30 septembre 1870, deux jours après la reddition de Strasbourg.

Le plus tôt possible, le 3 octobre, il quitta cette malheureuse ville, « fuyant par la Suisse, dit-il, la seule porte ouverte aux victimes de la guerre, n'emportant avec moi qu'une malle, et laissant mon mobilier, mon linge et ma bibliothèque, en proie à l'ennemi..... C'est seulement en juin 1871, poursuit-il, que j'ai pu, à grands frais, faire transporter mon mobilier de Strasbourg à Poitiers. Il ne m'est pas arrivé tout entier ; ma bibliothèque entre autres y a souffert. Les Prussiens en avaient enlevé les volumes qu'ils jugeaient les plus précieux, et entre autres les *Fastes de Rouen*, de Grisel. » (Lettre du 30 décembre 1878.) C'est ainsi que s'affirmait la supériorité de la savante Allemagne et de la race germanique sur toutes les races européennes, par le vol des livres du dernier recteur français de l'Académie universitaire, et par l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg !

M. Chéruel resta recteur de l'Académie de Poitiers, du mois d'octobre 1870 au 22 octobre 1874. Devançant de cinq années la date officielle de la mise à la retraite pour les recteurs, il quitta Poitiers avec le titre de recteur honoraire.

A partir de sa retraite, le calme de sa vie et la sérénité de son esprit lui permirent de faire ses recherches en toute liberté et de les mettre en œuvre par un travail incessant, qui dura jusqu'à sa mort. C'est de lui qu'on peut redire en

toute vérité : *Nulla dies sine linea.* Aussi les travaux de M. Chéruel sont ceux d'un vrai bénédictin, par le nombre et par la valeur. En soixante ans, il a publié, dans les Revues et autres Recueils, plus d'une cinquantaine d'articles sur divers sujets ; une douzaine d'ouvrages qui ne forment pas moins de vingt-quatre volumes ; enfin, il a édité trente-quatre autres volumes pour des chroniques, des mémoires et la correspondance de Mazarin, dont cinq volumes sont restés manuscrits et prêts à être livrés à l'impression et ajoutés aux six qu'il a donnés lui-même (1). En tout cinquante-huit volumes.

Il est impossible de juger ici, même sommairement, l'ensemble de travaux aussi nombreux (2) ; mieux vaut se taire que d'effleurer un pareil sujet. C'est le parti que je prendrai, non sans avoir fait remarquer que, pour les avoir produits, il a fallu savoir ordonner sagement sa vie, en bien utiliser tous les instants. Combien a-t-il fallu de temps, je ne dis pas pour les composer et pour les publier, mais seulement pour en faire la copie, dans cette belle écriture, si ferme et si nette, qui était la sienne !

Comme preuve de la valeur de ces travaux, et comme confirmation de la faveur publique, je me bornerai à citer les grandes récompenses accordées à ses deux derniers ouvrages. En juin 1880, l'Académie française décernait à M. Chéruel le premier prix Gobert, de 10.000 francs, pour son *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV.* En juin 1881, le même prix lui fut décerné, une deuxième fois, puis une troisième, en 1882, pour le premier volume de l'*Histoire de*

(1) Voir Appendice I.

(2) Voir la *Bibliographie des travaux de M. Chéruel,* à la fin de la Notice.

France sous le ministère de Mazarin. Enfin, quand le travail fut complété par les deux autres volumes, en 1882, le grand prix Gobert lui est accordé, en 1883, pour la quatrième fois. Cette continuité dans le triomphe est sans précédent à l'Académie française, car M. Augustin Thierry lui-même n'avait obtenu que trois fois cette distinction hors ligne.

Depuis longtemps l'Académie des sciences morales et politiques désirait l'admettre dans son sein, mais la mort n'y faisait aucun vide parmi les historiens. Quand vint le décès de M. Henri Martin, les amis de M. Chéruel l'engagèrent à se mettre sur les rangs pour le remplacer, jugeant le moment favorable, après les grands succès de ses deux derniers ouvrages. Il le fit et fut nommé à une forte majorité.

« J'ai eu, me dit-il, vingt-sept voix sur trente-six votants, voilà les chiffres exacts. J'étais loin de compter sur une pareille majorité ; mais mes amis ont travaillé pour moi avec une ardeur dont je leur suis très reconnaissant. » (Lettre du 4 mars 1884).

M. Chéruel fut très heureux de ce titre de membre de l'Institut, et il semble qu'il ne se crut absolument consacré comme historien, qu'après avoir acquis le droit d'ajouter à son nom : « Membre de l'Institut, » tant était grande chez lui la qualité qu'on dit être la compagne du vrai mérite.

Il en existe encore une autre preuve bien remarquable, tirée aussi de sa correspondance. En avril 1888, après un refroidissement qui l'avait confiné dans sa chambre pendant plusieurs semaines, voici comment il se jugeait lui-même, à la suite d'une profession de foi toute spiritualiste et religieuse : « Né avec des moyens médiocres, d'un travail lent et pénible au début, à mon entrée au lycée, en 1819, je n'ai eu qu'une qualité, l'amour de l'étude et la persévérance dans cet amour ; il m'a conduit aux succès de lycée, à l'École

normale, au professorat et au delà de ce que je pouvais ambitionner. » (Lettre du 13 avril 1888).

Vous reconnaîtrez avec moi, Messieurs, que c'est là un jugement fort incomplet, puisque les qualités de l'esprit y sont complètement passées sous silence, et qu'il ne pouvait parler lui-même du feu sacré qui l'animait. Non, l'amour du travail seul n'aurait pas suffi à M. Chéruel pour écrire l'histoire en véritable historien et marquer sa place auprès des Guizot, des Augustin et des Amédée Thierry, des Michelet, des Mignet, des Henri Martin, etc. Il lui fallait avant tout le bon et judicieux esprit, qui ne se laisse éblouir à aucun instant et ne s'écarte jamais des méthodes sévères. C'est par là qu'il a pris rang parmi les grands historiens de la France, et le caractère de la province où il est né n'y est peut-être pas étranger.

V.

Comme il était dans le vrai, le poète latin proclamant l'irrésistible attrait du sol natal sur tous les cœurs !

Nescio qua natale solum dulcedine captos
Ducit, et immemores non sinit esse sui.

(Ovide, *Pontiques*, l. Ier, épitre 3).

A toutes les époques de sa vie, M. Chéruel en subit le charme. C'est ce charme qui lui fit choisir, après son agrégation en 1830, le collège de Rouen pour y enseigner l'histoire aux jeunes Normands ; c'est lui encore qui l'y retint, pendant les dix-neuf ans au bout desquels il ne se sépara de

Rouen qu'avec de profonds regrets et pour les motifs les plus légitimes. .

Mais loin de sa ville natale, du jour qu'il l'eut quittée, il ne cessa d'y penser, de s'intéresser à tout ce qui pouvait y survenir, d'heureux ou de malheureux. Les souvenirs de ce genre, que renferment les deux cent soixante-quinze lettres reçues de mon ami, depuis son départ de Rouen, y sont aussi nombreux que ses exhortations au travail. Je m'en tiendrai aux plus significatifs d'entre eux, où le Lycée et notre Société occupent une belle place avec Rouen lui-même.

Lorsqu'il fut question, en 1865, de racheter le donjon du château de Philippe-Auguste, il écrit, à ce propos : « Je prends un véritable intérêt, comme Rouennais, à tout ce qui sera fait en l'honneur de Jeanne d'Arc. Je n'ai pas attendu, pour me déclarer, le mouvement actuel, puisqu'en 1845 j'écrivais dans la *Revue de Rouen* pour engager les Rouennais à élever à Jeanne d'Arc un monument plus en harmonie avec son rôle que celui qui existe à Rouen. Je m'efforçais en même temps de prouver que la conduite des Rouennais, dans toute cette affaire, avait été irréprochable (1). » (Lettre du 20 décembre 1865).

En 1866, le voici installé à Strasbourg, dont il a demandé le rectorat, à cause de certaines circonstances de famille, Mme Chéruel étant Alsacienne, et il semble que l'éloignement ait ajouté à son affection naturelle pour sa ville natale. « J'espère que le lycée, dit-il, est en bon état et qu'il prospère sous le nouveau proviseur... Je serai bien aise d'être renseigné sur tous ces points, car c'est toujours avec plaisir que je me tiens au courant de ce qui concerne la bonne ville de Rouen. » (Lettre du 1er mai 1866).

(1) Voir, dans la *Revue de Rouen*, année 1845, 1er semestre, pages 354-370, « Histoire — Jeanne d'Arc à Rouen ».

Il aime tant sa province natale qu'il termine, dans une autre lettre, un brillant tableau des grands écrivains de la France, de 1643 à 1661, par cette flatteuse remarque à son adresse : « La Normandie a donné, pendant cette époque, à la France, beaucoup d'hommes distingués ou utiles, les Grémonville, les Lanquetot, les Mézeray, les Huet, les Segrais. Je ne parle pas des illustres comme Corneille et Poussin. On n'épuise pas facilement un pareil sujet. C'est à peine si on peut l'effleurer. » (Lettre du 2 avril 1869). Tout le morceau, dont je détache ce passage, ne pouvait avoir été écrit que par un historien doublé d'un littérateur, grand ami de la Normandie.

Les maux de l'année terrible durent depuis deux mois, et le premier souci de M. Chéruel, à peine rendu dans sa nouvelle Académie de Poitiers, après avoir subi, pendant plus d'un mois, l'affreux bombardement de Strasbourg, est de faire des vœux pour sa ville natale. A la date du 26 octobre 1870, voici ce qu'il écrivait : « J'espère que ma lettre pourra encore vous arriver, quoique l'ennemi soit bien près de vous, et je fais des vœux sincères et ardents pour ma bonne et vieille ville de Rouen..... Adieu, mon cher ami ; je termine comme j'ai commencé par des vœux pour le salut de notre chère et bonne ville de Rouen et pour la France entière. Tout est entre les mains de Dieu ; espérons qu'il aura pitié de notre pays, et que cette dure leçon nous servira. » Vous savez tous, Messieurs, comment, hélas ! ces vœux touchants ne furent pas exaucés.

J'arrive à un autre objet non moins constant de la sollicitude et de l'affection de M. Chéruel, notre Société de l'histoire de Normandie.

A son berceau, en janvier 1869, nous le comptons parmi nos premiers adhérents, et, lors de l'installation de notre

Société, le 1er juillet de la même année, il s'excuse, en même temps que M. Guizot, de ne pouvoir y assister, retenu qu'il est à Poitiers par ses devoirs de recteur, plus nombreux à la fin de l'année scolaire. Sa lettre est conçue dans les termes les plus sympathiques.

En 1872, vous le prenez pour votre Président d'honneur, lors de votre séance solennelle, comme vous l'aviez fait, l'année précédente, pour M. Guizot. C'est dans les termes les plus aimables qu'il décline cet honneur, à cause de sa santé devenue chancelante.

Depuis lors il ne cessa de s'intéresser à notre Société, en approuvant ses travaux, ou par des propositions d'ouvrages, ou par le zèle déployé pour assurer nos subventions ministérielles.

« J'applaudis fort, pour ma part, disait-il, à tous ces travaux qui ont pour but de réveiller le souvenir des vieilles gloires rouennaises. » (Lettre du 25 mars 1881). Un peu plus tard, en annonçant qu'au Ministère des Affaires étrangères la chronique de Neufchâtel-en-Bray, par Miton, lui est tombée sous la main, il ajoute : « Je voudrais vous prouver que je n'oublie pas entièrement la Normandie, et que, si je ne peux m'occuper activement de vos travaux historiques, je ne néglige pas les indications que je peux vous fournir. » (Lettre du 5 juillet 1881).

Enfin, Messieurs, vous savez que nos demandes de subvention adressées, chaque année, au Ministre de l'Instruction publique, et renvoyées au Comité des travaux historiques, avaient toujours M. Chéruel pour rapporteur. C'est dans les termes les plus chaleureux qu'il rédigeait ce rapport, en fidèle interprète des sentiments de bienveillance de ses collègues et de son dévouement personnel à notre œuvre.

VI.

S'il est vrai, Messieurs, que la mort commence pour qui perd un ami, combien est-il plus vrai encore que la mort est arrivée pour l'octogénaire qui perd la compagne de sa vie, après un demi-siècle de bonheur dû à l'union la plus parfaite! Ses amis ne s'y trompèrent pas, et leurs sinistres pressentiments ne tardèrent pas à se réaliser. La mort de Mme Chéruel est du 14 février 1891, et, dix semaines après, M. Chéruel succombait à son tour.

Depuis « le coup terrible qui vient de le frapper », « comme il le dit lui-même, le lendemain de cette mort; depuis « ce terrible malheur qui a bouleversé son intérieur », ajoute-t-il, quelques jours après, ces dix semaines ne furent plus qu'une longue agonie. Pour en écarter l'amertume, il avait d'abord une grande foi religieuse, par un sincère retour aux sentiments de piété de son enfance et de sa jeunesse, qu'il devait à M. l'abbé Lemaître, aumônier du collège de Rouen, à cette époque. Il avait aussi les soins touchants et dévoués de son entourage : « Heureusement, dit-il, j'ai près de moi M. Dethan, qui me rend bien des services. » (Lettre du 21 février 1891).

M. Georges Dethan, petit-fils de Mme Chéruel, était devenu le sien, par l'une de ces parentés de cœur non moins dévouées que les parentés du sang. Tendrement aimé de M. et de Mme Chéruel, son mariage, en 1887, « avec une personne d'une bonne famille et d'un esprit distingué, » comme l'écrivait son grand-père (Lettre du 25 mars 1887), avait été l'une des dernières grandes joies de son existence, et les soins affectueux des jeunes époux leur furent prodigués jusqu'au tombeau. C'est entre les bras de M. Dethan que M. Chéruel s'éteignit doucement, le 1er mai 1891.

A peine avait-il fermé les yeux que la presse de Paris et celle de sa ville natale lui consacrèrent des articles nécrologiques, où justice était rendue aux mérites de l'homme et aux travaux de l'historien (1). C'est en grande pompe que ses funérailles furent célébrées, le 5 mai, à Saint-Sulpice, par les soins pieux de son petit-fils. M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, y représentait le Ministre de l'Instruction publique. Le bureau de la section de l'Institut, à laquelle appartenait le défunt, y assistait, avec son président, M. Aucoc, à sa tête, et beaucoup de ses confrères, que l'on vit rarement en si grand nombre à d'autres funérailles. En leur nom, M. Aucoc a fait un juste éloge de la vie et des travaux de M. Chéruel, en face de son cercueil.

Là aussi, au milieu d'un nombreux cortège, se trouvaient réunis, M. Bénard, son camarade d'enfance, son collègue et son plus vieil ami ; MM. Léopold Delisle, Jules Simon, Wallon, et Vacherot, ses collègues et ses amis dévoués ; M. Templier, de la maison Hachette, qui a édité les plus importants des travaux de M. Chéruel ; enfin plusieurs anciens élèves, devenus aussi des amis, MM. Alfred Blanche, Cabanon, Legrelle, avec celui qui vous parle, tous membres de la Société de l'Histoire de Normandie. Ils répondaient ainsi à votre pensée, sans la connaître, vous qui aviez décidé, le 4 mai, la veille de ces funérailles, qu'une Notice serait faite, en votre nom, pour rendre hommage à la mémoire du sociétaire éminent que vous aviez perdu.

C'était là, Messieurs, permettez-moi de vous le dire, un acte de justice, dont la reconnaissance, autant que le patrio-

(1) Le *Journal de Rouen*, le *Nouvelliste de Rouen* et le *Patriote de Normandie*, qui rendirent compte aussi des funérailles.

tisme, vous faisait un devoir. Grâces vous soient rendues de l'avoir compris ! Le professeur qui éclaira, avec le flambeau de l'histoire, la grande route où tant de générations ont passé, a bien mérité de ses élèves, soit au Collège de Rouen, soit à l'École normale (1). L'historien, toujours épris de l'amour du vrai, et rétablissant la vérité de l'histoire sur tant de points qui touchent à l'honneur et à la gloire de la France, a bien mérité encore du pays tout entier. Enfin le concitoyen qui n'a cessé d'être dévoué à la ville de Rouen et de s'intéresser à tout ce qui s'y rattache, a bien mérité pareillement de la cité (2). A tous ces titres, vous avez donc fait acte de justice, quand vous avez décidé que sa mémoire serait évoquée devant vous, dans l'Assemblée générale de ce jour.

Pardonnez-moi, Messieurs, de l'avoir fait si longuement. Mais j'ai cru que notre Société, qui n'obéissait pas à un usage banal, aurait été peu satisfaite de quelques éloges commandés par une sorte de courtoisie indifférente. Voilà pourquoi je me suis étendu sur le nombre et sur la grandeur des services rendus par M. Chéruel à la science, à l'enseignement public, à son pays, heureux de penser que la renommée de l'éminent professeur et du savant historien vient accroître le patrimoine de gloire de la province et de la ville qui l'a vu naître.

(1) Voir Appendice II.

(2) Dans la séance du Conseil municipal de Rouen, le 26 juin 1891, « sur un rapport de M. Guernet, le Conseil vote un crédit pour l'installation d'une plaque commémorative sur la maison (rue du Faubourg-Martainville) où est né M. Adolphe Chéruel, l'éminent historien, membre de l'Institut, récemment décédé. Son nom sera donné à une rue de la ville. » *Journal de Rouen*, 27 juin 1891.

BIBLIOGRAPHIE

DES TRAVAUX DE M. A. CHÉRUEL

de 1833 à 1890.

I.

Articles détachés sur l'Histoire et la Littérature, dans des Revues et autres Recueils.

REVUE DE ROUEN. — Nicétas Periaux, éditeur, Rouen.

Année 1833 (2e semestre.)

— Progrès de l'Histoire au XIXe siècle, pp. 153-167.

Année 1834 (2e semestre.)

— Corneille, pp. 277-283. Signé P.-A. (Pierre-Adolphe.)

En tête des publications de la Société des Emules :

— Caractère de la Littérature, du XIIIe au XVIe siècle, pp. 3-11.

Année 1835 (1er semestre.)

— Histoire. Moyen-Age, pp. 65-85.

(2e semestre.)

— Du Merveilleux dans l'Histoire, pp. 57-69.

— Le Rhin, P.-A. (Pierre-Adolphe), pp. 185-202.

— Études sur Goethe, par M. X. Marmier, *Faust*, pp. 258-281.

Année 1836 (1er semestre.)

— Des Histoires provinciales, pp. 225-248.

(2e semestre.)

— Biographie normande. Saint-Ouen, premier article, pp. 251-264.

Année 1837 (1er semestre.)

— Saint-Ouen, suite et fin, pp. 21-36.

(2e semestre.)

— Histoire de France, par M. Michelet, considérée principalement dans son rapport avec la Normandie, pp. 177-187.

Année 1838 (1er semestre.)

— Commerce de Rouen au Moyen-Age; commerce maritime jusqu'au XIVe siècle, pp. 181-192.

(2e semestre.)

— Biographie normande, Saint-Evremond, pp. 136-148. P.-A. (Pierre-Adolphe).

— Revue rétrospective normande, pp. 311-316. Préambule de cette publication à la suite de l'année 1838 de la *Revue de Rouen*.

— Pièces relatives à l'occupation de Rouen par les Anglais au XVe siècle, pp. 1-175.

Année 1839 (1er semestre.)

— Revue rétrospective normande. Publication de pièces relatives à l'occupation de Rouen par les Anglais au XVIe siècle, p. 46. Une simple annonce.

— Les Normands d'Italie à la première Croisade, pp. 113-124, et pp. 169-181 (traduit de l'allemand).

— Archéologie. La Tour-Bigot, pp. 204-208 (Non signé). Mais attribué par le *Manuel du Bibliographe normand* de M. Frère.

(2e semestre.)

— Fragment d'une Histoire de la conquête de l'Italie méridionale par les Normands, pp. 77-87 (Non signé.)

Année 1840 (1er semestre.)

— Bibliographie. Histoire de France, par M. Michelet. — Tome IV, renfermant le règne de Charles VI, pp. 216-222.

(2e semestre.)

— Les Normands en Sicile, XIIe siècle, pp. 98-104, et 129-135.

— Rouen sous la domination féodale, 1090-1095, pp. 266-272.

Année 1841 (1er semestre.)

— Histoire. — Origine de la commune de Rouen, pp. 65-77 ; pp. 193-205 ; pp. 321-332.

(2e semestre.)

— Suite, pp. 5-18 ; pp. 205-217.

Année 1842 (1er semestre.)

— Suite, pp. 5-15 ; pp. 176-186 ; pp. 361-372.

(2e semestre.)

— Suite, pp. 65-75 ; pp. 193-209 ; pp. 321-342.

Année 1843 (1er semestre.)

— Suite, pp. 129-137.

(2e semestre.)

— Fragments d'une histoire de la Commune de Rouen, pp. 289-297.

Année 1844 (1er semestre.)

— Histoire. Commune de Rouen. La Harelle, pp. 77-83.

— Histoire de France, par M. Michelet, tome VI ; Louis XI et Charles le Téméraire, pp. 240-242.

Année 1845 (1er semestre.)

— Château d'Esneval, près de Pavilly, pp. 19-27.

— La Normandie romanesque et merveilleuse, par Mlle Amélie Bosquet, pp. 108-115.

— Les Normands illustres. Portraits des personnages célèbres de la Normandie, accompagnés de Notices biographiques, par L.-H. Baratte, pp. 241-242.

— Histoire. Jeanne d'Arc à Rouen, pp. 354-370.

(2e semestre.)

— Excursion en Normandie. Trouville, pp. 137-142. (Non signé).

Année 1847.

NOTA : *La division par semestres n'a plus lieu pour la pagination.*

— Histoire littéraire. Lettre inédite de Saint-Amant, pp. 111-115.

— Histoire. Le dernier Duché de Normandie (1465-1466), pp. 529-540.

Année 1850.

— Histoire de Normandie. Siège de Rouen en 1562, pp. 169-179.

La suite de cet article, annoncée dans la Revue, n'a pas été donnée.

PRÉCIS ANALYTIQUE DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE ROUEN.

Année 1842.

Rapport fait par M. Chéruel, secrétaire perpétuel de la classe des Belles-Lettres et Arts, pp. 259-270.

Année 1846.

— Rapport sur le prix Gossier, pp. 171-179 (L'Histoire du commerce maritime de Rouen, par M. Ernest de Fréville, qui remporta le prix).

Année 1847.

— Nicolas Bretel de Grémonville, ambassadeur de France à Rome et à Venise, 1644-1648, pp. 284-299.

— De l'Administration monarchique en France, pp. 363-370.

Année 1848.

— De l'Instruction publique à Rouen, pendant le moyen-âge, pp. 184-208.

— Notice biographique sur Charles Botta (recteur de l'Académie universitaire de Rouen), pp. 245-260.

Année 1849.

— De l'Instruction publique à Rouen, depuis la fin du Moyen-Age jusqu'à l'établissement définitif des jésuites, pp. 249-271.

NOTA : *Le plus grand nombre des Articles donnés à la* Revue de Rouen *et au* Précis de l'Académie de Rouen *ont été tirés en brochures.*

REVUE DE LA NORMANDIE. — Rouen, Imprimerie de E. Cagniard.

Année 1869.

— Mazarin à Rouen (février 1650), pp. 209-217.

— Mazarin à Rouen (février 1650), suite et fin, pp. 273-281.

Année 1870.

— Étude sur un Manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, pp. 185-194.

Il est intitulé : *Campagnes du duc d'Enghien en 1643 et 1644*, et l'auteur est La Moussaye.

— Suite de cet article, pp. 249-261.

— Bibliographie.

Les Fastes de Rouen, d'Hercule Grisel, édités par M. Bouquet pour la Société des Bibliophiles normands, pp. 492-493.

Revue des Sociétés Savantes des Départements.

Année 1858 (1er semestre.)

— Études sur l'histoire des Provinces. — Lutte commerciale entre Paris et Rouen pendant les XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, par A. Chéruel, tome IV, pp. 169-183.

(2e semestre.)

— Biographie provinciale. — Alain Blanchart, t. V, pp. 183-193, et pp. 312-324.

Ces deux articles, signés BOUQUET, ne sont pas de moi, mais bien de M. Chéruel, auquel je n'avais fourni que quelques renseignements très secondaires. C'est par excès de bienveillance qu'ils portent mon nom.

Année 1859 (1er semestre.)

— Comptes rendus des Séances de la Section d'Histoire et de Philologie, du Comité des travaux historiques, pp. 1, 145, 281, 409, 553, 697.

(2e semestre.)

— Compte rendu d'une Séance du Comité, pp. 257-260.

— Notice sur le Tombeau de Childéric Ier, par M. l'abbé Cochet, pp. 466-467.

Année 1860 (1er semestre.)

— Comptes rendus des Séances du Comité, pp. 5, 145, 273, 413, 541, 681.

— De l'État des villes de la Gaule après la conquête romaine et spécialement sous le règne d'Auguste, pp. 72-82. « La suite à un prochain numéro », annoncée, ne figure pas dans ce volume.

— Notice sur le *Manuel du Bibliographe normand*, publié par M. Ed. Frère, pp. 115-116.

(2e semestre.)

— Henri Groulart, seigneur de la Court. Sa correspondance relative aux négociations qui ont préparé la paix de Westphalie, pp. 451-466, et 579-596.

Année 1861 (1er semestre.)

— Comptes rendus des Séances du Comité, p. 1, 139, 265, 391, 520, 678.

— Notice sur M. J.-F. Laferrière, membre de l'Institut, pp. 268-272.

(2e semestre.)

— Comptes rendus des Séances, etc., pp. 61, 142, 146.

— Compte rendu des Séances extraordinaires tenues par la Section d'histoire et de philologie, à l'occasion de la solennité du 25 novembre 1861, pp. 399-419.

Année 1862 (1er semestre.)

— Comptes rendus des Séances de la Section d'histoire et de philologie, pp. 1, 90, 181, 245, 250, 406.

(2e semestre.)

— Comptes rendus des Séances, etc., pp. 1, 131, 241, 353.

— Des anciennes institutions provinciales, et spécialement des Grands Jours, pp. 301-313.

— Commissaires envoyés dans les provinces. — Renseignements que fournissent leurs lettres pour l'histoire provinciale. — Origine des troubles de la Fronde à Bordeaux, d'après le récit d'un de ces commissaires, pp. 601-617.

Année 1863 (1er semestre.)

Comptes rendus des Séances, etc., pp. 3, 104, 193, 289, 385.

— Séances extraordinaires du Comité impérial des Travaux historiques des Sociétés Savantes, tenues à la Sorbonne les 8, 9, 10 et 11 avril 1863. — Section d'histoire et de philologie, pp. 593-618.

(2e semestre.)

— Comptes rendus des Séances de la Section d'histoire et de philologie du Comité, pp. 2, 12, 105, 206, 305, 310.

Année 1864 (2e semestre.) (1)

— Comptes rendus des Séances de la Section d'histoire et de philologie du Comité, pp. 3, 9, 113, 180.

Année 1865 (1er semestre.)

— Comptes rendus, etc., pp. 8, 16, 121, 128, 134.

(2e semestre.)

— Comptes rendus, etc., pp. 4, 10, 89, 189, 198, 369.

— Rapports sur le *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg*, pp. 29, 425.

Année 1866 (1er semestre.)

— Comptes rendus, etc., pp. 1, 12, 109.

(2e semestre.)

— Rapport sur le *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg*, p. 28.

Année 1876 (1er semestre.)

— Rapport sur les travaux de l'Académie des Belles-Lettres et Arts de Rouen, pp. 58-59.

Année 1882 (2e semestre.)

— Lettre de la princesse palatine à Mazarin (14 septembre 1652), pp. 434-439 (2).

(1) Je n'ai pu consulter le 1er semestre, qui manque à la Bibliothèque publique de Rouen.

(2) Les recherches se sont arrêtées à cette année, la dernière qui figure dans la collection de la Bibliothèque publique de Rouen.

Dans les Mémoires de la Société de l'Ouest se trouve :

Une notice sur *Un soulèvement en Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois*, par M. Chéruel, recteur de l'Académie de Poitiers, tome XXXV, années 1870-1871.

Revue historique 1876. — Saint-Simon et l'abbé Dubois. Leurs relations de 1718 à 1722, d'après les mémoires de Saint-Simon et les Correspondances du temps.

Premier semestre, pages 140-153.

Revue historique 1877 mai-août. — Les Carnets de Mazarin pendant la Fronde (septembre-octobre 1648), p. 133-138.

Notice sur la Vie et sur les Mémoires du duc de Saint-Simon, 1876.

Notice sur les mémoires inédits du maréchal d'Estrées, par A. Chéruel, maître de conférences à l'École normale supérieure. Paris, février 1853. Paul Dupont, une brochure in-8 de 24 pages.

Notice biographique sur Henri Groulart, seigneur de la Court. Sa correspondance relative aux négociations qui ont préparé la paix de Westphalie, brochure in-8, 1861. Paul Dupont.

Société des Antiquaires de Normandie. Séance publique du 6 décembre 1865. Discours d'ouverture prononcé par M. Chéruel, inspecteur général des Études, directeur. — Caen, F. Le Blanc-Hardel, imprimeur-libraire, 1866. Une brochure in-8, 21 pages.

L'ancienne Université et l'Académie moderne de Strasbourg. — Discours prononcé à la rentrée des Facultés de l'Académie de Strasbourg, le 15 novembre 1866. — Strasbourg, typographie d'Edouard Huder, 1866. Brochure de 23 pages in-8.

Étude sur la valeur historique des Mémoires de Louis XIV,

par A. Chéruel, membre de l'Institut. Paris, A. Picard, éditeur, 1886. Une brochure in-8, 25 pages.

(Extrait du compte rendu de l'Académie des Sciences morales et politiques),

Institut de France. — Académie des Sciences morales et politiques. Ligue ou Alliance du Rhin, par M. Chéruel. Mémoire lu dans les séances des 9, 16 et 23 août 1884. — Paris, typographie de Firmin Didot, MDCCCLXXXVIII. — (Extrait des Mémoires de cette Académie). Une brochure in-4, 36 pages.

Ce n'est pas tout encore. Dans un article nécrologique, sous la signature des initiales R. K., on lit que M. Chéruel, « reprenant en sous-main certains détails des *Lettres de Mazarin,* a donné de courtes et substantielles notices à la *Revue bleue* et à la *Revue d'histoire diplomatique.* » (*Journal des Débats*, 3 mai 1891).

II.

Ouvrages historiqués.

Histoire de Rouen sous la domination anglaise au quinzième siècle, suivie de pièces justificatives publiées pour la première fois d'après les manuscrits des Archives municipales de Rouen, par A. Chéruel, ancien élève de l'École normale, professeur d'histoire au collège royal de Rouen. Rouen, 1840, E. Legrand, libraire-éditeur, Nicétas Periaux, impr., 1 vol. in-8 de IV et 227 pp., et III et 184 pp. pour les pièces justificatives.

Histoire de Rouen pendant l'époque communale 1150-1382, suivie de pièces justificatives publiées pour la première fois d'après les Archives départementales et municipales de cette

ville, par A. Chéruel, élève de l'École normale, professeur d'histoire au collège royal de Rouen, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Rouen, Nicétas Periaux, éditeur, 1844, et A. Péron, imprimeur, 2 vol. in-8 de CXVIII ét 378 pp., et 364 pp.

De l'administration de Louis XIV (1661-1672), d'après les Mémoires inédits d'Olivier d'Ormesson, par A. Chéruel, ancien élève de l'École normale, professeur d'histoire au Lycée de Rouen. Paris, Joubert, 1850, in-8 de 233 pp. D. Brière, impr. Rouen. Thèse pour le Doctorat.

De Maria Stuarta. Utrum Henricus III eam in suis periculis tutatus fuerit, an omni ope destitutam Anglis prodiderit, conscripsit P. Ad. Chéruel, Historiæ professor, olim Scolæ Normalis alumnus. Rotomagi excudebat A. Péron, in via dicta Vice comitatus, MDCCCXLIX, in-8 de 71 pp. et 46 pour les pièces justificatives. Thèse pour le Doctorat.

Histoire de l'Administration monarchique, depuis l'avènement de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV, par A. Chéruel, docteur ès-lettres, maître de conférences à l'école normale supérieure, membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. Paris, Dezobry et E. Magdeleine, 1855. Imp. de J. Claye, 2 vol. in-8.

Tome Ier, Préface I-IV, Introduction, I-LXXI, et 399. — Tome IIe, 1-512 pp.

Dictionnaire historique des Institutions, mœurs et coutumes de la France, par A. Chéruel, docteur ès-lettres, maître de conférences à l'École normale supérieure. Paris, librairie de L. Hachette et Cie, 1885. Lahure, imprimeur, in-18 jésus, divisé en deux parties.

Introduction, LXXVI et 1272 pp., sur deux colonnes.

Marie Stuart et Catherine de Médicis. Étude historique sur

les relations de la France et de l'Écosse dans la seconde moitié du XVIe siècle. Paris, 1858, 1 vol. in-8, Hachette et Cie.

Cours d'Études pour la section des Lettres, rédigé conformément aux programmes des lycées et aux programmes pour l'examen du baccalauréat ès-lettres du 3 août 1857... par un professeur d'histoire de l'Académie de Paris. Paris, Dezobry, E. Magdeleine et Cie, libraires-éditeurs, 1858 (?), 3 vol. in-16.

Histoire ancienne, 272 pp.

Histoire du Moyen-Age, 318 pp.

Histoire des temps modernes, 376 pp.

Peu de personnes ont su que M. Chéruel était l'auteur de cet ouvrage, résumé de tout son enseignement, à Rouen et à Paris. N'est pas indiqué dans le Dictionnaire des Anonymes.

Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques, accompagné de 2,000 gravures, d'après l'antique, représentant tous les objets de divers usages d'art et d'industrie des Grecs et des Romains, par Anthony Rich. — Traduit de l'anglais sous la direction de M. Chéruel, inspecteur de l'Académie impériale de Paris. — Paris, librairie de Firmin Didot frères, 1859, 1 fort vol. in-16, sur deux colonnes.

Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet, surintendant des finances, d'après ses lettres et des pièces inédites conservées à la Bibliothèque impériale, par A. Chéruel, inspecteur général de l'Instruction publique. Paris, Charpentier, éditeur, 1862. Impr. Simon Raçon et Cie, 2 vol. in-8.

Tome I, Préface I-XV et 519 pp.

Tome II, 1-563.

Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV, par A. Chéruel, inspecteur général de l'Instruction publique. Paris, librairie de L. Hachette, 1865, imp. Lahure, 1 vol. in-8. — Préface I-VIII, et 660 pp.

Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV, par A. Chéruel, recteur honoraire et inspecteur général honoraire de l'Université, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. Paris, librairie Hachette et Cie, 4 vol. in-8, 1879-1880. Imp. Emile Martinet.

T. I, Préface I-XX. Introduction XXI-LVII et 420 pages.

T. II, 528 pp.; t. III, 432 pp.; t. IV, 484 pp.

Histoire de France sous le ministère de Mazarin (1651-1661), par A. Chéruel, recteur honoraire et inspecteur général honoraire de l'Université, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. Paris, librairie Hachette, 1882, imprim. Emile Martinet, 3 vol. in-8.

T. I, Avertissement I-XII, 447 pp.; t. II, 428 pp.; t. III, 442 pp.

III.

Éditions de Chroniques, Mémoires et Lettres de Mazarin.

Normanniæ nova chronica ab anno Christi CCCLXXIII ad annum MCCCLXXVIII, e tribus chronicis mss. sancti Laudi, sanctæ Catharinæ et Majoris ecclesiæ Rotomagensium collecta, nunc primum edidit e ms. codice Bibliothecæ publicæ Rotomagensis. A. Chéruel, Scholæ Normalis alumnus olim, nunc in eadem Schola Historiæ professor. Cadomi apud typographum, Bibliopolam A. Hardel, via frigida, 2. MDCCCL, in-4 de XXIX et 50 pp., plus 3 pages pour les *Addenda et Emendanda.*

(Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.*)

Mémoires de Fléchier sur les Grands-Jours d'Auvergne en

1665, annotés et augmentés d'un Appendice, par M. Chéruel, et précédés d'une Notice par M. Sainte-Beuve, de l'Académie française. Paris, librairie de L. Hachette et Cie, 1856. Ch. Lahure, imprimeur, 1 vol. in-8. — Et aussi 1 vol. in-18 jésus.

Mémoires de Mlle de Montpensier, petite-fille d'Henri IV, collationnés sur le manuscrit autographe, avec notes biographiques et historiques, par A. Chéruel, maître de conférences à l'École normale, professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Paris. Paris, Charpentier, libraire-éditeur, impr. par E. Thunot, Paris, 4 vol. in-8, 1857-1859.

Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon sur le siècle de Louis XIV et la Régence, collationnés soigneusement sur le manuscrit original, avec le consentement de M. le duc actuel de Saint-Simon, qui en est le seul propriétaire, par M. Chéruel, maître de conférences à l'École normale supérieure, avec une notice de M. Sainte-Beuve, de l'Académie française et une table alphabétique rédigée spécialement pour cette édition.

Cette édition fut publiée en trois formats :

1° Format in-8, grand papier, 20 volumes ;

2° Format in-8 ordinaire, 20 vol. ;

3° Format in-12 anglais, 13 vol.

Le tome Ier des trois éditions parut le 15 mai 1856, et les autres parurent de mois en mois. Ces trois éditions furent terminées en 1858. Ch. Lahure, imprimeur.

COLLECTION DES DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE, PUBLIÉS PAR LES SOINS DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Troisième série. — Histoire politique.

Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson et Extraits des Mé-

moires d'André Lefèvre d'Ormesson, publiés par M. Chéruel. Paris, imprimerie impériale, 2 vol. in-4, 1860-1861.

Tome I. — 1643-1650.

Avertissement, I-IV. Introduction, I-CVIII. — Journal, 860 pages.

Tome II. — 1661-1672.

Introduction, I-CXL. — Journal, 633 pages. A la suite : Extraits des Mémoires d'André d'Ormesson, 635-707 pp. — Appendice, 709-934 pp.

COLLECTIONS DES DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

Première série. — Histoire politique.

Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère, recueillies et publiées par M. A. Chéruel. Paris, imprimerie nationale, 6 vol. in-4, 1872-1890.

Tome I. — 1872 (décembre 1642-juin 1644.)

Préface . . . . . I-VIII
Introduction . . . . . IX-CXXXII
Texte des lettres . . . . . 1-790 pages
Table chronologique des Lettres imprimées dans ce volume 791-839
Table chronologique des lettres analysées. . 841-902
Table analytique 903-968
Additions et corrections. 969-971

Ce volume contient 563 lettres imprimées, et l'analyse de 706 autres avec indications de sources.

Tome II. — 1879 (juillet 1644-décembre 1647.)

Introduction . . . . . I-LXXVIII
Texte des Lettres. 1-586

Table chronologique des lettres imprimées dans ce volume 587-608
Table chronologique des lettres analysées . . 609-990
Table analytique 991-1065
Corrections et additions. 1067-1068

Ce volume contient 242 lettres imprimées, et l'analyse de 2.796 autres, avec indications de sources.

Tome III. — 1883 (janvier 1648-décembre 1650.)

Avertissement. . . . . v-vii
Texte des lettres 1-977
Table chronologique des lettres analysées . . 979-1137
Corrections et additions. 1139-1142

« L'étendue de ce volume n'a pas permis d'y joindre les analyses de lettres pour les cinq derniers mois de 1649, ni pour l'année 1650; on les trouvera dans le tome IV de la correspondance du cardinal Mazarin, ainsi que la table analytique des lettres imprimées dans le tome III, textuellement ou par extraits. » Note de M. Chéruel à la page 1137 du tome III.

Ce volume contient 402 lettres imprimées, et l'analyse de 1.197 autres, avec indications de sources.

Tome IV. — 1887 (janvier-décembre 1651.)

Avertissement. . . . . i-ix
Lettres 1-592
Fin des lettres analysées pour les années 1649 et 1650 du tome III. 593-642
Table alphabétique du tome III 643-705
Table chronologique des lettres analysées du tome IV. 707-779
Table analytique, tome IV. 781-838
Corrections et additions 839-841

Ce volume contient 240 lettres imprimées, et, en plus, l'analyse de 475 lettres pour le tome III, et de 564 lettres pour le tome IV, avec indications de sources.

Tome V. — 1889 (janvier 1652-août 1653.)

Avertissement.	I-XVIII
Lettres	1-658
Table chronologique des lettres analysées . .	659-723
Table alphabétique	725-786
Additions et corrections.	787-803

Ce volume contient 297 lettres imprimées, et l'analyse de 487 autres, avec indications de sources.

Tome VI. — 1890 (septembre 1653-juin 1655.)

Avertissement.	I-XIV
Lettres	1-506
Table chronologique des lettres analysées. .	507-717
Table alphabétique	719-758
Additions et corrections	759-763

Ce volume contient 323 lettres, et l'analyse de 2.063 autres, avec indications de sources.

Dans les six volumes publiés à la mort de M. Chéruel, au 1er mai 1891, le chiffre des lettres imprimées est de. 3.302

Celui des lettres analysées 7.813

Total. . . . 11.115 lettres

Ces six volumes forment un ensemble de 5.759 pages, c'est-à-dire que chacun d'eux, en moyenne, a 959 pages, les uns plus, les autres moins.

APPENDICE.

I.

SUR LA PUBLICATION DES

LETTRES DU CARDINAL MAZARIN

Il est bien vrai qu'on peut dire de cette publication, après la mort de M. Chéruel :

Pendent opera interrupta.

Mais, si l'édition n'en est pas achevée, ce n'est pas de la faute de l'éditeur; il y a longtemps qu'elle était prête pour l'impression.

On sait que cette impression marcha fort lentement au début, et qu'elle n'alla jamais bien vite, six volumes en dix-huit ans! Le tome Ier parut en 1872, le tome IIe en 1879, le tome IIIe en 1883, et le tome IVe ne devait paraître qu'en 1887. Un jour que, regrettant avec lui cette grande lenteur apportée dans la publication, je lui en demandais la cause, il me dit que c'était le manque de fonds qui arrêtait le Ministre de l'Instruction publique, par les soins duquel elle est faite. — « Mais, me dit-il avec une certaine solennité, je vous prends à témoin, pour l'avenir, que tout mon travail est fait. Le voici exposé sur cette table. » Et il me mena vers une grande table, placée dans un coin de son cabinet, sur laquelle étaient rangées sept ou huit

liasses énormes contenant les manuscrits des *Lettres de Mazarin*.

C'était en 1886 que je vis et touchai de ma main ces fruits d'un travail incessant, ce trésor de recherches, amassé avec un soin opiniâtre, le tout classé dans ce bel ordre que M. Chéruel apportait en tout. Je lui donnai alors le conseil d'en informer M. le Ministre de l'Instruction publique, afin de dégager sa responsabilité, et je sais qu'il l'a suivi en 1887.

Depuis lors la publication a marché un peu plus rapidement. Le tome IVe a été publié en 1887, le Ve en 1889, et le VIe en 1890. Il était en distribution en 1891, quelques semaines avant la mort de M. Chéruel.

Mais, si l'ouvrier a disparu, son œuvre ne sera pas perdue pour la science, puisque, depuis longtemps, elle est prête de tout point, et le Comité des travaux historiques trouvera facilement, dans son sein ou ailleurs, la personne capable de mener à bonne fin une publication que je regarde, parmi ses éditions, comme bien supérieure à celle des *Mémoires de Saint-Simon*, et pour les services qu'elle peut rendre à la science, et pour la somme de travail qu'elle a exigée de son auteur. Jamais la critique historique n'a été portée plus loin que dans les Avertissements placés en tête des volumes, dans l'établissement du texte et dans les rectifications qu'il comporte.

Ces dix ou onze volumes de la correspondance de Mazarin, œuvre vraiment colossale, ajouteront un dernier lustre à la renommée de M. Chéruel, comme historien du siècle de Louis XIV.

En attendant l'achèvement de l'édition, tous les volumes restés manuscrits ont été remis au Ministère de l'Instruction publique par M. Dethan, ancien élève du lycée Condorcet, docteur en droit, qui avait pour M. Chéruel un véritable culte. De même tous ses papiers et sa bibliothèque seront conservés au château de la Côte, par Bourdeilles (Dordogne). Il ne pouvait mieux faire, dans l'intérêt de la science, et comme dernière preuve de son affectueux dévoûment pour son grand-père, si regretté de tous.

II.

QUELQUES ÉLÈVES DE M. CHÉRUEL

A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, DE 1850 A 1858.

L'enseignement historique de M. Chéruel, dans cette école, s'éleva, tout naturellement, avec le niveau de l'auditoire; et, comme au collège de Rouen, son influence y fut grande, tant sur l'ensemble des neuf promotions qui entendirent ses savantes leçons que sur la Section d'histoire en particulier.

C'est par ouï-dire que j'en parle, et je laisse le soin de le prouver au membre de cette école qui, par une pieuse et touchante coutume, ne manquera pas de faire, parmi les Notices sur les membres décédés en 1891, celle de M. Chéruel, pour être lue, en 1892, dans la réunion annuelle de l'Association des anciens élèves de cette école.

Il me suffira de rappeler ici les noms de quelques-uns de ces élèves de la Section de littérature ou d'histoire, dont la

notoriété, dans les postes élevés qu'ils ont occupés ou qu'ils occupent encore, est un honneur pour le maître.

Parmi les vivants, et par ordre de promotion, il faut citer :

MM. Gréard, membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques, vice-recteur de l'Académie de Paris.

Levasseur, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur au Collège de France et au Conservatoire des Arts et Métiers. — Il m'a fait l'honneur de m'écrire : « C'est à M. Chéruel que je dois de m'être dirigé « vers l'histoire. »

Crouslé, ancien professeur de rhétorique au lycée de Rouen, professeur d'éloquence française à la Sorbonne.

Tournier, maître de conférences de langue et de littérature grecque à l'Ecole normale.

Henry, ancien professeur de rhétorique au lycée de Rouen, professeur de rhétorique au lycée Janson.

Heuzey, ancien élève du lycée de Rouen, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts et à l'école du Louvre.

Lachelier, inspecteur général de l'enseignement secondaire.

Bréal, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur de grammaire comparée au Collège de France, inspecteur général honoraire de l'enseignement supérieur.

Perrot, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur d'archéologie à la Sorbonne, en congé, directeur de l'École normale.

Hervé, membre de l'Académie française, directeur du journal *Le Soleil*.

Guibal, doyen et professeur d'histoire de la Faculté des Lettres d'Aix.

Maillet, ancien élève du lycée de Rouen, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand.

Parmi les morts, il faut rappeler :

MM. Prévost-Paradol, membre de l'Académie française, ministre de France aux États-Unis d'Amérique.

Fustel de Coulanges, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, directeur honoraire de l'École normale, professeur d'histoire du moyen-âge à la Sorbonne.

Guibout, ancien élève du lycée de Rouen, professeur d'histoire au lycée Charlemagne.

Périgot, ancien élève du lycée de Rouen, professeur d'histoire au lycée Saint-Louis.

Pinard, professeur d'histoire au lycée Fontanes.

Feugère, professeur de rhétorique au lycée Saint-Louis.

Il en est bien d'autres encore, dans l'École normale, dont M. Chéruel aimait à citer les noms et à rappeler le souvenir, à l'occasion de leurs succès, ou quand ils étaient animés d'un véritable amour de la science. Il leur portait à tous un vif intérêt et même un affectueux dévouement, et

quand la mort venait frapper l'un d'eux avant le temps, il en ressentait une douleur réelle.

Sa correspondance en 1889 en apporte la preuve touchante que voici :

« J'ai éprouvé cet été, me dit-il, un vif chagrin de la mort de Fustel de Coulanges. Je l'avais eu pour élève à l'Ecole normale; je l'avais retrouvé à Strasbourg, puis à Paris et à l'Institut. C'était un esprit des plus distingués et un historien du plus grand mérite. Ses ouvrages sur la *Cité antique* et sur les *Anciennes Institutions de la France,* ont une valeur scientifique et littéraire, qui a été très vivement appréciée. Il n'avait que cinquante-neuf ans, et on pouvait espérer qu'il donnerait de nouveaux ouvrages non moins estimés, lorsque la mort l'a frappé. » (Lettre du 28 octobre 1889).

Cette lettre vient encore à l'appui d'une remarque fort juste, que je trouve dans les *Souvenirs intimes* d'un homme qui a bien connu M. Chéruel. « Ce maître excellent, a dit M. Pierre Gauthiez, au lendemain de sa mort, toujours prêt à incliner devant d'autres sa courtoise modestie, n'avait point ce travers étrange qui porte certains professeurs à toujours conserver un ton de supériorité envers d'anciens élèves qui souvent les égalent ou les surpassent dans la vie. » (*Revue bleue*, 16 mai 1891).

C'est par ce trait remarquable du caractère de M. Chéruel que se terminera cette liste, forcément bien incomplète, de ses plus brillants élèves à l'École normale supérieure.

AVIS

Par suite de la longueur exceptionnelle du présent Bulletin, et de la nécessite de restreindre d'autant plus le prochain (décembre 1891), celui-ci paraîtra seulement avec le fascicule de mars 1892.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du jeudi 9 juillet 1891

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire

Ouvrages offerts : *Journal des Savants*, mai et juin 1891 ; — *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. X, 2e bull.

Le Conseil constitue son bureau pour l'année 1891-92, conformément à l'article 10 des statuts. Sont élus :

MM. Ch. de Beaurepaire, *président*.
F. Bouquet, *vice-président*.
Gravier, *trésorier*.
L'Abbé Tougard, *archiviste*.
P. Le Verdier, *secrétaire*.
G. Prévost, *secrétaire-adjoint*.

Sont désignés pour faire partie de la commission des fonds et des archives : MM. le comte d'Estaintot, Héron et Huet.

La séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du lundi 3 août 1891.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrage offert : *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France,* par Robert de Lasteyrie et Eugène Lefebvre-Pontalis, t. II, 2e livr.

Le Conseil enregistre la démission de M. le comte de Contades.

Il proclame membres de la Société :

M. le baron de Septenville (n° 496), ancien député, au château de Bois-Robin, par Aumale (Seine-Inférieure), présenté par MM. Ch. de Beaurepaire et P. Le Verdier ;

La Ville du Havre (n° 497), sur la présentation de MM. Ch. de Beaurepaire et F. Bouquet.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance échangée avec M. Tardif, éditeur des *Coutumiers de Normandie.* L'imprimeur a commencé le tirage des quinze premières feuilles du volume en préparation.

La séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du lundi 9 novembre 1891

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts : *Notice biographique sur Chéruel*, par F. Bouquet ; — *Les études historiques dans le département de l'Eure ; A travers la Normandie, Mortain ; Une église romane de l'Avranchin, Saint-Loup ; Les églises d'Avranches, procès-verbal de la visite de l'Association normande,* brochures par L. Régnier ; — *Journal des Savants*, juillet et août 1891 ; — *Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes*, par MM. G. Boissier et L. Bourgeois ministre de l'Instruction publique ; — *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. X, 3e bull. ; — *La Normandie monumentale et pittoresque*, 1re livr. (Le Havre, impr. Lemâle).

La démission de M. Lauffray est acceptée.

Le Conseil enregistre la mort de MM. Alfred Pimont et le comte du Bois du Bais, membres de la Société, et celle de M. Cagniard, membre et imprimeur de la Société. M. le Président rappelle le zèle, l'empressement et le concours utile que la Société n'a cessé de rencontrer auprès de son imprimeur ; il propose d'exprimer à Mme Cagniard les sympathies du Conseil d'administration et de consigner ses regrets au procès-verbal. Cette proposition est adoptée.

Mme la comtesse du Bois du Bais est proclamée membre de la Société, pour succéder à son mari (n° 355), sur la présentation de MM. Ch. de Beaurepaire et F. Bouquet.

Le Conseil prononce aussi l'admission de M. Paul de Franqueville (n° 498), au château de Franqueville, par Fécamp (Seine-Inférieure), présenté par MM. Ch. de Beaurepaire et G. Gravier.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance échangée avec M. J. Tardif depuis la dernière séance. Les quinze premières feuilles du *Coutumier* sont tirées. L'éditeur a reçu les troisièmes épreuves en placards de la fin du texte et les premières épreuves des notes correspondantes. Indépendamment de l'introduction, dont le manuscrit n'est pas encore arrivé, et des tables, il semble que la fin du volume doit comprendre encore environ cinq feuilles.

On procède à la mise en pages de l'État des fiefs de Caux, édité par M. Beaucousin. M. Félix continue à préparer son Inventaire de Pierre Surreau.

M. Le Verdier, éditeur des *Documents relatifs à la Confrérie de la Passion*, insérés dans le volume *Mélanges*, constate que cette publication a eu l'heureux résultat de faire retrouver l'un des documents dont il signalait la disparition dans son *Introduction* : le mystère du Lavement des pieds, composé par Me Nicole Mauger, prêtre, chapelain de la confrérie. Ce document, d'un intérêt purement littéraire, est en la possession de M. A. Caneaux, ancien magistrat, qui, après de nouvelles recherches, l'a découvert dans ses papiers.

La séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du lundi 7 décembre 1891.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts : *Journal des Savants*, septembre et octobre 1891 ; — *Revue historique*, novembre-décembre 1891.

Le Conseil enregistre la mort de M. Guesnier, ancien magistrat, membre de la Société.

Il prononce l'admission de M. l'abbé Collette (n° 499), deuxième aumônier du Lycée Corneille, à Rouen, présenté par MM. l'abbé Sauvage et P. Le Verdier, et celle de M. l'abbé Delarc (n° 500), vicaire à Saint-Roch, à Paris, sur la présentation de MM. Ch. de Beaurepaire et l'abbé Tougard.

M. le Président dépose sur le bureau le manuscrit d'une publication que M. l'abbé Delarc, auteur de *Saint Grégoire et la Réforme au XIe siècle*, lauréat de l'Académie française, offre à la Société d'entreprendre : la Chronique du moine Aimé, connue sous le nom : l'*Ystoire de li Normant*. Le manuscrit, accompagné d'une introduction et des notes, est prêt pour l'impression. Ce travail est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Héron et l'abbé Tougard.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance échangée avec M. J. Tardif depuis la dernière séance.

La séance est levée.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

QUALITÉS DE CEUX QUI PEUVENT ENTRER DANS LE SÉMINAIRE DE JOYEUSE

« Ils doivent être tous d'un légitime Mariage.

Ils ne doivent avoir aucun défaut considérable de corps, ni aucune maladie habituelle.

Ils ne doivent être marqués d'aucune note d'infamie.

Ils doivent avoir au moins quatorze ans, pour pouvoir faire un choix de l'état Ecclésiastique, selon l'intention de l'Illustre Fondateur, l'Éminentissime Cardinal de Joyeuse ; c'est pourquoi ils apporteront leur Baptistaire en bonne forme.

Ils doivent aussi être capables au moins d'une bonne Troisième.

Ils sont obligés de fournir devant Notaire une Caution de Rouen, qui soit sûre, qui veuille bien les recevoir en cas de longue ou dangereuse maladie, et qui puisse répondre de leur Pension sur le pied de deux cens livres par an, s'ils manquent à prendre parti dans l'Église, et à recevoir le Soudiaconat au plus tard à vingt-quatre ans.

Aussi, si quelqu'un dans la suite était jugé incapable de l'état Ecclésiastique , pour manquer, ou d'esprit, ou de lettres, ou de vertu, ou de santé, on s'en doit défaire, et donner sa place à un autre.

Meubles qu'on est obligé de fournir quand on entre au Séminaire.

Une garniture honnête de Chambre, c'est-à-dire, une petite Tapisserie, un Lit avec un ciel, un Matelas, deux Couvertures, etc.

Chacun doit avoir trois ou quatre paires de Draps, une douzaine de Chemises, autant de Coëffes à Bonnet, et de Collets, deux douzaines de Mouchoirs, etc.

Une Camisole d'Été, et une d'Hiver.

Une Soutane, qui doit nécessairement être violette, deux Ceintures.

Un Manteau long de serge noire.

Un Porte-Manteau.

Un Surplis propre.

Un Chapeau et un Bonnet quarré.

Une paire de Pantoufles, deux de Souliers et deux de Bas.

Une Table avec deux Chaises.

Un Prié-Dieu.

Un Coffre ou Bahut, de moyenne grandeur, pour serrer ses hardes.

Une Tablette pour les Livres.

Des Livres pour eomposer, etc. Une Bible, un à Kempis de l'Imitation de Notre-Seigneur, des Heures, etc.

Une Tasse, une Cuillier, un Couteau et une Fourchette.

Un Chandelier et des Mouchettes, etc.

Un petit Miroir.

On donne en entrant un écu au Valet. »

Ce prospectus, imprimé en petits caractères, sur le recto d'un seul feuillet, petit in-4°, vraisemblablement au début du XVIIIe siècle, fut remis aux intéressés, jusqu'à la suppression des Jésuites, dont ils suivaient les cours dans leur collège de Rouen.

Il est curieux en ce qu'il constate les conditions imposées aux élèves qui entrèrent au Séminaire de Joyeuse, depuis sa fondation, en 1615, jusqu'au 13 février 1773, où Louis

Philippe d'Orléans, représentant du Cardinal de Joyeuse, fondateur du Séminaire, fit un nouveau *Règlement concernant les obligations que doivent remplir les brevetés du Séminaire de Joyeuse de Rouen.*

Comme le fait remarquer M. Charles de Beaurepaire, qui a publié ce dernier *(Recherches sur l'Instruction publique dans le diocèse de Rouen*, t. III, pp. 75-76), en rappelant que le duc d'Orléans décida qu'à l'avenir les jeunes gens des familles nobles pourraient seuls y être admis : « C'était un pas en arrière plutôt qu'un progrès, et il y a lieu de s'étonner d'une disposition aussi contraire à l'esprit d'égalité qui commençait à se répandre. »

Le spécimen de ce Prospectus, utile complément des détails donnés dans l'ouvrage ci-dessus sur le Séminaire de Joyeuse, fait partie des documents que M. Chéruel, notre regretté sociétaire, avait rassemblés en vue de poursuivre l'Histoire de Rouen, qu'il avait si brillamment inaugurée, et où l'Instruction publique devait tenir une grande place.

F. Bouquet.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du lundi 4 janvier 1892.

Présidence de M. F. Bouquet, vice-président.

Au nom d'une Commission, M. Héron fait le rapport sur le manuscrit communiqué par M. l'abbé O. Delarc. Le rapporteur rappelle que, si la chronique du moine Aimé a déjà été publiée par Champollion-Figeac, l'édition en est épuisée, que d'ailleurs, très défectueuse, elle est bien loin de pouvoir être considérée comme définitive. Le manuscrit de M. l'abbé Delarc comprend une introduction et des notes beaucoup plus développées que ne le comportent les habitudes de la Société, mais la Commission estime qu'il pourrait être dérogé à la règle en faveur d'une publication qui donnerait une édition critique très savante. Sous réserve de quelques observations qui seront communiquées à M. l'abbé Delarc, et auxquelles il sera prié de

donner satisfaction, la publication par ses soins de l'*Ystoire de li Normant* est adoptée par le Conseil.

M. Tardif a renvoyé les épreuves corrigées de la fin des notes du *Coutumier*. Lecture est donnée de la correspondance échangée avec lui depuis la dernière séance.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du lundi 1er février 1892.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Journal des Savants*, nov. et déc. 1891. — *Revue historique*, janv.-févr. 1892. — *Bulletin de la Société hist. et arch. de l'Orne*, t. X, 4e bull. — *Statistique monumentale du canton de Chaumont en Vexin. Reilly*, par M. L. Régnier. — *Marie, sœur du grand Corneille, et sa postérité ; Nobles ou noblements vivants à Pontlévêque en 1742 ; Généalogie de la maison du Buat ; L'abbé de Roquette, prieur de Saint-Himer, et l'éducation des deux frères du Buat*, par Henry Le Court. — *Annual report of the American historical association for the year 1889 (Smithsonian institution).*

Sont proclamés membres de la Société : M. Henry Le Court (n° 501), notaire à Deauville-sur-Mer (Calvados), présenté par MM. l'abbé de Beauvoir et P. Le Verdier ; M. Savoye (n° 502), ancien député, membre du Conseil général, à Saint-Valery-en-Caux (Seine-Inférieure), présenté par MM. Huet et Ch. de Beaurepaire.

Le Secrétaire informe le Conseil qu'il a reçu de M. Tardif

les épreuves corrigées de la fin du texte du *Coutumier;* il donne lecture de la correspondance échangée avec lui depuis la dernière séance et communique ces épreuves au Conseil. Celui-ci décide qu'il sera adressé à M. Tardif un état des frais de correction dus, pour le *Coutumier,* jusqu'au 31 décembre 1891, et qu'il sera invité à retrancher les corrections dont l'utilité paraît contestable.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX DE M. A. CHÉRUEL DE 1883 A 1890.

(*Addition à la* Bibliographie *publiée ci-dessus, p. 406-422*).

HISTOIRE DES VILLES DE FRANCE, par M. Aristide Guilbert (année 1848, t. V). — *Normandie.*

Description géographique. Histoire générale (p. 361-384). — Caudebec, Saint-Wandrille, Jumièges (p. 487 ****, 5 pp). — Harfleur (p. 483 *****, 2 pp). — Évreux, Cocherel, Ivry (p. 559-570). — Louviers (p. 570-573). — Pont-Audemer, Le Bec (p. 585-588). — Caen (MM. C. Richard et A. Chéruel) (p. 621-636). — Le Mont Saint-Michel (p. 796-801). — Résumé. Agriculture. Industrie. Commerce. Caractère. Mœurs. Coutumes. Langage. Antiquités. (p. 802-822). — Dans l'article *Rouen*, fait par M. A. Guilbert, et qui n'a pas moins de 133 pages, M. A. Chéruel a encore communiqué des

notes manuscrites, dont l'auteur a profité pour faire ce travail remarquable sur cette ville, étudiée et envisagée sous tous les points de vue.

F. Bouquet.

ENVOIS DE PRÉSENTS A SIAM (1687).

Si l'on s'en rapportait à ce que Voltaire en a dit dans son *Siècle de Louis XIV* (ch. XIII), l'affaire de l'ambassade de Siam aurait été une assez triste aventure. Les ambassadeurs envoyés au roi-soleil, avec de magnifiques présents, sous prétexte de conclure un traité de commerce avec la nation française et de préparer la conversion du roi siamois au christianisme, n'auraient eu pour réelle mission que de flatter l'orgueil de Louis XIV et d'obtenir de lui des secours. Celui-ci en effet aurait bientôt expédié à Siam deux ambassadeurs, le chevalier de Chaumont et l'abbé de Choisy, six jésuites, chargés d'évangéliser le pays, et huit cents hommes de troupe, qui furent massacrés plus tard. « L'éclat de cette ambassade fut le seul fruit qu'on en tira. »

Il est certain qu'on ne sut pas profiter des circonstances. C'était pourtant une entreprise digne d'un meilleur sort que celle qui aurait pu valoir à la France des relations commerciales avec l'Extrême-Orient, sans compter des facilités pour y faire pénétrer l'Évangile et y entretenir des missions scientifiques. Ce triple but des ministres de Louis XIV et du roi lui-même est attesté par les documents contemporains, notamment par un volume intéressant et assez rare : *Voyage de Siam des Pères Jésuites*,

envoyés par le Roy, aux Indes et à la Chine, Avec leurs observations astronomiques, et leurs remarques de physique, de géographie, d'hydrographie et d'histoire. Enrichi de figures. Suivant la copie de Paris, imprimée, par ordre exprez de Sa Majesté (Amsterdam, Pierre Mortier, 1687, in-12, 240 p.). A la fin se trouve la « harangue des ambassadeurs de Siam, dans la dernière audiance qu'ils ont eue du Roy en 1686 (1). »

Le document suivant, en notre possession, prouve l'importance que le roi et son ministre, le marquis de Seignelay (qui signe *Colbert* depuis la mort du ministre, son père) attachaient à l'envoi de présents destinés au roi de Siam. Ces présents furent embarqués à Rouen (2).

P. L. V.

De par le Roy,

Il est ordonné à Nerot, garde de la prevosté de l'hostel et grande prevosté de France de se rendre promptement a bord du batteau qui est chargé des presens destinez pour Siam pour obliger les mariniers de faire la plus grande diligence qu'il se pourra pour arriver incessamment à Rouen. Veut sa

(1) On peut lire aussi Étienne Langlois, *L'expédition de Siam au XVIIe siècle (Moniteur universel des 10, 11, 12 et 13 août 1853)* ; — *Relation du voyage du chevalier de Chaumont à la Cour de Siam en 1685 et 1686*, Paris, 1686, in-12 ; — *Journal du voyage de Siam fait en 1685 et 1686*, par M. L. D. C. (l'abbé de Choisy), Paris, 1741, in-12, et les *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, de l'abbé de Choisy, Utrecht, 1727 (tome II, p. 33 et suiv.) ; enfin le *Mercure galant*, aux années 1684, 1685, 1686, 1687, *passim* : le tome II de juillet et le tome II de septembre 1686, sont tout entiers consacrés aux ambassades de Siam.

(2) Les volumes du *Mercure*, avril et mai 1687, donnent le détail de ces nombreux et fastueux présents.

Majesté que pendant la route il ne souffre aucun retardement à peine de desobeissance. Fait a Versailles le xie janvier 1687.

(Sceau) Louis
Colbert.

ROUENNAIS CÉLÈBRES EN 1549.

L'auteur de l'*Histoire Générale de Normandie*, Gabriel du Moulin, a donné, à la suite de ses *Conquestes et trophées des Norman-François aux royaumes de Naples et de Sicile*, etc., (Rouen, David du Petit Val, 1658, in-f°) le texte, en dix pages, d'une courte chronique, pleine de renseignements utiles : *Chronologia inclytæ urbis rothomagensis per De la Marc, advocatum in parlamento*.

Les *Conquestes et Trophées*, sans être très rares, ne se rencontrent cependant que dans quelques bibliothèques, et par suite, la chronique de De la Marc n'est à la portée que d'un très petit nombre de nos confrères. Nous lui empruntons le passage suivant, qui fait connaître les noms des Rouennais les plus célèbres, au jugement du chroniqueur, vers l'an 1549.

P. L. V.

Anno 1549. Adrianus Turnebus (1), Leodegarius a Quercu (2), Nicolaus Gruchius (3), Petrus Regius (4), poëtœ, philosophi ac oratores ; Robertus Passicordius (5), Jacobus Ropejullius (6), historiographi ; Joannes Bebecus (7), mathematicus, Rothomagenses insignes habentur. Item Robertus Becquet (8), architectus, Galfridus de Monasterio (9), pictor,

Macutus Abaquesne (10), figulus, Hieronymus Cossardus (11), aurifaber regius, Joannes Hullinus (12), sphœricorum globulorum confector, Joannes Latomus (13), dictus Ingeniosus, statuarius, Joannes Mallaudus (14), hydraulicus artifex, clari in machinis habentur.

(1) Adrien Turnèbe.

(2, 3) Léger Duchesne, Nicolas de Grouchy, sieur de la Rivière, quoique moins célèbres que le précédent, sont bien connus. V. *Moréri*, la *Biogr. univ. Didot*, la *Nouvelle biographie Normande*, etc.

(4) Ce ne peut être Pierrre Le Roy, chanoine de Rouen, l'un des auteurs de la Satire Ménippée, dont le véritable prénom serait d'ailleurs Jean, d'après M. Ch. de Beaurepaire (V. *Précis de l'Académie de Rouen*, 1872-73), car, mort en 1627, il ne pouvait être déjà célèbre en 1549. On trouve un autre Regius ou Leroy, savant latiniste et helléniste, mais il s'appelait Louis ; et d'ailleurs, s'il paraît né en Normandie, à Avranches, il professa à Paris, et l'on ne voit pas à quel titre il pourrait être qualifié de *rouennais* illustre (V. ouvrages cités). — Nous connaissons encore un Pierre Le Roy « régent et maistre, aux enfants monstrant à l'escolle prose et vers », dont Jacques Le Lieur composa l'épitaphe. (Bibl. Nat., ms., f. franç., 24315, f° 100).

(5) Robert Paix de Cœur, cité par le Moréri des Normands, de Guiot. Ses ouvrages sont inconnus.

(6) *Jacques* Ropejullius, peut-être *Rouillé*, historiographus, ne peut pas être confondu avec *Guillaume* le Rouillé, auteur du Recueil de l'antique preexcellence de Gaule, qui d'ailleurs n'était pas Rouennais.

(7) Jean Bebec, mathématicien, ne paraît cité nulle part ailleurs.

(8, 10) Robert Becquet, l'architecte de la flèche de la cathédrale de Rouen, incendiée le 15 septembre 1822, Maclou Abaquesne, l'un des plus anciens potiers rouennais, ont leur notice dans tous les recueils biographiques.

(9) Geoffroi du Monstier ou Moustier, peintre et graveur, travailla à Fontainebleau sous la direction du Rosso. Il eut pour fils et petit-fils Cosme et Daniel du Monstier, peintres et dessinateurs célèbres, pensionnés par Henri III et Henri IV, dont M. Ch. de Beaurepaire a constaté la résidence à Rouen, paroisse Saint-Vivien. Un Cosme du Moustier, orfèvre, était aussi Maître de la Monnaie de Rouen, en 1549.

Cf. *Bull. de la Comm. des Antiquités de la Seine-Inf.*, communications de MM. Ch. de Beaurepaire, t. VI, p. 119 (*Notes sur Cosme et Daniel*

du Moustier), t. VIII, p. 182 (*La Monnaie de Rouen*), et Gaston Le Breton, t. V, p. 381 (*Note sur le complément du carrelage en faïence de Rouen du Musée du Louvre*) ; — l'*Abecedario de Mariette*, publié par MM. de Chennevières et de Montaiglon (*Archives de l'Art français*, t. IV) ; — Fr. Reiset, *Notice des dessins*, etc., *exposés dans les salles du 1er et 2e étages au Musée du Louvre*, p. 298-310.

(11, 12, 13, 14) Jérôme Cossard, orfèvre du roy ; Jean Hullin, constructeur de sphères (peut-être fondeur de boulets ??) ; Jean Latomus ou Le Masson, dit l'Ingénieux, statuaire ; Jean Mallaud, constructeur d'appareils hydrauliques, fontainier, n'ont guère ou pas laissé de traces.

Les Hullin étaient des orfèvres et des monnayeurs de Rouen. Pendant plus de deux siècles on trouve, à Rouen, des Cossard ou Cottard, orfèvres, horlogers ou monnayeurs.

Puissent nos confrères, qui s'occupent plus spécialement d'histoire de l'art, restituer à ces artistes quelques-unes de leurs œuvres !

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du lundi 7 mars 1892.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Unellographie ou description poétique de la fondation de Bellesme (1634), par Jean de Meulles*, publiée, avec introduction et notes historiques, par l'abbé A. Desvaux. — *Le Breuil-Benoist et les collections du comte de Reiset*, par le marquis de Fayolle.

Distribution est faite aux membres présents du *Registre des Fiefs et Arrière-Fiefs du baillage de Caux*, publié par M. Beaucousin.

Le Secrétaire informe le Conseil que le manuscrit de M. l'abbé Delarc a été remis à l'imprimerie et que la moitié en est maintenant composée.

Lecture est donnée de la correspondance échangée avec M. Tardif depuis la dernière séance.

La séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du lundi 4 avril 1892.

Présidence de M. F. Bouquet, vice-président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1890-1891. — La *Revue historique*, mars-avril 1892. — *Table de la Revue historique*, 1886-1890. — *Annuaire des bibliothèques et des archives* pour 1892. — *Journal des Savants*, janvier-février 1892.

La démission de M. Patrice Salin est acceptée.

La Bibliothèque publique de Boston (États-Unis) (n° 503) est inscrite sur la liste des sociétaires, sur la proposition de MM. Ch. de Beaurepaire et P. Le Verdier.

Sur la demande du Conseil, le secrétaire le renseigne sur la situation des volumes en préparation.

La séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du lundi 2 mai 1892.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Le Conseil prononce l'admission de M. Gonet (n° 504), directeur d'assurances, au Havre, présenté par MM. Ch. de Beaurepaire et l'abbé Tougard.

Rendant compte de l'état des publications en préparation, le secrétaire informe le Conseil que la moitié environ de la *Chronique d'Aimé* est prête pour le tirage.

M. Tardif espère terminer bientôt le renvoi des épreuves qui lui ont été expédiées au mois de mars dernier ; il demande qu'on procède immédiatement à la mise en pages.

II

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE NORMANDE

1891.

1° IMPRIMÉS

Adeline (J.). Rouen au xvie siècle, d'après le manusc. de J. Le Lieur (1525). Quinze eaux-fortes, etc. (Tiré à 50 exemplaires.) In-4°, Rouen, Lestringant, s. d. (1891-1892).

Allard (P.). Verres chrétiens des premiers siècles, conservés dans une collection rouennaise. In-8°, 7 p., fig. (Extr. de la *Revue cathol. de Norm.*, 1891).

Almanach-Annuaire de l'Eure pour 1892. (A. T. : Revue de l'année. — G. B. : La vie d'un curé de campagne au xviie siècle ; Thomas du Quesne, curé de Bourneville. — A. Chassant : Tentative d'assassinat sur la personne de lord Clarendon, ex-grand chancelier d'Angleterre, passant par Évreux en 1668). In-16, 160 p., Évreux, Hérissey, 1891.

Almanach-Annuaire du Perche pour 1892. In-8°, 98 p., Mortagne, Bigot, s. d.

Almanach de Dieppe et de l'arrondissement, 1892 (21e année.) Dieppe, Delevoye, 1892, In-16, 288-lxxx p.

Almanach de l'Écho de la vallée de Bray. Annuaire de la ville et de l'arrondiss. de Neufchâtel pour 1892 (2e année). In-16, xxxii-192 p. Neufchâtel, impr. Cœurderoy-Féray.

Almanach de Pont-Audemer et de l'arrondiss. pour 1892 (1re année.) Grand In-16, lxvi-102 p. Pont-Audemer, Hauchard, s. d.

Almanach de Rouen et des dép. de la Seine-Inférieure et de l'Eure. Annuaire général de la magistrature, du commerce,

de l'industrie et des 25,000 adresses pour 1892 (96e année). In-12, 954 p. Rouen, impr. L. Brière, 1892.

Almanach du Journal de Pont-Audemer pour 1892. In-16, XXXII-210 p., Pont-Audemer, impr. Dugas, 1892.

Almanach liturgique des fidèles du diocèse de Rouen pour l'année 1892 (28e année). In-32, 180 p., Rouen, Mégard, 1892.

ALVIMARE de FEUQUIÈRES (marquis de). Fonts baptismaux de l'Église Saint-Georges-sur-Eure. In-8°, 4 p.

(*Congrès archéol., séances générales du Congrès tenu à Évreux, juillet* 1889).

ANGER (l'abbé). Notice sur Catherine de Longprey, religieuse hospitalière, née à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche), morte en odeur de sainteté, en 1668, à l'Hôtel-Dieu de Québec (Canada). Cherbourg, 1891, p. in-8°, 16 p.

Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'*Association Normande* (*Annuaire Normand*). In-8°, CVI-473 p., Caen, Delesques, 1891.

Annuaire du Comice agricole de l'arrondissement de Louviers, année 1890. Louviers, Izambert, 1891. In-8°, 67 p. (1re année).

(Publication de la *Soc. libre de l'Eure*).

APPERT (J.). Les Franchises de Domfront. Extrait du Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Lonlay. In-8°, 17 p. (1890).

— Documents et notes pour l'histoire de l'industrie textile dans la région de Flers. In-8°, 17 p.

APPERT (J.) et BERNIER (P.). Essai sur le prieuré et la baronnie de la Ferté-Macé d'après les chartes fertoises de l'abbaye de Saint-Julien-de-Tours. In-8°.

(*Revue cathol. de Norm.*, 1891-1892).

Appert, Challemel et Contades (comte de). A M. de la Sicotière. Souvenir du 9 octobre 1890. (Contient la bibliographie des ouvrages écrits ou publiés par M. de la S.). In-12, 57 p., La Ferté-Macé, veuve Bouquerel, 1890.

Aubé (Raoul). La population de Rouen à travers les siècles. In-8°, 8 p.
(*Norm. litt.*, 1891).

Aubé (Raoul). *Voy.* Lafond (Paul).

Aubé (R.), Bridoux (H.), Coppée (F.), Delorme (H.), Dubosc (G.), Frère (S.), Lapommeraye (H. de), Legrelle (A.), Maupassant (G. de), Texcier (H.). Le lycée de Rouen. In-8°, 245 p., fig., Rouen, Augé et Borel, 1892. (*Les origines du Lycée*, *Biographie de Chéruel*, etc.).

Aucoc. Discours prononcé aux funérailles de M. Chéruel, de l'Acad. des Sciences mor. et polit., le 5 mai 1891. In-4°. Paris, F. Didot, 1891.
(Extr. des *Mém. de l'Acad. des Sc. mor. et polit.*, et du *Bull. hist. et phil. du Com. Travaux hist.*).

Avril (A. d'). La pierre sculptée d'Écos.
(*Notes d'art et d'archéologie*, décembre 1891).

Baie de Seine (Instances de la) Titres et documents. Rouen, impr. Deshays, 1890, in-4°, 330 p.

— (Attérissements maritimes de la). Documents relatifs à l'état de la baie avant la construction du canal de Tancarville. Le Havre, impr. du Commerce, 1891, in-4°, 92 p.
(Cf. Bull. de la Soc. de l'Hist. de Norm., t. IV, p. 192 et t. V, p. 145).

Baigneur (Le). Plage du Tréport, quotidien (n° 1, 8 juillet 1891.) In-f°, Eu, impr. Lephay.

Bailliard. Note sur une toile de V. Hantier, peintre

havrais (XVIIe siècle). In-8°, 2 p. — Plaque commémorative de l'église Saint-Supplix d'Octeville. In-8°, 2 p.

(*Bull. Comm. Antiquités de la Seine-Inf.*, t. VIII, 3e livr.).

BARDET (G.). Plages de la Manche (de Dunkerque à Roscoff.) In-18, Paris, Dentu, 1891 (4e édition).

BARREAU (François Hamptonne) et GODFRAY (Humphrey Marett). Documents relatifs aux îles de la Manche, tirés des rôles des Lettres closes conservés au Public Record Office à Londres (1205-1327). P. in-4°. Jersey, C. Le Feuvre, 1891 (1re partie, texte, 88 p.).

(Publication de la *Soc. Jersiaise*).

BARRET (P.). A propos de quelques vestiges gallo-romains trouvés dans la cathédrale de Sées. In-8°, 7 p.

(*Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne*, t. X).

BATICLE (l'abbé). Histoire de Delincourt. Pontoise, impr. Paris. In-8°, 194 p. et pl.

BAUDRY (Paul). Note relative à l'église Saint-Étienne-des-Tonneliers. In-8°, 2 p.

(*Bull. Comm. Antiquités de la Seine-Inf.*, t. VIII, 3e livr.).

BEAUCOURT (G. du FRESNE de). La conspiration du duc d'Alençon (1455-1456).

(*Revue des Quest. hist., avril* 1891).

BEAUCOUSIN (A.). Registre des Fiefs et Arrière-Fiefs du Bailliage de Caux en 1503, publié, pour la première fois, avec une introduction et des notes. Rouen, Lestringant, 1891, XXII-326 p., in-8°.

(Publication de la *Soc. de l'Hist. de Norm.*).

BEAUDOUIN (Henri). Bibliographie du département de l'Orne pendant l'année 1889.

(*Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne*, t. IX).

— Bibliographie du département de l'Orne pendant l'année 1890.

(*Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne*, t. X).

Beaurain (N.). Les historiens de l'entrée de Charles VII à Rouen. In-8°, 25 p.

(*Norm. litt.*, 1892).

Beaurepaire (Ch. de). Cahier des États de Normandie de 1655 (partie complémentaire). In-8°, 28 p. Rouen, Lestringant, 1891.

(*Publication de la Soc. de l'Hist. de Norm.*).

— Cahiers des États de Normandie sous le règne de Charles IX. Documents relatifs à ces assemblées, recueillis et annotés par —. In-8°, 378 p. Rouen, Lestringant, 1891.

(*Publication de la Soc. de l'Hist. de Norm.*).

— Notice sur le Palais de l'Archevêché de Rouen. Rouen, Cagniard, 1892. In-8°, 32 p.

(Extr. du *Précis des Travaux de l'Acad. de Rouen*, 1890-1891).

— L'office de maître particulier des eaux et forêts de P. Corneille, le père ; les procès auxquels il donna lieu. — Pâris, chanoine et archidiacre de Rouen, député aux États-Généraux de 1651. — Notes relatives à Guillaume Le Rat, vicaire général et chanoine de Rouen, professeur à l'Université de Caen (1550). (Disc. prononcés aux Ass. gén. de la Société des Bibl. Norm. des 18 déc. 1890, 18 juin et 10 déc. 1891).

— Note sur la voirie au temps de Sully dans la généralité de Rouen. In-8°, 10 p. — Un prospectus de merciers au XVIIIe siècle. In-8°, 2 p. — Notes sur la navigation à Rouen au Moyen-Age. In-8°, 26 p. — Note sur l'église Saint-Candé-le-Vieux. In-8°, 3 p. — Notice sur la paroisse des Grandes-

Ventes. In-8°, 24 p. — Recherche sur les horloges et les horlogers de la ville de Rouen. In-8°, 51 p.

(*Bull. Comm. Antiquités de la Seine-Inf.*, t. VIII, 3e livr.).

— Dernier recueil de notes historiques et archéologiques concernant le département de la Seine-Inférieure et plus spécialement la ville de Rouen. Rouen, impr. Cagniard, 1892, in-8°, 360 p., fig.

— La croix céramique de Notre-Dame-de-Bondeville. — Notes sur les anciens moulins à papier de cette paroisse. Rouen, Cagniard, 1892, p. in-4°, fig. (Tiré à 50 exemplaires).

Beaurepaire (Eug. de). Note sur un devant d'autel en broderie au petit point, appartenant au couvent de la Charité de Caen, 3 p. — La chanson des faux nobles, 9 p. — Le comte de l'Isle (Louis-Franç. des Moulins), maréchal de camp, et ses correspondants, 66 p., fig. — Rapport sur les travaux de l'année 1887, 18 p. — *Idem*, de l'année 1888, 19 p. — *Idem*, de l'année 1889, 13 p. — *Idem*, de l'année 1890, 21 p.

(*Bull. Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XV, 1891).

— Les découvertes de l'église de Savigny, près Coutances. In-8°, 13 p., fig. Paris, Picard, 1891.

(Extr. du *Bull. Monumental*, 1890).

Beautés (les) normandes, revue bi-mensuelle. (n° 1, 10 déc. 1891). In-f°. Le Havre, impr. Le Roy.

Beauvoir (l'abbé de). Lettre du R. P. Verzeau, de la Cie de Jésus, à un père de la même compagnie (1701). — (*Appendice à :* Discours prononcé à l'occasion du mariage de M. Xavier de Brévedent d'Ablon et Mlle Marie Barbier de la Serre, Rouen, Cagniard, 1892, in-8°).

Bénet (Armand). Documents historiques sur la ville d'Évreux aux xive et xve siècles, extraits des Archives et de la Bibliothèque nationales. In-8°, 75 p.

(*Rev. travaux Soc. libre de l'Eure*, t. VII, Évreux, 1890).

— Documents sur Honfleur des xiie et xiiie siècles. In-8°, 11 p. — Inventaire du trousseau et des joyaux dotaux de Françoise de Pommereuil (1662), 4 p. — Lettre à l'intendant de Caen, concernant des fouilles à Vieux (1776), 3 p.

(*Bull. Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XV, 1891).

Benoist (A.). Une abbesse de Remiremont; Elizabeth d'Orléans, duchesse de Guise et d'Alençon (1646-1696). In-8°, Saint-Dié, Humbert, 1890.

Benoist (Ch.). Les origines historiques du roman de *Paul et Virginie* de Bernardin de Saint-Pierre.

(*Annales de l'Est*, 1891, oct.).

Bernier (l'abbé P. D.). De mente humana apud Jo. Bapt. du Hamel, ecclesiæ baïocensis cancellarium, primum regiæ scientiarum Academiæ secretarium. (Thesim facultati cadomensi proponebat). Cadomi, typis E. Valin, 1891, in-8°, 90 p.

— Essai sur le tiers état rural ou les paysans de Basse-Normandie au xviiie siècle. (Thèse pour le doctorat ès-lettres, présentée à la faculté de Caen). Paris, Delhomme et Brignet, 1892, in-8°, xvi-317 p.

(Compte rendu dans *Revue historique* (mars 1892), *Bull. de la Faculté des Lettres de Caen* (janvier 1892), *Revue cathol. de Norm.* (mars 1892).

Bernier (P.). *Voy.* Appert.

Bertrand (Alex.). La voie romaine de Condate à Coriallo. (Rennes à Cherbourg).

(*Bull. de géographie hist. et descript.*, 1890, n° 4).

Bezuel d'Esneval (baron). Notes et documents pour servir

à l'histoire des communes de la Seine-Inférieure. — Roquefort. In-8°, 17 p., Évreux, impr. de l'Eure, 1891.

(Extr. de *Rev. cathol. de Norm.*, 1891).

— La deffaite des Flamens devant la ville et chasteau de Cherebourg (14 févr. 1543), précédée d'une introduction. P. in-4°, goth., 8 p. Rouen, Cagniard, 1892.

(Publication de la *Soc. des Bibl. norm.*, Miscellanées hist. et litt.).

Blangy (comte A. de). Érection de la paroisse d'Eterville en un plain fief de haubert (1599). In-8°, 20 p.

(*Bull. Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XV, 1891).

— La maison de Malherbe à Caen. In-8°, 35 p., fig. Caen, Valin, 1891 (tiré à 50 exemplaires).

— Composition des ville, chastel et donjon de Cherbourg. La deffaicte des Flamens devant Cherebourg. In-8°, 31 p. Caen, impr. Valin, 1891 (tiré à 50 exemplaires).

Blanquart (l'abbé F.). L'imagier Pierre des Aubeaux et les deux groupes du trépassement de Notre-Dame, à Gisors et à Fécamp. In-8°, 14 p.

(*Congrès archéol., Séances générales du Congrès tenu à Évreux*, juillet 1889).

Boivin-Champeaux. Discours prononcé à la séance publique de la Soc. des Antiquaires de Norm., 15 déc. 1887 (*Rénouf Flambard, évêque de Durham, ministre de Guillaume Le Roux*). In-8°, 43 p.

(*Bull. Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XV, 1891).

Boissin. Barbey d'Aurevilly et Eugénie de Guérin. Souvenirs littéraires. In-8°, Besançon, Bossanne, 1891.

Bonneval (A. de). Histoire de l'œuvre expiatoire établie à la Chapelle-Montligeon (Orne). In-8°, Montligeon, 1891.

Boucher (docteur). Les épidémies de grippe à la fin du

dernier siècle, d'après Lepecq de la Clôture. In-8°, 8 p., Rouen, 1891.

(*Bull. Soc. de médecine de Rouen*, 1890).

Bouillet (l'abbé). Les deux rétables de Fontaine-l'Abbé (Eure). In-8°, Caen, Delesques, 1891.

(Ext. de *Congrès archéol., Séances générales du Congrès tenu à Évreux*, juillet 1889).

Bouquet (F.). Boileau et le jésuite Hayneufve. In-8°, 4 p. — Les phases de la lune au cadran du Gros-Horloge. In-8°, 3 p. — Trois jetons de trois corporations rouennaises. In-8°, 6 p. — Un brule-parfum antique. In-8°, 8 p. — Deux anciennes horloges de la cathédrale de Rouen. In-8°, 4 p.

(*Bull. Comm. Antiquités de la Seine-Inf.*, t. VIII, 3e livr.).

— Cl. Sarravii, senatoris parisiensis Epitaphium, auctore Jacobo Palmario a Grentmesnilio. In-8°, 3 p. — Qualités de ceux qui peuvent entrer dans le séminaire de Joyeuse. In-8°, 3 p.

(Bull. *Soc. de l'Hist. de Norm.*, juin 1891, décembre 1891).

— Notice sur M. A. Chéruel, professeur et historien, etc. In-8°, 49 p. Rouen, Cagniard, 1891.—Le même, second tirage, complété, in-8°, 56 p., 1891.

(Extr. du *Bull. Soc. de l'Hist. de Norm.*, 1891).

Bouquet (H. L.). L'ancien collège d'Harcourt et le lycée Saint-Louis, in-8°. Paris, Delalain frères, 1891.

Bourdon (l'abbé A.). *Voy.* Collette (l'abbé A.).

Bourrienne (l'abbé V.). Thomas Corneille, sa famille, ses premières années. Documents inédits. In-8°., 50 p.

(*Revue cathol. de Norm.*, 1891).

Bouteiller (A.). Guide du touriste dans Dieppe et ses environs (13e année). In-8°, Dieppe, Morisset, 1891.

Braquehays (Léon). Curieuses exécutions en Normandie au moyen-âge. In-8°, 4 p.
(*Norm. litt.* 1892).

Bréard (Ch.). Les bombardements de Dieppe et du Havre en 1694. In-8°, 26 p.
(*Norm. litt.*, 1891).

— Mémoire du Havre de grace, de celuy de Fécamp et de Honfleur, par Abraham du Quesne. (Extrait, précédé d'une notice). In-4°, 14 p.
(*Bull. Soc. norm. de Géogr.*, 1890).

Broc (vicomte de). L'origine de la foire Saint-Simon.
(Journal *Le Bellesmois*, oct. 1890).

— Une famille de province au XVIIIe siècle. In-8°, 26 p.
(*Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne*, t. X).

Brunet (V.). Contes populaires du Bocage Normand.
(Revue : *La Tradition*, oct. 1890).

— A travers l'Avranchin, Brecey, les de Brecey, les d'Amphernet, les de Vassy. In-8°. Condé-sur-Noireau. L'Enfant, 1891.

Buet (C.). J. Barbey d'Aurevilly, impressions et souvenirs. In-18, Paris, Savine, 1891.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. VIII, fin. (3e livr.). In-8°, Rouen, Cagniard, 1891.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XV (années 1888-1891). In-8°, xx-611 p. et pl., Caen, impr. Delesques; Rouen, Lestringant; Paris, Champion, 1891.

Bulletin de la Société historique et archéologique de

l'Orne, t. X, année 1891. Alençon, impr. Renaut-de-Broise, 1891, in-8°.

Caloen (D. van). Les bénédictines du Saint-Sacrement (notices sur le couvent de Caen, fondé en 1639, et celui de Varsovie, fondé en 1687).

(*Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous, Belgique*, 1891-92).

Carel (P.). Une descendance normande de Pierre d'Arc, chevalier du Lys, frère de la Pucelle d'Orléans. Lyon, Vitte, 1891. In-4°, 40 p.

Caron (E.). Quelques mots de numismatique normande. In-8°, 16 p. Caen, Delesques.

(Extr. de *Congrès archéol.*; *Séances générales du Congrès tenu à Évreux*, juillet 1889).

Cauchois libéral de Luneray (Le), organe des intérêts des cantons de Bacqueville, Fontaine-le-Dun et communes circonvoisines (Hebdomadaire). N° 1, 8 nov. 1891. — Luneray, impr. Dubosc fils.

C. B. (Capitaine Biottot). La péninsule normande dans la défense de la France. Etude du pays de Bray. In-4°, 122 p., Rouen, Cagniard, 1891.

(Extr. du *Bull. Soc. Norm. de Géographie*, 1891).

Célébrités parlementaires. Duchesne de la Sicotière, sénateur. In-8°, 1890.

Chambois (l'abbé E.). Une vendetta percheronne en 1611. In-8°, 54 p. Vendôme, typ. Lemercier, 1891.

Chanoine-Davranches. La fabrication des cartes à jouer, surtout en Normandie. (Discours de réception). — Rouen, Cagniard, 1892. In-8°, 28 p.

(Extrait du *Précis des Travaux de l'Acad. de Rouen*, 1890-1891).

Chassant (A.). *Voy.* Almanach-Annuaire de l'Eure.

Chatel (Eug.). Quartum chronicorum librum, ex codice membranaceo qui vulgo Anonymus Cadomensis nuncupatur, nunc primum edidit. Cadomi, 1892, in-4°, 207 p.

Chatelain. Les manuscrits de l'ancien collège du Trésorier (fondé par Guillaume de Saane, trésorier de l'église de Rouen).
(*Revue des bibliothèques*, 1891, n° 1).

Chauvet. L'enseignement philosophique à Caen depuis 1830. Souvenirs d'un vieux professeur. In-8°, 59 p.
(*Mém. de l'Acad. des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1891).

Cheguillaume (H.). Perronet, ingénieur de la généralité d'Alençon (1737-1747). In-8°, 77 p.
(*Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne*, t. X).

Chenelière (G. de la). Les charités en Normandie.
(*Rev. des tradit. popul.*, juillet 1891).

Chenevière (A.). Les œuvres poétiques de M. Bertaut, évêque de Sées, abbé d'Aunay, aumosnier de la Royne; publiées d'après l'édition de 1620, avec introduction, notes et lexique par A. Chenevière, docteur ès-lettres. In-16, LXIV-557 p., Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1891. (Bibl. elz.).

Chéruel. Biographies et notices. *Les Débats* (3 mai 1891), *Revue historique* (juillet 1891), *Revue bleue* (mai 1891). *Voy.* Aucoc, Bouquet, Legrelle.

Clérembray (F.). Le mystère de Forges-les-Eaux. Le Peletier de Saint-Fargeau, etc. Rouen, Lestringant, 1891. In-8°, 48 p.

Clôture des chapelles de la cathédrale d'Évreux. In-4°. Évreux, Hérissey, 1890.

Cochard (T.). Existe-t-il des reliques de Jeanne d'Arc? In-8°, Orléans, Herluison, 1891.

Cochet (l'abbé). Excursions romantiques sur les bords de la Durdent et de la rivière de Fécamp. (Mém. inéd. composé en 1833). In-8°. Paris, Lecoffre, 1892.

Collette (l'abbé A.). et Bourdon (l'abbé A.). Histoire de la Maîtrise de Rouen, depuis les origines jusqu'à nos jours ; préface par l'abbé E. Prudent. Rouen, Cagniard, 1892. In-8°, xx-277-16 p., fig., mus.

(Compte rendu : *Sem. Relig.*, Rouen, févr. 1892; *Revue cath. de Norm.*, mars 1892 ; — *l'Observateur français*, 22-3 février 1892, etc.)

Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce du Havre, année 1890. In-8°, 621 p., Le Havre, impr. Costey, s. d.

Compte rendu sommaire des travaux de la Chambre de commerce de Caen en 1890. In-8°, 179 p., Caen, impr. veuve Domin, 1891.

Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce d'Elbeuf pendant l'année 1890. In-8°, Elbeuf, Crépel, 1891.

Congrès archéologique de France, LVIe session. Séances générales tenues à Évreux, le Bec-Hellouin, Dreux et Montfort-l'Amaury, en 1889, par la Société française d'archéologie. In-8° de LVI-459 p., fig., Paris, Alph. Picard; Caen, H. Delesques, 1890.

Congrès provincial de la Société bibliographique et des publications populaires. — Première session tenue à Caen, du 18 au 20 novembre 1890. Paris, au siège de la Société bibliographique, 1891, in-8°, 86 p.

Constant de Tours. Vingt jours d'Etretat à Ostende. In-8° obl., 134 p., 130 dessins. Paris, May et Motteroz, s. d. (1891).

Contades (comte G.). Contes provinciaux. La Croix du Fresne. In-4°, 4 p.

(*Rev. norm. et percher.*, févr. 1892).

— Les ex-libris du canton de Carrouges. Paris, Champion, 1891. In-8°, 23 p.

— et Macé (l'abbé). Canton de Carrouges ; Essai de bibliographie cantonale. In-18. Paris, Champion, 1891.

Conteur de la veillée (Le). Almanach du Maine et du Perche pour 1892 (4e année), Sarthe, Eure-et-Loir, Orne. In-16, 157 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Lecomte, s. d.

Coutil (Léon). Époques gauloise et romaine dans l'arrondissement des Andelys ; in-8°, 14 p.

(*Congrès archéol. ; Séances générales du congrès tenu à Évreux*, juillet 1889).

Cottinet (Edm.). Eugène Crépet, littérateur normand, 1827-1872.

(*Nouvelliste de Rouen*, 29 fév. 1892).

Cyrus Kingsbury Remington. The ship yard of the Griffon, a brigantine built by René Robert Cavelier sieur de la Salle in the year 1678, above the falls of Niagara. Buffalo, New-York, 1891.

Dallet. Monnay (Orne). In-8°, 19 p.

(*Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne*, 1891).

Danjon (D.). Chanson des rois à Caen.

(*Rev. des tradit. popul.*, janv. 1891).

Dannreuther. Le martyr Augustin Marlorat (pasteur à Rouen, pendu après la prise de cette ville en 1562) et son frère Martin (1506-1586).

(*Bull. Soc. hist. du protest. franç.*, 1891).

Daviel (Jacques). Biographie, statue, fête de l'inaugura-

tion, etc. — *Voy. Nouvelliste de Rouen*, des 21, 27, 28 juillet 1891; — *Journal de Rouen* des 21 (G. Dubosc), 27, 28 juillet; — le *Temps*, 25 juillet; — le *Siècle*, 26 juillet; — le *Voltaire*, 28 juillet; — *Courrier de l'Eure*, 28 juillet; — *Journal d'Alençon*, 28 juillet; *Rappel de l'Eure*, d'Évreux, 29 et 30 juillet (L. Tyssandier); — Le *Réveil de l'Eure*, de Pont-Audemer, 1er août (C. Bertram), etc.

Delaporte (R. P.). Le Mont-Saint-Michel en 1890.
(*Études rel., philos., hist. et litt. des Jésuites*, déc. 1890).

Delisle (Léopold). Les mémoires de Pierre Mangon, vicomte de Valognes. In-8°, Saint-Lô, impr. F. Le Tual, 1891.
(Compte rendu dans *Rev. d'hist. et de litt.*, 1891, n° 46).

— Guillaume Erard, l'un des juges de la Pucelle. In-8°, 8 p.
(*Bull. hist., philol. du Comité des trav. hist. scient.*, 1891).

— Essai sur l'imprimerie et la librairie à Caen, de 1480 à 1550. In-8°, 46 p. fig., Caen, Delesques, 1891.
(Extr. du *Bull. Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XV).

— La tapisserie de la bataille de Formigni. In-8°, 5 p.
(*Bull. Soc. des Ant. de Norm.*. t. XV, 1891).

Desdevises du Dezert. J.-B. de Pomereu, intendant de la Généralité d'Alençon. — Étude sur l'administration sous Louis XIV, d'après l'État de la France sous Louis XIV de M. Louis Duval. In-8°, 20 p. Alençon, chez l'auteur, 1891.
(Extr. de la *Rev. des provinces de l'Ouest*).

Despierres (Mme G.). Portail et vitraux de l'église Notre-Dame d'Alençon. In-8°. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1891.

Desvaux (l'abbé A.). Unellographie ou description poétique de la fondation de Bellesme (1634) par Jean de Meulles, publiée avec introduction et notes historiques par l'abbé A. Desvaux; préface par Gustave Le Vavasseur. Bellême, G. Levayer, 1891. In-8°, xxxviii-70 p.

Documents des archives de la Chambre des comptes de Navarre (1196-1384), publiés et annotés par J.-A. Brutails. Paris, Bouillon, in-8°, xxxvi-194 p. (*Bibl. de l'École des Hautes Études*, fasc. 84).

Drouet (Paul). Notice biographique sur M. L.-A. Loisel, de la Rivière-Thibouville, ancien maître de poste, ancien inspecteur de l'Association Normande. In-8°, 18 p.
(*Ann. normand.* 1891).

Dubosc (G.). *A propos de l'École des femmes*, Thomas Corneille, sieur de l'Isle.
(*Journal de Rouen*, 10 juin 1889).

Duchemin (P.). Les Annonciades de Montfort. In-8°, 33 p.
(Extr. de *Norm. litt.*, 1891).

— Histoire de Saint-Étienne du Rouvray, de l'origine au xviiie siècle, d'après un ms. de M. Jean Rondeaux, développé et continué du xviiie siècle à nos jours par P. Duchemin. Rouen, Lestringant, 1892, in-8°, 391 p., plan.

— Maromme et les communaux de la Muette. In-8°, 212 p. Pont-Audemer, impr. adm., 1891.

— La fonderie de canons de Maromme. In-8°, 8 p.
(*Norm. litt.*, 1891).

— Notice historique sur Rosay (Eure). In-12, 166 p., Gisors, 1891.

Dumaine (abbé). Tinchebray et le Bocage normand.
(*Rev. des Quest. hist.*, avril 1891).

Dupont (E.). Un traducteur de Lucrèce, Jacques Parrain, baron des Coutures, né à Avranches. In-8°, 6 p.
(*Annuaire Norm.*, 1891).

Dupont (Gustave). Étienne Duval, s^r du Moust, Mondrain-

ville et Fontenay, d'après un ms. de la Bibl. de Caen. In-8°, 34 p.

(*Bull. Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XV, 1891).

Duval (L.). Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1789. — Orne. — Archives ecclésiastiques, série H, n°s 1-1920 (Abbayes d'hommes). t. I. In-4°, xxvi-378 p., Alençon, Renaut-de-Broise, 1890.

— Annuaire administratif et historique du départ. de l'Orne pour 1891. (Partie historique : *Mémoires sur l'état des paroisses de l'élection d'Argentan*, cahiers du tiers état du baillage secondaire d'Argentan, d'Exmes, de Domfront et de Verneuil). In-8°, 324 p., Alençon, Guy, 1891.

— Notre-Dame d'Alençon. In-4°, 8 p.

(*Rev. norm. et percher.*, févr. 1892).

Édouard, d'Alençon (Le P.), capucin. La B. Jeanne Marie de Maillé et Marie de Bretagne, duchesse d'Alençon. In-8°, 6 p.

(*Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne*, 1891).

— Trois histoires véritables (1608-1613-1625), avec préface par le P. Édouard. In-8°, Paris, 1892.

Épitaphes de l'abbaye du Bec, xiiie-xviie siècles.

(*Archives hist., artist. et litt.*, mars 1891).

Estaintot (comte d'). Recherches sur les hautes justices féodales, existant en 1789, dans les limites du département de la Seine-Inférieure. Rouen, Cagniard, 1892. In-8°, 54 p.

(Extr. du *Précis des Travaux de l'Acad. de Rouen*, 1890-1891).

— Troubles en 1725 à Rouen.

(*Bull. Soc. Hist. de Norm.*, mars 1891).

E. T. — s. (Émile Travèrs). Visite de la cathédrale et du palais épiscopal d'Évreux, 8 p. — Excursion au Château-

Gaillard, aux Andelys et à Louviers, 3 p. — Visite à l'église Saint-Taurin d'Évreux, au beffroi et au musée, 12 p. — Excursion à Conches, 6 p. — Excursion à Brionne, au Bec-Hellouin et à Beaumesnil, 23 p. — Excursion à Verneuil, 5 p., fig.

(*Congrès archéol.; séances générales du Congrès tenu à Évreux*, juillet 1889).

Falot (Le) cherbourgeois (n° 1, 1er janv. 1892). In-4°. Cherbourg, impr. Varlet.

Fayel (C.). La Faculté de médecine de Caen, de 1436 à 1808. In-8°, Caen, Delesques, 1891.

Fayolle (marquis de). Le Breuil-Benoist et les collections du comte de Reiset. In-8°, 12 p., Caen, Delesques, 1891.

(Extr. des *Comptes rendus du Congrès tenu à Évreux, en* 1889, *par la Soc. franç. d'archéol.*).

Ferray (Ed.). Le tombeau préhistorique de Cocherel. In-8°, 31 p.

(*Congrès archéol.; séances générales du Congrès tenu à Évreux*, juillet 1889).

Fleury (Jean). La presqu'île de la Manche et l'archipel anglo-normand. Essai sur le patois de ce pays; supplément à l'essai sur le patois normand de la Hague. In-8°, 56 p. Paris, 1891.

Fouju (G.). Légendes normandes du musée de Dieppe.

(*Rev. des tradit. popul.*, juillet 1891).

Fournier (Louis). Joseph Morlent, bibliothécaire de la ville du Havre (1793-1861). In-8°, Beaune, 1891.

Francisque-Michel (R.). La lettre de marque de Jean Ango par Fernando Palha, traduit du portugais par —. Rouen, Cagniard, 1890, in-8°, 74 p.

(Extr. du *Bull. Soc. Norm. de géogr.*, 1889).

Gadeau de Kerville (H). Biographie de P.-E. Lemetteil, et liste de ses travaux scientifiques. In-8°, Rouen, Lecerf, 1891.

— Les vieux arbres de la Normandie, étude botanico-historique. Premier fascicule. In-8°, 109 p., pl. Paris, J.-B. Baillière et fils, 1891.

Galerie des Familles Normandes. — *Famille de Guyon avec ses différentes branches, spécialement la branche des Diguières.* In-8°, 194 p. — *Famille du Fay de la Sauvage.* In-8°, 55 p. Argentan, impr. du *Journal de l'Orne.*

Garsault (T.). Histoire de l'enseignement primaire au Havre. In-18. Le Havre, impr. du Commerce.

Gasté (A.). Petite anthologie viroise, ou recueil de morceaux extraits des œuvres des poètes virois depuis le xve siècle jusqu'à nos jours, avec introduction, notices biographiques et notes. In-8°, 131 p., Caen, impr. Le Boyteux 1891.

— Pièces relatives à la querelle du Cid. (1er, 2e et 3e fasc. Le vray Cid Espagnol. — La voix publique à M. de Scudery sur les Observations du Cid. — L'incognu et veritable amy de Messieurs de Scudery et Corneille. — Le souhait du Cid en faveur de Scuderi. — Lettre du s^r Claveret au s^r Corneille, soy disant autheur du Cid. — La victoire du s^r Corneille, Scudery et Claveret. — Lettre pour Monsieur de Corneille contre les mots de la Lettre sous le nom d'Ariste. — L'accomodement du Cid et de son censeur. — Épistre familière du s^r Mayret au s^r Corneille. — Lettre du désintéressé au s^r Mairet. — La suitte du Cid en abrégé. — Lettre du s^r Claveret à M. de Corneille. — L'amy du Cid à Claveret. — Lettre à *** sous le nom d'Ariste. — Response de ***

à *** sous le nom d'Ariste. — Le jugement du Cid, composé par un bourgeois de Paris, marguillier de sa paroisse. — Apologie pour Monsieur Mairet contre les calomnies du sr Corneille de Rouen. — L'innocence et le véritable amour de Chymène. P. in-4°, Rouen, Cagniard, 1891-1892.
(Publication fac-simile de la *Soc. des Bibliophiles Normands*).

Gatry (l'abbé). Les carreaux mosaïques dans le département de l'Orne. In-8°, 8 p., fig.
(*Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne*, t. X).

Gauduel (F.). Notice sur Robert de Marlortie, comte de Conches, etc. In-8°. Bourgoin, Rabilloud, 1891.

Gaulier (l'abbé A.-P.). Madame de la Peltrie, fondatrice des Ursulines de Québec. In-8°, 45 p.
(*Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne*, t. X).

Génard (P.). Documents relatifs à l'élection du duc d'Anjou et d'Alençon (François de France, 4e fils d'Henri II) à la souveraineté des Pays-Bas.
(*Compte rendu des séances de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 4e série, XVII, 4).

Genty (Tony). Lettre d'un grenadier du régiment de Normandie sur la prise de Berg-op-Zoom, précédée d'une introduction. P. in-4°, 12 p., Rouen, Cagniard, 1892.
(Publication de la *Soc. des Bibliophiles Norm.*, Miscellanées histor. et littér.).

Géricault. Le centenaire de Géricault, *Nouvelliste de Rouen* du 25 septembre 1891 (G. Debray). — Les portraits de Géricault, *Normandie littér.*, octobre 1891 (G. Dubosc).

Gilbert. Les salines de Touques. In-8°, 21 p., fig.
(*Bull. Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XV, 1891).

Glasson. Discours prononcé dans la séance publique de la Soc. des Antiq. de Norm., 20 déc. 1888 (*Le formalisme de*

la procédure et le jury dans l'ancien droit normand). In-8°, 20 p.

(*Bull. Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XV, 1891).

Godet (l'abbé). L'abbaye et le prieuré de Moutiers-au-Perche (ancien Corbion). In-8°, 52 p.

(*Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne*, t. X).

Godfray (Humphrey-Marett). Documents relatifs aux attaques sur les îles de la Manche (1338-1345). In-4°, 43 p.

— Liste alphabétique des abjurations enregistrées au greffe de la Cour ecclésiastique de Jersey (1685-1715). In-4°, 12 p.

(*Soc. Jersiaise*, 16e Bull., 1891).

Godfray (Humphrey-Marett). *Voy.* Barreau (François Hamptonne).

Gourdel (l'abbé). Vie de M. l'abbé J.-B. le Cornu, ch. hon., curé-doyen de Flers (1801-1891). In-16, viii-214 p., Séez, impr. Montauzé, 1891.

Gray (Walter de). Charte et seing manuel de Guillaume le Conquérant (Ms. du British Museum).

(*Athenæum*, nov. 1891).

Guerlin de Guer. Annuaire administratif du départ. du Calvados pour l'année 1892. In-8°, xxxii-396 p. Caen, Delesques, 1891.

Guesdon (l'abbé). Le vrai prêtre. — L'abbé de Fontenay, vicaire-général et supérieur du grand séminaire de Séez, avec introduction historique sur les Études ecclésiastiques dans le diocèse de Séez, etc. In-8°, xliii-535 p., fig. Montligeon, impr. de l'Œuvre expiatoire, 1891.

Hellot (A.). Notes historiques sur Miromesnil, près Dieppe. In-12, 20 p., Rouen, Lestringant, 1891.

— (A. E. H. T.). Aperçu historique sur Veulettes. In-12, 22 p., Yvetot, impr. Bretteville, 1890-1891.

Hénocque (l'abbé). La famille de Roncherolles du Pont-Saint-Pierre, seigneurs de la Ferté-lès-Saint-Riquier. In-4°, 8 p. (Ch. IV du liv. XXI, de l'*Histoire de l'abbaye et de la vie de Saint-Riquier*, t. III, par l'abbé Hénocque. — Publication de la *Société des Antiquaires de Picardie,* 1888).

Héron (A.). Une représentation figurée du lai d'Aristote In-8°, 14 p., pl., Rouen 1891.

(Extr. de la *Norm. litt.*).

— La légende d'Alexandre et d'Aristote. Rouen, impr. Cagniard, 1892. In-8°, 50 p., fig.

(Extr. du *Précis des Travaux de l'Acad. de Rouen*, 1890-1891).

— La Muse Normande de David Ferrand, publiée d'après les livrets originaux (1625-1653), et l'Inventaire général de 1655, avec introduction, notes et glossaire. Rouen, impr. Cagniard, 1891, p. in-4° de 430 p. T. II (*Voir ci-dessus*, p. 163).

(Publication de la *Société Rouennaise de Bibliophiles*).

(Compte rendu dans la *Revue Critique*, 14 oct. 1891, par E. Picot; dans *Bull. histor. et litt., du protest. franc.*, 1891).

— La guillotine au XIIIe siècle. In-8°, 7 p.

(Extr. de la *Norm. litt.*, 1892).

— Œuvres de Robert Blondel, historien normand du XVe siècle, publiées d'après les manuscrits originaux, avec introduction, notes, variantes et glossaire. T. I. In-8°, 498 p. Rouen, Lestringant, 1891.

(Publication de la *Soc. de l'Hist. de Norm.*).

Héron de Villefosse. Discours prononcé à la séance publique de la Soc. des Antiquaires de Normandie, 19 déc.

1889 (*Le marbre de Thorigny ou de Vieux*). In-8°, 22 p., Caen, Delesques, 1890.

(*Bull. Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XV, 1891).

Hettier (Ch.). Les tapisseries des Bénédictines de Valognes. In-8°, 3 p.

(*Bull. Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XV, 1891).

Historique du 1er bataillon de la garde mobile de la Manche, bataillon d'Avranches, 1870-1871. Avranches, Durand, 1890. In-8°, 36 p.

Holder-Egger. Sur les Gesta abbatum Fontanellensium.

(*Neues Archiv*, Bd. XVI, Heft, 3, 1891, Hanovre).

Hommey (l'abbé L.). De l'influence de l'Église dans la conversion des premiers Normands au Christianisme. In-8°, 10 p.

(*Rev. cath. de Norm.*, 1891).

Horsford (Eben Norton). Discovery of America by Northmen. Address at the unveiling of the statue of Leif Erikson, delivered in Faneuil Hall, 29 october 1887. — Boston and New-York, Houghton, Mifflin et C°, 1888. In-4°, 113 p., illust., and 15 maps.

Howlett (Richard). Chronicles of the reigns of Stephen, Henry II and Richard I. (Printed for per Majesty's stationery office). Vol. I-IV, 1884-1890. In-8°. — Vol. II, 1885 ; Draco Normannicus of Etienne de Rouen. — Vol. IV, 1889 : The chronicle of Robert of Torigni, abbot of the monastery of S. Michael-in-peril-of-the-sea.

Huet (l'abbé). Les inscriptions de Tessel (Calvados). In-8°, 7 p.

(*Bull. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XV, 1891).

Huet (l'abbé L.). Les anciens registres des paroisses.

Saint-Étienne-le-Vieux, de Caen, 9 p. — Histoire d'une paroisse constitutionnelle pendant la Révolution, 22 p.
(*Rev. cathol. de Norm.*, 1891-1892).

Indicateur d'Alençon (L'). Annuaire des fonctionnaires publics, adresses des habitants d'Alençon par ordre alphabétique, etc., et châteaux du département. Édition de 1891. In-18, 215 p. Alençon, Renaut-de-Broise.

Inscriptions de l'église de Mesnil-Hardray (Eure).
(*Arch. hist., artist. et litt.*, oct. 1891).

Isle (N. d'). Vie de Duquesne, édition revue. In-8°. Limoges, Ardant, 1891.

Jewett (S. O.). The story of the Normans, told chiefly in relation tho their conquest of England. In-8°, 373 p., Putnam, New-York, 1887.

Joly (A.). L'apprise de nurture (l'essai d'éducation, texte anglo-normand). In-8°, 6 p.
(*Bull. Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XV, 1891).

Journal de Barneville et de Porbail. Briquebec, Mahaut, (n° 1, 1er févr. 1891).

Journal de Montebourg et des environs. Briquebec, Mahaut, (n° 1, 1er févr. 1891).

Journal de Quettehou, Barfleur, Montfarville, etc. Briquebec, Mahaut (n° 1, 1er févr. 1891).

Journal de Sainte-Mère-Église, Picauville, et Sainte-Marie-du-Mont (n° 1, 1er févr. 1891).

Journal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, etc. Briquebec, Mahaut (n° 1, 1er févr. 1891).

Kermaingant (P. de). Le siège de Rouen par Henri IV et ses préliminaires, d'après les documents anglais (1591-1592).

In-8°, 36 p., Cagniard, 1891. (Disc. prononcé à l'Ass. gén. de la Soc. de l'Hist. de Norm., le 9 juillet 1891).
(Extr. du *Bull. Soc. Hist. de Norm.*, 1891).

Lafond (P.). J.-P.-L. Houel, ses cinq tableaux du Musée de Tours. In-8°, 3 p.
(*Norm. litt.*, 1892).

Lafond (Paul), Oursel (Mme N.-N.), Aubé (Raoul). Géricault. L'artiste, l'homme, les tombeaux. In-8°, 14. p.
(*Norm. litt.*, 1891).

Lair (Jules). Notice sur divers projets de lecture d'un antiquaire anonyme. In-8°, 25 p.
(*Bull. Soc. Antiq. de Norm.*, t. XV, 1891).

Langlois. L'inventaire d'un notaire caennais au siècle dernier. In-8°, 8 p. Caen, Delesques, 1890.
(*Bull. Soc. Beaux-Arts de Caen*, 8e vol., 3e cahier).

Lambert. Alexandre de Bernay, poète du XIIe siècle. In-16, 32 p. Bernay, impr. Lefèvre, 1891.

Langlois (l'abbé S.). Communautés enseignantes pour les jeunes filles au XVIIe siècle, dans le diocèse d'Évreux. In-8°, 12 p.
(*Rev. cathol. de Norm.*, 1891).

Lanson (G.). Antoine de Montchrétien. In-8°, 17 p. *Voy.* Petit de Julleville.
(*Rev. des Deux-Mondes*, 15 sept. 1891).

La Rousière (de). La Normandie monumentale. (Le château d'Alençon).
(*Rev. des provinces de l'Ouest*, oct. 1890).

La Sicotière (L. de). Nécrologie, Philippe Moisson, typogr. à Argentan. 4 p.
(*Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne*, t. X).

— Hugues Quéru de Fléchelles, dit Gaultier Garguille,

chansonnier et comédien. In-8°, 61 p., Caen, Delesques, 1890.

(Extr. du *Bull. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XV, 1891).

Lasteyrie (R. de) et Lefèvre-Pontalis (E.). Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. In-4°, Paris, impr. nat., t. I, 1887-1888, t. II, 1re, 2e livr., 1890-1891.

Calvados, t. I, p. 135-323 et 682-688 ; *Eure*, p. 487-494 ; *Manche*, t. II, p. 215-228.

Laveille (l'abbé A.). L'instruction primaire dans le diocèse d'Avranches avant la Révolution. In-8°, 71 p.

(*Rev. cathol. de Norm.*, 1891-1892).

Lecœur (J.). Esquisses du Bocage Normand. Pratiques superstitieuses, t. II. In-8°, Condé-sur-Noireau, Morel, 1891.

Le Corbeiller (Édouard). Jehan Veron et ses fondations à Dieppe et à Offranville. In-8°, 8 p.

(*Rev. cathol. de Norm.*, 1892).

Le Court (Henri). Marie, sœur du grand Corneille et sa postérité. In-16, 11 p. Saint-Amand (Cher), impr. Destenay, 1892.

(Extr. de l'*Annuaire du Conseil hérald. de France*, 1892).

Le Doré (le P. Ange). Les Sacrés-Cœurs et le vénérable Jean Eudes. Paris, Lamulle et Poisson, 1891, 2 vol., in-8°.

Le Duc (A.-J.). Lechesne et son œuvre. In-8°, 12 p. Caen, Delesques, 1890.

(*Bull. Soc. Beaux-Arts de Caen*, 8e vol, 3e cahier).

Lefèvre-Pontalis (E.). *Voy.* Lasteyrie (R. de).

Légende du précieux sang de la célèbre abbaye de

Fécamp, mise en vers par un ancien vicaire de la Sainte-Trinité de Fécamp. In-16, Rouen, Cagniard, 1891.

Le Goff (J.). Jeanne d'Arc. Orléans, Reims, Rouen. Trilogie. P. in-18, Orléans, Herluison, 1891 (Tiré à 30 exempl.).

Legrand (Léon). La règle de l'Hôtel-Dieu de Pontoise. In-8°, 54 p. Paris, 1891.
(Extr. des *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile de France*, 1890).

Legrelle (A.). Biographie de Chéruel. *Voy.* Aubé, Bridoux, etc.

Legris (l'abbé). Saint-Saëns et Saint-Ribert, abbés au diocèse de Rouen, VIIe siècle. In-8°, 48 p. Bruxelles, 1891.
(Extr. des *Analecta Bollandiana*, t. X).

Lépingard (Ed.). Notes pour servir à l'histoire de Saint-Lô et de ses environs. Les villages de Saint-Lô. In-8°, 11 p. Saint-Lô, impr. F. Le Tual, 1891.

— Villages de Saint-Lô (première suite). In-8°, 32 p. Saint-Lô, Le Tual, 1892.

Leroy (J.). M. l'abbé Darel, chanoine de Séez. Montaugé, 1891.

Letacq (l'abbé A.-L.). Recherches sur la bibliographie scientifique du département de l'Orne, précédées d'une introduction sur l'histoire des sciences dans cette région. In-8°.
(*Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne*, t. X).

Le Vavasseur (Gust.). Bertaut. In-8°, 34 p.
(*Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne*, t. X).

— Remarques sur quelques expressions usitées en Normandie, leur emploi par certains auteurs, leur origine, étymologie, etc. (Supplément). In-8°, 174 p. Alençon, Renaut-de-Broise, 1891.
(Extr. du *Bull. Soc. hist. et arch. de l'Orne*, t. IX et X).

— Visite au Mont-Saint-Michel. In-8°, 9 p.

(*Ann. Normand*, 1891).

LONGUEMARE (Paul de). Étude sur l'instruction primaire en Normandie avant la Révolution. In-8°, 26 p.

(*Compte rendu du Congrès provincial de la Société bibliographique, tenu à Caen*, nov. 1890).

LOTH (l'abbé J.). Les idées de Mgr de Noë, ancien grand vicaire de Rouen, 13 p. — M. l'abbé Lemaître, ancien curé de Sainte-Marie du Havre, 12 p. — Les premiers sénateurs de la Normandie. M. Le Couteulx de Canteleu, 19 p. M. P.-J.-A. Levavasseur, 5 p.

(*Sem. Relig.*, Rouen, 1891).

— Une visite à l'église Saint-Maclou. In-8°, 119 p., fig. Rouen, Mégard, 1892.

LUCE (Siméon). Le soufflet de l'Écluse et la chanson des pastoureaux normands.

(*Ac. des Inscr. et Belles-Lettres*. Bull., déc. 1891).

LUMIÈRE (Henry). Marie Joly, sociétaire de la Comédie-Française, notice biographique. In-8°, 27 p., fig. Caen, Delesques, 1890.

(*Bull. Soc. Beaux-Arts de Caen*, 8e vol., 3e cahier).

LUTZ (E.). Essai sur l'histoire de la poésie en Normandie au siècle de Louis XIV. In-8°, 58 p.

(*Norm. litt.*, 1891-1892).

MACÉ (l'abbé C.). Joué-du-Bois. Paroisse, fiefs, commune, du XVe siècle à la fin du XVIIIe (Fin).

(*Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne*, t. X).

MACÉ (l'abbé). *Voy.* CONTADES (comte de).

MACK (Jean). Notice sur les archives historiques de la

ville du Havre, suivie de l'inventaire analytique des archives municipales conservées à l'Hôtel-de-Ville. In-8°, 69 p.

(*Rec. Soc. havr. d'études diverses*, 1890).

MAHRENHOLTZ (Rich.). Jeanne Darc in Geschichte, Legende, Dichtung, auf Grund neuerer Forschung. Leipzig, Renger. In-8, IV-175 p.

MALBRANCHE (F.). Notice sur un procès de chasse au XVIIIe siècle. L'abbé de Bernay contre l'avocat Féral. In-8°, 22 p.

(*Rec. travaux Soc. libre de l'Eure*, t. VII, Évreux, 1890).

MARAIS (O.). Notice sur la propriété des bibliothèques municipales. Rouen, impr. Cagniard, 1892. In-8°, 39 p.

(Extr. du *Précis des travaux de l'Acad. de Rouen*, 1890-1891).

MARCEL (Gabriel). Note sur une sphère terrestre en cuivre faite à Rouen à la fin du XVIe siècle. In-4°, 8 p., Rouen, 1891.

(Extr. du *Bull. Soc. norm. de Géogr.*, 1891. — Cf. Académie des Inscr. et Belles-Lettres, comptes rendus, 1891, p. 410).

MARIN-THIBAULT. Les hommes du jour. Nos gens de lettres du département de l'Eure. In-8°. Évreux, Hérissey, 1891.

MARTIN (Alph.). Les origines du Havre. Observations sur l'étude de M. de Saint-Marc. In-8°, 10 p.

(*Rec. Soc. havr. d'études diverses*, 1890).

— Histoire de la ville de Saint-Romain-de-Colbosc (Seine-Inférieure). Fécamp, Durand, 1892, VIII-262 p., p. in-8°.

MARSAUX. Tapisseries de l'église de Vernon (Eure). In-4°, 5 p.

(*Rev. de l'Art chrétien*, juillet 1891).

MAZE (l'abbé). Fouilles de Rolleville. In-8°, 8 p. et fig.

(Extr. de *Bull. Comm. Antiquités de la Seine-Inf.*, t. VIII, 3e livr.).

Mély (F. de). Les vêtements de Saint-Thomas de Canteloup à Lisieux. Lille, Desclée, de Brower, et Cie, 1891, in-4°, 13 p., fig.

(Extr. de la *Rev. de l'Art chrétien*).

— Note sur des vêtements épiscopaux conservés à l'hospice de Lisieux.

(*Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, séances, 1891).

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (1890-1891). Caen, Delesques, 1891, in-8°, 330 p.

Mériel (Amédée). Étrenne mignonne de Falaise (1891-92-93-94). Arlette de Vertprey, etc. In-16, 3e édit., Bellême, 1891.

— Histoire de Falaise. In-12, xii-495 p., Bellême, G. Levayer, 1890.

Milet (A.). Jean Roze, hydrographe marinier du xvie siècle.

(*Vigie de Dieppe* des 24, 27 mars, 10, 14 et 21 avril 1891).

Molle. Un chapitre inédit d'histoire contemporaine. Passage du roi Louis-Philippe, dans l'Eure, lors de la révolution de 1848, raconté par M. Renard, fermier de Melleville. In-8°, 11 p.

(*Rev. cathol. de Norm.*, 1891).

Molle (Ch.). Une pierre tombale du xvie siècle (Lignerolles, Eure). In-8°, 3 p.

(*Congrès archéol., séances générales du Congrès tenu à Évreux*, juillet 1889).

Morin (Dom Germain). La vierge sainte Honorine, restituée au diocèse de Bayeux, d'après un ms. de la Bibl. Nat.

(*Sem. relig. du dioc. de Bayeux*, 1898).

— Encore une sainte rendue au diocèse de Bayeux : la vierge Basilea, de Basiliacum.
(*Sem. Relig. du diocèse de Bayeux et Lisieux*, 1890).

Morin (P.). Un clocher oublié ; Vattetot-sur-Mer, Vaucottes, les environs. In-12, Fécamp, Durand et fils, 1890.

Motey (Henri du). La dernière dame du Boisgeffroy (paroisse de Saint-Germain-de-Clairefeuille). In-8°, 14 p.
(*Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne*, t. X).

Naef (A.). Notes sur les fouilles pratiquées dans le chœur de l'église de Graville-Sainte-Honorine. In-8°, 38 p., Paris, 1890.— Étude sur deux chartes et quelques documents inédits des archives départementales, relatifs au Prieuré de Graville-Sainte-Honorine. In-8°, 12 p., Paris, 1890.
(Extr. de *Rec. Soc. havr. d'études div.*, 1890).

Niel (E.). Observations faites en Normandie pendant le tremblement de terre du 30 mai 1889. In-8°, 11 p. Rouen, Cagniard, 1891.
(Extr. du *Précis de l'Acad. de Rouen*, 1889-1890).

Noe (lieutenant-colonel G. de la). Le Camp de Bières, commune de Merri (Orne).
(*Bull. de géogr. hist. et descript.*, 1890, n° 4).

Normandie littéraire, archéologique, historique, etc. (La). 6e année. In-8°, 385 p. Rouen, impr. Marguery et Cie, 1891.

Normandie (La) monumentale et pittoresque. Texte par MM. J. Adeline, J. Bailliard, L. Braquehays, Dr Coutan, Dergny, E. Dumont, Le Goffic, l'abbé J. Loth, A. Martin, A. Naef, l'abbé Sauvage, etc. ; héliogr. de Dujardin. Gr. In-fol. Havre, Lemâle et Cie, impr., 1891. Tome I. *Seine-Inférieure*, livraisons 1 et 2 (spécimen). (Les éditeurs

annoncent 5 vol. gr. in-f°., devant contenir chacun 80 à 100 pl., et envir. 500 p. de texte).

Notes recueillies sur la commune rurale de Colombiers-sur-Seulle (arrondissement de Bayeux), par un membre de la Soc. des Antiq. de Norm. Caen, Delesques, 1890. In-8°, 75 p.

Notice historique sur le port de Fécamp. In-18, Fécamp, Durand, 1891.

Notes, mémoires et documents publiés par la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche. 9e volume. Saint-Lô, Jacqueline, 1890. In-8°, 197 p.

Noury (J.). Exercice académique au XVIIIe siècle au collège de Dieppe.

(*Vigie de Dieppe*, 9 févr. 1892).

— La Champmeslé (1642-1698).

(*Nouvelliste de Rouen*, 2 et 5 février 1892).

Oursel (Mme N.-N.). Un vieux bouquin (*Description contenant toutes les singularités des plus célèbres villes*, etc., *par François Des Rues*, Rouen, 1611). In-8°, 10 p.

(*Norm. litt.*, 1891-1892).

— *Voy.* Lafond (Paul).

Pagès (G.). Les frères Formont et les relations du Grand-Électeur avec la Cour de France. In-8°, 12 p.

(*Rev. histor.* 1891).

Panel (Dr). La peste et les charlatans (suite). In-8°, 44 p.

(*Norm. litt.*, 1891).

Paris-Jallobert (l'abbé). Le protestantisme à Pontorson.

(*Rev. histor. de l'Ouest*, sept. 1891).

Parmentier (E.). Étretat, son origine, ses légendes, ses villas et leurs habitants. In-12, Paris, Leroux, 1891.

Patard (V.). La vérité dans la question Olivier Basselin et Jean Le Houx, à propos du Vau-de-Vire. Paris, Jouve, in-18, 137 p.

Pavie (Eusèbe). Marin Liberge, docteur régent aux facultés de droit de Poitiers et de Caen (xvie siècle). In-8°, 76 p.
(*Mém. de la Soc. d'agr., sciences et arts d'Angers*, t. V, 1891).

P. C. Notice sur la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, dite chapelle des Lépreux, nouvellement rendue au culte. In-8°, 12 p., Montligeon, impr. de l'Œuvre expiatoire, 1890.

Pelay (E.). Inscriptions tumulaires de Antoine Corneille et de l'abbé Legendre, curé d'Hénouville. In-8°, 5 p.
(*Bull. comm. Antiquités de la Seine-Inf.*, t. VIII, 3e livr.).

Peret (M.). Notice sur Louis Malet de Graville, amiral de France.
(*Bull. critique*, déc. 1890).

Petit de Julleville (L.). Les tragédies de Montchrestien, nouvelle édition d'après l'édition de 1604, avec notice et commentaire. In-16 (Bibl. elzev.), Paris, Plon, 1891. — *Voy.* Lanson.

Petit-Quevilly (Le), organe républicain, hebdomadaire. In-f°. N° 1, 10 mai 1891.

Philbert (C.-M.). Causerie sur le grand orgue de la maison Cavallié-Coll à Saint-Ouen de Rouen. Avranches, Gibert, 1890. In-8°, 93 p. et pl.

Pichon (baron Jérôme) et Vicaire (Georges). Le viandier de Guillaume Tirel, dit Taillevent, enfant de cuisine de la reine Jehanne d'Évreux, queu du roi Philippe de Valois et du duc de Normandie, dauphin de Viennois, premier queu

et sergent d'armes de Charles V, maistre des garnisons de cuisine de Charles VI (1326-1395). Publié sur le manuscrit de la Bibliothèque nationale, etc., précédé d'une introduction et accompagné de notes, etc. In-8°, LXVIII-180 p., Châteaudun, impr. Pigelet. Paris, H. Leclerc et P. Cornuau.

PIGEON (E.-A.). Voie romaine dans les départements de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine. In-8°, 14 p.

(*Rev. archéol.* t. XVI, 1890).

PIGEON (l'abbé). Vie de M. Artur de la Villarmois, grand doyen de la cathédrale d'Avranches, vicaire général du diocèse (1671-1761). In-8°, 55 p., Caen, Delesques, 1891.

(*Annuaire norm.* 1891).

P. L. V. Bibliographie historique normande, 1890. In-8°, 57 p. — Envoi de présents à Siam (1687). In-8°, 3 p. — Rouennais célèbres en 1549. In-8°, 3 p.

(*Bull. Soc. Hist. de Norm.*, mars 1891, mars 1892).

P. L. V. Les sépultures de saint Laurent.

(Le *Patriote de Normandie*, 14 décembre 1891).

(Sur le projet de démolition de l'église Saint-Laurent de Rouen, *voy.* le *Petit Rouennais*, des 2, 4, 5, 6, 9, 10 déc. 1891 ; le *Journal de Rouen* des 3, 4, 10, *id.* ; le *Patriote de Normandie* des 9, 10, *id.* ; le *Nouvelliste de Rouen des* 4, 10, *id.*, 5 mars 1892 ; la *Normandie littéraire*, janv. 1892, etc.)

PORÉE (l'abbé). Découvertes de monuments de l'époque gallo-romaine dans le département de l'Eure, 7 p. — Les sépultures des évêques d'Évreux, 9 p. — Notice sur les calices d'étain, 3 p. — Le trésor de l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil, 6 p. — Le nécrologe de Saint-Taurin d'Évreux, 7 p. — Découvertes numismatiques, 7 p. — Les grands rétables des XVIIe et XVIIIe siècles, 3 p., fig.

(*Congrès archéol., séances générales du Congrès tenu à Évreux*, juillet 1889).

— Album photographique des boiseries des chapelles de la cathédrale d'Évreux. In-4°, Paris, Desclée et Cie, 1891.

— Gabriel du Moulin, historien (Communication à la Soc. libre de l'Eure, 7 sept. 1890). Bernay, impr. Lefèvre, 1890. In-8°, 16 p.

Potiche (vicomte de). La baie du mont Saint-Michel et ses approches, création historique de la baie, avec préface par A. de Laborderie. In-8°, xvi-308 p., cartes. Avranches et Paris, Lechevalier, 1891.

Pouyer-Quertier, biographie, obsèques. *Voy. Nouvelliste de Rouen,* et les autres journaux de cette ville du 3 au 6 avril 1891 ; le *Figaro*, le *Matin,* l'*Autorité*, l'*Écho de Paris*, le *Soleil*, le *Temps,* le *National,* le *Moniteur universel,* la *Presse,* le *Havre*, l'*Observateur français*, le *Monde*, le *Courrier de l'Eure,* la *Semaine religieuse du diocèse de Rouen,* etc., etc., des mêmes dates.

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1890-1891. Rouen, impr. Cagniard, 1892. In-8°, lxxii-568 p., fig.

Prévost (G.-A.). M. Charles-Gaspard de Toustain-Richebourg. (Discours de réception). Rouen, Cagniard, 1892. In-8°, 38 p.

(Extr. du *Précis des travaux de l'Acad. de Rouen,* 1890-1891).

— Harangue faite en la présence du roy de la Grande-Bretagne, à Pont-Audemer, précédée d'une introduction. P. in-4°, 16 p. Rouen, Cagniard, 1892.

(Publication de la *Soc. des Bibl. norm.,* Miscellanées hist. et litt.).

Rabbe (F.). Jeanne d'Arc en Angleterre. In-18, 377 p. Évreux, Hérissey ; Paris, Savine, 1891.

Ragey (le P.). Histoire de saint Anselme, archevêque de Canterbury. Paris et Lyon, Delhomme et Brignet (1890), 2 vol. in-8°, 556 et 499 p.

(Compte rendu dans *Revue historique*, janv. 1891, et *Polybiblion*, mai 1891).

Rallaye (L. de la). Le port de Cherbourg.

(*Rev. du monde cathol.* 1890).

Raulin (T.). Les derniers malades de la léproserie de Notre-Dame de Beaulieu, ou grande maladrerie de Caen, aux XVIe et XVIIe siècles. In-8°, 41 p. Caen, Delesques, 1891.

Recueil des publications de la Société havraise d'Études diverses de la 57e année, 1890. In-8°, le Havre, 1890.

Recueil des publications de la Société havraise d'Études diverses de la 58e année, 1891. In-8°, le Havre, 1891.

Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure (IVe série, t. VII, années 1886-87-88). In-8°, CLXXX-336 p., Évreux, Hérissey, 1890.

Regnier (Louis). Les études historiques dans le département de l'Eure de 1860 à 1889. In-8°, 87 p., fig. Caen, Delesques, 1891.

(Extr. des *Comptes rendus du congrès tenu à Évreux par la Soc. franç. d'archéol.*, juillet 1889).

— Statistique monumentale du canton de Chaumont-en-Vexin. — I. Reilly. In-8°, 20 p., fig. Paris, Fitan; Beauvais, Lancel, 1891.

(Extr. des *Mém. Soc. Acad. de l'Oise*, 1891).

— A travers la Normandie. Notes et observations archéologiques. In-8°, 26 p. — Les églises d'Avranches. Procès-verbal de la visite de l'Association normande (22 juillet 1890). In-

8°, 27 p. — Une église romane de l'Avranchin, Saint-Loup. In-8°, 17 p. fig. Caen, Delesques, 1891.
(Extr. de l'*Annuaire normand*, 1891).

— Notice sur les Sociétés savantes du département de l'Eure et bibliographie de leurs publications. In-8°, 46 p.
(Extr. de *Revue cathol. de Norm.*, 1891-1892).

Revue catholique de Normandie, paraissant tous les deux mois. In-8°. Bureaux de la Revue, Évreux, impr. Odieuvre (n° 1, 15 juillet 1891).

Revue normande et percheronne illustrée. Alençon, impr. Herpin, in-4°, mensuel (n° 1, févr. 1892).

Rombault (J.). L'abbé Durand et l'abbaye d'Almenèches. In-8°, 24 p., fig.
(*Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne*, t. X).

Rotours (Jules des). Les études d'économie sociale en Normandie. In-8°, 13 p.
(*Compte rendu du Congrès provincial de la Soc. bibliogr., tenu à Caen*, nov. 1890).

Rouvier (R.-P.). Le P. Jean de Brebeuf, de la Cie de Jésus, premier apôtre des Hurons. Lille, Desclée et de Brouwer. In-18, 50 p.

Saint-Germain (A. de). Recherches sur l'histoire de la Faculté des sciences de Caen (1819-1850). In-8°, 65 p., Caen, Delesques, 1891.
(Extr. des *Mém. de l'Acad. des Sciences, Arts, Belles-Lettres de Caen* 1891).

Saint-Marc (C. de). Les premiers ingénieurs ou directeurs et surveillants des travaux du Havre (1516-1517). In-8°, 14 p. — Réponse aux observations de M. Alph. Martin. In-8°, 4 p.
(*Rec. Soc. havr. d'études div.*, 1890).

Salverda de Grave (J.). Bibliotheca Normannica. Denkmaeler normannisher literatur and sprache hrsg v. A. Suchier, IV, Eneas, texte critique, publié par — . Halle, Niemeyer, 1892, lxxix-465 p., in-8°.

Sapincourt (Poan de). Notice nécrologique sur Charles Vincent. In-8°, 15 p.
(*Précis des Travaux de l'Acad. de Rouen*, 1890-1891).

Sauvage (l'abbé). Les confréries du diocèse de Rouen, instituées ou réformées à la fin du xve siècle (suite). In-16, 16 p.
(*Alm. liturg. diocèse de Rouen*, 1892).

— Lettres de condoléance adressées à M. Hue de Miromesnil à l'occasion de la suppression du Parlement de Normandie. In-8°, 23 p., Rouen, Cagniard, 1891.
(Extr. du *Bull. Soc. Hist. de Norm.*, 1891).

— Un prêtre musicien ambulant au xviie siècle. Georges Martin et le Confiteor de l'infidèle voyageur éprouvé. In-8°, 54 p., fig. Rouen, Marguery, 1891.
(Extr. de la *Norm. litt.*).

— Introduction à l'histoire de l'imprimerie à Dieppe. Rouen, impr. Cagniard, 1892. In-8°, 26 p.
(Extr. du *Précis des Travaux de l'Acad. de Rouen*, 1890-1891).

— Chronique du froid en Normandie et dans le nord de la France, du i^er au xviiie siècle. Rouen, impr. Cagniard, 1892. In-8°, 104 p.
(Extr. du *Précis des Travaux de l'Acad. de Rouen*, 1890-1891).

Sauvage (Hipp.). Légendes normandes recueillies dans l'arrondissement de Mortain. Mortain, Leroy, 1890. In-8°, 172 p.

Sealy (Rev. W.). Notes historiques sur Cailli, Normandie, sur ses seigneurs et leurs descendants en Angleterre dès

l'invasion par Guillaume le Conquérant. In-4°, 38 p., Torquay (Angleterre). Printed at the Directory office, 1891.

Seidel (P.). Antoine Pesne, peintre de Frédéric-le-Grand (fils de Jean Pesne).
(*Gaz. des Beaux-Arts*, mai 1891).

Serre (Barbier de la). Antiquités, forêt de la Londe. In-8°, 2 p. — Fouilles de la forêt de la Londe. In-8°, 5 p.
(*Bull. Comm. Antiquités de la Seine-Inf.*, t. VIII, 3e livr.).

— Études sur les anciennes forêts ecclésiastiques du diocèse de Rouen. In-8°, 22 p.
(*Précis des Travaux de l'Acad. de Rouen*, 1890-1891).

Société française d'archéologie (La) au Bec-Hellouin, Brionne, la Rivière-Thibouville. Brionne, Amelot, s. d. (1889), in-8°, 32 p.
(Publication de la *Soc. libre de l'Eure*).

Société Jersiaise pour l'étude de l'histoire et de la langue du pays... etc. 16e bulletin annuel. P. in-4°, xxxii-76 p. Jersey, C. Le Feuvre, 1891.

Stubbs (William), bishop of Oxford. — Willelmi monachi malmesbiriensis, De regum gestis anglorum, libri V, et Historiæ novellæ, libri III (Printed for her Majesty's stationery office). Vol. I et II, 1888-1889. In-8°.

Table des Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin (1877-1890). Pontoise, impr. Paris. In-8°, xx-172 p.

Thierry (A.). Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands. In-8°, Limoges, Ardant et Cie, 1890.

Tougard (l'abbé). Quelques anciennes lois de la Normandie (suite). In-16, 10 p.
(*Alm. liturg. du diocèse de Rouen*, 1892).

— Trois confesseurs de la foi au pays de Caux en 1793-1794.

(*Sem. Relig. diocèse de Rouen*, 1891, p. 1030).

— Un curé d'Yvetot écrivain, notice biographique sur l'abbé Desjardins. In-16, 8 p. Paris, Dumont, 1891.

(Ext. de *Norm. litt.*, 1891).

Tournouër (H.). Excursions dans le Perche. — Saint Jean de la forêt. In-8°, 8 p.

(*Bull. Soc. hist. arch. de l'Orne*, 1891).

Toussaint (l'abbé). Notice sur quelques stations de plantes aux environs de Rouen vers la fin du xviiie siècle. In-8°, Rouen, Lecerf, 1891.

Urbain (l'abbé Ch.). Vers oubliés remis en lumière : une ode de Théophile, un sonnet de Corneille. In-8°, 8 p., Paris, Téchener, 1891.

(Extr. du *Bull. du Bibliophile*, 1890).

Vernet (Joseph). Antoine de Montchrestien. In-8°, 45 p.

(*Norm. litt.*, 1891-1892).

Veuclin (V.-E.). Les auxiliaires de la Rédemption des captifs au xviie et au xviiie siècle. In-8°, 14 p., Bernay, 1890. — Ce que doit être le livre d'or du collège de Bernay et documents inédits sur ce collège. In-8°, 4 p., Bernay, 1890. — Célébrités bernayennes, le B. André Goulafre, curé de Sainte-Croix de Bernay, in-8°, 4 p., Bernay, 1890. — A propos du pèlerinage de Mgr Hautin à Bernay (6 avril 1891). In-8°, 8 p., Bernay, Veuclin 1891. — Illustrations du pays d'Ouche. Jacques Daviel et sa famille. In-8°, 10 p., Bernay, Veuclin, 1891. — Une œuvre inconnue de saint Vincent de Paul à Bernay. In-8°, 6 p., Bernay, Veuclin, 1891. — La bibliothèque d'un chirurgien de Bernay en 1680. In-8°, 4 p., Bernay, Veuclin, 1891. — Le premier journal imprimé

à Bernay en 1795. In-8°, 4 p., Bernay, Veuelin, 1891. — Comédiens nomades au XVIIIe siècle, suivis de : Un maître joueur de violon (Claude Chanoyne, bourgeois de Bernay) et les gages d'un maître d'école en 1671. In-8°, 4 p., Bernay, Veuelin, 1891. — La puissance d'un capucin en 1762. In-8°, 4 p., Bernay, Veuclin, 1891. — La Barre en 1794. In-8°, 4 p., Bernay, Veuelin, 1891. — Quatre Bernayens à l'École normale de Paris en 1795. In-8°, 4 p., Bernay, Veuelin, 1891. — Les anciennes fortifications de Ferrières et Chambrais. In-8°, 8 p., Bernay, Veuelin, 1891. — Ma première excursion au Mont-Saint-Michel (1890). In-8°, 4 p., Bernay, Veuclin, 1891. — Le prix des livres au XVIIIe s. ; bibliothèques des châteaux de Fontaine-l'Abbé et Courbépine (1740-1759). In-8°, 8 p., Bernay, Veuelin, 1891. — Notes sur l'ancien mobilier de l'église de Thevray. In-8°, 4 p., Bernay, Veuclin, 1891. — Repression du braconnage en 1715. In-8°, 4 p., Bernay, Veuelin, 1891. — A propos de la bénédiction des nouvelles écoles chrétiennes libres de Bernay. Bernay, Veuclin, 1891, 4 p. — Le bagage scientifique d'un enfant du peuple. Bernay, Veuclin, 1891, 4 p.

— Gerbe de notes historiques sur Bernay et ses environs. In-8°, 44 p., Bernay, Veuclin, 1891.

— Notes historiques sur le canton de Bernay. Bernay, impr. Veuelin, in-8°, 68 p., 1891.

— Notes sur les confréries dites de Saint-Michel en Normandie. In-8°, 9 p.

(*Ann. normand*, 1891).

VICAIRE (G.). *Voy.* PICHON (baron Jérôme).

Vie du R. P. Coudrin, fondateur et premier supérieur de la Congrégation des Sacrés-Cœurs (ancien vicaire général de

Rouen ; fondations à Séez, Mortagne, Rouen, Yvetot), par un P. de la même Congrégation. In-8°, XVI-644 p. Paris, Palmé, 1892, in-8°.

VIEILLOT. Géographie du département de la Seine-Inférieure. In-4°. Paris, Guérin et Cie, 1891.

VIMONT (E.). Les écoles et les collèges dans le pays d'Argentan depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. — La Révolution dans l'Orne.
(*Bull. Soc. Flammarion*, 1890).

WEISS (N.). Trois évasions du couvent des Nouvelles catholiques de Caen, en 1700 ; notes sur la famille Gaultier.
(*Soc. de l'hist. du protest. franç., bull.* oct. 1891).

2° MANUSCRITS (1).

Saint-Germain-en-Laye, juin 1320. — Lettres patentes de Philippe V, donnant à son oncle Louis d'Évreux (fils de Philippe le Hardi), en échange de la terre de Marigny en Normandie, qui avait été confisquée sur le surintendant des finances de Philippe le Bel, la ville et châtellenie de Mantes (Seine-et-Oise).
(Saffroy, nov. 1891) (2).

(1) Sous ce titre nous publions des analyses de manuscrits, annoncés pour la plupart dans des catalogues de libraires; aussi leur exactitude est-elle subordonnée à celle des catalogues eux-mêmes.

Nous accueillerons avec empressement toutes les indications semblables que nos confrères voudront bien tirer de leurs bibliothèques et nous communiquer.

(2) Nos quelques emprunts aux catalogues de M. A. Saffroy (d'ordinaire très riches en chartes, manuscrits et autographes) sont faits avec la plus grande prudence, ce libraire ayant annoncé dans son catalogue n° 12 (novembre 1891) que, dorénavant et dans un but d'intérêt personnel, *les chiffres et les noms propres de ses chartes et manuscrits seraient quelque peu torturés.*

6 décembre 1357. — Vidimus du 15 décembre 1357 d'un acte du 6 de ce mois par lequel Charles, fils aîné du roi de France, duc de Normandie et dauphin de Viennois, donne à B. du Guesclin, chevalier, sire de Broons, une somme de 200 l. t. de rente annuelle et viagère, assise sur les revenus de la ville de Beuvron et à défaut sur la recette d'Avranches, en récompense de ses services militaires, particulièrement à la défense de la ville de Rennes. — *Musée britannique, fonds des* Additional Charters ; *communication à l'Académie des Inscr. et B.-Lettres par M. Siméon Luce, au nom de M. Lemoine.*

(*Bibl. de l'École des Chartes*, 1891).

Paris 4 octobre 1370. — Mandement des généraux conseillers des aides à Jean Verdier, receveur du diocèse de Lisieux de bailler à Aimery Renault (?), bailli de Cotentin, les sommes recueillies dans les diocèses de Coutances, Avranches, Sécz, Lisieux et Bayeux, pour le paiement des gens d'armes placés sous les ordres du comte d'Alençon (Pierre II, le noble, comte d'Alençon et du Perche) « lieutenant du roi nostre dit seigneur au pays de Normandie oultre la rivière de Seine pour la seureté et défense d'icelui pays. »

(Saffroy, nov. 1891).

Paris, 1371. — Charles V, roi de France, fait remise des aides aux habitants de la ville de Pontorson, qui avaient eu tellement à souffrir pendant le cours de la guerre que, dénués de toutes ressources, ils ne pouvaient contribuer aux dépenses de la garde, défense et fortification de leur ville.

(Stargardt, Berlin, cat. 180).

Montivilliers, 3 mai 1372. — Quittance de Jean Ribaut (?), vicomte de Montivilliers « commis de par le Roy nostre sire sur le fait des ouvrages des nefs, barges, gallées et autres

vaisseaux de mer » à Jean Loçon (?), receveur des aides en la ville de Dieppe et en la vicomté d'Arches, de 126 l. t. baillés à des bourgeois dudit Dieppe, qui ont construit deux barges pour nostre dit seigneur en ladite ville.

(Saffroy, nov. 1891).

Vincennes, 1377. — Ordre du roi de payer 300 fr. à Guillaume Martel, seigneur de Saint-Vigor, pour les services rendus « et pour lui aider à maintenir son estat plus honnestement. »

(Stargardt, Berlin, cat. 180).

30 oct. 1377. — Lettres de Charles V aux bailli et vicomte de Rouen. Le roi fait remise à Jehan du Val, son sergent d'armes, de l'amende de 20 l. t. à laquelle celui-ci avait été condamné, pour avoir pris part à une rixe qui avait eu lieu à Rouen dans la rue appelée le Ponceau-Saint-Denis.

(Cat. E. Dumont, janv. 1892).

21 décembre 1392. — Lettre de la reine Blanche, datée de Neaufle, adressée au depporteur de son vicomte de Neufchatel, ou son lieutenant ; lui enjoignant de faire remise d'une certaine somme à Geuffroy de Lourmel, dit Finot, à cause de la fortune du feu qui a esté en son hostel du lieu de Saint-Saeng.

(Voisin, avril 1891).

Avranches, 1er févr. 1396. — Quittance de Pierre Blansdraps (?) le jeune à Jean Blansdraps (?) receveur du diocèse d'Avranches, pour l'aide mis sus audit diocèse pour le mariage de la royne d'Angleterre, Isabelle, aisnée fille du Roy nostre sire (Charles VI), pour avoir amené d'Avranches à Paris la somme de ..... l. t.

(Saffroy, avril 1891).

Paris, 10 août 1396. — Mandement des trésoriers de France au vicomte de Caudebec de délivrer 400 l. par an à Olivier de Mauny, chevalier et chambellan de Charles VI, pour son office de capitaine de Reniéville (Seine-Infér.).

(Saffroy, nov. 1891).

Paris, 1400. — Charles VI, roi de France, réclame des conseillers de la ville de Paris, pour le soutien de la guerre, l'abandon d'une somme d'argent levée à Arques.

(Stargardt, Berlin, cat. 180).

Breteuil, 14 févr. 1409. — Attestation par Jean de Garencières, chevalier, seign. de Croisy, chambellan de Charles VI, maître des eaux et forêts de Normandie, de la pêche du grand étang de Breteuil, faite par l'ordre du comte de Tancarville ; on a vendu 207 l. de poisson ; on a rejeté dans l'étang cinq à six cens d'autre poisson, de brochez de un pié de char et plus, tenches, bremas et fré.

(Saffroy, avril 1891).

8 févr. 1411 (v. s.) — Quittance de Simon Boutry (?) sergent du roi à Pierre de la Roque (?), vicomte de Valognes, de 60 s. t. pour avoir crié et publié dans les vicomtés de Carentan, Coutances, Avranches, des lettres du roi Charles VI, comme il a esté et est plainement acertené du très-pervers et dampné propos que s'efforcent de mettre à exécution à leur pouvoir Charles d'Orléans et Philippe, son frère, Jehan de Bourbon, Jehan d'Alençon, Charles d'Albret, Bernart d'Armegnac, rebelles et désobéissants, leurs gens, adhérens et complices, parmi lesquels, Jehan de Berry, oncle dudit seigneur.

(Saffroy, mars 1892).

2 juin 1414. — Guillaume, seigneur de Gamaches, confesse

avoir reçu de Jehan Petit, vicomte de Rouen, la somme de 1,000 l. t. pour employer au fait de la vénerie.

(E. Charavay, févr. 1892).

Rouen, 8 juillet 1417. — Quittance de Martin de B....., marinier à Nicolas de M..., esc., général maistre et visiteur des artilleries du Roy, de 52 l. t., pour pilotage d'un batel de la façon de la rivière de Seyne de 68 tonneaux, chargié de six grans manteaux et engins faiz de boiz pour fait de guerre, avecques grant nombre de trait qui estoit pour la garnison des carraques lors estans prez du chief de Caux. Dans la somme est comprise le salaire (10 s. t.), du *lament* (lamaneur) pour monstrer le chemin comme il est accoustumé à faire pour finir et tenir le parfont de la rivière, et mettre à port et saulveté ledit batel, tant montant comme devalant entre ledit lieu de Honnefleu et Caudebec.

(Saffroy, avril 1891).

3 nov. 1432. — Mandement du trésorier général des finances au directeur du grenier à sel de Dieppe que, sur la requête du prieur de Longueville, il délivre au couvent 6 setiers de sel mesure de Paris, de la valeur de 10 muids, sans droits de gabelle, qu'ils ont droit perpétuel de prendre sur les salines du val de Bouteilles et d'Estran.

(Saffroy, avril 1891).

18 fév. 1437. — Supplique de Guillaume Bellebuche (?), greffier du bailli de Caux, au comte de Warwick, lieutenant général et gouverneur de France et Normandie, pour être payé de son salaire : il a été mené à Évreux par le bailli de Caux pour enquêtes et informations touchans messire Nicolle Bourdet (?) chevalier, naguères bailli et capitaine dudit lieu d'Évreux, et Vigor de Saint Gabriel (?), vicomte dudit lieu.

(Saffroy, avril 1891).

Rouen, 20 juillet 1438. — Mandement du trésorier général Jean Stanlawe (?) au receveur Pierre Baille, de bailler 9 l. t. au clerc Jean Gouppil pour avoir apporté de Rouen à Vernon, sur l'ordre du chancelier de France, 1138 saluts d'or et 200 l. t. avec lesquels Melbury (?), chevalier, bailli de Gisors, a payé la capitulation de la forteresse de Baudemont; cette somme a aussi été convertie « en l'abatement et démolicion d'icelle place. »

(Saffroy, nov. 1891).

Rouen, 1438. — Henri VI, roi d'Angleterre, donne mission de compter la somme de 20 l. à Michel Piot, qui doit la dépenser d'après les instructions du comte Richard Warwick, régent de France, « en certaines choses secretes touchans grandement le bien, honneur et prouffit de nous et de nos dits royaume et duché de Normandie. »

(Stargardt, Berlin, cat. 180).

Rouen, 1438. — Ordre du roi Henri VI de compter 240 l. à « son amé et feal secrétaire maistre Jehan de Ruel » qu'il avait, dès le mois de février passé, ordonné aller avec autres en son royaume d'Angleterre tant pour les affaires de la seigneurie de France et Normandie « que pour la matière de la paix générale de nos royaumes de France et d'Angleterre », « auquel nre secretaire, après ce que par aucuns jours il eust été par devant nous en icelui nre royaume d'Angleterre, ordonnames de retourner à Rouen a aler avec certains nos conseillers par devant nre très cher et tres amé oncle le duc de Bretagne, le bastard d'Orleans et autres officiers du duc d'Orleans pour la dite matière de paix. »

(Stargardt, Berlin, cat. 180).

12 juillet 1438. — Mandement que, sur l'avis de Richard, comte de Warwick, lieutenant en France et en Normandie,

il soit délivré par Pierre Baille (?) receveur général, à Guill. Forster (?), successeur de Guill. Glocestre (?) dans la charge de maître de l'artillerie de l'armée de Talbot, pour le recouvrement de certaines places occupées par un adversaire au pays de Caulx, 500 l. t. destinées à estre employées à son dit office et aux choses nécessaires à l'armée.

(Saffroy, avril 1891).

Rouen, 1438. — Le roi Henri VI ordonne à ses trésoriers de prendre, pour le sire de Fauconberg, à Guillaume Forstedt, éc., maître de nos ordonnances et artillerie au pays de Normandie..... « 8 ribaudequins, garniz chacun de deux chambres, montez sur chariotz, fourniz de 200 pierres; deux barils de poudre à canon, 4 couleuvrines, 50 lances ferrées ; 30 piequoys, 30 pelles de boys, 6 cognées, 4 serpes ; 12 pavaiz, 6 pavaisines ; 4 lanternes, 2 falotz, 50 tourtaulx pour iceux, 200 arcs à main, 400 trousses de fleschs ; 6 grosses cordes, 50 fusées, 60 maillets de plomb, ung chable de corde, ung grant corquoys de fer, 2 pinces de fer, 200 sacs de toile, 6 sacquetz de cuir à mettre pouldre à canon, 1260 fleiaulx, etc., etc. »

(Stargardt, Berlin, cat. 180).

Rouen, 13 juin 1440. — Mandement de Henri VI, roi d'Angleterre, à ses trésoriers généraux de finances en Normandie, de payer de ses gages, depuis le 29 novembre 1439, Jean Gray (?) capitaine d'Exmes, qui garde cette place avec cinq lances à cheval, cinq lances à pied, et trente archers. Le paiement sera fait par Pierre Baille (?), receveur général à Rouen, après montres et revues accoutumées.

(Saffroy, avril 1891).

7 août 1440. — Rôle du fouage de Mesnil-Jourdain (Eure).

Exempt : Jehan le Tellier (?), pour ce qu'il se dit franc à cause du fieu de Raneville.

(Saffroy, avril 1891).

26 oct. 1440. — Jean, sire de Talbot, maréchal de France, reconnaît avoir reçu de Pierre Baile, receveur général de Normandie, 390 l. en prest de 36 hommes d'armes à cheval et 80 archers de sa compagnie désignés pour suivre le roi anglais au siège d'Harfleur, les dits gages donnés pour la première quinzaine du troisième mois de siège.

(Saffroy, mars 1892).

Rouen, 1440. — Le roi Henri informe ses conseillers et trésoriers à Rouen et en Normandie que le commandant des forteresses d'Évreux et Verneuil, le sire de Faucomberge, restera encore trois mois dans ses fonctions, et que, pendant ce laps de temps, les sommes d'argent fixées devront lui être remises.

(Stargardt, Berlin, cat. 180).

Tours, 22 sept. 1450. — Mandement de Charles VII aux baillis de Caen et de Cotentin, de donner délai à son chambellan Jean de Tollevast (Manche), pour produire l'aveu et dénombrement de ses terres de Tollevast, Mesnil Raoul, Beuzeville, etc., ledit chambellan ne le pouvant faire à temps « par l'empêchement des mortalitez qui sont survenues sur lesdits pays. »

(Saffroy, mars 1892).

Caen, 2 août 1465. — Mandement de Robert Portefais (?), lieutenant du bailli de Caen, au vicomte de Bayeux de payer 24 s. t. à N....., messager à cheval pour avoir porté aux baillis de Caen et de Cotentin, alors à Bayeux, la copie des lettres patentes de Louis XI (12 août 1645) « pour faire mettre sus en armes les nobles et frans archiers dud. baillage

et iceulx faire tenir en la campaigne du Neufbourg pour d'illecques aller là où par le Roy nostre sire lui sera ordonné. »

(Saffroy, nov. 1891).

4 juin 1487. — Quittance des religieux, prieur et couvent des Célestins de Nostre-Dame du Val de Rouen à Jean Duplessis (?), éc., maître d'hôtel du roi Charles VIII, de 50 l. t. « que le feu Roy Charles dernier trepassé, que Dieu absolve, nous a donnez et assignez sur lad. recepte pour la fondation et dotation de nostre église, de laquelle il est premier et principal fondeur. »

(Saffroy, nov. 1891).

25 juin 1541. — Quittance de Claude d'Annebault, maréchal et amiral de France, de 375 l. t., partie de 23,000 l. t., à lui accordées pour services rendus au Roi dans ses précédentes guerres.

(Charavay, *Rev. des autogr.*, nov. 1891).

Compiègne, août 1547. — Confirmation de privilèges et exemption de tailles en faveur des habitants de Dieppe. (Enthérinement par les Eslus d'Arques).

(Saffroy, mars 1892).

Dieppe, 22 mai 1607. — Lettre signée par Martault, Jourdain, Lecauchoys et Boucheret, ministres et anciens de l'église réformée de Dieppe à MM. de Villarnoul et de Mirande, les priant de leur faire obtenir du roi une bonne somme d'argent pour rebâtir leur temple.

(E. Charavay, 1891).

16 déc. 1625. — Lettre autogr. signée de Louis XIII au duc de Longueville ordonnant de prêter activement la main à une réquisition de vaisseaux ès villes de Rouen, Dieppe, le Havre, Honfleur, etc., lesquels doivent être menés en l'île de

Ré, maçonnés solidement à l'intérieur pour servir à boucher le canal de la Rochelle.

(Saffroy, mars 1892).

1692. — Lettres patentes de confirmation de conseiller d'honneur au Parlement de Rouen accordées au marquis du Pont-Saint-Pierre.

(Saffroy, avril 1891).

29 fructidor an II. — Lettre autographe de Louis Albitte le jeune, de Dieppe, conventionnel, à son collègue André Dumont : il le prie d'intervenir en faveur de deux dieppoises incarcérées à Lorient pour cause de fanatisme exercé sur elles par un prêtre nommé Briche et jugées illégalement. Elles étaient du nombre des deux cent cinquante dieppois détenus et qui viennent d'être relachés.

(Saffroy, avril 1891).

P. L. V.

III

DOCUMENTS HISTORIQUES

Le document suivant est relatif à la dernière des grandes épidémies qui affligèrent la ville de Rouen et une partie de la Normandie. On en signale les premiers ravages au mois d'août 1668 et la fin du mois d'avril 1669 (1). Ce document nous fait connaître les mesures de précaution et de désinfection qui furent alors recommandées, et, à ce point de vue, il nous paraît offrir quelque intérêt.

(1) 17 août 1668, le Chapitre donne 300 l. pour subvenir aux nécessités publiques que cause la maladie contagieuse. Le 12 avril 1669, actions de grâces pour la cessation de la peste. (*Reg. Capitulaires*). — Le 26 de ce mois, le Bureau de l'Hôtel-Dieu congédie les officiers qui avaient assisté les malades de la Santé et les envoie à l'évent. (*Délibérations de l'Hôtel-Dieu*).

Je regrette de ne pouvoir dire ce qu'était le signataire de la lettre. Ce que je puis affirmer, c'est que ce n'était ni un médecin de Rouen, ni un administrateur de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine. L'*hôpital Saint-Louis* n'est autre que ce qu'on appelait le Lieu de Santé. Le *Conseil de santé* était une commission qui avait été organisée par le Parlement. L'Hôtel-Dieu avait des biens à Tourville-sur-Seine, et je croirais volontiers que c'est dans une île de cette localité, appartenant à cet établissement, qu'on avait établi un évent distinct de ceux du Lieu de Santé et de l'Aunay.

CH. DE B.

A nos Seigneurs les Présidentz et conseillers du Conseil de Santé à Rouen.

Messeigneurs,

Je vous envoye la methode pour eventer et parfumer les hommes et les marchandises qui sortiront de Rouen pour aller à Tourville. J'ay abbregé le temps le plus qu'il m'a été possible, mais parce qu'il faut toujours garder la seurté publique, je vous prie, messeigneurs, de leur faire executer exactement les precautions tres necessaires que je vous escris, quoy que je ne doubte aucunement qu'il y en aura qui en glosseront, mais n'importe.

Dieu nous continuant ses graces, j'espere que le commerce se restablira bien tost, je le propose et l'escris à Mons. l'Intendant aprez un event general des maisons qui ont esté infectées et soupçonnées, qu'il faudra faire au plus tost, je vous envoyeray un mémoire du parfum qu'il faudra faire, de son usage, et le moyen de parvenir avec facilité aud. event general qui ne sera point à charge au public, et qui nous produira en toutes sortes de maniere un grand bien et des effectz merveilleux.

Aussy, Messeigneurs, faut travailler bien tost à l'event de

cet hospital, ou je prendray tout le soin imaginable, vous asseurant que tout ce qui dependra de moi je suis et seray tousjours prest de vous faire voir par les effectz que je suis, avec sincérité, Messeigneurs,

Votre tres humble et très obeissant serviteur,

Inard.

De l'hospital St-Louys le 6 de janvier 1669.

Parfum pour eventer les marchandises et les habitz des personnes qui les conduiront, sans qu'il altère aucunement lesd. marchandises.

Prenez soulfre commun, trente cinq livres, oliban vray, c'est a dire encens masle, cinq livres, ambresanne cinq livres, euphorbe trois livres, camphre deux livres ; il faut mettre le tout en poudre, puis les mesler, pour s'en servir ainsy que je vous diray cy dessouz.

Les personnes qui iront de Roüen avec les marchandises pour les conduire, il faut qu'ilz sortent des maisons saines, et auparavant se fairont couper la plus grande partie de leurs cheveux, prendront leur meilleur habit, iront à Tourville, ou estant ilz seront lavez devant le feu despuis la teste jusqu'aux piedz dans une petite chambre bien chaude, avec une esponge imbüe de parties egales d'eau de fonteine et de vinaigre chaudz, cependant un autre eventeur leur chaufera fort leur linge blanc et habit en les parfumant avec du mesme parfum, lesquelles personnes aprez ces precautions partiront en huict jours en seurté avec lesd. marchandises, moyennant que la fidelité y soit observée on ne doit point craindre qu'il en arrive accident.

Event des marchandises.

Les marchandises suspendues sur des cordes, les feux alu-

mez selon la grandeur du lieu, les fenestres, tujeau de cheminée et autres ouvertures bien bouchées, on jettera à proportion dudict parfum dans lesd. feux, on sortira en fermant la porte, et de tempz à autre on rentrera pour remuer les d. feux, et la fumée dud. parfum consommée on réouvrira les d. fenestres. Ladite fumée n'est aucunement maligne, mais un peu piquante, c'est pourquoy les eventeurs y entrant pourront se brider le nez et la bouche d'une serviette. Ladite vapeur n'altère aucunement les marchandises, surtout qu'elles sortent des lieux sains.

Notez qu'il n'y faut pas mettre d'ouvrages où il y ait or argent ou canatille.

J'espere que nous n'aurons pas longtempz la peine d'envoyer à Tourville, Dieu nous en fasse la grâce.

Les estrenes que je vous envoye, Messeigneurs, sont mes obeissances, et le souhait d'une bonne année et de plusieurs autres en parfaicte santé.

(Arch. de la Seine-Inférieure).

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX DE M. A. CHÉRUEL

de 1833 à 1890.

(2e Addition à la Bibliographie publiée ci-dessus.)

Page 415, ajouter :

Revue d'histoire diplomatique — décembre 1888. — Lettres inédites de Mme de Longueville, du prince de Conti et de Lenet au prince de Condé.

(Ces lettres sont au nombre de 20 ; elles étaient communiquées à la Revue par son correspondant en Suède, le comte Adam de Lewenhaupt : M. Chéruel se chargea de les éditer).

F. B.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du lundi 13 juin 1892.

Présidence de M. F. Bouquet, vice-président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Journal des Savants*, mars et avril 1892. — *Revue historique*, mai-juin 1892. — *Bibliographie historique du département de l'Eure, pendant l'année 1890*, par L. Régnier.

Le Conseil enregistre avec regret la mort de M. l'abbé Regneaux, chanoine, archiprêtre de la Primatiale de Rouen, qui appartenait à la Société depuis sa fondation.

Sont proclamés membres de la Société, MM. le comte Auguste de Blangy (n° 505), et Lemarchand (n° 506), maire de Clères, présentés par MM. Ch. de Beaurepaire et P. Le Verdier.

Rendant compte de l'état des publications en préparation, le Secrétaire fait connaître que M. Tardif a terminé le renvoi de ses épreuves ; quant à la *Chronique d'Aimé*, la moitié est maintenant tirée, et la composition du reste est presque achevée.

M. Félix a communiqué à la commission, précédemment nommée, son manuscrit de l'*Inventaire de P. Surreau*, avec ses notes et glossaire. Cette publication, sur l'avis conforme de la commission, est adoptée ; M. Bouquet est nommé commissaire et accepte cette fonction.

Le Secrétaire fait connaître que la *Public Library* de Boston, récemment inscrite comme sociétaire, a demandé l'achat de la collection des travaux de la Société.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du lundi 11 juillet 1892.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Journal des Savants*, mai et juin 1892. — *Revue historique*, juillet-août 1892.

Le Conseil enregistre avec regret la mort de M. de Tourville, président honoraire à la Cour d'appel de Rouen, l'un des membres les plus anciens de la Société.

Le Conseil fixe l'Assemblée générale au jeudi 28 juillet, il en arrête l'ordre du jour.

M. Héron donne lecture des rapports qu'il a préparés,

au nom de la commission des fonds et archives, sur les comptes de M. le Trésorier et de M. l'Archiviste. Ces rapports sont approuvés et seront communiqués à l'Assemblée générale. M. Héron est remercié du zèle avec lequel il veut bien chaque année remplir les fonctions de rapporteur de la commission.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

tenue à Rouen, le 28 juillet 1892

dans l'Hôtel des Sociétés Savantes.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire, président.

Sont présents au bureau, avec M. le Président : MM. l'abbé Tougard, *Archiviste*, P. Le Verdier, *Secrétaire*, M. G. Prévost, *Secrétaire-adjoint*.

Assistaient à cette séance : MM. le comte d'Estaintot, Félix, Héron, Huet, Lesens, l'abbé Sauvage, *membres du Conseil d'administration* ; Christophe Allard, Paul Baudry, marquis de Civille, Duchemin, baron d'Esneval, Fourcin, Constant Oursel.

S'étaient excusés : MM. Bouquet, *Vice-président*, Eug. de Beaurepaire, Boivin-Champeaux, Gravier, Ch. Legay, L. Regnier.

M. le Président ouvre la séance et prononce le discours suivant :

Messieurs et chers confrères,

« Nous espérions pouvoir vous donner aujourd'hui *l'Ystoire de li Normant*, de Aimé, dont votre Conseil avait décidé l'impression, sur la proposition de M. l'abbé Delarc, qui devait en être l'éditeur.

« Nous n'avons que des remerciements à faire à ce nouveau confrère, pour le soin qu'il a pris de nous livrer un manuscrit d'une exécution parfaite, et tel que les imprimeurs en reçoivent bien rarement, pour l'activité qu'il a mise à la correction et au renvoi des épreuves. Assurément, il n'a pas tenu à lui que l'impression ne fût achevée en temps opportun. Mais, une fois de plus, il nous a fallu reconnaître qu'il faut compter avec l'imprévu. Des circonstances, que nous ne pouvions prévoir, nous ont été défavorables. Si, malgré tous nos efforts, malgré le zèle infatigable de notre secrétaire, nous n'avons pu arriver au but, nous le manquons, du moins, de bien peu, comme il vous sera aisé de le vérifier par l'inspection du volume que nous mettons sous vos yeux. Il ne lui manque, pour être complet, qu'une table des noms d'homme et de lieu, qui ne sera pas très longue.

« Sans attendre la distribution qui vous sera faite prochainement de ce volume, nous croyons de notre devoir de féliciter M. Delarc de son travail qui fera, sans aucun doute, le plus grand honneur à notre Société, et prendra rang parmi nos publications les plus recherchées.

« Ce volume se recommande, en effet, d'abord par l'importance universellement reconnue du texte publié, ensuite

par l'érudition dont témoignent l'Introduction et les notes qui l'accompagnent.

« *L'Ystoire de li Normant*, vous le savez, Messieurs et chers confrères, avait déjà été publiée en 1835, sous les auspices de la Société de l'Histoire de France, par M. Champollion-Figeac.

« Il semblait donc, à première vue, que cet ouvrage ne dût pas être compris parmi nos publications.

« Ce qui nous a fait penser le contraire, après un sérieux examen, c'est que la publication de M. Champollion-Figeac est depuis longtemps épuisée ; c'est que, lors même qu'elle ne le fût pas, une seconde édition était désirable, parce que le texte publié en 1835 était susceptible de nombreuses corrections ; que, sur certains points, les hypothèses proposées par le premier éditeur pouvaient être combattues, et qu'enfin il était utile d'éclairer, au moyen de notes, le récit du chroniqueur italien, soit pour en vérifier l'exactitude, soit pour le contredire, soit pour l'expliquer.

« Nous ne dirons rien de ces notes, si ce n'est qu'elles ajoutent considérablement à la valeur de l'édition. Il nous suffira d'exposer succinctement quelques-uns des points sur lesquels portent les démonstrations de M. Delarc.

« Disons, tout d'abord, que *l'Ystoire de li Normant* est une traduction française, faite, par un auteur inconnu d'une chronique composée, bien antérieurement, en latin, par Aimé ou Amat, moine du Mont-Cassin, partisan avéré des premiers ducs normands qui vinrent se tailler des souverainetés dans le sud de l'Italie.

« M. Delarc établit que ce religieux, originaire vraisemblablement de Salerne, ne doit pas être confondu avec un personnage du même nom, évêque d'Oléron, plus tard archevêque de Bordeaux, suivant l'opinion de Baluze, de Mabillon et des auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* et du *Gallia Christiana;* qu'il ne doit pas être confondu, non plus, avec un Aimé, évêque de Nasco, siège suffragant de l'archevêché de Salerne, comme le veut M. Champollion-Figeac. Ces deux suppositions écartées, il restait à expliquer cette qualification d'évêque, qui est donnée à ce chroniqueur par Paul Diacre, continuateur de la chronique du Mont-Cassin, dont le témoignage ne peut être révoqué en doute.

« Voici l'hypothèse à laquelle M. Delarc a cru devoir s'arrêter :

« Dès le XIIIe siècle, lorsque l'ordre de Saint-Benoît, « devenu une puissance, avait dans toute la chrétienté de « profondes racines, plusieurs grandes abbayes, notam- « ment celles de Saint-Martin de Tours et de Saint-Denis « du diocèse de Paris, voulurent obtenir du Saint-Siège « que, dans leurs grandes agglomérations monastiques, « l'un des moines, tout en restant sous l'obéissance de « l'abbé, fût revêtu du caractère épiscopal... Ce moine, « évêque sans diocèse, et dépendant d'un abbé qui n'avait « pas le caractère épiscopal, était, il faut bien le dire, une « nouveauté dans l'église; aussi ce ne fut pas sans diffi- « culté que les Bénédictins obtinrent ce qu'ils désiraient; « rien de surprenant cependant si, à certaines époques de « l'histoire de l'Église, par exemple dans la seconde moitié

« du XIe siècle, le Saint-Siège a parfois accédé à leurs « vœux ; alors, en effet, l'ordre de Saint-Benoît gouver- « nait, en quelque sorte, l'Église ; Grégoire VII et « Victor III étaient des Bénédictins, et c'est surtout par « les religieux de Saint-Benoît que s'opérait le grand œuvre « de la réforme. »

« L'explication est plausible ; mais il est fâcheux, à mon sens, que M. Delarc n'ait pu appuyer sa thèse sur des exemples contemporains de l'époque d'Aimé. Deux privilèges, attribués au pape Adrien I en faveur des monastères de Saint-Martin de Tours et de Saint-Denis, ne semblent pas d'une authenticité indubitable. On voit bien, dans les monastères, postérieurement aux croisades, des évêques *in partibus*, souvent qualifiés suffragants des évêques diocésains, mais ces évêques ont un territoire de juridiction qui sert à les désigner, et c'est par là — M. Delarc lui-même le reconnaît — qu'ils se distinguent essentiellement des moines évêques sans territoire, que M. Delarc suppose avoir existé, et parmi lesquels il faudrait ranger l'auteur de l'*Historia Normannorum*, terminée au Mont-Cassin vers 1079.

« Cette chronique latine, perdue antérieurement à 1668, peut-être bien avant, ne nous est plus connue que par la traduction qui en fut faite en français, vers la fin du XIIIe siècle, ou le commencement du siècle suivant, par ordre d'un comte de Militrée.

« De ce côté encore, la perspicacité des érudits est en défaut. On ignore le nom de ce traducteur qui, suivant toute vraisemblance, était un Italien du royaume de Naples.

On ne sait pas non plus ce qu'était ce comte de Militrée, ni même quel nom actuel répond à ce nom de seigneurie.

« De cette traduction il n'existe que deux exemplaires, dont l'un n'est que la copie de l'autre.

« C'est sur l'original, portant actuellement le n° 688 du Fonds français, à la Bibliothèque Nationale, qu'ont été faites les publications de M. Champollion-Figeac et de M. Delarc. Ce manuscrit, avant d'entrer dans la Bibliothèque du Roi, avait fait partie de la Bibliothèque de Peiresc, conseiller au Parlement de Provence, d'où il était passé dans celle de Mazarin.

« La quatrième partie de l'Introduction est une judicieuse appréciation de la chronique d'Aimé en tant que document historique. J'en citerai la conclusion ; elle suffirait à justifier la décision de votre Conseil, qui a favorablement accueilli la proposition de M. Delarc :

« Abstraction faite du livre d'Aimé et de ce que lui doit « le *Chronicon Casinense*, il ne resterait, pour connaître « l'histoire des Normands d'Italie, depuis leurs premières « apparitions dans ce pays jusqu'à la mort de Richard « de Capoue en 1078, que les indications laconiques et pure- « ment chronologiques du *Chronicon breve Norman-* « *nicum* de Lupus, des *Annales Barenses* et des petites « *Annales Cassinenses*, et les traductions presque toujours « altérées et défigurées de chroniqueurs qui, comme Raoul « Glaber, Orderic Vital, Adémar de Chabanais, Guillaume « de Jumièges, n'ont pas vécu en Italie et n'ont écrit que « d'après des ouï-dire. Quant à Guillaume de Pouille, il « n'a composé son poème que pour la glorification du duc

« Roger, fils de Robert Guiscard; son but n'est nullement « de raconter les commencements de la conquête; il ne le « fait que d'une manière incomplète et comme introduc- « tion à son sujet; de même, G. Malaterra vise surtout à « rehausser la gloire de Roger, le grand comte de Sicile, « le dernier des fils de Tancrède, venu en Italie lorsque « les Normands avaient, depuis plusieurs années déjà, « établi les bases de leur puissance; à Aimé revient donc « l'honneur d'être le véritable et le plus important histo- « rien des soixante premières années de l'histoire des Nor- « mands en Italie; sans lui, cette histoire serait restée « obscure, incomplète et à peu près énigmatique par bien « des côtés. »

« Les deux autres volumes que nous vous devons, Messieurs et chers confrères, et que nous espérons être en mesure de vous livrer dans le cours de la présente année, sont le *Coutumier de Normandie*, de M. Joseph Tardif, et l'*Inventaire du mobilier de Pierre Surreau*, receveur général de Normandie sous la domination anglaise.

« Nous ne dirons rien du *Coutumier*, dont il a été bien souvent question dans nos assemblées et dans les réunions de votre Conseil. Il est bon, cependant, de constater que quinze feuilles sont tirées et qu'il ne nous en faut plus que sept environ pour que le volume soit achevé.

« Quant à l'*Inventaire de Pierre Surreau*, nous devons avouer que l'impression n'en est pas encore commencée; mais, rassurez-vous, Messieurs et chers confrères, quand elle le sera, elle marchera à grands pas : l'éditeur est M. Julien Félix, dont l'activité vous est bien connue;

le texte est, d'ailleurs, complètement établi, et les notes sont au complet. Or, ce sont précisément ces notes qui ont retardé la remise du manuscrit à l'imprimeur, et il n'y a pas lieu d'en être surpris. C'était, pour notre confrère, une tâche bien ardue que de chercher des renseignements sur les personnes, parfois peu connues, dont les noms sont cités dans cet inventaire; de trouver les mots modernes qui équivalent aux mots employés dans ce document pour désigner les objets d'un mobilier bourgeois. Ces objets sont mentionnés dans d'autres inventaires, ce qui peut servir à en faire connaître la nature, non toutefois sans de patientes recherches. Le plus ordinairement, dans ces inventaires, les prix ne sont pas indiqués ; ils le sont dans celui de Surreau, et cette particularité n'est pas sans donner un intérêt exceptionnel à ce document.

« Parmi d'anciens titres de famille que possède notre confrère, M. le baron Bézuel d'Esneval, et qu'il a bien voulu me communiquer, j'ai remarqué un inventaire qui a quelque rapport avec celui que doit nous donner prochainement M. Félix. C'est l'inventaire du mobilier de maître Guillaume d'Esneval, avocat en cour d'église, curé d'Emanville, inventaire rédigé après la mort de cet ecclésiastique (1), par un nommé Ricard Marot, notaire public. Il est infiniment moins détaillé; mais, en revanche, il a l'avantage d'être plus ancien d'un bon nombre d'années, puisqu'il est du 23 septembre de l'année 1379. J'en ai

(1) Son testament était daté du jeudi après la Saint-Michel 1379. Il nommait pour ses exécuteurs testamentaires Robert d'Esneval, chevalier, le prieur de Saint-Lô, Pierre des Froisseiz, sous-prieur, Roberge, sa sœur.

extrait quelques articles que j'ai pris soin de grouper de manière à ce qu'on puisse les rapprocher de ceux de l'inventaire de Surreau.

« *Chevaux et voiture.* — 2 noirs chevaux, 4 fr. ; 1 haquenée, 10 l. ; 1 mule fort vieille, 7 l. 10 s. ; 1 car branlant (sorte de voiture suspendue), garni de roes, 7 l. 10 s. ; 1 houche de brune violete, fourrée de gros vair, le drap, 20 s., la pane, 3 fr. et demi ; 1 noire male à chevauchier, 15 s.

« *Gros meubles.* — 1 drecheur sans aumaires ; 1 drecheur de bosc, 3 s. ; 1 banc à dos ou a ung coffre à font, 12 s. 6 d.; 1 coffre servant d'autel ; 1 bancher, de sarge vermeille sur le banc, 10 s. ; 2 autres banchers de tapisserie, 40 s.

« *Autres meubles.* — Une salade d'homme d'armes garnie d'argent, 6 l. 10 s.; une hache d'armes vieille, 2 s. 6 d. Un grand coutel, nommé badelare, à gayne garnie d'argent, 30 s. ; 5 cuillers d'argent, 75 s. (il n'était point encore question de fourchettes); 4 hanaps de madre, 60 s. ; 1 patenostre en cassidoine, 10 s. ; une langue de serpent en argent, 7 s. 6 d.

« *Habillements.* — Un mantel de couleur *amourée*, fourrée de rous gris, le drap de 25 s., la pane de 40 s. ; un mantel de brune violete, surcot, caperon de gris et fourré de noirs agneaux ; 1 surcot de fleur de vesche, fourré de lièvres, le drap, 15 s., la pane, 5 s. ; 1 robe de velours fourrée de martres telles quelles, 30 l. ; 2 capeaux de feurre, 5 s., et de plus, des lincheux, des sarges inde et rouge, des doubliers fins et œuvre de Venise, etc.

« Les livres sont assez nombreux pour le temps, ce sont : les Croniques de France en abrégé, 40 s.; les livres du grant Hue Cappel, en papier, 20 s. ; les livres de Tulles (Cicéron) en petit abrégé, 15 s. ; l'Épitre de Lea, 20 s, ; le Livre de Vegesse et l'Art de Chevalerye, 15 s. ; le Roumant de la Rose, 20 s. ; le livre de Frontin, 8 s. 6 d. ; l'Arbre des Batailles, 22 s. 6 d. ; les Omélies Saint-George, 30 s. ; un Blason d'armes, 2 s. 6 d. ; la vie de saint Lienart, 18 d. ; un petit livre d'oroisons, 5 s. ; un cayer du roumant du roy Richard d'Angleterre, 2 s. 6 d. Les autres livres sont, en général, beaucoup plus chers, et devaient être plus soigneusement écrits, vraisemblablement sur parchemin : *Decretales,* 12 fr. ; *Speculum judiciale G. Durandi sine repertorio*, 16 fr.; *Sextus liber Decretalium cum apparatu J. Monachi*, 8 fr. ; *Sextus liber Decretalium cum Clementinis cum apparatibus Johannis Coudre*, 10 fr. ; *Lectura Innocentii*, 6 fr. ; *Textus Clementinarum cum apparatu Josselini et quadam alia summa*, 3 fr. ; *Flores Decretorum*, 10 s., etc.

« La composition de la bibliothèque de ce curé, qui appartenait à une très ancienne et très riche famille, peut nous donner une idée de ce que devaient posséder, en fait de livres, dans leurs presbytères, la plupart des curés de village. Il est vrai de dire que, par le système d'instruction alors en usage, on imposait à leur mémoire un effort dont nous sommes dispensés, grâce à l'abondance et à la variété des livres qui sont mis à notre disposition.

« Des renseignements analogues, mais en moins grand nombre (il faudrait prendre la peine de les rassembler et

de les coordonner), pourraient être empruntés aux anciens registres de comptes, qui ne sont pas rares dans nos archives.

« J'en prendrai un pour exemple et simplement parce qu'il est, à quelques années près, de l'époque où fut rédigé l'inventaire de Surreau. J'ai eu récemment l'occasion d'en faire l'analyse aux archives de la ville de Fécamp, où il a été récemment retrouvé, confondu avec d'autres pièces des archives communales.

« Il est intitulé :

« Le compte des rentes et revenues de la terre et sei-
« gneurie de Saint-Gervais jouxte Rouen, qui s'estent
« ès sergenteryes dudit lieu de Saint-Gervais, les Costes,
« Maromme, Barentin, Saint-Martin-aux-Arbres, Saint-
« Victor-en-la-Champaigne, Saint-Jacques-sur-Dernestal
« et Oissel, leurs appartenances et appendences, tant en
« domaine fieffé que non fieffé, pour ung an entier com-
« menchant au jour et terme Saint-Michel en septembre
« l'an mil CCCC LI includ, fait et rendu à R. P. en Dieu
« mons^r Jehan, par la permission divine, abbé du mous-
« tier de Sainte-Trinité de Fescamp (1), par Guillemin
« Varin, son receveur et serviteur, à ce commis. »

« Ce compte se divise en deux parties : la recette et la dépense.

« A la recette, on mentionne une rente de 26 s. « due par
« les hoirs de feu mons^r du Mont-Saint-Michel, au lieu de

(1) Jean de la Haule élu en 1440 : prêta serment à Charles VII en 1448. Devenu conseiller de Louis XI, siégea à l'Échiquier en 1464, décéda le 16 des calendes de nov. 1467. Enterré dans la nef de l'abbaye.

« Pierres Poolin, pour un hostel et gardin, une volière en « ce comprise, laquelle estoit seulement à la voulenté de « mon dit s^r (l'abbé de Fécamp) pour estre démolye toutes « foys qu'il luy plairoit. »

« Cet abbé du Mont-Saint-Michel n'était autre que Robert Jolivet, devenu conseiller du roi d'Angletere, qui fut un des juges de la Pucelle, et dont la tombe existait encore, au siècle dernier, dans l'église paroissiale de Saint-Michel de Rouen.

« Cet hôtel était situé sur la paroise de Saint-Gervais, où l'abbé de Fécamp avait une cour spirituelle, c'est-à-dire une officialité, et de plus un tribunal séculier (sénéchaussée et sous-sénéchaussée) et un tabellionnage.

« La même geôle servait aux deux juridictions. Un sergent en avait les clefs. Il est à croire qu'on y mettait rarement des prisonniers puisque, l'année de ce compte, c'était là que les enfants étaient tenus à l'école.

« L'abbé louait l'herbage du cimetière, remarquable alors par son étendue, et où se faisait, en plein air, une prédication, pour toutes les paroisses de la ville, le mercredi des Rogations. Les profits de l'autel, ou ce qu'on appelait l'*autelage*, étaient également baillés à ferme. Cette année, le fermier n'était autre que messire Nicole Sebire, prêtre, curé du lieu. Son bail avait été fait pour une durée de six ans et moyennant 15 l. par an.

« L'abbé prétendait (mais c'était un point en litige) que les habitants du Tronquay, de Saint-Aignan et des Costes, à raison de leurs droits d'usage, lui devaient certaines coustumes et corvées, « c'est assavoir, dit le compte, pour

« chascun cheval qu'ils ont, faire une somme de boys et « l'apporter en l'ostel de mondit seigneur, chascun an, « à Rouen, au terme de Noel ; et pour ce doivent avoir, « pour chascune somme, ung pain de cinq deniers ; et ceulx « qui ont chevaulx et charue sy sont subjetz de faire deux « journées, l'une en septembre, et l'autre en mars ; et, en « ce faisant, doivent avoir leurs despens suffisamment, « lesquieulx habitans ont esté par long temps tenus en « souffrance de faire les dictes corvées. »

« A Saint-Jean-du-Cardonnay, à la suite de longues contestations entre le curé et l'abbaye, la dîme des *lamphès* (quenouilles de filasse) avait été accordée en totalité au premier, moyennant « un sac de treslis avec la corde qu'il « devait fournir, chaque année, à la seigneurie de Saint- « Gervais. » Cet objet était évalué à 15 sous.

« Le chapitre des mises présente moins d'étendue, mais est peut-être plus instructif.

« Voici d'abord les traitements des officiers de l'abbaye : Laurent Guesdon, sénéchal de Fécamp et conseiller de l'abbé, 30 livres par an. Cet avocat était en même temps officier de justice pour le Roi. On voit par un compte de Fontaine-le-Bourg, de 1445, que lorsqu'il maria sa fille, l'abbé lui fit offrir un cerf.

« Après Laurent Guesdon viennent : Robert Lermite, conseiller en cour laye, bailli de Heudebouville, 10 livres de traitement ; Jehan Duquesnay, sénéchal de Fontaine-le-Bourg, 10 livres ; Robert de Villeneuve, sous-sénéchal de Fontaine-le-Bourg, 100 s. ; Jehan Le Fournier, verdier de Fontaine-le-Bourg, 50 s. ; Rogier Gouel, sénéchal d'Aesyé

(Aiziers), 10 l. ; Karados Garin, sénéchal de Saint-Gervais, 10 l. ; Jehan de Barville, sous-sénéchal de Saint-Gervais, 10 l. ; Guillaume Picart, conseiller de mondit seigneur à Saint-Gervais, 50 s. ; Guillemin Petit, procureur de la dite église ès bailliage et vicomté de Rouen, 100 s. ; Guillaume d'Esquetot, procureur particulier, 30 s. ; Me Gilles Deschamps, avocat et conseiller en cour d'église, par commission datée du 20 mars 1449, 100 sous; Clément Hays, religieux de Fécamp, commis à la garde et gouvernement de l'hôtel de l'abbé, à Rouen, 42 livres; Nicole Sebire, curé de Saint-Gervais, touchant pour sa pension de curé, au lieu des dîmes et de l'*autelage* qui ne lui appartenaient pas, 24 livres.

« Le mercredi 12 juin 1451, on présenta 4 galons de vin de Beaune, de la valeur de 20 sous, à Laurent Guesdon, procureur du Roi, à un autre avocat du Roi et à Jacques Garoul, lieutenant général de M. le vicomte de Rouen, « après ce que la cause d'un actamptast pour le marchié de Grainville oult esté pledée et gaignie à l'encontre de Pierre Bertout, familier de mons^r de Rouville. »

« L'abbé de Fécamp percevait, à cause de la seigneurie de Saint-Gervais, les acquits et coutumes payés à la Vicomté de l'Eau de Rouen pendant la foire de Saint-Gervais, depuis 4 heures après none de la vigile Saint-Gervais et Saint-Protais jusqu'au lendemain à pareille heure.

« Cette année 1451, la veille de cette fête, et suivant l'usage, on offrit 35 s. aux officiers du Roi, et à ceux de l'abbé 35 chapeaux de roses, évalués à 58 s. 4 d. On offrit, de plus, aux officiers de l'abbé, après la prise de possession

de la Vicomté de l'Eau, un souper dont le menu est indiqué avec les prix : « 2 épaules de mouton, 3 s. 4 d.; 6 poussins, 4 s. 6 d.; cosses de pois et lart, 12 deniers; et, le lendemain, au dîner, bœuf et mouton, 4 s. 2 d. ; une hauque de veel, 3 s. 4 d. ; 2 oisons, 7 s. 6 d. ; 6 pouchins, 4 s. 6 d. ; 2 minectes de feves, 9 d. ; chopine de vert-jus, 5 d. ; demi fourmage, 7 d.; 1 mulet, 15 d. ; XIIe et demie de pain, 3 s. » Le bois fut compté pour 2 s. 8 d. ; le vin pour 24 s. 8 d. ; le linge de table pour 3 sous ; on donnna à la *meschine* 3 s. Les 2 repas se firent à l'*Agnus Dei*, taverne très bien achalandée, attenante à l'église de Saint-Vincent. La dépense totale s'éleva à 11 s. 3 d.

« Pour la provision de vin en gros, l'abbé le faisait venir de Paris, ou l'achetait sur les quais de Rouen : « Un pou-« chon de vin de Beaune, acheté sur les quais de Rouen, « mis en l'ostel de mon seigneur, 12 l. 2 d. » Ce vin était préférable à celui qui provenait des vignes de l'abbaye près de Vernon, dont la culture nécessita toujours des mises assez considérables.

« Connaissait-on déjà l'espalier? Il est fait mention de 5 sommes de bois pris aux bois de Saint-Gervais, pour les vignes du jardin de Mgr à Rouen ; de clou pour clouer les canlattes de ce jardin ; de la taille de ces vignes. L'horticulture devait être alors assez négligée ; il n'est question que de persil, de violettes et autres graines pour semer le gardin de Mgr. On paya à l'homme qui y travailla et en ordonna la *losange* pour 13 journées, à raison de 3 s. 4 d. par jour, 40 s. 4 d.

« Un chincher, demeurant à Saint-Gervais, reçut pour avoir appointé le ciel et dossier du lit de mons^r^, 25 s.

« Un couturier de la rue aux Ours, pour la façon d'une robe et d'un manteau, 20 s.

« Ailleurs, il est question de ce que coûta la façon de 2 cabars et d'une jaquette pour un domestique.

« On paya 30 s. à un messager pour être allé à Paris vers monseigneur, le jour Saint-Thomas devant Noël.

« Certaines dépenses mentionnées se rapportent à des faits intéressants pour l'histoire de l'abbaye : « Pour les lettres venant de cour de Rome, touchant la dispense pour faire jeunes religieux prêtres et une absoulte du pape *usque ad perpetuum.* — Pour le vidimus d'une chartre, contenant que MM. ne doivent pledier, sinon en l'Eschiquier ou au Parlement à Paris, 20 s. — Procès pour le donjon de Fécamp. — Autre procès pour les entreprises de M. l'amiral sur les sergens et hommes de Rye et pour la terre d'Aizier, à cause d'un commissaire qui cueilloit pour les loups. »

« Dans ce compte, il n'est pas fait mention de cidre. La cervoise était encore la boisson la plus commune à Rouen.

« La reconstruction du pont de Maromme, par Denis Omo et Jacques de Briençon, se fit aux frais de l'abbé, qui y était obligé, à raison de sa seigneurie, bien qu'on ne voie pas qu'il eût à percevoir de droits de péage.

Je ne saurais dire si ce fut pour ce travail ou pour un autre à Fécamp qu'on paya 6 l. « à maistre Nicolas de « Berneval, par le commandement de mon dit seigneur,

« pour bailler aux carrieurs qui font de la pierre à Vernon. » Ce Nicolas de Berneval était architecte de Saint-Ouen et fils d'Alexandre de Berneval dont la célébrité est mieux établie.

« Bien qu'aux environs de Fécamp on trouve de la terre propre à la fabrication de la tuile, il est remarquable qu'on paya 16 s. à Raoulin Vauquelin, demeurant à Conihoult, en la presqu'île de Jumièges, « pour le parpaiement de 16 milliers de tuile rendue à Fécamp. »

« J'attache plus d'importance à des articles de dépense de 10 s. « pour la réparation et amendement de l'aureloge « de monseigneur ; — de 30 s. à ung canonnier, mareschal « devant le Palais, pour XII l. de fer par lui mis pour la « refaçon de 2 canons qui furent prins au chastel de Rouen « et portés à Fescamp, et pour avoir vacqué à trouver et « essaier iceux canons ; — de 50 s. à M. Feret, pour une « arbalestre dont mons. a baillé l'achier ; — de 30 sous à « Richart Le Fèvre, pour une couleuvrine. »

« J'aime à croire, étant donnés les règlements de l'Église contre la chasse, que c'était pour son garde, et non pour l'abbé, que l'on mentionne l'envoi de petits épagneuls (espaignols), les frais de nourriture et d'habillement de 2 autours : « Pour 2 pouchins et plusieurs cœurs de mouton « pour l'autour que porta Beaugrant à Fécamp ; — pour « 4 gans, 4 longues et sourlongues, 5 tourez et 5 coupples « de cloche, pour les oiseaux de Mgr. »

« Tous ces menus détails, toutes ces locutions vieillies n'ont, nous nous empressons de le reconnaître, qu'un très médiocre intérêt pour l'histoire générale. Ils ne sont pas

cependant à négliger. M. Laborde, par le glossaire qui fait suite à la Notice des émaux du Louvre ; M. Godefroy, par son grand Dictionnaire de la langue française, ont montré tout le parti qu'on en pourrait tirer. Souhaitons qu'on s'en aide encore pour ajouter quelques traits au tableau de la *Vie privée des Français*, œuvre inachevée de Le Grand d'Aussy. Ce sujet, après tout, a droit à notre attention aussi bien que les sièges et les batailles qui nous présentent la vie d'un peuple par son côté lugubre. Ajoutons que la mine à laquelle ces renseignements doivent être empruntés est ouverte à tous et presque en tout lieu, et qu'il n'est personne d'entre nous qui ne puisse, sans présomption, en exploiter quelque partie.

« Il me reste maintenant, Messieurs et chers confrères, à rappeler à votre souvenir les noms des sociétaires que nous avons perdus. Ce sont MM. le marquis de Croismare, le comte du Bois du Bais, Alfred Pimont, Augustin Guesnier, ancien juge au tribunal civil de Rouen, Émile Hébert, le président de Tourville, l'abbé Régneaux, archiprêtre de la Cathédrale.

« Pour les deux derniers nous avons des notices écrites de main de maître par nos confrères M. Paul Allard et M. l'abbé Julien Loth, qui ont rendu à leur mémoire vénérée le plus bel et le plus touchant hommage.

« Je rappellerai aussi combien nous a été sensible la perte que nous avons faite de notre imprimeur, qui pour nous était un véritable ami, et à qui notre Société à de grandes obligations. Par son intelligence, par son amabilité envers tous, M. Espérance Cagniard avait réussi à

fonder un atelier typographique qui est un honneur pour cette ville, et qui jouit, au loin, d'une réputation des plus flatteuses. C'est une consolation pour nous de penser que cet établissement, actuellement si florissant, n'est pas près de déchoir, qu'il reste soumis à une direction aussi habile que gracieuse, et qu'il continue à nous offrir les garanties qui avaient gagné notre confiance lorsqu'il était encore à ses débuts. »

Après ce discours unanimement applaudi, M. le Président communique à l'Assemblée un exemplaire en feuilles de *Li Normant*, et annonce qu'un retard survenu à l'impression de la table de ce volume en empêche la distribution annoncée par l'ordre du jour.

Les membres présents s'accordent à constater la parfaite exécution typographique de ce volume, dont M. le Président a, tout à l'heure, signalé la valeur et l'érudition et qui ne peut manquer de faire honneur à la Société.

La parole est ensuite donnée à M. Héron, qui lit, au nom de la commission des fonds et des archives, les deux rapports suivants, sur les comptes de M. le Trésorier et ceux de M. l'Archiviste.

Messieurs,

Votre Commission des fonds, composée de MM. le comte d'Estaintot, Huet et A. Héron, rapporteur, a procédé à l'examen des comptes arrêtés par M. le Trésorier, à la date du 20 juin 1892. J'ai l'honneur de vous faire connaître les résultats qu'elle a constatés :

RECETTES :

Avoir au 28 juin 1891	12.673 fr.	37
Vente de volumes	311	80
Balance d'intérêts des fonds déposés au Comptoir d'escompte, 30 juin 1891 . .	49	20
— 31 décembre 1891 .	31	20
Reçu de M. J. Tardif, pour participation aux frais d'impression du 2e volume des *Coutumiers de Normandie* (1er versement de 300 fr. fait le 24 mars 1890). .	250	»
Reçu de M. Terquem, pour la *Public Library*, de Boston, prix de partie de la collection.	300	»
266 cotisations (6, 1889-1890 ; 52, 1890-1891 ; 208, 1891-1892), plus 0 fr. 15 . .	5.320	15
	18.935 fr.	72

DÉPENSES :

Frais d'administration, correspondance, convocations, assurances	526 fr.	30

Factures Cagniard :

Impression de deux *Bulletins* (déc. 1890, mars 1891)	486	81
Fournitures diverses	107	»
Impression du volume de *Mélanges* . .	2.278	79
Impression des *Cahiers des États de Normandie* (1561-1573).	2.155	79
A reporter.	5.554 fr.	69

Report	5.554 fr.	69
Impression d'un supplément aux *Cahiers des États de Normandie*	180	34
Impression du t. I des *Œuvres de Robert Blondel*	2.462	62
Pour 50 exemplaires omis des *Comptes rendus des Échevins*	180	»
Troisième acompte sur le t. II des *Coutumiers de Normandie* (le 1er acompte de 1.000 fr., est du 25 janvier 1889; le 2e de 300 fr., du 24 mars 1890) . . .	1.113	25
Impression de deux *Bulletins* (juin et septembre 1891) et fournitures diverses. .	676	60
Impression du *Registre des Fiefs et Arrières-Fiefs du Bailliage de Caux en 1503*	1.799	19
	11.966 fr.	69

BALANCE :

Recettes	18.935 fr.	72
Dépenses	11.966	69
	6.969 fr.	03

Sur cette somme de 6,969 fr. 03, 6,626 fr. 80 sont en dépôt au Comptoir d'escompte ; 342 fr. 23 sont aux mains de M. le Trésorier.

A ce total viendront s'ajouter 171 fr. dus par M. Lestringant, pour vente d'ouvrages, et le produit des cotisations arriérées.

D'après le compte des cotisations, il en resterait 46 à recouvrer, mais elles se trouvent réduites à 30, M. le Trésorier proposant à votre Conseil d'en annuler 16 qu'il déclare irrécouvrables.

Voici maintenant, Messieurs, les obligations auxquelles vous avez à satisfaire à l'égard des membres de la Société. A la suite de la distribution faite dans l'Assemblée générale du 9 juillet 1891, vous aviez encore à remettre le t. II des *Coutumiers de Normandie*, afférent à l'exercice 1885-1886, et un volume de l'exercice 1890-1891, le *Registre des Fiefs et Arrière-Fiefs du Bailliage de Caux en 1503* ; ce volume, édité par M. A. Beaucousin, a été remis aux Sociétaires il y a quelques mois, et le prix de l'impression figure au compte de vos dépenses.

Vous n'avez donc plus à distribuer que le t. II des *Coutumiers de Normandie*, dont M. J. Tardif achèvera bientôt, nous l'espérons du moins, la publication, et pour lequel un acompte de 2.413 fr. 15 a été versé à l'imprimeur, et les deux volumes que vous vous proposez d'affecter à l'exercice 1891-1892.

Tout porte à croire que les sommes dont vous pouvez disposer actuellement suffiront à solder les frais d'impression de ces volumes.

Nous sommes heureux de constater, en terminant, que la situation financière de notre Société est satisfaisante, et nous vous proposons d'adresser des remerciements à M. Gabriel Gravier, votre trésorier, qui en surveille l'emploi avec tant de zèle et d'exactitude.

Messieurs,

Les membres ci-dessus désignés composant également votre Commission des Archives, ont procédé à l'examen

du compte de M. l'Archiviste, arrêté le 25 juin 1892, présentant l'état des volumes édités par la Société, des Archives et de la Bibliothèque.

Au 1er juin 1891, M. Lestringant, libraire de la Société à Rouen, et les libraires en correspondance directe avec lui, avaient en dépôt 1,401 volumes, auxquels sont venus s'ajouter 1,079 vol. provenant des ouvrages édités par la Société dans cet exercice, ou du dépôt de la rue Saint-Lô. De ce nombre total de 2,480 vol. il en a été vendu 23 et remis 638 à divers sociétaires, ce qui réduit le nombre de nos volumes à 1,819, soit 1,340 chez M. Lestringant, et 479 chez M. Picard, à Paris.

Le dépôt de la rue Saint-Lô, confié aux soins de M. Wilhelm, renfermait, au 1er juin 1891, 3,118 volumes.

Depuis ce temps, il est entré au dépôt 404 volumes, mais il en est sorti 115, ce qui donne pour les entrées un excédent de 299 vol. et porte le nombre total de nos volumes à 3,407.

En résumé, la Société possède au 25 juin 1892 :

Chez M. Lestringant et les autres libraires. .	1.819
Au dépôt de la rue Saint-Lô	3.407
	5.226
D'après le précédent inventaire, elle en possédait.	4.519
Elle a donc en plus.	707

Les comptes très exactement détaillés de MM. Lestringant et Wilhelm nous font connaître le nombre d'exemplaires que nous possédons de chacun des volumes de nos publications.

Du 1er juin 1891 au 25 juin 1892, la Société a reçu, pour sa bibliothèque, 46 publications, inscrites sur le registre d'entrée de M. l'Archiviste du n° 356 au n° 402.

Comme conclusion à l'examen auquel nous nous sommes livrés, nous vous proposons, Messieurs, d'adresser à notre dévoué archiviste, M. l'abbé Tougard, les remerciements auxquels lui donnent droit le zèle et le soin avec lesquels il remplit ses fonctions.

Les rapports qui précèdent sont déposés sur le bureau, avec les pièces justificatives fournies par les comptables.

Les comptes de M. Gravier, trésorier, et ceux de M. l'abbé Tougard, archiviste, sont approuvés ; des remerciements leur sont adressés pour le dévouement avec lequel ils s'acquittent de leurs fonctions.

Il est ensuite procédé au renouvellement partiel du Conseil d'administration.

MM. Ch. de Beaurepaire, Félix, Héron, Lesens, Stephano de Merval, membres sortants, sont réélus pour une nouvelle période de trois ans.

M. le comte d'Estaintot émet le vœu que des volumes de la Société soient affectés à la création de prix d'histoire qui seraient décernés, en son nom, dans des établissements d'instruction publique ou privée de la Normandie. Ce vœu est renvoyé à l'examen du Conseil.

La séance est levée.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

Nous avons eu connaissance d'un document des plus intéressants, qui fait aujourd'hui partie de la très riche collection d'autographes de M. le Dr P. Hélot.

C'est une lettre que M. Charavay considère comme entièrement écrite de la main du roi Louis XIV, et adressée par lui au président du Bourgtheroulde (1).

Le sujet qui motive la lettre royale donne un piquant particulier à cette pièce fort rare. Ajoutons qu'elle a conservé intacts les doubles cachets de cire rouge qui, plaqués sur un fil de soie, fermaient la missive royale.

Elle est écrite sur une demi-feuille (0,22 sur 0,155) de papier de fil. Nous en respectons scrupuleusement l'orthographe.

L. E.

Mr de Bourtroude ayant dessein de former une meute des plus beaux et des meilleurs chiens quil sera possible de trouver je vous despesche ce porteur pour choisir parmy les vostres ceux qui me pourront accommoder Je masseure que vous serez bien aîse de contribuer à ma satisfaction en les

(1) C'était en 1662 Jean Le Roux, président aux Requêtes du Palais, fils et petit-fils de présidents à mortier : 1° Claude Le Roux, reçu en 1621, sous le nom de sieur de Saint-Aubin, mort en 1632; 2° Nicolas, président à mortier en 1602, en faveur de qui la seigneurie du Bourgtheroulde fut érigée en baronnie par lettres patentes de décembre 1617, vérifiées au Parlement le 16 janvier 1618; il mourut en 1621.

luy faisant voir tous et mesme en l'informant au vray des qualitez bonnes et mauvaises quils auront afin quil réussisse dautant mieux dans le choix quil en fera. Outre quil vous les payera au prix dont vous conviendrez vous ne devez pas douter que il ne vous sache gré de l'affon que vous m'aurez tesmoignée en ce rencontre. Cependant je prie dieu quil vous ayt Mr du Bourtroude en sa Ste garde. Escrit à St Germain en laye le 11e daoust 1662.

Louis.

Et sur l'adresse :

A Mr de Bourtroude

Conser en mon conseil d'Estat, président en mon parlement de Rouen.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du jeudi 1er août 1892.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Index armorial to an emblazoned manuscript of the surname of French, Franc, François, Frene, and others, both british and foreign,* by A. D. Wald French ; — *Transactions and reports of the Nebraska state historical Society*, t. III et IV ; — *L'Enlèvement des tribunes de l'église Saint-Pierre de Caen,* par T. Genty ; — *Œuvres d'art des églises du canton de Beaumesnil (Eure)*, par l'abbé A. Bouillet et L. Regnier ; — *Bull. de la Soc. histor. et archéol. de l'Orne,* t. XI, n° 1.

Le Conseil procède au renouvellement de son Bureau

pour l'année 1892-93, conformément à l'article 10 des Statuts. Sont réélus :

MM. Ch. de Beaurepaire, *Président*,
Bouquet, *Vice-Président*,
G. Gravier, *Trésorier*,
L'abbé Tougard, *Archiviste*,
P. Le Verdier, *Secrétaire*,
G.-A. Prévost, *Secrétaire-Adjoint*.

Sont élus membres de la Commission des fonds et des archives, MM. Héron, Huet, le comte d'Estaintot.

Le Conseil accepte la démission de M. de Warenghien (n° 330) ; annule neuf cotisations arriérées reconnues irrecouvrables ; décide que, dorénavant, les bons de volumes seront envoyés dans des enveloppes fermées, affranchies à 0,15.

M. l'abbé Tougard veut bien se charger de dresser les tables des noms du tome VI du *Bulletin*, qui va être clos.

Conformément au vœu exprimé par la dernière Assemblée générale, le Conseil examine s'il serait possible, imitant l'exemple de la Société des Antiquaires de Normandie, d'attribuer à quelques établissements d'instruction de la province de Normandie, des volumes qui seraient décernés, au nom de la Société, comme prix d'histoire, dans l'une des classes supérieures de ces établissements. Le Conseil fait porter son examen successivement sur le principe même de la proposition, sur les conditions dans lesquelles elle pourrait être réalisée, sur les établissements qui pourraient être gratifiés et sur la dépense qui en résulterait.

Considérant que cette mesure entrainerait une modification aux Statuts, le Conseil constate que la solution est du ressort de l'Assemblée générale de la Société et décide que la question lui sera soumise dans sa réunion de 1893.

La séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du lundi 7 novembre 1892.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Société Jersiaise, 17e bulletin annuel ; — Bull. de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne*, t. XI, n° 2 ; — *Revue historique*, sept.-oct. 1892.

Le Conseil enregistre avec regret la mort de M. le comte de Tertu, membre de la Société (n° 237).

Sont proclamés membres de la Société :

Mme Alfred Pimont (n° 355), qui a exprimé le désir de succéder à son mari, et Mme Cagniard (n° 356), aussi en remplacement de son mari ;

M. Adrien de Tourville (n° 507), ancien Préfet, présenté par MM. Robert Dufresne et P. Le Verdier ;

M. l'abbé de Tourville (n° 508), ancien élève de l'Ecole des Chartes, présenté par MM. Robert Dufresne et Emm. Coppinger.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre ministérielle annonçant qu'une subvention de 1,000 fr. a été accordée à la Société par le Ministère pour l'année 1892.

Il communique ensuite une lettre de M. le Préfet de la Bibliothèque Apostolique Vaticane demandant l'envoi, pour cette Bibliothèque, de la collection complète des travaux de la Société, en échange de volumes, d'une valeur égale, à choisir sur une liste jointe, et publiés par les soins du Vatican. La proposition est acceptée.

M. Félix et M. Héron rendent compte de l'état des volumes dont ils ont entrepris la publication, l'*Inventaire de Surreau* et le tome II des *Œuvres de Blondel* : ces deux volumes seront prêts à être mis en distribution au mois de janvier.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance échangée avec M. Tardif depuis la dernière séance.

La séance est levée.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

DEUX ASSOCIATIONS DIEPPOISES

AU XVIIe SIÈCLE

Les deux pièces suivantes sont tirées des registres du tabellionage de Dieppe, conservés chez M. A. Le Corbeiller, notaire à Dieppe.

Quelque dissemblables que soient les professions qu'elles regardent (il s'agit, en effet, de musiciens et de potiers

d'étain), on peut, croyons-nous, les consulter également toutes deux avec intérêt ; œuvres d'artisans libres, elles donnent bien l'expression de leurs sentiments en fait d'association, car « le commandement de Monseigneur le gouverneur », marqué par les premiers, n'indique bien probablement que son désir d'entendre de bonne musique lorsqu'on allait lui donner une aubade. Il y a donc tout profit à étudier de tels règlements, alors surtout qu'on s'occupe tant aujourd'hui d'associations professionnelles.

La seconde pièce présente de plus un intérêt de curiosité par son inventaire détaillé des moules : la vaisselle d'étain était à cette époque d'un usage général, par conséquent, il peut être agréable de savoir quels étaient les plats et les vases employés dans les maisons dieppoises au milieu du XVIIe siècle.

ED. LE CORBEILLER.

MUSICIENS

Ce jourd'huy dix-septiesme jour de juing mil six cents cinquante-six, par le commandement de Monseigneur le gouverneur de la ville de Dieppe accord et association s'est faicte entre nous Claude Lefebure, Pierre Viollette, François Suzenne, Charles Chapelle, J. Perré, G. Duhamel, G. Perré et Nic. Bérard, de jouer de nos instrumens les uns avec les aultres ou séparément, parce que le gain qui en proviendra sera mis à la masse pour estre partagé esgalement, scavoir quand il n'y en aura que troys jouant le gain qu'ils feront deviendra à leur seul singulier profict, et quand il y en aura quatre employés ils raporteront leur gain au profict de nous huict.

Chacun est obligé de jouer à son tour et ordre, sinon en cas d'empêchement légitime, et en cas qu'un de nous fut malade ne pouvant marcher il aura sa part esgalement comme les aultres.

Item sy aucun ou plusieurs de nous huict ayant gaigné quelque argent à jouer de leurs instruments seront tenus en advertir la compagnye dans trois jours au plus tard, et si se trouve qu'il n'aict entièrement dict ce qu'il aura gaigné en relevant le tout en partie par derrière eux seront privés de leur légitime part laquelle yra au profict des autres avec 10 s. d'amende chacun envers les pauvres, qui sera prise sur les premiers deniers de son gain.

Item nul de nous ne pourra offenser aucun de nous à payne de 20 s. pour S. Remy.

Item nul de nous ne pourra refuzer de jouer avec J. Lefébure aussy joueur d'instruments quand la pratique viendra à luy.

Il est aussy accordé entre nous quand on yra jouer quelque aubade l'un de nous allant à leurs maisons pour les advertir et parler à quelques uns d'eux le lieu où l'on va, n'y venant poinct il sera privé de sa part.

Item il est aussy accordé que quelqu'un de nous jouant hors la ville ne será tenu de raporter, aussy ne pourra partager avec les aultres qui joueront dans la ville et faux-bourgs.

Il est aussy accordé entre nous que nous eslirons de moys en moys ung lieu pour concerter de nos instruments ung jour chaque semayne à payne de 10 s. d'amende aplicable à l'église S. Remy. »

(Suivent 5 signatures et 3 marques.)

(Approuvé et reconnu devant notaire le 8 août 1656).

POTIERS D'ÉTAIN

« Nous soubzsignés J. Riquier, Jacques Cavelier, Thomas Duparc, M. Jolly veuve de deffunt Nic. Sandre, Jacques Helleboult, tous maistres du mestier d'estaimier plombier à Dieppe congnoissons et confessons avoir faict accord entre nous tous et d'un commun consentement à réunir tous et un chacun nos moulles en commun pour nous en servir autant les uns comme les autres, après nous nos femmes et enfans ; tous lesquels moulles consistent, premièrement un moulle de plat de 5 l., un moulle de plat de 4 l., un moulle de plat de 3 l., un moulle de plat de 2 l., un moulle de plat de livre 1/2, un moulle de plat de 5 quarterons, un moulle de plat de 1 l., un moulle de plat de 3 quarterons, le tout à petits bords, un moulle de plat de 2 l., un moulle de plat de livre 1/2, un moulle de plat de 5 quarterons, un moulle de plat de 1 l., le tout fonçu à petit bord, un moulle d'assiette de 5 quarterons, un moulle d'assiette de 1 l., un moulle d'assiette de 3 quarterons à 2 noyaux, le tout à large bord, un moulle d'escuelle de 1 l. façon d'argent, un moulle de pelle de 3 l., un moulle de pelle de 2 l., un moulle de pelle de 1 l., un moulle de saucier fonçu, un moulle de trancheux, un moulle de pot, un moulle de chopine, un moulle de denion, un moulle de deniart, le tout servant à 2 mesures, un moulle de pot, un moulle de chopine, un moulle de denion, un moulle de déniart, le tout esecié, un moulle de pot de chambre et le moule d'anse, un moulle de pot à l'eau et le moulle d'anse, un moule de petite salière à un quarteron, un moulle d'anse de pot et le moulle de terine, un moulle d'anse de chopine et le moulle de ternier, un moulle d'anse de denion et le moulle de ternière, un moulle d'anse de deniart et le moulle

de ternière, un moulle d'anse à pomme façon d'argent, un moulle de tasse à coupe, un moulle de tasse à ansette, un moulle de grande tasse basse, un moulle de petite tasse basse, un moulle de tasse basse façon d'argent, un moulle de tasse grande façon d'argent, un moulle de petite tasse basse à l'eau de vie, un moulle de petite tasse haute à l'eau de vie, un moulle de saliere de 1/2 l., 2 moulles de cuillière, un moulle de plon de 6 l., un moulle de plon de 4 l. à morue, un moulle de plon de 3 l., un moulle de plon de 1/2 l.; tous lesquels moulles estans de cuivre il en sera faict autant de lots comme il y aura d'associés, et chacun sera obligé de garder son lot et d'en répondre en son propre et privé nom, et seront les dits moulles recensés tous les ans à la maison de l'ancien maistre, et si quelqu'un en rompoit quelqu'un il sera obligé de le faire refaire à son despens, et un chacun sera obligé d'en aider à chacun des associés toutes fois et quantes que besoin en aura, et un chacun ne pourra garder en sa maison les moulles qui ne seront pas de son lot plus de 6 heures, et sera obligé de les raporter à celui à qui ils appartiennent sur peine de 12 den. d'amende pour chacun moulle, applicables à la confrérie de S. Michel, et nons bâillerons escrit les uns aux autres de ce que contiendra chacun notre lot.

Item nul de nous ne pourra aider ni prester aucun des dits moulles du dit commun à d'autres personnes qu'aux dits associés sans le consentement de nous tous, et s'il est trouvé qu'aucun en ait presté, aussitost sans aucune formalité de justice il lui sera remboursé sa part en argent à la juste valeur de ce qui lui pourra revenir en cas de separement des associés au prix de 12 souls la livre, et sera obligé de rendre son lot à la communauté.

Item est accordé qu'après le décéds de l'un de nous laissant

des enfans et qu'il y en ait quelques uns qui voulussent estre de nostre mestier il pourra jouir et se servir des moulles, et si nous laissons plusieurs enfans issus de nous il leur sera permis d'en jouir et se servir propriétairement comme nous à condition qu'il nous sera payé par chacun des dits la somme de ce que peut valoir chaque part des associés au prix de 14 s. la livre, réservé le plus ainé qui ne paiera rien représentant nous-mesme.

Item si après nostre déceds nos femmes veulent tenir boutique nous leur permettons de se servir des dits moulles, que si après nostre décéds nous laissons des enfans et qu'ils voulussent tenir boutique et nostre femme chacun à part nous leur permettons à condition que le plus ainé ne paiera rien et pour les autres cadets ils paieront aux associés à la juste valeur de ce que peut valoir une part des associés comme dessus à prix de 15 s. la livre, et pour nos femmes elles en jouiront par vefvage sans payer aucune chose, aussi les héritiers ne pourront rien demander après son déceds, et en cas que la dite vefve se remarie et que le second mary ne fut de nostre compagnie il ne pourra jouir ni se servir s'il ne paie aux dits associés la somme de 150 l. pour prendre mesme part que nous, sinon que nous n'eussions aucuns enfans en remboursant nos héritiers de leur part elle y prendra mesme part que les associés, mesme en cas qu'elle se remarie le second mary en jouira et se servira en payant la somme de 50 l., et en ce cas il entrera en mesme part que les associés si mieux n'aime estre remboursé par les associés à la juste valeur de ce que peut valoir une part à raison de 12 s. la livre.

Item nul des associés ne pourra vendre ni prester ni aliéner aucun moulle du dit commun ni de leur part qui leur

pourra revenir, si non en pourra demander la juste valeur en argent de ce que pesera chaque lot à raison de 12 s. la livre, et seront obligés de rendre le lot et seront exclus des moulles.

Item si pendant nostre vivant nos enfans vouloient tenir boutique et qu'ils voulussent se servir des moulles nous leur permettons d'en jouir propriétairement comme nous en payant aux associés au prix de 14 s. la livre de ce que pesera chaque lot.

Item nul ne pourra, se voulant retirer de la dite communauté, demander sa part en essence ni selon ce qu'il en aura payé en entrant, sinon seulement demander la juste valeur en argent de ce que pesera chaque lot au prix de 12 s. la livre.

Item nul ne pourra avoir son rembours qu'il ne l'ait demandé 3 semaines auparavant, afin que les pauvres maistres peussent faire à tenir prest leur argent, et aussi nul ne pourra faire ligue entre les dits maistres associés pour mettre dehors de la dite communauté les pauvres maistres, et comme se formant un parti et que les pauvres maistres n'eussent moyen de les rembourser ou mesme voulant forcer les pauvres maistres de prendre leur rembours en ce regard, nul ne pourra demander son rembours sans juste raison ou nécessité, et pareillement nul ne pourra estre forcé de le prendre à moins que d'avoir contrevenu des clauses dudit contrat, ce que nous nous obligeons de suivre de point en point selon la forme et teneur, ce que nous avons tous signé le 12e jour de juing 1657. »

(Approuvé et reconnu devant notaire le 16 décembre 1658.)

TABLE DES NOMS D'HOMMES

(TOME VI)

A

Ablancourt, 198.
Abaquesne (Maclou), 445.
Adam de Lewenhaupt, 502.
Agis (Guillaume), 91.
Aimé, 506.
Alain le Breton, 41.
Albitte (Louis), 499.
Albret (Charles d'), 493.
Alègre (d'), 354, 355.
Alençon (Jehan d'), 493.
Alorge (Robert), 73, 88.
Andrieu (Marie), 87.
Andrieu (Regnaut), 85.
Andrieux (Ch.-Fr.), 221.
Anfreville (M. d'), 225.
Angennes (Charles d'), 197.
Angennes (Jacques d'), 197.
Ango (Guillaume), 70.
Anhalt (prince d'), 358 à 365.
Annebault, 490.
Anneville (Guill. d'), 195.
Anneville (Jehan d'), 87.
Ansger de Castenei, 41.
Ansselin, 127.
Anzerey (Jeh.), 85.
Arc (Jeanne d'), 105.
Argentan (Bernard d'), 493.
Argentan (victe d'), 189.
Armagnac (Bernard d'), 493.
Arthur de Bretagne, 106.
Artois (Charles d'), 196.
Ashley, 352.
Aubert (Mathieu), 92.
Aubigné (d'), 198.
Audley, 354.
Audou (Barbe), 85.
Audou (Lenfant), 77.
Aumont (d'), 364.
Avaril (Jeh.), 76.
Avenel (Guillemette), 187.
Avesgo (André), 91.

B

B... (Martin de), 494.
Bacheler (Richard), 76.
Bagneux (comtesse de), 200.
Baille (Pierre), 193, 495 à 497.

Bailleul (Jehan), 74.
Baril (Michel), 69.
Basin (Th.), 45, 60.
Basire (Jourdain), 69.
Baskerville, 354.
Baudin (Jehan), 90.
Baudoin (Sim.), 74.
Bauldre (Costelle), 87.
Bavent (Phil. de), 87.
Bavent (Pierre de), 81.
Beaudoin (Eudes), 192.
Beaujustice (Colin), 189.
Beautemps-Beaupré, 36 à 37.
Beaurepaire (de), 36, 373, 506, etc.
Beauvoir-la-Nocle (de), 340, 352.
Bechevel, 87.
Becket (Thomas), 38.
Becquet (Robert), 444.
Bedfort (duc de), 191.
Belart (Guill.), 90.
Belkanap (Hémon de), 191.
Bellebuche, 494.
Belliart (Benoît), 85.
Bellemare, 75.
Bellot (Richard), 85.
Benneville (de), 100, 103.
Bérard (Nic.), 535.
Beroult, 91.
Berry (Jean de), 493.
Berthelot, 89.
Bertheville (J. de), 189.
Bertram (Th.), 90.
Bertran (Pierre), 72.
Besogne, 75.
Beufville (Guill. de), 75.
Beuselin, 193.
Beuseville (Nic. de), 87.
Biart, 187.
Bienvenu, 40, 74.
Bigot (Guill.), 73.
Biron, 346 à 352.
Blaisot-Dubuisson, 91.
Blanbureau, 123.
Blanche (reine), 187, 492.
Blandraps (Jean), 188, 492.
Blandraps (Pierre), 492.
Bligny (Alfred), 94, 374 à 376.
Blondel, 376.
Bochers, 194.
Boissy (Th.), 186.
Boniface VIII, 118.
Bonsens (Robert), 81.
Bordeaux (R. de), 87.
Bordin (Pierre), 90.
Borghèse, 136.
Boucheret, 498.
Boudin (Raoulin), 89.

Bouillon (card[l] de), 120 à 136.
Bouquet, 373, 442.
Bouquetot (Cath. de), 200.
Bourdet (Nic.), 494.
Bourgtheroulde (baron de), 201, 529.
Bourgueville, 85.
Boursier (Al.), 190.
Bouteiller (Robert le), 192.
Boutry, 493.
Brady de la Croix, 222.
Braque (Estienne), 185.
Brasdefer (Girard), 16.
Breart (Guill.), 87.
Bréquigny, 341.
Breuil (Robert du), 197.
Briche, 499.
Bridou (Jacques), 76.
Broucet (Antoine), 90.
Broucet (Jean), 90.
Broucet (Robert), 90.
Burel (Vincent), 88.
Burghley, 340 à 368.
Burguefer, 87.

C

Caillard (J.), 183.
Caillet (J.), 91.
Campion (Raoul), 185.
Calonne, 199.
Capottes, 223.
Cantel (Nicolas), 82.
Cardin Maignart, 88.
Carré, 89.
Carrel (Jean), 190.
Carey (Robert), 341, 348.
Carville (Jean de), 188.
Castel (Raoul), 87.
Cat (Henri le), 190.
Cat (Richard le), 187.
Cauvel (Ysembart), 70.
Cavelier (Jacques), 537.
Cavendish, 132.
Cecil (Robert), 340.
Challenge (Jehan), 76.
Chalus, 184.
Chambor, 215.
Champollion-Figeac, 507 à 510.
Chapelle (Charles), 535.
Chappel (Raoulin), 82.
Chappelle (Jehan), 88.
Charles V, 185, 491, 492.
Charles VI, 118, 186 à 190.
Charles VII, 105, 106, 492 à 498.
Charles VIII, 498.
Charles IX, 377.
Charles le Mauvais, 187.
Charron, 185.
Charrot, 87.
Châtre (de la), 370.

Cauchois (le), 193.
Chenal (de la), 42.
Chenevelles (Guill. de), 76.
Chéruel, 39, 373, 376 à 428, 502.
Chesnel (Jehan), 90.
Chiquet (Henri), 75.
Choisy, 342.
Christine (reine), 230.
Choppin, 22.
Chouquet, 75.
Chuffes, 75.
Clément (Guill.), 85.
Clément VII, 187.
Clèves (Catherine de), 187.
Clive (Michel), 87.
Clotart (Rich.), 87.
Cointet (J.), 86.
Coislin (cardinal de), 134.
Colart de Vasine, 186.
Colbert, 343, 344.
Colecte (Guill.), 76.
Colin de Préaux, 193.
Collard de Maillot, 187.
Collas, 17.
Collet (Guill.), 189.
Condé, 502.
Coningsby, 341 à 384.
Conseil (Olivier), 86.
Conti, 502.
Cordeliers de Rouen, 188.
Cornet, 84.
Costentin (Guill.), 89.
Costé, 98, 100, 103, 104.
Couillart (Guill.), 87.
Couillette, 131.
Couldre (Johan de la), 187.
Coulombel (Tassin), 82.
Courteilles, 91.
Courtilloles (de), 90.
Cousin, 91.
Couve, 186.
Crameny, 111.
Creppon, 86.
Creste (Michel), 90.
Croismare, 200.
Croisy (comte de), 197.
Crosne (de), 225.
Cuffe (Jean), 190.

D

Dagoubert (Guill.), 87.
Daré (Pierre), 71.
Dauteny (Jehan), 72.
Davy (Jehan), 187.
Delalore, 109.
Desbuaz (Jehan), 86.
Deschamps (Mathieu), 69.
Des Frieches (Robert), 84.
Deshayes, 118 à 137.
Deshayes (Guill.), 84.
Des Hayes (Robert), 85.

Des Hommets, 98 à 104.
Desmares (Adam), 77.
Desmares (Guill.), 81.
Desmares (Jehan), 89.
Desmares (Pierre), 81.
Desmarquets, 222.
Desplanches, 89.
Desplassy (Ch.), 111.
Desroches (Guill.), 37.
Destin (Nic.), 75.
Deuve (Jehan), 75.
Devereux (Walter), 349.
Deverson (Guill.), 85.
Dirlande (Jehan), 91.
Dirlande (Pierre), 90, 91.
Dodin, 86.
Dorieu (M. et Mme), 125 à 134.
Dorset (comte de), 193.
Dreise (Colin de), 186.
Droulin (Jehan), 91.
Du Bar, 86.
Du Bosc, 70 à 74.
Du Buc (Jean), 81.
Du Chesnaye, 90, 216.
Duchesne (Léger), 444.
Dudoit, 86.
Dufresne (Henri), 186.
Duhamel (G.), 535.
Du Mesnil, 79, 90, 91.
Dumest, 214.
Dumont (André), 499.
Dumont (Nic.), 89, 91.
Dumont (Robert), 75.
Du Moulin (Gabriel), 444.
Dunois, 105.
Duparc (Thomas), 537.
Dupont, 195.
Dupuis (Antoine), 79, 89.
Duquesne (Jehan), 196.
Durand, 219.
Durand le Jeune, 225.
Durand l'Ainé, 225.
Dureaume (Jehan), 83.
Du Rouyl (Jehan), 90.
Du Thuit (Mathieu), 196.
Du Tuit, 75.
Duval Copeauville, 103.
Duviert, 372.

E

Elisabeth (reine), 340, 368.
Erart (Jehan), 90, 91.
Erquimbourg (Jacques), 88.
Ernault (Jehan), 90.
Essarts (des), 189.
Essex (lord), 340 à 372.
Estaintot (d'), 110, 201, 340, 348.
Estrées (Diane d'), 196.
Estrées (Gabrielle d'), 196, 348.

Etienne (Guill.), 71.
Eudes (Rigaud), 40.

F.

Faé (Rogerin), 84.
Falaize, 218.
Faucomberge (de), 193.
Faucon de Frainville, 98.
Fauquet (Jehan), 86.
Fay (Jacques du), 200.
Félix (Julien), 39.
Ferrant (Pierre), 86.
Ferreur (Thomas), 90.
Flamenc (Jean le), 185.
Folleville (Mme de), 225.
Floquet, 97.
Forget, 349.
Foricquié (Jean), 186.
Fortin (Guill.), 74.
Forstedt (Guill.), 496.
Frankes (tribus), 19.
Froideville (de), 117.
Froissart, 134.
Frossart, 118.
Foucault (Jean), 189.
Fouquerolles, 348.
Fouquet (Guill.), 87.

G

Gallentyne, 98, 100, 103, 104.
Garencières (Jean de), 187, 493.
Garin (Jehan), 72.
Gaultier (Jehan), 86.
Gauthier de Vesine, 189.
Gautier (G.), 190.
Gautier de Coutances, 38.
Gaucourt (Raoul de), 190.
Gens de Normandie, 109.
Genson (cardinal de), 135.
Germe (Jean), 190.
Gerponville (M. de), 348.
Gervais (Colin), 87.
Giel (Pierre), 71.
Gilles (Thomas), 88.
Gillet de Merval, 83.
Girard (Jean), 196.
Girart (Raoulet), 90.
Giret Langevin, 87.
Girot (Guill.), 191.
Glendowr (Owen), 189.
Glocestre (Guill. de), 495.
Godet (Jehan), 91.
Goeslart (Raoulet), 87.
Gorre (Jehan), 111.
Gosselin (Pierre), 72, 79.
Goudart (Guieffroy), 70.
Gouppil (Jehan), 495.
Gouel de Poville, 201.
Gourfaleur (Jehan de), 87.
Gramont-Toulongeon, 193.

Grasquesne (Pierre de), 83.
Grente (Robert), 75.
Grey (Guill. du), 186.
Grieu (Gabriel), 90.
Grippel (Raoul de), 86.
Grouchy (Jehan de), 84.
Grouchy (Nicolas de), 444.
Grove (Th.), 363.
Guerin Labestete, 90.
Guesle (Al. de la), 197.
Guesclin (du), 491.
Guesnon (Mme), 123 à 136.
Gueudry, 219.
Guibert, 222.
Guillaume de Jumiéges, 510.
Guillaume d'Esneval, 512.
Guillebout (Jehan), 91.
Guillemet (Thomas), 90.
Guinchestre (Denis), 90.
Guise (duc de), 367.
Guise (douairière de), 110.
Guyon (Robert), 91.

H

Haillet de Couronne, 199.
Hallays (Pierre), 87.
Hallebout (Regnault), 90.
Haquet, 83.
Harcourt (Fr. duc de), 199, 213, 225.
Hardy (Pierre), 91.
Harel (Pregent), 90.
Harington (Richard), 192.
Hatesse (Macé), 91.
Haudrecie (Pierre de), 111.
Hébert (Jehan), 83.
Hediart (Robert), 75.
Heimbourg (Robert), 191.
Hellart, 78.
Hellebout (Jacques), 537.
Hellot, 220.
Henri II (roi), 88.
Henri II d'Orléans, 197.
Henri IV de Lancastre, 189, 196, 339 à 372.
Henri VI, 191 à 194, 496.
Héron, 376.
Hervé (Janvier), 87.
Heuzé (Jehan), 70.
Houard (David), 40.
Houel (Guill.), 82.
Huet, 190, 218, 219.
Huet (Daniel), 197.
Huillart (Guill.), 76.
Hullin (Jean), 445.
Hycling (Guill.), 193.

I

Isabelle (reine), 492.
Inard, 501.

J

Jallot (Philippin), 87.

Jamet de Saige, 195.
Jaquet (Gourgon), 189.
Jehan (Michel), 87.
Jean (duc de Bedfort), 191.
Jean sans Terre, 38, 184.
Jobert (Pierre), 196.
Jolly (veuve), 537.
Josel (Robert), 87.
Jourdain, 498.
Jourdain (Robin), 87.
Jouvin (Jehan), 91.
Juhel (Jean), 86.
Jumel, 185.

K

Karados (Garin), 65.
Kermaingant (M. de), 373, 374.
Killegrew, 352.

L

La Cauvinière (de), 226,
La Croix (Mlle), 223.
Laerce (Diogène), 197.
La Fayette (Mme de), 198.
La Fère, 351.
La Fontaine (de), 88.
La Fontaine (G. de), 69.
La Fontaine (R. de), 66.
La Haye (Bertran de), 89.
Lailley (Claude de), 111.
La Marc (de), 444.
La Mare (Jehan de), 87, 91.
La Mare (Robert de), 75.
Lambard (Richard), 86.
Lambert (Fr.), 196.
Lamoignon (de), 199.
Lamy (Jehan), 87.
Lamy (Pierre), 69.
Lancelot, 24.
Langevin (Giret), 87.
Langlois (Jehan), 75.
Langlois (Raoul), 87.
Lannoy (Gervais de), 86.
La Noë (Rich. de), 86.
La Pallu (de), 91.
La Perreuse (de), 72.
La Rochepot (de), 374.
La Roque (de), 73, 87, 493.
La Rue (J. de), 74.
La Rue (N. de), 86.
Launoy (de), 75.
La Trémouille, 367.
Laucourt (Jean de), 184.
Laurens (saint), 121.
Laurent le Hallot, 88.
La Vache (Jehan), 74.
La Valacte (R. de), 85.
Le Bailly (Gaillard), 111.
Le Blanc, 88.
Le Bouq, 73.
Le Bret, 204, 213.
Le Breton, 90.

Le Brument, 201.
Le Carpentier (Jehan), 80.
Le Cauchois (Jacquet), 84.
Le Cauchoys, 498.
Le Cavé (Pierre), 86.
Le Chien (Jean), 187.
Le Clerc (Pierre), 184.
Le Cloutier (Raoul), 86.
Le Conte (Guill.), 90.
Le Coq (Parrey), 84.
Le Damoisel, 71.
Le Doyen (Pierre), 89.
Le Duvet (Lucas), 87.
Le Dyacre (Guill.), 188.
Lefebure (Claude), 535.
Le Fevre (Jehan), 84.
Le Fèvre (Mathieu), 41.
Le Fort (Bardin), 91.
Le Fourrierre (Jehan), 87.
Le Franc (Jean), 185.
Le Franc (Richard), 37.
Le François, 201.
Le Galant (Pierre), 189.
Le Goulu (Perrin), 191.
Le Houchu (Jehan), 76.
Leighton, 348 à 355.
Le Landoys, 86.
Le Leureux (Jehan), 72.
Le Lieur (Robert), 67, 187.
Le Lièvre, 190.
Le Long (Guieffroy), 86.
Le Maire (Martin), 86.
Le Maître, 24 à 32, 217.
Le Maistre, 91.
Le Mareschal (Guill.), 76.
Le Mareschal (Jehan), 81.
Le Marinier, 79.
Le Massis (Jacques), 89.
Le Masson (Nic.), 200.
Le Masson (Jean), 445.
Le Mazier, 86.
Le Mercier (Jehan), 81.
Le Moine d'Aubermesnil, 222.
Le Moine (Jacques), 89.
Le Moine (Jehan), 88, 186.
Le Munier (Joseph), 126.
Lenet, 502.
Le Noble (Ch.), 187.
Lenoir, 135.
Le Nourry (Cath.), 196.
Léopold Ier (empereur d'Allemagne), 130.
Le Parmentier, 81, 100.
Lepeigné, 98, 103, 104.
Le Pelletier (Robin), 88.
Le Petit, 91.
Le Petit (Denis), 230.
Le Perchié (Guill.), 75.
Le Perchié (Nic.), 75.
Le Portier (Jehan), 75.
Le Prevost, 83, 89.

Le Queux (Guill.), 41.
Lequin de Chavary, 184.
Lermite (Pierre), 81.
Le Roberdel, 90, 91.
Le Rouillé, 90.
Le Roux, 83.
Le Roux (Elis), 201.
Le Reuyer (Fabien), 91.
Le Roy, 444.
Le Sage (Guill.), 87.
Lesmenguier, 88.
Le Seneschal (Jehan), 90.
Le Sens (Jehan), 85.
Lesueur (Huchon), 84.
Le Tailleur (Robert), 41.
Le Tellier, 69, 497.
Le Terrier, 79.
Le Vasseur, 87.
Le Velu (Jehan), 89.
Le Verrier, 86, 87.
Levesque (Jehan), 87.
Liger (Claude), 22.
Linant (Guernot), 72.
Linne (de), 134.
Lisard, 184.
Loménie de Brienne, 24.
Londe (de la), 348.
Longchamp (Guill.), 38.
Longueil (Guill.), 188.
Longueville (duc de), 197, 241, 498, 502.
Longy (Charles de), 86.
Loren (Jehan), 71.
Louart, 111.
Louis de Bourbon, 195.
Louis IX, 20.
Louis XI, 47, 195, 497.
Louis XIII, 99 à 105, 498.
Louis XIV, 220, 242, 529.
Louis XVI, 224, 375.
Lours (Thomas), 187.
Louvel (Jehan), 91.
Louvigny (Nic. de), 88.
Loze (Jehan), 89.
Luce (Siméon), 491.
Lucullus, 355.

M

M... (N. de), 494.
Madeleine (Guill.), 90.
Magdeleine (Colin), 90.
Malatour (Robert), 86.
Mallaud (Jean), 445.
Mallet (Jehan), 91.
Malnourry (Phil.), 186.
Mambrun, 198.
Manchon (Jehan), 73.
Mante (Robert de), 87.
Mantes (Jean de), 187.
Maquerel (Guy), 89.
Marbaux, 126.
Marbeuf, 73.

Marcel, 194.
Marebro, 196.
Marie, 127 à 136.
Mariqué, 126.
Marquez (Robert des), 189.
Martault, 498.
Martimbose (Guill.), 73.
Martin (Olivier), 87.
Masselin (Jehan), 70.
Mathan (de), 104.
Mauduiet (Etienne), 86.
Maulévrier (comte de), 20.
Mauny (Olivier de), 493.
Maupeou, 217, 219.
Mazarin, 374.
Melbury, 495.
Menart (Nicole), 186, 197.
Menibus, 228.
Michel, 191.
Michiel (Pierre), 88.
Millard (Michel), 68.
Millet (Léon), 191.
Mirande (de), 498.
Miromesnil (de), 199 à 227, 375.
Milon (Richard), 117, 118.
Mognet (Guieffroy), 90.
Molineux (Nic.), 194.
Monaco (prince de), 128.
Mondetour (M. de), 220.
Monmor, 198.
Montberon (Eust. de), 195.
Montégut (E.), 183.
Monte Marciano (de), 370.
Montesquieu, 38.
Montluc, 198.
Montmorency du Hallot, 256, 262.
Montpensier (duc de), 196, 370.
Morans, (Guill.), 89.
Morant (Nic.), 87.
Mordant (Simon), 88.
Morhier (Simon), 193.
Morphy d'Irlande, 198.
Morsene (Th. de), 75.
Mortier (Pierre), 443.
Moucel (du), 98, 100, 104.
Mouchel (Anne du), 201.
Moulins (Pierre de), 186.
Mouy (M. de), 347.
Muterel (Jehan), 90.
Myée (Girard), 91.

N

Nassau (Philippe de), 370.
Nehou, 187.
Nérot, 443.
Nevers (duc de), 361 à 365.
Nichols (J.-G.), 341.
Nicolas aux Colombs, 77.
Noice (Guill.), 89.

Nollet (Guill.), 91.

O

Oberlin, 199.
Olivier (Pierre), 75.
Olivier des Perrois, 48.
Orléans (Charles), 493.
Oudart d'Attainville, 186.
Oudart des Moulins, 186.
Oursin de Monchevrel, 199.
Oyssel (Robert d'), 189.

P

Paix de Cœur (Robert), 444.
Parme (duc de), 345 à 371.
Parisy (Jehan), 85.
Paulmier de Grentemesnil, 330.
Pavyot du Bouillon, 97.
Pères de l'Oratoire, 128.
Perré (G.), 535.
Perré (J.), 535.
Perreuse (Laurent de la), 72.
Perrier (Guill.), 198.
Perrinet (Perrin), 190.
Perron (Colin), 82.
Perrot (Colin), 190.
Petit (Jehan), 494.
Petit (Nicolas), 222.
Philippe-Auguste, 34.
Philippe V, 490.
Philippe VI, 185, 490.
Picard (Guill.), 65.
Picars (Ricart), 185.
Picart (Guyon), 91.
Picart (Mainfroy), 91.
Pichery (Guill.), 89.
Pièche, 197.
Piedecoq, 82.
Piedelièvre, 75.
Pierre II, le Noble, 491.
Pierrefitte (André de), 91.
Pisany, 346.
Planié, 127.
Plessy (du), 360 à 364.
Pocquet de Livonière, 24.
Poisson (Jehan), 86.
Poitevin (Pierre), 74.
Poitou (Guill.), 193.
Polet (Jeannin), 189.
Portefais (Robert), 497.
Postis (Guieffroy), 89.
Pouille (Guill. de), 510.
Poulain (Nicolas), 85.
Poulain (Pierre), 74.
Prevosteau (Guill.), 74.

Q

Quesnay (Th. du), 68.
Quesne (Nicolas du), 40.
Quesne (Pierre du), 194.

Quievremont (Pierre de), 66.
Quillet-Desfaudes, 227.
Quincarnon (Guieffroy), 90.

R

Radcliff (Elix), 192.
Radcliff (Gilbert), 192.
Raimbout, 213.
Rampston (Th.), 191.
Raulet (du), 353, 354.
Raoul (Robin), 82.
Raoulin (Pierre), 69.
Raoulin (Robinet), 73.
Réau (de), 344 à 352.
Regnault de Vaucelles, 189.
Regnault de Villeneuve, 65.
Renault, 128.
Renault (Aimery), 491.
Renauts, 124.
René (roi), 22.
Ribaut (Jean), 491.
Richard (roi), 20, 194.
Richart (Eustache), 79, 85.
Richart (Jehan), 85.
Richart (Tassin), 84.
Richelieu, 99, 216.
Richemont (connétable de), 191.
Riquier (J.), 537.
Rocez (Jean), 188.
Roger, 41.
Roger (Williams), 343 à 361, 371.
Rogier (Pierre), 73.
Ropejulius (Jacques), 444.
Rosquet (Perrinet), 189.
Roussel (Cosmet), 76.
Ruel (Jehan de), 495.

S

Sablon (Michel du), 187.
Saint-Denis (de), 362.
Saint-Gabriel (Vigor de), 494.
Saint-Luc, 131.
Salisbury (comte de), 191, 192.
Salvain (Jean), 191.
Sandre (Nicolas), 537.
Sarrau (Claude), 330.
Saveneaumare (Th. de), 88.
Scudéry, 198.
Sebire (Guillaume), 89.
Sebire (Robert), 89.
Segnelay (de), 443.
Seguier, 99, 105.
Semilly (Jean de), 194.
Semilly (Philippe de), 194.
Serans (Pierre de), 86.
Serée (Colin), 84.
Sereur (Colin), 91.

Silvestre, évêque de Séez, 184.
Simon (Raoulin), 79.
Simon (Richart), 87.
Souche (Guill.), 90.
Shrewsbury (de), 194.
Surreau (Laurent), 193.
Standisch (Rawland), 192.
Stanlawe, 193, 495.
Stevenson (Jos.), 341.
Suzenne (François), 535.
Swann, 363.

T

Tailleboys (Pierre), 86.
Talbot (Jean), 194, 496, 497.
Tassel (Pierre), 89.
Telle (Robert de), 185.
Terrien (les), 23 à 48, 84.
Terrière (Thomas), 86.
Tezio, 134.
Theroulde (Guill.), 81.
Theroulde (Jehan), 70.
Theruble (Michel), 90.
Thorigny (de), 185.
Thumery (Jean de), 374.
Thury-Harcourt, 188.
Tiret, 197.
Tournebu (Robert de), 86.
Tourneson (Jehan de), 90.
Toustain (Franç.), 201.
Toustin (Colin), 193.
Toustin (Guill.), 67.
Tranchefeu (Ph.), 188.
Tremail (Jean), 186.
Tricherie (Mahieu), 89.
Turenne (de), 343.
Turnèbe (Adrien), 444.

U

Unton (Henri), 340, 352 à 369.

V

Val (Jean du), 492.
Val (du) de Coupeauville, 98, 100, 104.
Valdory, 342 à 357.
Valen, 23 à 40, 79.
Valletier, 126.
Valles (Phil.), 89.
Vaprée, 79.
Varneville (Raoul de), 38.
Vauquelin (Jehan), 86.
Vauquelin (Raoulin), 521.
Vaussan (Guyon), 85.
Vautier (Raoul), 87.
Verdier (J.), 491.
Verdière (Nic.), 111.
Vergennes (de), 199.
Veron (Pierre), 80.

Viennens, 78.
Villarnoul, 498.
Villars, 369.
Villeloin (de), 198.
Villeneuve (Regnault de), 65.
Villeneuve (Robert de), 66, 517.
Vingfield (John), 354.
Viollette (Pierre), 535.
Vippart (Jehan), 75.
Verville (de), 187.
Vivefay (Simon de), 74.
Voltaire, 442.

W

Warwich (de), 494, 495.
Watton (Henri), 341.
Woodmann, 24.

Y

Ysabelle de France, 188.
York (duc d'), 194, 356.

Z

Zerotin (Ch. de), 342.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

(TOME VI)

A

Aix, 221.
Alais, 199.
Alençon, 17, 45, 90, 91, 189, 491.
Allemagne, Allemands, 135.
Andelys, 195.
Angers, 199.
Anglesqueville, 355.
Angleterre, Anglais, 20, 92, 105, 193, 339 à 372, 495, 498.
Anjou, 17 à 32.
Arches, 492.
Argentan, 91, 109, 192.
Argueney, 188.
Arques, 25, 189, 339 à 353, 493, 498.
Attainville, 186.
Aube, 37.
Aubermesnil, 222.
Auffay, 355, 367.
Auge, 75.
Aumale, 366, 367.
Aunay, 195, 500.
Avignon, 131.
Avranches, 87, 188 à 193, 491 à 493.

B

Barrois, 195.
Basseneville, 188.
Baudemont, 495.
Bayeux, 86, 188 à 197, 491 à 497.
Beaumont-le-Roger, 187, 213.
Bellencombre, 353, 367.
Bernay, 91, 192.
Beuvron, 491.
Beuzeville, 497.
Blainville, 347, 362.
Blangy, 106 à 116, 367.
Bois-Anzeray, 185.
Bois-Guillaume, 362.
Boissay, 367.
Boissise, 374.
Bologne, 41, 134.
Bordeaux, 86, 198, 221.

Borghèse, 136.
Bouteilles (val de), 494.
Bretagne, 26, 35, 185, 199, 495.
Breteuil, 365, 493.
Bretteville, 224.
Broons, 491.
Buchy, 367.
Bully, 353.
Bures, 367.

C

Caen, 45, 85, 108.
Cailly, 347, 353, 355, 367.
Cany, 136, 196.
Carentan, 87, 493.
Cauchoise (porte), 362.
Caudebec, 77, 189 à 192, 343 à 355, 493.
Caux, 45, 76, 188, 494 à 496.
Chambéry, 136.
Champagne, 363.
Chartres, 343.
Chasteau-Regnault, 111.
Cherbourg, 106, 199.
Chine, 443.
Clères, 367, 370.
Clermont-en-Beauvaisis, 185, 346.
Compiègne, 346.
Conches (forêt de), 188.
Condé-sur-Noireau, 195.
Corse, 218.
Cotentin, 86, 194, 491, 497.
Coutances, 25, 86, 87, 187, 190, 197, 493.
Cransy, 187.
Creil, 193.
Cric-sur-Mer, 194.

D

Dangu (fort), 193.
Darnétal, 354 à 376.
Dauphiné, 195.
Dieppe, 23, 186, 192, 194, 197, 220 à 255, 340 à 370, 492, 494 à 499, 534 à 540.
Dombes, 199.
Donfront, 91.
Dorset, 193.

E

Ely, 38.
Envermeu, 370.
Epinay, 19.
Erquery, 188.
Essay, 192.
Esneval, 200.
Estennemare, 200 à 202.
Estran, 350.

Étretat, 185.
Eu, 109 à 117, 199, 374.
Eure, 185, 496.
Europe, 119.
Evreux, 45, 108, 193, 225, 490 à 497.
Exmes, 496.

F

Falaise (vicomté de), 84, 186 à 191.
Fargis, 197.
Faucomberg, 496, 497.
Fécamp, 349.
Flamands, 370.
Fontainebleau, 199.
Fontaine-le-Bourg, 517.
Formerie, 353, 364.
Formigny (bataille de), 106.
Foucarmont, 374.
France, Français, 122, 137, 192 à 195, 198, 349 à 374.
Frontebosc, 200 à 202.

G

Gaillard (château), 197.
Gaillefontaine, 349.
Galles (prince de), 189.
Gamaches, 370, 493.
Gascogne, 360 à 365.
Gerberoy, 346, 349.
Gisors, 45, 88, 99, 108, 187, 190, 346 à 365, 495.
Goderville, 185.
Gonneville, 355.
Gouffern (forêt), 184.
Gournay, 190, 346 à 372.
Granvilliers, 364.
Greenwich, 344, 380.

H

Harfleur, 184, 193, 497.
Havre-de-Grâce, 344, 498.
Herbigny, 196.
Hodeng-au-Bosc, 190.
Hollandais, 370.
Honfleur, 196, 227, 494 à 498.

I

Indes, 443.
Italie, 130.

L

Ligny-en-Barrois, 195.
Limésy, 200, 201.
Lisieux, 38, 186 à 190, 491.
Livourne, 126 à 136.
Loire (vallée de la), 19.
Londres, 24, 340, 360.
Longpont (N.-D. de), 185.
Lorette, 136.

Lorient, 499.
Louviers, 192, 250, 347.
Lyon, 130, 131.

M

Maine, 17, 21, 22, 195.
Maisons-sur-Seine, 190.
Manche, 497.
Mantes, 190, 351 à 362, 490.
Maricourt, 196.
Marigny, 490.
Marly, 198.
Marseille, 131.
Martainville, 347, 354.
Mathas, 195.
Maulévrier, 195.
Mayenne, 369.
Méhéru, 91.
Melun, 186.
Menil-Jourdain, 496.
Meru, 346.
Mesnil-Raoult, 497.
Mézières, 186.
Milan, 134.
Monchaulx, 109 à 117.
Mondidier, 364.
Monstrelet, 109.
Mont-aux-Malades, 41, 348 à 356, 374.
Mont-Cassin, 507 à 511.
Montebourg, 195.
Montivilliers, 184, 185, 190, 491.
Mont-Louis, 375.
Mortain, 195.
Mousterel, 91.

N

Navarre, 100.
Navonne, 125.
Neaufle, 492.
Nehou, 187,
Nesle, 364.
Neufbourg, 492.
Neufchâtel, 190 à 195, 346 à 347, 492.
Neustrie, 19.
Noailles, 126, 138.
Normandie, 17 à 36, 104 à 114, 184 à 199, 494 à 499, etc.
Noyon, 345 à 356.

O

Offranville, 220.
Orbec, 156.
Orient, 443.
Orléans, 104, 445, 493.

P

Paris, 4, 108, 129, 130,

186 à 189, 218, 443, 490, 491.
Pays-Bas, 345 à 362.
Pelletot, 200.
Périers, 25, 195.
Petit-Quevilly, 123, 135.
Picardie, 374.
Poitou, 35.
Poix, 365, 366.
Pologne, 121.
Pont-Audemer, 74, 187, 376.
Pont-Autou, 74, 187.
Pont-de-l'Arche, 190, 194, 371.
Pontorson, 491.
Pont-Remy, 370, 371.
Port-Saint-Ouen, 131.
Pyrénées-Orientales, 375.

Q

Quincampoix, 191.

R

Rabey, 191.
Raneville, 497.
Ré (île de), 499.
Reniéville, 493.
Rennes, 491.
Rhin, 360.
Rochelle (la), 499.
Rome, 45, 118 à 137.
Rouen, 38 à 40, 45, 97, 99, 101 à 105, 133, 190 à 200, 339 à 372, 378 à 395.
Roumare, 188.
Roussillon, 194, 195.

S

Saint-Aignan-de-Crasmesnil, 186.
Saint-Aubin, 357.
Saint-Georges, 212.
Saint-Germain-en-Laye, 105, 530.
Saint-Gervais, 515 à 521.
Saint-Herbland, 118, 123, 131, 135.
Saint-Lô, 185.
Saint-Martin, 355.
Saint-Michel, 187.
Saint-Ouen, 40.
Saint-Ouen-de-Brotone, 187.
Saint-Pierre-sur-Dives, 186, 191.
Saint-Saëns, 367, 492.
Saint-Saulieu, 188.
Saint-Sauveur, 40, 189.
Saint-Souppière, 188.
Saint-Valery, 196.
Saint-Vigor, 492.

Sainte-Catherine (colline), 334 à 359.
Scythie, 230.
Sedan, 358.
Séez, 184 à 190.
Seine (la), 19, 363, 494.
Seine-et-Oise, 490.
Seine-Inférieure, 363, 494.
Senarpont, 370.
Senlis, 196.
Serifontaine, 196.
Siam, 442, 443.
Silly, 40.
Smithfield, 353.
Somme (la), 370.
Sommereux, 365.
Sommerset, 193.
Songeons, 365.
Soreng, 109,
Soissons, 364.
Strasbourg, 199.
Sables, 188.
Suède, 502.
Suisses (les), 356, 361.
Symenel (quai), 41.

T

Tancarville, 493.
Tinchebray, 216.
Tollevast, 497.
Torchy-le-Grand, 370.
Touraine, 26.
Tours, 22, 342.
Tourville-sur-Arques, 220.
Tourville-sur-Seine, 500.
Tréport (abbaye du), 374.
Turin, 134.

V

Val-de-Rouen, 498.
Valognes, 25, 87, 187, 191, 493.
Vandy, 358.
Vassy, 189.
Vast (le), 187.
Vatican (le), 534.
Venise, 135.
Verdun, 358.
Vermendois, 37.
Verneuil, 90, 193, 497.
Vernon, 195, 495.
Versailles, 444.
Viennois, 491.
Vieux-Palais, 363.
Villeneuve, 41, 65.
Vimes, 189.
Vincennes, 186, 492.
Vire, 86, 189, 195.
Vou - jouxte - Césarbourg (N.-D. du), 191.

W

Wallons, 370.

Y

York, 38, 184.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SIXIÈME

Pages

LISTE GÉNÉRALE DES SOCIÉTAIRES 1

PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :

— 19 juin 1890, sous la présidence d'honneur de M. Beautemps-Beaupré.

Discours de M. le Président d'honneur (*Du Droit normand*). 16

Discours de M. Ch. de Beaurepaire, *président* (*Les anciens avocats normands*)..... 36

Rapports de la Commission des fonds et des archives (1889-1890)..... 51

— 9 juillet 1891, sous la présidence d'honneur de M. P. de Kermaingant 333

Rapports de la Commission des fonds et des archives (1890-1891)..... 334

Discours de M. le Président d'honneur (*Le siège de Rouen par Henri IV, et ses préliminaires, d'après les documents anglais*)..... 339

Discours de M. Ch. de Beaurepaire, *président*..... 373

Notice sur M. A. Chéruel, par M. F. Bouquet, *vice-président*. 378

— 28 juillet 1892, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, *président* 505

Discours de M. le Président (Les publications de la Société; *Inventaire de Guillaume d'Esneval* (1379); *Compte des recettes de la seigneurie de Saint-Gervais jouxte Rouen* (1451)..... 506

Rapports de la Commission des fonds et des archives (1891-1892)..... 523

Pages

Procès-verbaux (Extraits des) des séances du Conseil d'Administration (16 juin 1890 à 7 novembre 1892). 15, 57, 93, 139, 203, 331, 431, 439, 447, 503, 531

Documents historiques :

1. Notes sur les anciens Avocats de Normandie : liste des avocats comparants à l'Échiquier de 1474 (*M. Ch. de Beaurepaire*).. 60
2. Lettres patentes portant interdiction et destitution de Conseillers au Parlement de Rouen (3 mars 1637) (*M. P. Le Verdier*)... 97
3. Lettres patentes de Charles VII concernant les offices donnés pendant l'occupation de la Normandie par les Anglais (1450) (*M. J. Félix*)..... 105
4. Droits et privilèges de la Mairie de Monchaulx : aveu rendu au comté d'Eu le 3 mai 1618 (*M. le comte d'Estaintot*)..... 109
5. Le jubilé de 1700 : voyage à Rome du fils d'un marchand de Rouen (*M. J. Félix*)..... 118
6. Troubles en 1725 à Rouen (*M. le comte d'Estaintot*)..... 200
7. Lettres de condoléance adressées à M. Hue de Miromesnil à l'occasion de la suppression du Parlement de Normandie (*M. l'abbé Sauvage*)..... 208
8. Cl. Sarravii senatoris parisiensis Epitaphium auctore Jacobo Palmario a Grentmesnilio (*M. F. Bouquet*)..... 228
9. Bibliographie des travaux de M. A. Chéruel (1833-1890) (*M. F. Bouquet*)..... 406, 441, 502
10. Quelques élèves de M. Chéruel à l'École Normale Supérieure, de 1850 à 1858 (*M. F. Bouquet*)..... 425
11. Qualités de ceux qui peuvent entrer dans le Séminaire de Joyeuse (*M. F. Bouquet*)..... 436
12. Envoi de présents à Siam (1687) (*M. P. Le Verdier*)..... 442
13. Rouennais célèbres en 1549 (*M. P. Le Verdier*)..... 444
14. Méthode pour éventer les hommes et les marchandises pendant la peste (1669) (*M. Ch. de Beaurepaire*)..... 499
15. Une lettre autographe de Louis XIV (*M. le comte d'Estaintot*). 529
16. Deux associations dieppoises au XVIIe siècle (*M. Edouard Le Corbeiller*)..... 534

Bibliographie historique normande, 1890 (*M. P. Le Verdier*).... 143

Pages

Bibliographie historique normande, 1891 (*M. P. Le Verdier*).... 449

Table des noms d'hommes..... 541

Table des noms de lieux..... 557

Table des matières du tome VI..... 563

Nota. — *Par suite d'une erreur de composition, la pagination du présent volume passe de* 229 *à* 330.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00697 8684